269.

2 parties en 1 vol

RB89030

UNIVERSITY OF
TORONTO LIBRARY

The
Jason A. Hannah
Collection
in the History
of Medical
and Related
Sciences

RECUEIL

DE PIECES

CONCERNANT

LES NAISSANCES TARDIVES,

PREMIERE PARTIE.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/recueildepices00peti

RECUEIL
DE PIÉCES

Relatives à la queſtion des Naiſſances tardives.

CONTENANT :

1°. Un Mémoire ſur le Méchaniſme & la Cauſe de l'Accouchement, lu à l'Académie Royale des Sciences.

2°. Des Obſervations ſur ce que M. Aſtruc a écrit touchant les Naiſſances tardives.

3°. Une Conſultation en faveur deſdites Naiſſances tardives.

4°. Lettre à M. Bouvart, en réponſe à la critique qu'il a faite de la Conſultation précédente.

Par A. PETIT, *Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris, Membre des Académies Royales des Sciences de Paris & de Stokolm, de la Société d'Agriculture, ancien Profeſſeur publie d'Anatomie, de Chirurgie & de l'Art des Accouchemens.*

Ornari res ipſa negat contenta doceri.

A AMSTERDAM.

Et ſe trouve

A PARIS,

Chez D'HOURY, Imprimeur-Libraire de Mgr. le Duc d'ORLEANS, rue de la vieille Bouclerie.

M. DCC. LXVI.

A MON AMI

M. CHIBOURG,

DOCTEUR AGRÉGÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DANS L'UNIVERSITÉ DE CAEN.

POURQUOI, très-cher Ami, la plûpart des Ouvrages des Sçavans ſont-ils dédiés à ceux que le vulgaire appelle les Grands de la Terre? Pourquoi ſe trouve-t-il ſi peu d'Ecrits, à la tête deſquels on ait la ſatis-

faction de lire les Noms des Amis des Auteurs? Je crois en avoir trouvé la raiſon. Les grands Seigneurs ſont très-communs: les vrais Amis ſont très-rares. Je ne me perſuaderai jamais que s'il avoit à choiſir, un Auteur aimât mieux ſe proſterner aux pieds d'un Grand, & flatter l'orgueil d'un Protecteur, que de porter d'une main pure, ſur les autels de la ſainte amitié, une offrande que le ſentiment reçoit avec délices, & paye avec uſure. Je ne me perſuaderai jamais que pouvant célébrer avec nobleſſe & dignité les louanges d'un Ami eſtimable, un Ecrivain préférât de mandier le ſuffrage & la protection d'un homme titré, en lui diſant, que ſon illuſtre Nom fera paſſer l'Ouvrage à la poſtérité; *que* ſa protection le défendra contre les traits de l'envie, *que ſon* goût fixera celui du Public, *ou telles autres flatteries dont les Epîtres Dédicatoires ſont remplies: comme ſi les Grands*

étoient exempts de ſubir eux-mêmes le jugement du Public & celui de la Poſtérité : comme ſi dans la plus libre de toutes les Républiques, celle des Lettres, un Grand, quelque riche & puiſſant qu'il ſoit en Terres, en Vaſſaux ; quelque magnifique qu'il paroiſſe en Valets, Chevaux, Equipages, Meubles, &c. n'étoit pas, quand il manque de connoiſſance, au-deſſous du ſimple Citoyen éclairé. Non, cher Ami, il n'eſt point d'homme aſſez vil pour écrire de ſemblables platitudes, s'il avoit le bonheur de poſſéder un Ami, auquel il eût pû dire, comme je vous le dis dans toute la ſincérité de mon ame ; je ſens, auſſi vivement qu'il eſt poſſible, le prix de votre amitié. Je me glorifie aux yeux de mes Contemporains de ce que vous me l'avez accordée. Vous avez la mienne toute entiere. C'eſt pour vous en donner un témoignage public, que je vous conſacre cet Ouvrage. Votre eſprit & votre ſça-

AVERTISSEMENT.

LES raisons qui m'ont déterminé à placer cette Dissertation à la tête du Recueil, que je présente au Public, sont celles-ci.

1°. *Dans la Consultation que j'ai donnée en faveur des naissances tardives, j'ai établi la possibilité de ces sortes de naissances, sur ce que la Physiologie nous offre de mieux prouvé, touchant la cause déterminante de l'accouchement, & le Méchanisme par lequel cette action s'opére : la base de mes raisonnemens porte sur ce que mes observations & mes réflexions m'ont fait connoître, relativement à l'une & l'autre de ces choses. J'en avois donné un Précis fort court dans ma Consultation : les circonstances ne m'avoient pas paru en exiger davantage : un plus ample développement me semble être nécessaire aujourd'hui : je crois*

qu'on le trouvera dans la Dissertation suivante.

2°. *Un de mes Eléves a publié l'année derniere une* petite Lettre *sur les accouchemens tardifs : il s'efforce d'en prouver la possibilité d'après mes principes ; je suis porté à croire qu'en cela, il n'a pas tout-à-fait tort : mais il ne dit pas un mot de celui, qui lui a fourni ces principes, & je n'imagine pas qu'à cet égard, il ait fait ce que la justice & l'honnêteté lui prescrivoient de faire. Je suis fâché d'être obligé de lui mettre devant les yeux ce beau mot de Ciceron :* pulchrum profiteri per quos profeceris : *Je me trompe peut-être sur la cause que j'assigne à l'accouchement, ainsi que sur le méchanisme par lequel la matrice est forcée de s'ouvrir, &c. mais je le fais de la meilleure foi du monde, & franchement je crois avoir trouvé la vérité sur tout cela : ma très-ferme persuasion actuelle ne m'empêche cependant pas d'être tout prêt d'abandonner mon opinion, si l'on parvient à me faire voir qu'elle est fausse : je n'ai qu'un entêtement, il est peut-*

être le pire de tous, c'eſt, pour quelque conſidération que ce ſoit, de ne jamais me ſéparer de ce que je connois vrai & honnête. Si ce que je crois avoir trouvé eſt conforme à la vérité, mon peu de goût pour me montrer au Public, ou ſi l'on veut, mon indolence & ma tiédeur pour la gloire, ne donnent à perſonne le droit de s'emparer de ce qui m'appartient : ſi ce que j'ai imaginé eſt faux, il n'eſt pas juſte qu'un autre que moi en ſupporte la honte : elle doit être la punition de mon peu de diſcernement.

En toutes choſes on doit tout faire pour le bien : *c'eſt une maxime dont j'eſpere ne me jamais départir, quoique juſqu'à préſent elle ne m'ait pas trop réuſſi : en enſeignant la Médecine, je me reprocherois de rien cacher du peu que je ſçais, de rien réſerver de ce que mon travail m'a fait appercevoir, & qui n'avoit point encore été vu ; mon épanchement eſt ſans bornes ; je voudrois en ſçavoir plus pour en enſeigner davantage. Je m'attendois que ce zéle exciteroit au moins de la reconnoiſſance : voici ce qui eſt arrivé : on a plus*

d'une fois ſaiſi mes idées : on s'eſt décoré du fruit de mon travail, ſans ſeulement prononcer mon nom : plus d'une fois les couronnes académiques ont été la récompenſe de ces larcins ſecrets. Sic vos non vobis, &c. (*a*) *On me force d'écrire ſur les naiſſances tardives, je m'applique ſur-tout à ménager les perſonnes qui penſent autrement que moi : cela mériteroit des remerciments, le Lecteur verra ceux que j'ai reçus .... Mais n'ayons point l'air de faire une Jéremïade : je ne changerai rien à ma maniere d'enſeigner, j'aurai toujours des égards pour mes Confreres : mais quand je trouverai, comme aujourd'hui, l'occaſion de revendiquer mon bien, je ne la laiſſerai pas échapper : pour ceux qui m'offenſeront, je leur pardonnerai ; mais s'ils ſe trompent & que leur erreur intéreſſe le bien de la Société, je croirai faire mon devoir en la relevant de mon mieux.*

(*a*) Il faut excepter M. Balexerd, qui, dans ſa Diſſertation ſur l'éducation phyſique des enfans, en a agi avec moi de la maniere la plus honnête & la plus polie.

MEMOIRE

MEMOIRE

SUR LA CAUSE

ET LE MECHANISME

DE L'ACCOUCHEMENT.

LA Cauſe & le Méchaniſme de l'Accouchement ſont deux choſes, qui juſqu'à ce jour, ne me ſemblent point avoir été ſuffiſamment éclaircies par les Phyſiologiſtes, & qu'il eſt cependant intéreſſant d'approfondir. Il eſt à préſumer que ce qu'on connoîtroit de bien avéré touchant l'une & l'autre, pourroit jetter plus de jour ſur la pratique de l'Art des Accouchemens, & peut-être fournir matiere à de nouveaux préceptes, à des régles de conduite plus

étendues, mieux développées & plus ſolidement établies. On ſentira ſans peine l'importance de la recherche, à laquelle on pourroit ſe livrer relativement à ces objets, ſi l'on fait réflexion que c'eſt du plus, ou du moins de juſteſſe des préceptes ſuivis par les Accoucheurs, que dépendra ſouvent la vie de la mere en travail & celle de l'enfant à naître.

Je me ſuis trouvé à portée d'aſſiſter un aſſez grand nombre de femmes dans leurs travaux pour accoucher : j'ai fait ce qu'on appelle la pratique des Accouchements ; elle m'a fourni l'occaſion & les moyens d'obſerver ce qui ſe paſſe dans cette grande opération de la Nature. C'eſt d'après ces obſervations, & ſur-tout d'après celles des Accoucheurs les plus célébres, que j'ai deſſein de partir, pour expliquer, dans ce Mémoire, le méchaniſme ſuivant lequel ſe fait l'Accouchement, & la cauſe qui le détermine.

Avant de chercher à développer la cauſe d'une action quelconque, il paroît né-

ceſſaire d'examiner avec ſoin la maniere dont cette action s'exécute, & quels ſont les phénomènes, qui la précédent, l'accompagnent & la ſuivent ; il en faut faire une hiſtoire exacte ; ſouvent c'eſt à la circonſtance la moins digne, en apparence, de fixer notre attention, que tient le ſécret qu'on s'efforce d'arracher à la nature, & dont on manque la découverte, pour ne s'être pas aſſez perſuadé que, dans l'ordre phyſique, rien n'eſt petit, rien n'eſt indifférent, rien n'eſt à négliger. Si cette vérité avoit beſoin d'être confirmée, elle le ſeroit, par ce que j'expoſerai, dans ce Mémoire, ſur ce qui m'a conduit à la découverte de la vraie cauſe de l'accouchement, laquelle, (au moins à ce que je crois,) avoit juſqu'à préſent échappé aux recherches des Phyſiologiſtes; ce qui vraiſemblablement ne leur ſeroit point arrivé, s'ils s'étoient appliqués à mieux obſerver & à ſuivre, comme nous allons le faire, tout ce qui ſe préſente dans l'Accouchement naturel, ſoit de la part de la mere, ſoit de celle de l'enfant.

§. I

Ce que c'eſt que l'accouchement.

L'ACCOUCHEMENT eſt cette action par laquelle un enfant ſort du ventre de ſa mere ; elle s'exécute, pour l'ordinaire, vers la fin du neuviéme mois après la conception, ou dans les premiers jours du dixiéme. Quoique ce terme ſoit le plus commun, ou, pour parler le langage des Médecins, le plus *naturel*, cela n'empêche pas qu'il n'y en ait d'autres. L'expérience de tous les ſiécles prouve inconteſtablement qu'il ſe trouve des femmes qui accouchent, les unes à ſept, ou ſept mois & demi, les autres dans le courant du huitiéme mois : il n'eſt pas également avoué de tout le monde qu'il y en a auſſi, qui portent leurs enfans par-delà le dixiéme & même le onziéme mois : pluſieurs Auteurs penſent que la choſe n'eſt point ſans exemple, & leur ſentiment paroît confirmé par un aſſez grand nombre de faits, ſur l'authenticité deſquels on ne peut raiſonnablement élever aucun doute.

§. II.

A quelque terme que l'accouchement ſe faſſe, on obſerve que quelques jours avant le commencement du travail, le ventre des femmes tombe & s'abaiſſe manifeſtement : & ce qui peut paroître étonnant, c'eſt qu'alors les femmes ſont plus légeres & plus agiſſantes qu'elles n'étoient auparavant. On diroit que la Nature ſe réveille du long aſſoupiſſement, où l'a retenue la groſſeſſe, & qu'elle raſſemble toutes ſes forces, pour venir à bout du grand ouvrage, qui doit y mettre fin.

Phénomènes qui précédent le travail.

§. III.

Les efforts les plus violents ſont mis en uſage, de la part de la mere, pour arriver à ce but : ils ſe font preſqu'involontairement, & ſont accompagnés de douleurs plus ou moins vives, leſquelles ſe font ſentir dans le bas ventre & vers les parties naturelles : dans le langage ordinaire, les efforts dont nous parlons, s'appellent ſim-

plement du nom de *douleurs*. Les perſonnes inſtruites ne confondent pas pour cela ces deux choſes ; elles ſçavent bien que les douleurs proprement dites, ſont la ſuite & l'effet des efforts.

§. IV.

Ce qu'on a coutume de nommer *travail*, n'eſt autre choſe que la ſuite, & pour ainſi dire la *file* des efforts ou *douleurs*, au moyen deſquels l'accouchement ſe fait.

§. V.

Deſcription des douleurs en général.

Ces *douleurs*, car nous ne faiſons aucune difficulté d'employer ce terme conſacré par l'uſage, ces douleurs dans l'ordre naturel, ne ſe ſuccédent point rapidement les unes aux autres : elles laiſſent entr'elles des intervalles plus ou moins longs, ſuivant les circonſtances, pendant leſquels les femmes peuvent goûter un peu de repos, & reprendre de nouvelles forces : elles ne ſouffrent point dans ces intervalles, & ne ſe trouvent pas loin de l'état naturel : on en

voit même, qui s'endorment alors, d'un ſommeil aſſez tranquille, mais qu'une nouvelle douleur ne tarde communément pas à venir interrompre.

Les efforts, qui procurent la ſortie de l'enfant, ſont ſi violents, que s'ils avoient été continûs, il n'eſt point de femme à qui il eût été poſſible de les ſupporter, & d'y ſuffire : preſque toutes rendues & excédées auroient certainement perdu la vie, avant de voir la fin de leurs travaux, & celles qu'une plus vigoureuſe conſtitution auroit ſoutenues juſqu'à la naiſſance de leurs enfans, n'auroient pas manqué de tomber enſuite dans un épuiſement mortel : en mettant des intervalles marqués entre les douleurs, la Nature a ménagé aux meres les moyens de reprendre haleine, de ſe rafraîchir, de réparer les forces enlevées par la douleur précédente, & d'en acquérir de nouvelles, pour ſoutenir celles qui vont bientôt arriver.

§. VI.

Premier tems du travail.

Les premieres douleurs, qui ſe font ſentir quand le travail commence, ſont légeres, de peu de durée, & aſſez éloignées les unes des autres : elles ne produiſent pas d'altération ſenſible dans le pouls, ni dans le reſte de l'œconomie animale : les femmes les appellent des *mouches*, vraiſemblablement parce qu'elles piquent fort ſuperficiellement. Si dans le tems qu'elles ſe font ſentir, on examine ce qui ſe paſſe du côté du ventre & des parties naturelles, on obſervera que le premier ſe reſſerre, & que les autres laiſſent échapper quelques humidités glaireuſes.

§. VII.

Second tems du travail.

A ces premieres douleurs il en ſuccéde d'autres plus vives & plus longues ; elles ne prennent point à l'improviſte ; leur arrivée eſt annoncée, les femmes les ſentent venir, & avertiſſent de leur retour ; ſi l'on s'en rapporte à elles, ces douleurs ſemblent

naître dans la région ombilicale, pour aboutir & ſe terminer vers le fond du baſſin, dans le voiſinage des parties naturelles ; il eſt clair, que les douleurs, dont il eſt ici queſtion, ſont celles que les Accoucheurs diſent être les *bonnes*, les *vraies* douleurs de l'enfantement. En s'écartant un peu de l'ordre le plus avantageux aux femmes qui accouchent, & qu'à cauſe de cela, on a nommé *l'ordre naturel*, il arrive que les douleurs, dont nous parlons, n'ont pas tout-à-fait le même principe & la même fin ; *elles prennent dans les reins*, (je me ſers des expreſſions que les femmes employent elles-mêmes), & ſe perdent ou finiſſent dans le même lieu, ſans s'étendre juſqu'au bas de l'Hypogaſtre.

§. VIII.

Les douleurs de ce ſecond tems ſont preſque toujours celles, que les femmes ſupportent avec le plus d'impatience, & qui paroiſſent les faire ſouffrir davantage ; les intervalles qui les ſéparent ne ſont pas ſi

longs, qu'au commencement du travail, & à meſure qu'on approche de ſa fin, elles ſe rapprochent elles-mêmes davantage les unes des autres; elles opérent un changement notable dans le pouls, lequel devient pour l'ordinaire plus fréquent & plus élevé; la chaleur de la peau s'augmente auſſi, & cette augmentation ne paroît pas bornée au dehors, ſur-tout quand ce ſecond tems du travail ſe prolonge; en ce cas le viſage s'allume, les lévres & la langue ſe ſéchent, la ſoif ſurvient, l'agitation eſt univerſelle & très-grande: dans quelque cas que ce ſoit, le ventre ſe reſſerre d'une maniere très-ſenſible, & de concert avec les muſcles du bas ventre, le diaphragme entre en action, & coopere au reſſerrement.

§. IX.

L'ÉTAT que nous venons de décrire, eſt communément annoncé par l'écoulement d'une matiere glaireuſe & ſanguinolente, qui ſe fait par la vulve, & qui dure quelquefois juſqu'à la fin du travail. On dit alors que

que les *femmes marquent*, & c'eſt de ce moment qu'on a coutume de dater le commencement du véritable travail. Aſſez ſouvent auſſi les femmes *marquent*, lorſqu'elles ne ſentent encore que des *mouches*.

§. X.

Si l'on touche l'orifice de la matrice à l'inſtant des douleurs du ſecond tems, on obſerve qu'il s'ouvre & ſe dilate ; ſon bord s'étend alors & s'amincit dans toute ſa circonférence ; les membranes, qui contiennent les eaux, s'avancent dans l'orifice dilaté, elles y forment une eſpéce de veſſie, fort tendue par le fluide qu'elle contient, & dont la forme demi-ſphérique approche de celle d'une *timbale*. Il ne ſera pas mal-à-propos d'obſerver, que cette forme ne ſe diſtingue bien, que quand l'orifice a déjà acquis un certain dégré de dilatation.

Lorſque la tumeur faite par la diſtenſion des membranes, & leur avance dans l'orifice, commence à s'exprimer, les Accou-

cheurs diſent que les *eaux ſe forment*, & ils jugent que le travail ſera plus ou moins long, ſuivant que l'avance ſuſdite eſt plus conſidérable, & la dilatation de l'orifice de l'uterus plus grande.

§. XI.

Dans l'inſtant, où tout ce qui vient d'être dit s'exécute, le corps de l'enfant s'éloigne de l'orifice de la matrice, il remonte vers ſon fonds, & ce ſont les eaux comprimées par la contraction de cet organe, & pouſſées vers le bas, qui le ſoulévent & le font remonter ainſi; enſorte que, dans le ſecond tems du travail, l'enfant n'eſt jamais ſi loin du paſſage, qu'au moment de la douleur.

§. XII.

Tandis que, dans l'intérieur de la matrice, l'enfant recule ainſi, la matrice elle-même s'avance, & deſcend un peu dans le petit baſſin : la diſtance, qui ſe trouve naturellement, entr'elle & les parties geni-

tales extérieures, diminue en conſéquence d'une maniere proportionnée à l'eſpace que la matrice a parcouru en deſcendant.

§. XIII.

Etat qui ſuit la ceſſation de la douleur.

TOUT change quand la douleur ceſſe : la matrice remonte, mais elle ne regagne pas le point d'élévation, où elle ſe trouvoit avant d'être forcée de deſcendre : enſorte qu'après chaque douleur, elle reſte toujours un peu plus baſſe qu'elle n'étoit auparavant. La tumeur, que formoient les membranes gonflées d'eau, s'efface : l'orifice de la matrice ſe relâche, devient mol, & ſon diamétre diminue : le corps de l'enfant entraîné par ſon poids retombe & vient s'appuyer ſur le bas de la matrice : on peut alors le toucher, & diſtinguer, àtravers les membranes relachées qui le couvrent, quelle eſt, à peu près, la partie de ſon corps, qui ſe préſente au paſſage. Il arrive à cet orifice quelque choſe d'aſſez ſemblable à ce qu'on obſerve dans le corps de la matrice ; celui-ci ne remonte pas après la douleur juſqu'au

point, d'où il eſt deſcendu, l'orifice de même ne revient point au dégré de reſſerrement qu'il avoit, il reſte un peu plus ouvert, & ce que chaque douleur ajoute ainſi à ſon étendue, devient enfin aſſez conſidérable, pour qu'à la faveur d'un effort violent, la tête de l'enfant puiſſe s'y engager.

§. XIV.

Les choſes que nous venons d'expoſer, ainſi que la plupart de celles, dont il nous reſte à faire mention, ſe paſſent de la même maniere, ſoit que l'enfant ſoit vivant, ou qu'il ſoit mort.

§. XV.

A quelques légeres différences près, il en eſt de même quand la tête, ou les feſſes de l'enfant ſe préſentent à l'ouverture de la matrice, ou lorſqu'il eſt placé en travers, & que ſa poitrine, ſon ventre, ſon dos, ſon côté, ſa hanche ſont placés vis-à-vis du paſſage.

§. XVI.

Il faut communément un eſpace de tems aſſez long, aux perſonnes, qui accouchent pour la premiere fois, ſur-tout ſi elles ne ſont plus jeunes, pour que la dilatation de l'orifice de la matrice ſoit portée au point d'admettre la tête de l'enfant. Tout étant égal d'ailleurs, il en faut bien moins chez celles, qui ont déjà accouché pluſieurs fois.

§. XVII.

Troiſiéme & dernier tems du travail.

Quand la fin du travail approche, les douleurs ſe ſuccédent rapidement les unes aux autres; les efforts ſont plus violents & les femmes les font durer le plus qu'elles peuvent : les ſouffrances ſont vraiſemblablement plus grandes, & cependant on les ſupporte avec moins d'impatience : elles commencent à ſe faire ſentir dans la région moyenne du ventre, & vont ſe terminer vers le fondement : après qu'elles ſont paſſées, elles laiſſent ſur cette partie un ſentiment

de péſanteur, duquel les femmes ſe plaignent les unes plus, les autres moins.

§. XVIII.

Ecoulement des eaux.

Au moment où l'effort ſe fait, & que la douleur dure, la veſſie formée, par le prolongement des membranes dans l'orifice de la matrice dilaté, ſe gonfle à tel point, qu'enfin elle creve : alors l'eau qu'elle contenoit s'échappe avec impétuoſité, quelquefois avec bruit : elle eſt ſuivie d'une partie de celle, qui eſt renfermée dans la matrice, & dans laquelle flotte l'enfant : cette derniere ne manqueroit pas de s'écouler entiérement, ſi le corps du fœtus, qui ne ſe trouve plus alors ni ſoulevé, ni ſoutenu par l'effort des eaux, ne ſe précipitoit vers l'orifice, & ne le fermoit avec aſſez d'exactitude, pour retenir le fluide & l'empêcher de couler, au moins dans l'intervalle des douleurs : (*a*) le corps de l'enfant tombe

(*a*) Ce que nous diſons ici doit s'entendre du cas, où la tête de l'enfant s'applique à l'orifice & le

ainſi, parce que ſon poids l'entraîne, & que d'ailleurs les eaux qui s'élancent vers la crevaſſe faite aux membranes, le pouſſent devant elles.

§. XIX.

DANS ces circonſtances, ſi la partie du corps de l'enfant, qui s'engage dans l'orifice de la matrice eſt le haut de la tête, on a coutume de dire que l'enfant eſt au *couronnement*, parce que le bord aminci de cet orifice, en s'appliquant ſur la tête de l'enfant, forme comme une eſpéce de couronne qui l'entoure.

§. XX.

IL arrive aſſez ſouvent que la même douleur, qui fait partir les eaux, chaſſe auſſi

---

bouche exactement; quand la partie, qui s'y engage a trop peu de volume, ou qu'elle eſt trop inégale pour ſe mouler ſi bien à l'ouverture, les eaux continuent à ſortir ſoit d'une maniere continue, ſoit ſeulement au moment des douleurs, juſqu'à ce qu'il n'en reſte plus dans la matrice.

tout de ſuite l'enfant lui-même, & termine entiérement l'accouchement ; d'autres fois il s'écoule un certain tems entre l'une & l'autre de ces choſes, & pendant ce tems, il vient des douleurs ſemblables à celles que nous venons de décrire, & dont le nombre n'eſt pas le même, à beaucoup près, chez toutes les femmes qui accouchent. Ces douleurs, quand elles ont lieu, expriment un peu de la liqueur, qui eſt reſtée dans la matrice, laquelle en paſſant, humecte, lubrefie & relâche les parties à travers leſquelles elle s'écoule : ce qui les diſpoſe à prêter & à s'étendre avec moins de difficulté.

§. XXI.

On doit ſe ſouvenir qu'en parlant des douleurs du ſecond tems du travail, nous avons fait obſerver, que pendant les inſtants de leur durée, l'enfant rentroit, pour ainſi dire, dans la matrice, & qu'il étoit ſoulevé & ramené vers ſon fond. Les choſes ne ſe paſſent pas ainſi dans les douleurs,

qui ſuccédent à la ſortie des eaux : dans celles-là le corps de l'enfant pouſſé, avec violence, vers le bas de la matrice, s'applique très-étroitement à ſon orifice, s'y engage quand la partie qui ſe préſente eſt de calibre à y pénétrer ; enfin il deſcend & avance d'autant plus vers la vulve, que la force, qui agit ſur lui, eſt plus conſidérable : la douleur étant paſſée il remonte pour redeſcendre de la maniere qu'il vient d'être dit, quand la douleur reviendra.

§. XXII.

Sortie de l'enfant.

La tête ayant paſſé l'orifice de la matrice, & s'avançant dans le vagin, il arrive que la longueur de ce conduit membraneux diminue, dans la proportion que ſa largeur augmente : bientôt les parties genitales externes ſont les ſeules qui offrent encore quelque obſtacle à la ſortie de l'enfant : elles s'ouvrent enfin, les nimphes diſparoiſſent, les grandes lévres ſemblent rentrer, la fourchette s'étend, & quelquefois

ſe rompt, la tête ſe dégage, & le reſte du corps ne tarde pas à la ſuivre ; il eſt accompagné d'une aſſez grande quantité d'eau & de ſang.

§. XXIII.

DANS ce dernier moment les efforts ſont extrêmes, les cris perçants, la ſouffrance ſi vive, qu'un frémiſſement, diſons mieux, un tremblement convulſif agite tout le corps. C'eſt alors que la chaleur de la peau, l'agitation du pouls, &c. ſont en général portées à un aſſez haut point.

§. XXIV.

Etat qui ſuit l'accouchement.

LE calme le plus heureux & le plus difficile à peindre ſuccéde tout à coup au trouble le plus cruel : la ceſſation de la douleur ſemble être un plaiſir bien vif ; une joye pure s'empare du cœur de la mere, elle s'exprime par un doux frémiſſement, quelquefois par des tranſports qu'on eſt obligé de réprimer. Cet état, qu'on pourroit ap-

peller un état de délices, dure un certain tems, après lequel de nouvelles douleurs viennent le troubler : elles ne ſont pas ordinairement bien vives, & leur effet eſt de procurer le décollement & l'expulſion du placenta : l'Accoucheur aide le plus ſouvent à ſa ſortie, après laquelle on dit que la femme eſt *délivrée.*

Quelle eſt la puiſſance principale qui agit ici.

On voit aſſez, par tout ce qui vient d'être expoſé, que l'accouchement eſt une des opérations de la nature, qui ſe fait avec le plus d'appareil, & qui exige le concours d'un plus grand nombre de puiſſances, parmi leſquelles il en eſt certainement une, que l'on peut regarder comme la principale, & dont l'action excite toutes les autres à agir : la cauſe déterminante de l'accouchement ſera évidemment celle qui mettra la puiſſance ſuſdite en action : il paroît qu'avant de faire la recherche de cette cauſe, il eſt néceſſaire de ſçavoir à quoi s'en tenir, ſur la nature de cet agent principal : ſi l'on ſe trompe ſur ce qui le regarde, il ne ſemble

guères poſſible de rencontrer juſte, ſur la cauſe que l'on cherche à déterminer.

Comme, après l'écoulement des eaux, on a ſenti la tête de l'enfant s'appuyer ſur l'orifice de la matrice, comme on l'a vue s'y engager & s'avancer manifeſtement, dans le tems d'une douleur, la premiere idée qui s'eſt offerte à l'eſprit des obſervateurs, a dû être que tout cela ſe faiſoit par les efforts de l'enfant, & que par conſéquent il devoit être regardé, comme l'agent par lequel tout s'opéroit : cette idée eſt ſi ſimple & ſi naturelle, que tous les anciens Phyſiciens & pluſieurs Modernes s'y ſont arrêtés. La choſe une fois admiſe, la raiſon vouloit qu'en s'occupant du ſoin de rechercher la cauſe qui mettoit cet agent en action, on tourna ſa vue & l'on fixa ſon attention ſur l'enfant lui-même : c'eſt auſſi ce que les Phyſiologiſtes n'ont pas manqué de faire. Mais quoique d'accord ſur le point, duquel ils convenoient tous unanimement de partir, il s'en faut beaucoup qu'ils ayent ſuivi la même route, & ſoyent arrivés au même but.

D'après Hippocrate, toute l'Antiquité s'étoit perſuadée, que le défaut de nourriture ſuffiſante étoit ce qui faiſoit naître, chez l'enfant, un ſentiment importun, lequel le ſollicitoit à s'agiter, pour aller ailleurs chercher des aliments. Sentiment d'Hippocrate.

Il ne paroît pas que ce ſentiment puiſſe être adopté : car le prétendu défaut de nourriture ne ſçauroit procéder que d'une des deux cauſes ſuivantes, ſçavoir, ou de ce que le corps de la mere n'auroit pas une aſſez grande quantité de ſucs pour fournir aux beſoins du fœtus, ou de ce que ces ſucs exiſtants, ils ne pourroient ſe rendre à lui en proportion de ce que ſes beſoins l'exigent : quant au premier point, on ne ſçauroit ſuppoſer que les ſucs manquent dans la plupart des jeunes femmes, qui ont de la force & de l'embonpoint : d'ailleurs les accouchées en général peuvent ſuffire à la nourriture d'un, ou de deux enfans qu'elles allaitent, & certainement un enfant à ſept ou huit mois après ſa naiſſance, dépenſe plus & tire davantage de ſa mere qu'il tete,

qu'il ne le pouvoit faire avant de ſortir de ſon ſein ; d'où il ſuit que ſi une mere fournit ſans peine à une forte conſommation, on ne ſçauroit douter qu'elle ne pût ſuffire encore plus aiſément à celle, qui ſeroit moins conſidérable. Il eſt donc clair que le prétendu défaut de nourriture, s'il exiſtoit, ne viendroit pas de ce que le corps de la mere ne contiendroit point aſſez de liquides, pour que les beſoins du fœtus fuſſent ſatisfaits.

Cette premiere cauſe écartée, il ne s'agit plus que d'examiner, ſi le manque d'alimens ne viendroit point de ce que les liqueurs nourricieres, quoiqu'abondantes dans le corps de la mere, trouveroient du côté de la matrice, ou du placenta, un obſtacle qui les empêcheroit de ſe tranſmettre à l'enfant, proportionnellement à la conſommation qu'il en fait : (*a*) mais

(*a*) L'opinion que j'expoſe ici, & que je réfute ſommairement, ayant été en quelque ſorte adoptée par M. Bouvart, dans le ſecond écrit qu'il a pu-

quel pourroit être cet obſtacle ? A neuf mois la communication du placenta à la matrice eſt plus étendue, plus ſolidement établie, les vaiſſeaux, qui apportent au fœtus, ſont plus ouverts, & leur calibre croit dans la proportion que l'enfant le fait lui-même : le nombre des vaiſſeaux tant ſanguins que lymphatiques, qui portent de la matrice au placenta & au chorion, ou qui rapportent de l'un & de l'autre à la matrice, eſt proportionné à l'étendue des ſurfaces par leſquelles ces parties ſe touchent : or ces ſurfaces croiſſant, à peu près proportionnellement, à l'augmentation du volume du corps de l'enfant, on ne voit pas quel ſeroit l'obſtacle qui empêcheroit les ſucs

---

blié contre les naiſſances tardives, je me ſuis cru obligé de revenir ſur cet objet, dont on trouvera un examen plus circonſtancié, & une réfutation plus détaillée, dans la Lettre, qui termine ce recueil, & qu'il étoit naturel d'adreſſer à M. Bouvart lui-même, ne fut-ce que pour lui témoigner ma reconnoiſſance de ſa façon d'agir envers moi.

d'y aborder, en quantité relative au beſoin. Il faut donc conclure de tout ceci que les liqueurs nourricieres, étant dans le corps de la mere, en quantité plus que ſuffiſante, & nul obſtacle ne les empêchant de ſe rendre à l'enfant, il n'y a rien ſur quoi puiſſe porter l'idée de ceux, qui ſoutiennent que le fœtus, à neuf mois, manque de nourriture, & que c'eſt-là ce qui le fait ſortir du ventre de ſa mere.

L'acrimonie deseaux.

Une autre opinion, plus mal fondée encore, s'il eſt poſſible, que la précédente, eſt celle des Ecrivains, qui ſe ſont imaginés que l'acrimonie des eaux, dans leſquelles l'enfant nage, agaçoit la ſuperficie de ſon corps, l'irritoit & le déterminoit à faire tous ſes efforts, pour ſe ſouſtraire à cette douloureuſe impreſſion. Il ſuffit pour découvrir le faux de cette opinion, de faire remarquer que les eaux, qu'on dit ſi âcres & ſi irritantes, ſont, dans le fait, on ne peut pas plus douces, & qu'elles ont, à peu près, toutes les qualités de la limphe nourriciere :

nourriciere : (*a*) on convient univerſellement qu'il n'eſt point de liqueur, dans le corps humain, moins propre que celle-là à cauſer de l'irritation ; d'ailleurs, quand les eaux, qui environnent l'enfant, auroient l'acrimonie qu'on leur prête, il ne paroît pas que le corps du fœtus pût en être affecté, d'une maniere bien ſenſible. L'épiderme qui couvre la peau, arrête l'impreſſion de la plus grande partie des molecules ſalines ; qu'on mette la main, ou le pied dans l'eau ſoulée de ſel marin, ou de nitre, ce qu'on éprouve alors ne differe point de ce qu'on ſent, lorſqu'on plonge les mêmes parties dans de l'eau pure. La peau du fœtus eſt moins acceſſible encore, que celle des adultes, au ſentiment que les ſubſtances âcres peuvent exciter : ſi d'un côté elle eſt

---

(*a*) Les eaux contenues dans l'amnios, ſont pures, claires & limpides dans les premiers tems de la groſſeſſe ; mais elles acquierent de la couleur & deviennent glaireuſes par la ſuite, ſur-tout vers la fin, *ſans néanmoins contracter d'acrimonie.* M. Levret, Art des Accouc. pag. 42. . §. 260.

plus délicate & plus fine, de l'autre, (chez preſque tous les enfans qui viennent au monde,) elle ſe trouve couverte d'un enduit graiſſeux, de couleur blanchâtre & à peu près ſemblable à du ſuif, lequel la garantiroit certainement de l'action des molecules âcres, ſuppoſé que les eaux, au milieu deſquelles l'enfant vit en fuſſent chargées. Il y a quelque apparence que cette eſpéce d'enduit eſt formée par la matiere, que fourniſſent les glandes ſebacées, laquelle n'étant point miſcible à l'eau, eſt forcée de s'arrêter à la ſurface de la peau, & s'y accumule pendant l'eſpace de neuf mois: ce qui a été très-ſagement réglé de cette maniere, afin d'empêcher la peau du fœtus d'être macérée par l'action du liquide, ainſi qu'il arrive à ceux, qui tiennent trop long-tems les mains dans l'eau, comme font, par exemple, les femmes qui blanchiſſent le linge, chez leſquelles l'épiderme ſe gonfle, devient blanc, & émouſſe le ſentiment des papilles nerveuſes, tandis que la peau s'attendrit au point de ſe crevaſſer très-ſou-

vent : ſi tout cela arrive à des perſonnes adultes, dont la peau a acquis de la conſiſtance, & qui ne tiennent leurs mains dans l'eau, que pendant une partie de la journée, que n'arriveroit-il point à l'enfant, dont le corps entier baigne dedans pendant neuf mois, quelquefois davantage, & qui a la peau plus tendre & plus délicate ? Quand on admettroit donc, contre toute vérité, que les eaux renfermées dans les membranes du fœtus ſeroient fort âcres, il n'en ſeroit pas moins certain que l'enfant n'en pourroit être moleſté, & par conſéquent tout ce qu'on a dit ſur le picotement incommode qu'elles excitoient à la ſurface de ſon corps, eſt tout-à-fait deſtitué de fondement.

Trois autres ſentimens ſur le même objet.

Ceux qui ont reconnu la fauſſeté des deux ſyſtêmes que nous venons d'examiner ſommairement, ont eu recours à d'autres explications qui ne valent guères mieux. Les uns ont prétendu que le fœtus étoit trop preſſé & trop à l'étroit dans la matrice, au terme de neuf mois, & qu'il travailloit

à ſortir d'un lieu, où il étoit gêné, afin de ſe mettre plus à ſon aiſe. D'autres ont penſé que le beſoin de reſpirer le ſollicitoit à ſe livrer au même travail : le plus grand nombre enfin s'eſt perſuadé que le poids & l'âcreté du *meconium* & de l'urine lui cauſoient de vives coliques, qui lui faiſoient faire les mouvements violents, par leſquels il venoit à bout d'ouvrir la matrice, & de s'en échapper.

Quand à la premiere de ces opinions, ceux qui l'ont adoptée n'ont pas fait attention, que le fœtus nageant dans l'eau à neuf mois, comme il le fait à cinq ou ſix, il eſt vraiſemblable qu'il eſt également à ſon aiſe à l'un, comme à l'autre de ces termes, & que par conſéquent ce qu'on avance ſur le mal-être qu'il éprouve, & qui le force à s'agiter, eſt une vraie chimere.

Si l'on m'objecte que la cavité de la matrice ne s'étend pas préciſément dans la même proportion, que le corps de l'enfant groſſit, & qu'en conſéquence il doit être plus ſerré à neuf mois, qu'il ne l'étoit, par

exemple, à trois, je répondrai qu'en convenant de la vérité du fait, d'après lequel on argumente ici, je ne conviendrai pas également de la conſéquence qu'on en tire : quoique la cavité, qui renferme le fœtus à neuf mois ſoit, par proportion au volume du corps qu'elle contient, plus petite qu'elle ne l'étoit ſix mois auparavant, cependant la preſſion que le fœtus éprouve non-ſeulement eſt la même, mais on peut aſſurer encore qu'à certains égards elle eſt moins conſidérable.

La preſſion, dont on parle ici, ne ſçauroit procéder que de la tendance qu'a la matrice à ſe reſſerrer, ou, (ce qui eſt la même choſe,) de l'effort qu'elle fait pour en venir à bout : il eſt hors de doute que ces choſes ſont en raiſon de la force des parois de la matrice, & celle-ci elle-même en proportion de l'épaiſſeur des ſuſdits parois : or cette épaiſſeur eſt à peu près égale dans tous les tems de la groſſeſſe ; la force comprimante ſera donc à peu près égale auſſi, & par une conſéquence toute naturelle,

le corps du fœtus ne ſera guères plus preſſé à la fin qu'au commencement de la groſſeſſe.

On ne trouveroit pas mieux ſon compte à prétendre, que ce ſont les eaux qui le preſſent & l'incommodent par leur poids ; car il eſt certain qu'en proportion de ſon volume à lui-même, il y a moins de ces eaux dans la matrice, quand la groſſeſſe eſt prête à ſe terminer que quand elle commence.

J'ai dit, qu'à certains égards, on pourroit aſſurer que peu de tems après la conception, la force contractive de la matrice doit produire, ſur le fœtus, un effet plus marqué que vers la fin de la groſſeſſe : voici les raiſonsqui me paroiſſent fonder cette aſſertion : la puiſſance de laquelle dépend la preſſion ſur le fœtus,étant à peu près la même dans tous les tems, s'il ſurvient quelque différence notable, elle ne peut procéder que du plus ou du moins de réſiſtance, de la part du corps comprimé : or à trois mois les membres du fœtus étant plus tendres, plus foibles, plus délicats & bien moins propres

à réſiſter qu'à neuf, il eſt clair que la preſſion fera ſur eux un effet plus grand & plus ſenſible au premier terme qu'au ſecond : ce qui devroit mettre l'enfant plus mal à ſon aiſe dans le commencement de la groſſeſſe qu'à la fin.

L'obſervation journaliere fournit une preuve de ce qui vient d'être dit ; quand à trois ou quatre mois, un effort fait crever les membranes, qui contiennent les eaux, l'enfant ne tarde guères à périr : on convient que ſa mort dépend, en pareilles circonſtances, du reſſerrement de la matrice, lequel eſt porté au point d'écraſer, en quelque ſorte, le corps délicat du fœtus, & d'y faire ceſſer toute action organique. A neuf mois, les eaux s'étant écoulées, la matrice revient de même ſur l'enfant & le preſſe avec force ; mais il ne meurt pas pour cela : les forces qu'il a acquiſes l'ont mis en état de réſiſter & de conſerver ſa vie, dans cet état, pendant pluſieurs jours ; ce qui fait voir, ce me ſemble, que le reſſerrement de la matrice produit un effet plus

marqué, ſur le corps de l'embrion de trois mois que ſur le fœtus de neuf.

J'ajouterai, avant de finir cet article, que ſi la cavité de la matrice eſt au commencement de la groſſeſſe, plus grande qu'à la fin, par proportion au volume du corps du fœtus, cela s'eſt trouvé diſpoſé de cette maniere, afin que les premiers rudiments de l'enfant flottants, dans une plus grande quantité d'eau & ſe trouvant placés dans un eſpace plus libre & plus étendu, fuſſent moins à portée de ſentir la force comprimante; quand ſes membres deviennent plus conſiſtants & plus forts, la quantité d'eau diminue, & l'eſpace ſe rétrécit; alors s'il veut faire quelques mouvemens, il eſt en état de pouſſer & de ſoulever les parois de la matrice.

Concluons donc de tout ceci, que la force contractive de la matrice étant preſque la même dans tous les tems de la groſſeſſe, la preſſion & par conſéquent la gêne doivent auſſi, depuis la conception juſqu'à l'accouchement, être choſes à peu près égales: con-

cluons auſſi qu'on pourroit légitimement ſoupçonner que l'effet de la preſſion eſt moindre à la fin de la groſſeſſe qu'au commencement, qu'en conſéquence la gêne eſt moindre auſſi : d'où il ſuit que l'hypothèſe que nous combattons, & qui aſſigne à la preſſion ſur l'enfant le pouvoir de l'exciter à ſortir, n'eſt rien moins qu'admiſſible.

Enfin ſi l'on ſe retranche à dire qu'il ne s'agit pas ici d'une preſſion, &c. mais ſeulement d'une gêne cauſée par l'étroiteſſe du lieu, qui ne permet pas au fœtus de ſe mouvoir, comme il le voudroit, je demanderai pourquoi après que l'enfant eſt venu au monde, il paſſe les premiers mois de ſa vie à dormir, à l'exception des momens qu'il prend pour téter : s'il eſt vrai qu'il ſorte pour ſe remuer à ſon aiſe, comment ſe fait-il que, quand il eſt ſorti, il ſe tienne ſi tranquille, & ne faſſe preſqu'aucun mouvement, même quand on l'abandonne à lui-même, & qu'on ne le contraint point dans un maillot.

Le beſoin de reſpirer que l'on ſuppoſe

qu'il éprouve à neuf mois, n'a pas plus de réalité : car ſur quoi peut être fondé ce beſoin ? Eſt-ce ſur ce que ſon corps ayant atteint le dernier dégré de volume, de force & de perfection qu'il doit acquérir dans le ſein de ſa mere ſes fonctions ne ſçauroient plus continuer à s'exécuter librement ſans le ſecours de la reſpiration? Mais ſi la choſe eſt ainſi, qui le preſſe donc de ſortir à ſept ou huit mois, comme il le fait ſouvent, ſans qu'aucun déſordre apparent dans la ſanté de ſa mere, ou dans la ſienne, l'y contraigne? Et lorſque ce déſordre a lieu, conçoit-on bien comment il fait naître dans le fœtus un beſoin de reſpirer, ſi vif & ſi preſſant, que celui-ci ne peut abſolument s'y refuſer ? On ne s'aviſera pas de dire que ſans la reſpiration l'exercice des fonctions ceſſeroit alors, puiſque dans l'ordre le plus commun elles continuent encore pendant deux mois à s'exécuter ſans elle. Ce prétendu beſoin de reſpirer, entendu de la maniere que nous venons de le dire, n'eſt donc qu'une idée haſardée ſans preuve, & qui ne cadre point

avec les phénomènes connus. Si l'on dit que ce beſoin de reſpirer naît de l'excès de chaleur, auquel l'enfant eſt expoſé, & qu'il a de la peine à ſoutenir, de maniere que pour le tempérer & ſe rafraîchir, il ſe détermine à venir reſpirer l'air extérieur, qu'il ſçait apparemment être propre à produire ces deux effets. Je prierai les partiſans de cette opinion, de me dire pourquoi dans leur hypothèſe l'enfant vient aſſez ſouvent au terme de ſept ou huit mois ? Eſt-ce que déjà la chaleur eſt inſupportable pour lui ? Il n'y a guères d'apparence à cela, puiſque, comme nous venons de l'obſerver, après ſept mois révolus, l'enfant pour l'ordinaire reſte encore deux mois dans le ventre de ſa mere, & que ſuivant un aſſez grand nombre d'obſervations, il y a ſéjourné quelquefois bien plus longtems. Mais ne nous arrêtons pas à ces conſidérations ; hâtons-nous de toucher au but ; il eſt une choſe qui tranche ſur le point en queſtion. La voici. L'expérience fait voir que le dégré de chaleur de la matrice, neuf mois après la conception,

eſt préciſément le même que celui que l'enfant y reſſentoit à quatre ou cinq mois. Quand en pratiquant l'Art des Accouchemens, on eſt forcé d'introduire la main dans la matrice, on ne trouve pas qu'il faſſe plus chaud dans cette cavité, que dans la bouche de la femme qui eſt en travail. Le Thermomètre retenu pendant quelque tems dans la bouche ou dans le vagin, ou bien introduit dans la matrice, après la ſortie de l'enfant, marque le même dégré de chaleur ; d'où il ſuit qu'il n'eſt pas vrai qu'à neuf mois l'enfant ſupporte une chaleur différente de celle à laquelle il étoit accoutumé, & que par conſéquent c'eſt une erreur manifeſte, que d'attribuer à cet excès de chaleur, l'inquiétude qu'on lui ſuppoſe & la prétendue néceſſité de ſortir de la matrice, pour ſe rafraîchir.

Enfin ſi l'on prétend qu'à neuf mois le beſoin de reſpirer ſe fait ſentir au fœtus, parce que dans ce tems-là, ſon corps étant plus gros, les forces qui opérent la circulation du ſang ne ſuffiſent plus,

que cette fonction intéreſſante languit, qu'il faut un nouvel agent qui la ranime & l'entretienne, & que ce nouvel agent, eſt l'air extérieur, que le fœtus s'empreſſe d'aller reſpirer, je répondrai qu'on part ici d'une ſuppoſition gratuite, & dont la fauſſeté ſaute aux yeux. En effet quelle raiſon allégue-t-on, quelle expérience cite-t-on pour prouver qu'à neuf mois la circulation du ſang devient trop difficile & trop lente dans le corps du fœtus : eſt-ce que dans le tems que tous les membres ont pris de l'accroiſſement, le cœur & les artéres n'ont pas acquis de la force & de la vigueur ? Eſt-ce qu'à la fin de la groſſeſſe, relativement à ces choſes, les proportions ne ſont pas les mêmes qu'au commencement ? Or ſi, comme on n'en ſçauroit douter, ces proportions n'ont point changé, il eſt évident qu'à neuf mois l'enfant n'a pas plus beſoin de reſpirer, qu'il n'en avoit à quatre: Chacun ſçait que la reſpiration n'eſt néceſſaire, après la naiſſance, que pour faire arriver au cœur le ſang, qui paſſe à travers le

poulmon ; on ſçait auſſi que dans le fœtus le ſang n'enfile point cette route, qu'il s'en détourne au contraire par des chemins que la nature lui a pratiqués, & que par conſéquent il n'eſt pas néceſſaire que l'action de l'air le renvoye du poulmon au cœur ; ainſi la circulation peut s'entretenir ſans le ſecours de ce nouvel agent, comme elle le fait chez les poiſſons, même chez les hommes, qui ont conſervé ouverts, le trou ovale du cœur & le canal artériel, leſquels empêchent le ſang du fœtus de ſe porter au poulmon : que par conſéquent il n'a nul beſoin de reſpirer, & qu'attribuer ſa ſortie de la matrice à ce prétendu beſoin, c'eſt aſſigner à un effet très-réel une cauſe purement imaginaire.

Effet prétendu du meconium, &c.

Il nous reſte à examiner, ſi ce que pluſieurs Phyſiologiſtes modernes ont dit de l'impreſſion produite ſur l'enfant, par le poids & l'acreté du *meconium* & de l'urine, eſt plus conforme à la vérité, que les ſyſtêmes, dont nous venons de montrer le peu de ſolidité. Je ne penſe pas que cette

opinion ſoutienne la diſcuſſion plus heureuſement, que les précédentes. En effet, peu de tems après leur naiſſance, preſque tous les enfans rendent leur urine : mais cette urine ſort en petite quantité, & ne donne aucun ſigne d'acrimonie : il y en a trop peu, pour que ſon poids puiſſe cauſer de l'irriration : ce qu'elle ne fait point par ſa maſſe, elle ne l'exécute point par ſon acrimonie, laquelle eſt à peine ſenſible : ainſi l'hypothèſe péche d'abord, en ce qu'elle ſuppoſe, relativement à l'urine, des choſes, qui ſont démenties par l'obſervation. Pour ce qui eſt du *meconium*, ſon âcreté prétendue eſt encore une de ces allégations, que le déſeſpoir de ne pouvoir rien avancer de conforme à l'expérience, a vraiſemblablement ſuggéré : j'ai diſſéqué un très-grand nombre de fœtus morts en venant au monde ; ſi l'on en excepte ceux qui, comme on dit, ſont venus en double, & chez leſquels j'ai trouvé l'inteſtin *rectum* plein de *meconium*, dont cependant une partie étoit déjà ſortie par le fondement,

dans le plus grand nombre des autres, cet excrément étoit encore renfermé dans les inteſtins greſles : on en voyoit peu dans le *colon*, & point du tout dans le *rectum* ; d'où il ſuit que le poids des matieres ſtercorales ne ſe faiſant ſentir communément que quand elles portent ſur le voiſinage du fondement, le fœtus ne ſçauroit en recevoir aucune impreſſion, puiſque chez lui ces matieres en ſont fort éloignées : ce qu'il ne ſeroit pas raiſonnable d'attribuer au poids, on ne peut pas davantage le faire dépendre de l'âcreté : le *meconium* n'en a aucune : l'enfant paſſe quelquefois un jour ou deux ſans le rendre, & ſans paroître ſouffrir de ſa préſence dans les inteſtins : ſi l'âcreté de cette matiere l'inquiétoit ſi fort, il n'auroit certainement rien de plus preſſé que de la rendre, auſſi-tôt qu'il ſeroit venu au monde, puiſqu'il ne ſeroit ſorti en quelque façon que pour cela. Ces raiſons me ſemblent faites pour mettre dans tout ſon jour le vice de cette derniere hypothèſe, & je crois avoir le droit de conclure de tout ce qui

qui vient d'être diſcuté juſqu'à préſent, qu'en ſuppoſant avec le plus grand nombre des Auteurs que les ſecouſſes & les efforts de l'enfant ſont la puiſſance, qui ouvre le paſſage & procure l'accouchement, on n'a point encore déterminé d'une maniere ſuffiſante, quelle eſt la cauſe qui met cette puiſſance en action : car nous avons fait voir combien il eſt faux que l'enfant manque d'aliments, qu'il ſoit mal à ſon aiſe, & trop preſſé dans la matrice, que les eaux qui l'environnent ſoyent âcres, & puiſſent lui picoter la peau, ou qu'il ait beſoin de reſpirer, ou bien enfin que ſes excrémens lui cauſent des douleurs, qui l'agitent, & qu'on imagine l'exciter à tout tenter, pour ſe mettre hors de priſon.

Pourquoi les Phyſiologiſtes ſe ſont trompés.

Comment s'eſt-il pu faire que, ſur une choſe auſſi importante & auſſi ſouvent obſervée que celle-ci, des Auteurs, qui ne manquoient ni de ſçavoir, ni de ſagacité, ſe ſoyent ſi fort éloignés de la vérité qu'ils cherchoient ? Je crois en voir la raiſon : ils n'ont pas aſſez examiné ſi le principe, du-

quel ils partoient, étoit auſſi vrai qu'ils le ſuppoſoient : il leur a paru ſi naturel de penſer que c'étoit par les efforts de l'enfant que l'accouchement s'opéroit, qu'ils n'ont pas cru que la choſe eût beſoin d'être prouvée. En conſéquence ils n'en ont exigé, ni adminiſtré aucune preuve : cependant on peut élever des doutes ſur ce fait, qui ſert de baſe à tous leurs ſyſtêmes, & l'inſuffiſance de ces ſiſtêmes eux-mêmes ſemble ſuggérer les doutes, dont nous parlons ; pour peu qu'on s'y arrête, on ſentira bientôt que le principe, ſur lequel portent les hypothèſes dont nous venons de rendre compte, eſt faux, ou, ce qui eſt la même choſe, qu'il n'eſt point vrai que la puiſſance, qui éxecute le grand œuvre de l'accouchement, réſide dans l'enfant.

Il ne ſera pas difficile de démontrer combien ce que nous avançons ici, eſt conforme à la plus exacte vérité.

Qualités que doit avoir l'agent qui opére l'accouchement.

En effet la ſimple expoſition des principaux phénomènes de l'accouchement nous a ſuffiſamment fait connoître que la puiſ-

ſance en queſtion doit avoir les qualités ſuivantes, leſquelles, ainſi qu'on va le voir, ne ſçauroient appartenir à l'enfant.

1°. Il faut que la puiſſance ſuſdite puiſſe être miſe en action dans tous les tems de la groſſeſſe : puiſqu'on voit tous les jours des fœtus ſortir de la matrice aux termes de deux, trois, quatre, cinq, ſix & ſept mois : il faut encore qu'elle ſoit telle que, le plus ordinairement, ſon action s'exerce, au bout d'un terme à peu près le même, chez la plupart des femmes, & que comme elle peut être accélérée chez quelqu'unes, elle puiſſe auſſi être retardée chez quelques autres : car l'expérience nous fait voir qu'il y a des femmes, qui accouchent par-delà le terme ordinaire de neuf mois.

On ſent bien que l'enfant ne poſſéde rien de ſemblable à cette qualité : car d'après les principes reçus, on ne ſçauroit prétendre qu'à trois mois, par exemple, il ait en lui quelque choſe qui le contraigne de ſortir : encore moins peut-on ſe perſuader qu'il ait alors aſſez de force, pour ſur-

monter l'obſtacle que le reſſerrement & l'épaiſſeur du col de la matrice oppoſent à ſa ſortie : à trois mois l'enfant eſt ſuppoſé être très à ſon aiſe dans la matrice, on ne ſoupçonne pas qu'à ce terme il ait beſoin de reſpirer, qu'il manque de nourriture, ou que déja il ſe ſoit amaſſé aſſez d'urine & de *meconium*, pour lui cauſer des coliques : ſes membres ſont alors ſi délicats, les efforts qu'il peut faire ſont ſi foibles, qu'il faudroit ne pas connoître la réſiſtance que, dans ce tems, l'orifice de la matrice offre à ſa dilatation, pour s'imaginer que l'embrion eſt capable de la forcer : & c'eſt ſi peu par ſes efforts qu'il parvient à la ſurmonter, qu'en pareil cas il a preſque toujours perdu la vie, avant de ſortir de la matrice.

2°. Une autre qualité que doit poſſéder la puiſſance qui préſide à l'accouchement, c'eſt, (quand elle eſt en action,) de reſſerrer plus ou moins fortement la capacité de la matrice, de preſſer ce qui y eſt contenu, & de le pouſſer vigoureuſement vers le paſſage. Certainement l'enfant ne peut

rien faire qui reſſemble à cela : il n'eſt pas poſſible d'imaginer un moyen par lequel il reſſerre la matrice en tout ſens, & diminue de ſa capacité ; il ſeroit abſurde de prétendre que l'eau renfermée dans une veſſie, peut en preſſant ſur ſa ſurface intérieure ſervir à la rétrécir : ſi l'on s'obſtinoit à voir dans l'enfant vivant un agent propre à produire l'effet ſuſdit, au moins ne pouſſeroit-on pas l'aveuglement, juſqu'à attribuer la même action à celui, qui auroit perdu la vie : cependant, nous l'avons déja dit, & c'eſt un point auquel nous ſerons forcés de revenir, à cauſe de ſon importance, la ſortie d'un enfant mort préſente les mêmes phénomenes que celle d'un enfant vivant, au moins relativement au reſſerrement de la matrice ; d'où il ſuit que l'enfant n'a pas plus la ſeconde que la premiere des qualités requiſes, pour mériter le titre d'agent principal dans le tems de l'accouchement.

Il eſt encore une troiſiéme qualité que l'agent en queſtion doit avoir, elle conſiſte à pouvoir ouvrir & dilater inſenſiblement

l'orifice de la matrice, au point qu'il admette la tête de l'enfant, & lui permette de paſſer outre.

Pour faire entendre comment la choſe s'exécutoit, par les efforts de l'enfant, les Phyſiologiſtes ont dit, qu'il appuyoit ſa tête ſur l'orifice, & qu'à force de le preſſer, il le contraignoit de s'ouvrir.

Il n'eſt pas aiſé de concevoir comment un corps dur & gros tel que la tête d'un enfant de neuf mois, peut dilater une ouverture auſſi petite que l'eſt l'orifice de la matrice, au commencement du travail. Mais ſans inſiſter ſur ce point, ſi l'on veut ſe rendre compte de ce qui doit ſe paſſer ici, d'après l'explication donnée, on verra que le corps de l'enfant ne ſçauroit agir qu'à la maniere d'un arc qui ſe débande, & que par conſéquent ſi l'on ſuppoſe ſa tête, qui eſt une des extrémités de l'arc, faiſant effort ſur le col de la matrice, cela ne peut arriver ſans que ſes pieds qui ſont à l'extrémité oppoſée du même arc, ne s'appuyent ſur le fond de cet organe, le pouſſent dans

un ſens contraire à celui, dans lequel la tête agit ſur le col, & avec une force proportionnée aux efforts de l'enfant.

Cela doit néceſſairement refouler le fonds de la matrice, & l'élever autant & plus que le col n'eſt forcé de deſcendre & de s'ouvrir : cependant on ſent fort bien l'avance que fait le col en deſcendant, mais on ne voit point le fonds s'élever, au contraire il s'abaiſſe ſenſiblement & ſuit le col, qui ſemble l'entraîner dans ſon mouvement.

Nous avons pluſieurs obſervations, qui nous ont appris que la matrice ſe creve & ſe déchire, quand les membres, par exemple, les pieds de l'enfant heurtent avec violence contre ſa paroi interne : ſi l'enfant appuyoit ſes pieds, comme on le dit, ſur le fond de la matrice, il me ſemble qu'il devroit rompre le plancher ; car enfin il eſt bien difficile de comprendre comment ce point d'appui pourroit réſiſter à un effort, qui eſt aſſez grand, pour engager dans certaines circonſtances la tête dans un baſſin étroit, & la mouler en l'allongeant, dans

cette cavité, au point de lui enlever preſque entiérement ſa forme naturelle. Cette crevaſſe n'arrive cependant que dans des cas rares & tout-à-fait extraordinaires : d'où il me ſemble qu'on peut inférer, que l'enfant n'agit point de la maniere qu'il faut l'entendre, pour concevoir la dilatation de l'orifice opérée par la preſſion de ſa tête.

D'un autre côté, quand l'enfant vient au monde par les pieds, & qu'il les a engagés dans le paſſage, comment ſon action s'exerce-t-elle ? Ses jambes & ſes cuiſſes étant développées, & tout ſon corps étant droit, qu'on imagine, ſi l'on veut, que ſa tête pouſſe contre le fond de la matrice, on n'expliquera pas pour cela comment il eſt pouſſé hors du ventre de ſa mere : quelquefois ſon corps eſt placé en travers, la matrice ne s'en ouvre pas moins ; comment cela ſe fait-il ? La tête pouſſant d'un côté, les pieds de l'autre : la matrice doit s'allonger de droite à gauche, ce qui n'eſt pas trop capable d'ouvrir ſon orifice, de la maniere qu'on l'entend : cet orifice s'ouvre ce-

pendant à peu près comme ſi la tête de l'enfant étoit bien placée : il n'eſt pas rare de voir des enfans préſenter les feſſes au paſſage, s'avancer dans cette attitude, & venir en double : il y en a qui offrent la hanche, d'autres le bras, ou l'épaule ; il eſt conſtant que ſi on ne leur fait pas changer de ſituation, les parties ſuſdites s'engagent avec le tems, les unes plus, les autres moins : quelle eſt l'action que l'enfant employe, pour que tout cela s'exécute ? Avec un peu de réflexion, ſur les mouvemens qu'il peut faire, on verra ſans peine qu'il n'en eſt aucun, capable de produire les effets énoncés.

Il y a des raiſons plus fortes encore que les précédentes, qui acheveront de démontrer, que ce n'eſt point dans l'enfant que réſide la puiſſance, qui dilate les parties naturelles & provoque l'accouchement. En effet au moment, où, dans l'ordre naturel, cette dilatation s'opere, avant la ſortie des eaux, aucune des parties du corps de l'enfant ne s'engage dans l'ouverture de

la matrice, aucune ne la touche : ce ſont les eaux, qui s'avancent alors dans le paſſage, & dans cet inſtant, le corps du fœtus eſt ſoulevé & repouſſé par elles vers le fond de la matrice ; ce qui fait qu'il s'éloigne alors de l'orifice, qui ſe dilate : peut-on dire qu'en s'éloignant ainſi d'une ouverture, on eſt l'agent, qui opere ſa diſtenſion, & que l'on fait effort pour s'y engager ? Peut-on concevoir qu'en cédant à l'impulſion des eaux, l'enfant les pouſſe vers le vagin ? Si les Phyſiologiſtes avoient fait attention à ce phénomene, s'ils l'euſſent ſeulement connu, il y a apparence qu'ils auroient ſenti la fauſſeté du ſyſtême qu'ils avoient embraſſé.

Je terminerai ſur ce point par un argument, auquel je ne penſe pas qu'il y ait de réplique. L'enfant agit ſi peu dans l'accouchement, qu'en ſuppoſant qu'il ſoit bien placé, il ſort auſſi heureuſement & avec autant de facilité mort que vivant. On ne dira pas qu'un enfant, qui a perdu la vie, puiſſe pouſſer & s'avancer par ſa propre

force dans le paſſage : le délivre n'a pas plus d'action qu'un enfant mort, & l'on voit ſouvent que s'il reſte dans la matrice après l'Accouchement, il ſe fait au bout de quelques jours un nouveau travail, qui le chaſſe dehors ; enfin la même choſe s'obſerve dans les avortemens, & toutes les fois que la matrice ſe débarraſſe d'un corps étranger.

Il doit donc paſſer pour démontré que le corps de l'enfant ne pouvant, en aucune façon produire & exécuter par lui-même le reſſerrement de la matrice, ne pouvant pas davantage pouſſer les eaux dans la poche, ou tumeur que forment les membranes, & ne contribuant d'ailleurs en rien à la dilatation de l'orifice de la matrice, puiſqu'il s'en éloigne au moment où cette dilatation ſe fait, avant la ſortie des eaux, puiſqu'enfin tout ſe paſſe & s'exécute de la même maniere, quand il eſt mort, ou quand il eſt vivant, ainſi que quand d'autres corps inanimés & incapables d'aucune action, ſont expulſés de la cavité de la ma-

trice, ce n'eſt certainement ni dans le corps de l'enfant, ni dans les autres corps étrangers, qu'il faut chercher la puiſſance, à l'action de laquelle l'accouchement eſt dû.

L'agent principal eſt la matrice elle-même.

La matrice eſt elle-même cette puiſſance, que nous cherchons; elle revient ſur elle-même, en ſe contractant; elle ſe reſſerre par ſa propre force; elle preſſe & comprime ainſi ce que ſa cavité renferme, & quelle que ſoit la nature des corps, qui y ſont contenus, preſſés preſque en tout ſens, ils ſont forcés de s'échapper, par l'endroit où la réſiſtance eſt moindre: cet endroit eſt évidemment celui, où s'ouvre l'orifice qui conduit au vagin. Dans cette action la matrice reçoit pour l'ordinaire, beaucoup d'aide de la part du diaphragme & des muſcles du bas ventre, leſquels ſe contractant avec force, diminuent la capacité de l'abdomen, & agiſſent puiſſamment ſur ce qui s'y trouve renfermé.

Il faudroit n'avoir jamais jetté les yeux ſur une femme en travail, pour douter un

moment de l'action que nous attribuons ici aux muſcles du bas-ventre : car, indépendamment du reſſerrement de cette cavité, (§ VIII.) qu'il eſt impoſſible de ne pas reconnoître, & qui ne ſçauroit être opéré que par la contraction des muſcles ſuſdits, l'effort que les femmes font pour retenir leur reſpiration, dans le tems des plus vives douleurs, eſt on ne peut pas plus manifeſte, & chacun ſçait qu'il ne ſçauroit être que l'effet de la contraction du diaphragme : ce que font les parties, que nous venons de nommer, eſt entiérement ſemblable à ce qu'elles exécutent, quand on a de la peine à rendre ſes excrémens, & qu'on fait effort pour en venir à bout. Auſſi les phénomenes dans l'un & l'autre cas ſont-ils les mêmes.

La preſſion occaſionnée par la contraction du diaphragme & des muſcles abdominaux, ſe faiſant ſentir à toutes les parties du bas ventre, il arrive que la veſſie urinaire l'éprouve comme les autres ; & delà vient qu'on lâche l'urine en rendant les

matieres ſtercorales : les femmes qui accouchent en font autant, leur urine ſort malgré elles, ſouvent ſans qu'elles le ſentent, & ſi par le ſecours des cliſteres, ou autrement, le gros boyau n'a point été vuidé au commencement du travail, il n'eſt pas poſſible à la plupart des femmes de retenir leurs excréments dans le tems des dernieres douleurs..... Les perſonnes, qui vont à la garderobbe avec effort, ont le viſage rouge, les yeux allumés & quelquefois larmoyants, la tête lourde & un peu douloureuſe. C'eſt une choſe connue, que ces phénomenes reconnoiſſent pour cauſe, le refoulement du ſang vers les parties ſupérieures, lequel ſe fait en conſéquence de la compreſſion que ſouffre alors le tronc de l'artere aorte ventrale, ſur laquelle les muſcles en action pouſſent les viſceres de l'abdomen : pour des raiſons & par un méchaniſme tout-à-fait ſemblables, le viſage des femmes en travail prend plus de couleur, la bouche plus de chaleur, les yeux plus de vivacité la tête plus de péſanteur, &c.

C'eſt peut-être trop long-tems nous arrêter ſur un point que ſûrement aucun Phyſiologiſte ne nous conteſtera ; un peu d'attention aux phénomenes les plus ſimples, ſuffit pour être convaincu que la contraction des muſcles du bas ventre s'exerce d'une maniere, qui n'eſt point équivoque, dans le tems de l'accouchement, & qu'elle concourt puiſſamment à en procurer la terminaiſon.

L'action de la matrice, dans le même tems, n'eſt pas plus difficile à prouver que celle des muſcles du bas ventre & du diaphragme.

Lorſqu'une des douleurs de l'enfantement s'annonce, ſi l'on met la main ſur le ventre, au-deſſous du nombril, on ſentira le corps de la matrice ſe reſſerrer, ſe rapetiſſer & s'éloigner, en deſcendant vers le pubis, de la main qu'on tient en obſervation ; la même choſe arrive après l'accouchement, quand il ſurvient des tranchées : les Accoucheurs conviennent que chaque tranchée peut être regardée comme un pe-

tit travail, dont l'effet eſt de procurer l'expulſion de quelques caillots de ſang, ou de quelques humidités contenues dans la matrice, & qui l'incommodent par leur préſence : cette preuve n'eſt pas la ſeule que nous ayons à alléguer; il en eſt une plus déciſive encore; la voici; rien n'eſt ſi commun, dans la pratique des accouchemens, que d'être obligé de porter la main dans la cavité de la matrice, ſoit pour *retourner* l'enfant, quand il ſe préſente mal, ſoit pour travailler au décollement d'un placenta trop adhérent; quel eſt celui des Accoucheurs à qui il n'eſt point arrivé, en faiſant ces choſes, ſur-tout la premiere, de ſentir la matrice ſe contracter, & preſſer avec force la main, qu'on y avoit inſinuée ? Cette preſſion eſt quelquefois portée à un tel dégré de violence, que la main, qui l'éprouve, en eſt engourdie, & par là rendue incapable d'aucun mouvement; enſorte que l'Accoucheur eſt obligé de la retirer de la matrice, afin de laiſſer paſſer l'engourdiſſement dont elle eſt ſaiſie, & la

mettre

mettre en état d'agir & d'opérer de nouveau. D'après cette expérience, non-ſeulement il eſt certain que la matrice agit, pour procurer la ſortie du fœtus, mais il eſt de plus démontré qu'elle agit avec une force très-conſidérable.

Si l'on m'objecte qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'un ſac membraneux & mince puiſſe ſe reſſerrer avec aſſez de vigueur, pour produire les effets que je viens de lui attribuer, je répondrai que l'objection prend ſa ſource dans le peu de connoiſſance que le commun des Phyſiciens a de la ſtructure de la matrice d'une femme groſſe : on s'eſt imaginé qu'en s'étendant beaucoup, les tuniques de cette partie s'amincifſoient conſidérablement, & qu'elles étoient ſimplement membraneuſes : il s'en manque bien cependant que ces choſes ſoient telles en effet, qu'on a bien voulu ſe le perſuader : car premierement les parois de la matrice ne s'amincifſent point, dans la proportion qu'elles s'étendent, ou, pour mieux dire, elles perdent peu de leur épaiſ-

ſeur, ſi ce n'eſt vers l'orifice de la matrice: j'ai fait l'opération céſarienne à deux femmes mortes dans les derniers tems de leur groſſeſſe, & cela dans l'intention de conſerver les jours de l'enfant, ou tout au moins de lui adminiſtrer le baptême, & j'ai trouvé les parois des matrices que j'ouvrois fermes & épaiſſes. (*a*) Au reſte j'inſiſterai peu ſur ce fait, parce qu'avant moi, pluſieurs Anatomiſtes ont déjà fait la même obſervation : je m'arrêterai davantage à ce qui regarde la ſtructure de la matrice.

La matrice a des fibres muſculaires.

Il eſt aſſez difficile, pour ne pas dire preſqu'impoſſible, hors l'état de la groſſeſſe, de développer la ſtructure de cet organe : ſon tiſſu eſt ſi ſerré, qu'on ne ſçauroit y ſuivre la diſpoſition & l'arrangement des

---

(*a*) Ita quidem uteri capacitas augetur, nec tamen ſubſtantiæ craſſities minuitur, minuenda certe, ſi eadem ſubſtantiæ quantitas maneret. Roëderer, Elem. Art. Obſt. §. 62.

Eâdem ratione quâ expanditur uterus, influentis liquidi copiâ augetur, atque ſic eadem ſemper uteri craſſities manet. *Idem*, §. 64.

fibres : on a même peine à déterminer leur nature, & à décider ſi elles ſont muſculaires ou non : mais tout change dans le tems de la groſſeſſe : le tiſſu ſemble ſe lâcher ; les fibres ſe développent, s'élevent & s'expriment d'une maniere ſenſible : on les voit alors diſpoſées par trouſſeaux à la ſurface interne de la matrice, tandis qu'à l'extérieur elles ſont rangées d'une maniere uniforme, & font un plan égal, qui rend cette ſurface parfaitement unie. Soit qu'on les conſidére à l'une, ou à l'autre de ces ſurfaces, on les reconnoît, ſans peine, pour être de vraies fibres muſculaires, & les faiſceaux qu'elles forment au dedans de la matrice ne reſſemblent pas mal à ceux qu'on diſtingue, en examinant l'intérieur de la veſſie urinaire : on ne ſçauroit dire qu'en général ils gardent, un ordre conſtant, ou qu'ils ſuivent une direction réguliere & déterminée : (*a*) la plus grande partie

(*a*) Longitudines à fundo ad orificium decurrentes, contractæ axin longitudinalem breviorem

ſe porte en ligne droite du fond de la matrice vers ſon col, les autres vont obliquement. (*a*) Il s'en trouve auſſi qui s'avancent preſqu'horiſontalement d'un côté de la matrice à l'autre. (*b*) En un mot, à l'exception de l'épaiſſeur qui n'eſt pas tout-à-fait ſi marquée dans les faiſceaux fibreux de la matrice, il n'y a rien qui ſe reſſemble tant que leur arrangement, dans l'une & l'autre des parties dont nous parlons. Leur maniere d'agir ſe reſſemble auſſi parfaitement : quand la veſſie urinaire ſe contracte, & que le diaphragme, les muſcles de l'abdomen coopérent avec elle, l'urine preſſée

---

reddunt, ſicque contenta uteri verſus orificium deprimunt.

Aliæ in ipſo corpore orbiculares decurrunt, circum uteri circumferentiam ductæ, &c.

Aliæ in fundo uteri orbiculares ſeu ſpirales decurrunt. Rœderer, Elem. Art. Obſt. §. 92, 93, 95.

(*a*) Ce ſont celles que l'on a cru être ſpirales, elles ne m'ont pas paru telles, même vers le fond de la matrice.

(*b*) On a écrit que ces fibres n'étoient point muſculaires : autant que je puis m'y connoître, elles le ſont autant que les autres.

de toutes parts s'échappe, par le côté qui offre le moins de réſiſtance, ſurmonte les obſtacles qui quelquefois s'oppoſent à ſa ſortie, & quand elle n'en rencontre point, elle s'élance en faiſant un jet proportionné à la force qui la preſſe; tout ſe paſſe de la même maniere de la part de la matrice, quand elle ſe met en action, de concert avec les muſcles ſuſdits; il eſt d'autant plus inutile de répéter ce que nous avons déjà dit ſur cet objet, que nous ſerons obligés d'y revenir encore par la ſuite, & de développer davantage ce qu'ici nous n'avons fait qu'expoſer ſuccintement.

La matrice eſt-elle la puiſſance priincipale.

L'action de la matrice étant démontrée concourir avec celle du diaphragme, & des muſcles abdominaux, pour procurer la ſortie de l'enfant, il ne s'agit plus que de ſçavoir, ſi ces deux puiſſances ſont égales entr'elles & indépandantes l'une de l'autre, ou s'il en eſt une qui eſt ſubordonnée à l'autre, qui en dépend, & ne ſe met en action, que quand la puiſſance principale l'appelle à ſon ſecours.

J'ai vu des Phyſiciens ſoutenir, d'après certains Auteurs, que la contraction du diaphragme & des muſcles du ventre, étoit cette puiſſance principale, & que la matrice n'agiſſoit, pour ainſi dire, qu'en ſous ordre, & ſeulement quand elle y étoit ſollicitée & déterminée par l'action des muſcles.

Nous nous ſommes fait un devoir de n'avancer qu'à la lumiere de l'expérience ; cette lumiere mettra dans tout ſon jour la fauſſeté d'une pareille idée.

Il eſt d'abord certain, que les douleurs de l'enfantement, avant de ſe faire ſentir dans toute leur force, ſont annoncées, & que les femmes en travail nous avertiſſent qu'elles vont arriver. (§. VII.) Ce qui le leur fait connoître, c'eſt qu'elles ſentent la matrice ſe contracter : nous avons fait obſerver ci-devant (§. III.) que la douleur n'étoit qu'une ſuite de l'effort, ou du reſſerrement des parties qui ſont en action : l'examen de ce qui ſe paſſe du côté du ventre & de la matrice, dans l'inſtant qui précéde

une douleur & qui l'annonce, nous fait voir que la matrice ſe contracte ſenſiblement, & que les muſcles ſont en repos : ils n'agiſſent pour l'ordinaire que quand la douleur proprement dite commence à ſe faire ſentir : d'où il ſuit que leur action eſt ſecondaire & dépendante de celle de la matrice, laquelle doit être regardée comme tenant le premier rang, & comme méritant à juſte titre le nom d'action principale.

Ce qui confirme ce qui vient d'être dit, c'eſt qu'on trouve quelquefois des femmes, dont les forces ſont épuiſées, & d'autres qui craignent à l'excès les douleurs, ou qui manquent de courage, leſquelles dans l'intention de diminuer leurs ſouffrances, loin de contracter le diaphragme & les muſcles du ventre, (ce qu'on appelle dans la pratique faire valoir les douleurs,) les retiennent au contraire relâchés & ſans action, ce qui n'empêche pas la matrice de ſe reſſerrer avec force, & d'expulſer enfin le fœtus : par où l'on peut voir que l'effort

de ces muſcles, n'eſt qu'une puiſſance ſubſidiaire, dont, à la rigueur, la matrice pourroit ſe paſſer, & elle n'en viendroit pas moins à bout de terminer le travail.

Dans les accouchemens qu'on nomme contre nature, quand l'enfant ſe préſente mal, & qu'il eſt queſtion, afin de le faire ſortir, de le rammener à une bonne poſition, c'eſt une régle dans la pratique de l'Art de ſaiſir, pour opérer, l'intervalle de deux douleurs, de ne rien faire, dans le moment que la douleur dure, & de recommander alors aux femmes en travail, de ne point retenir leur reſpiration, ni ſerrer le ventre: quand elles exécutent ce qu'on leur preſcrit, les muſcles de l'abdomen reſtent détendus & relâchés, cependant la matrice ne laiſſe pas de ſe reſſerrer, au point, comme nous l'avons déjà dit, d'engourdir bien ſouvent la main de l'Accoucheur le plus robuſte. Il me ſemble qu'il ſeroit ſuperflu de raſſembler un plus grand nombre de faits, & que ceux que nous venons de rapporter ſuffiſent pour prouver in-

conteſtablement, que la matrice eſt le principal des agents, qui travaillent à terminer l'Accouchement, & que l'action du diaphragme & des muſcles abdominaux n'offre qu'une puiſſance auxiliaire, qui abrége la longueur du travail, en accélérant la ſortie de l'enfant, mais ſans le concours de laquelle cette ſortie pourroit abſolument s'exécuter, quoique un peu plus tard.

Explication des phénomènes.

Ce principe une fois établi, on voit les phénomenes de l'Accouchement s'expliquer, & le Méchaniſme de cette grande action ſe développer avec une facilité ſurprenante.

Lorſqu'au commencement du travail, (§. VI.) la matrice eſſaye ſes forces, & prélude, pour ainſi dire, par des efforts légers & de courte durée, on voit bien que ſa cavité ſe trouvant exactement pleine, ce qu'elle renferme doit réſiſter également de tous côtés, excepté vers le vagin : or cette réſiſtance arrête en quelque ſorte le coup & le ſuſpend ; ce qui fait que l'effort eſt de courte durée : la douleur que l'effort pro-

duit eſt petite & paſſe vîte : pour trouver la raiſon de ce fait, il faut ſçavoir, qu'en elle-même la contraction de la matrice n'eſt pas plus douloureuſe, que celle des autres muſcles de notre corps, & que la ſouffrance, ou douleur proprement dite eſt la ſuite & l'effet du reſſerrement de la matrice, en tant que ce reſſerrement occaſionne la dilatation de l'orifice, laquelle ne ſçauroit avoir lieu, ſans que les fibres qui le compoſent ne ſouffrent un allongement, ou, ſi l'on aime mieux, une diſtraction très-marquée : il eſt prouvé qu'en général la douleur ſe fait ſentir, dans le corps des animaux, toutes les fois que les fibres, dont ils ſont compoſés, ſont allongées à un certain dégré, & qu'elle eſt d'autant plus vive que, par cet allongement, elles approchent davantage de l'état de rupture. Pour ne point nous écarter trop long-tems de notre objet principal, je ne rapporterai qu'une ſeule preuve de ce que je viens d'avancer, relativement aux douleurs de l'enfantement : mais j'eſpére qu'elle ſuffira : la douleur proprement dite dans ce

tems eſt ſi bien due à l'élargiſſement de l'orifice interne de la matrice, qu'elle ne ſe fait ſentir que quand la dilatation de cet orifice s'opére violemment, par quelque cauſe que ce ſoit, & elle ceſſe dès que l'ouverture eſt ſuffiſamment grande pour admettre le corps, qui doit y paſſer : ce qui a lieu dans les cas d'enclavement, met la choſe en évidence : tant que la nature travaille à ouvrir l'orifice, il y a des douleurs : dès que cet orifice élargi a laiſſé paſſer la tête de l'enfant, les douleurs ceſſent : & puiſque nous en ſommes ſur ce point, il ne ſera pas mal d'obſerver que quand les douleurs provenantes de la dilatation de l'orifice ont ceſſé, il en ſurvient d'autres qui dépendent de l'élargiſſement forcé du vagin & des parties génitales externes.

La cauſe, que nous aſſignons aux douleurs de l'enfantement, étant ſuffiſamment éclaircie, il eſt aiſé de voir, que, dans le commencement du travail, les efforts n'étant ni violents ni longtems ſoutenus, la dilatation de l'orifice doit être bien petite,

bien peu ſenſible, & par conſéquent les douleurs ſeront courtes & fort légeres.

Quelque petite que ſoit la dilatation de l'orifice, dont on vient de parler, on ſent bien qu'elle ne pourra ſe faire, ainſi que la contraction, qui y donne lieu, ſans une ſorte de froncement dans les fibres les plus voiſines du paſſage qui s'ouvre : on ne peut concevoir ce froncement ſans concevoir auſſi que, par ſon effet, la ſurface interne de la circonférence de l'ouverture ſe détachera, ſe décolera de la partie correſpondante du chorion, à laquelle elle étoit adhérente : le décollement fait dans ce lieu, les vaiſſeaux de la matrice & ceux du chorion, qui s'abouchoient, ceſſeront de le faire : il arrivera de-là que la limphe, qui paſſoit par ces vaiſſeaux de la matrice au chorion, ou qui revenoit de cette partie à la matrice, s'épanchera & coulera par le vagin juſqu'aux bords de la vulve : telle eſt la ſource de l'humidité glaireuſe, (§. VI.) qui abreuve les parties naturelles au commencement du travail, & que la nature fait ſervir à humec-

ter & détendre les parties à travers leſquelles elle paſſe, afin de les mettre en état de mieux prêter dans la ſuite, & de s'étendre ſans ſe rompre.

Si dans le nombre des vaiſſeaux, dont le décollement ſuſdit détruit l'Anaſtomoſe, il s'en trouve quelques-uns qui charrient du ſang, ce fluide ſe mêlera aux humidités qui s'écoulent, & les rendra ſanguinolentes, ce qui arrivera tantôt au commencement, & tantôt vers le milieu du travail. (§. IX.)

Il n'eſt pas étonnant que des efforts ſi petits & des douleurs ſi légeres n'opérent preſqu'aucun changement dans l'œconomie animale. (§. VI.)

Quant au rapetiſſement & à la chûte du ventre, qui a coutume de précéder tout ce que nous venons de dire, & qui joint à la légereté, que les femmes éprouvent alors, ſemble annoncer que le travail ne tardera pas à commencer, (§. II.) il n'eſt pas malaiſé d'en donner la raiſon : mais il eſt néceſſaire pour cela de poſer quelques principes. Rien ne ſe fait dans la nature d'une façon

bruſque & violente : toute action s'y prépare au contraire & s'y exécute d'une maniere douce & modérée : ſouvent il arrive au Phyſicien de fixer pour le commencement d'une action, un moment auquel elle étoit déjà bien avancée. Il ſemble que la Nature ſe plaiſe à nous dérober ſes premiers pas, à nous cacher le premier inſtant de ſa marche : nous diſons, par exemple, que la fermentation putride commence, quand nous ſentons les premiers indices d'un alkali-volatil, qui ſe développe, & cependant il eſt certain qu'alors cette fermentation eſt déjà portée à un certain dégré, & que faute d'aſſez de délicateſſe dans nos ſens, nous n'avons pu ſaiſir le principe de cette action : l'Hiſtoire de la Nature eſt auſſi celle des faits propres à démontrer la vérité que nous venons d'avancer.

C'eſt ſur-tout dans l'exécution de la plus grande partie des fonctions de l'œconomie animale, que tout ceci eſt remarquable ; il n'en eſt pas une, quelque promptement qu'elle s'exécute, qui n'ait été préparée

d'une façon plus ou moins ſenſible : ce qui a lieu pour les autres actions, ſe rencontre auſſi dans ce qui concerne l'Accouchement. Avant que la contraction de la matrice ſoit venue au point de produire les efforts, dont je viens d'expoſer le Méchaniſme, & de cauſer les douleurs, qu'on appelle des *mouches*, elle a déjà paſſé par pluſieurs dégrés ; elle a ſollicité les muſcles du bas ventre à ſe tendre, diſons le mot, à ſe contracter, d'une maniere très-réelle, mais très-peu ſenſible, ſi ce n'eſt par ſes effets : l'état des muſcles du bas ventre a paſſé à ceux du reſte du corps, & s'eſt en quelque ſorte communiqué à tout le ſyſtême muſculaire. Ce n'eſt pas, ſi l'on veut, une vraie contraction, c'eſt un reſſerrement tonique ; mais l'effet en ſera le même : & il en réſultera dans tous les muſcles une augmentation d'activité, laquelle fera que les femmes ſe ſentiront plus légeres & plus alertes : la raiſon en eſt que le poids reſte le même, & que la puiſſance deſtinée à le mouvoir agit avec plus de force : d'un autre côté les

muſcles du bas ventre ne peuvent ſe reſſerrer ſans preſſer les viſcéres, qui ſont contenus dans ſa cavité : la matrice preſſée, ſera pouſſée vers l'hypogaſtre ; ſa propre contraction à elle-même l'y attire : cela doit faire baiſſer le ventre, & diminuer de ſon volume. Ainſi il n'y a rien dans les phénomenes, qui précédent le travail, ou qui ſe préſentent dans ſon commencement, dont nous ne puiſſions rendre raiſon d'une maniere ſatisfaiſante : ceux du ſecond tems n'offriront pas plus de difficulté.

Phénomenes du ſecond tems.

Les efforts étant alors plus violents & durant davantage, l'orifice de la matrice ſe dilatera d'une maniere plus marquée, (§. X.) & par conſéquent les douleurs proprement dites ſeront & plus vives & plus longues : elles ſeront même celles de tout le travail, que les meres ſupporteront avec le plus de peine, parce qu'elles les font ſouffrir davantage. (§. VIII.) L'orifice de la matrice eſt une partie douée d'une ſenſibilité très-exquiſe : le vagin & les parties naturelles extérieures n'ont pas, à beaucoup près, le même

même dégré de ſenſibilité, & ſont d'ailleurs d'un tiſſu bien plus lâche ; en conſéquence leur dilatation, qui arrive au troiſiéme tems du travail, ne ſçauroit cauſer des ſouffrances ſi cuiſantes, que celles qui ſont l'effet de la diſtraction de l'orifice.

Mais quel eſt donc l'agent qui force cet orifice à s'ouvrir ? Par quel Méchaniſme ſa dilatation s'opere-t-elle ? Le point ſur lequel roulent ces queſtions eſt ſi important, la ſolution du problême ſi curieuſe, que j'eſpere qu'on me pardonnera de m'arrêter quelque tems ſur cet objet.

Deux cauſes concourent à produire la dilatation, dont il eſt ici queſtion. La premiere eſt la contraction elle-même de la plus grande partie des fibres muſculaires de la matrice ; la ſeconde eſt l'effort que font les eaux ſur le bord de l'ouverture dans laquelle elles s'avancent.

Pour entendre comment la premiere de ces cauſes produit l'effet que nous lui aſſignons, il faut ſe rappeller ce que nous avons dit précédemment ſur la diſpoſition

& l'arrangement des fibres charnues de la matrice ; il y en a qui vont en droite ligne de ſon fond vers ſon orifice, auquel elles ſe terminent : elles ſont les plus nombreuſes, & forment la majeure partie du tiſſu muſculaire de la matrice ; on voit d'autres fibres qui vont obliquement de l'une à l'autre des parties déſignées : celles-là ne ſont pas, à beaucoup près, en auſſi grand nombre que les précédentes ; il s'en trouve quelques-unes, qui ſont placées circulairement ; mais on ne les voit que vers le milieu de la matrice, leur nombre eſt petit, & quelques Auteurs ont cru pouvoir aſſurer qu'elles n'étoient point charnues, & que c'étoit un tiſſu cellulaire fort ſerré, qui les formoit.

Les fibres perpendiculaires, ainſi que les obliques, ſe rapprochent & ſe ſerrent vers le fond de la matrice, on les y voit diſpoſées en maniere de rayons : elles ſemblent partir d'un centre commun, & deſcendre de-là dans les directions ſuſdites vers l'orifice : le tiſſu qu'elles forment dans ce centre

eſt ſemblable à celui, que les muſcles moteurs des lévres font, vers les deux commiſſures de la bouche, & ces deux tiſſus ne ſont pas plus aiſés à développer l'un que l'autre : cependant Ruiſch avoit aſſez bien vu la diſpoſition radiée des fibres charnues de la matrice vers ſon fonds, pour placer dans cet endroit un muſcle rayonné, auquel il donnoit la fonction de ſervir au décollement du placenta, après la ſortie de l'enfant. Ruiſch s'eſt trompé en prenant pour un muſcle particulier, ce qui n'eſt qu'une portion de la ſubſtance même de la matrice, dont la ſtructure ſe développe avec moins de difficulté à la ſurface interne qu'à l'extérieure. Mais les erreurs des grands hommes, qu'on me paſſe l'expreſſion, ont quelque choſe de grand comme eux, & même de lumineux. Ruiſch n'avoit qu'entrevu la diſpoſition des fibres charnues de la matrice, & cela lui avoit ſervi à indiquer la maniere, dont le plus ordinairement le placenta ſe détache dans l'état naturel : nous avons à regretter que cet homme il-

luſtre à tant de titres, & qui pratiquoit l'Art des Accouchemens n'ait pas davantage ſuivi cette matiere : il étoit, comme on dit, ſur la voye : que ne devoit-on pas attendre de ſa ſagacité ? Achevons de notre mieux le travail qu'il nous a laiſſé à faire.

Quand les fibres longitudinales & obliques de la matrice ſe contracteront, il eſt clair qu'elles approcheront ſon fond vers ſon orifice, & réciproquement la derniere de ces parties vers la premiere : mais il y a entr'elles deux une notable différence : le fond étant tiré également dans toutes ſes dimenſions, & les fibres ne ſouffrant dans cet endroit aucune interruption, il ne ſçauroit lui arriver autre choſe que de deſcendre également. Mais les fibres qui l'abaiſſent, ſe terminant par leur extrémité oppoſée à la circonférence de l'orifice, il faut de néceſſité qu'elles tirent tous les points de cette circonférence : & l'on conçoit que cela ne ſçauroit ſe faire ſans le forcer de s'ouvrir d'autant plus que les fibres

agiront avec plus de vigueur.

Les prétendues fibres rayonnées de l'orifice, dont quelques Auteurs ont parlé, & à l'action deſquelles ils ont attribué l'agrandiſſement de cette ouverture, ne ſont rien autre choſe, que les extrémités de celles, qui entrent dans la compoſition du corps de la matrice, & dont nous venons de développer l'action.

Cette action eſt augmentée par l'effort des eaux, qui s'avancent dans le paſſage: cet effort eſt la ſeconde cauſe qui contribue à la dilatation de l'orifice: voici comme cette cauſe agit. Lorſque par la contraction des fibres muſculaires la capacité de la matrice diminue, que ſon orifice ſe dilate, & que la portion du chorion la plus voiſine de cet orifice ſe décolle & ſe ſépare de la ſurface de la matrice, pour les raiſons expliquées ci-deſſus, les eaux dans leſquelles l'enfant nage, ſont fortement comprimées de toutes parts, excepté vers l'orifice qui ſe dilate alors. Il eſt naturel qu'elles s'y portent, & comme elles ſont arrêtées

par les membranes, qui les retiennent, elles employent une partie de leur action à pouſſer devant elles ces membranes, qui prêtent un peu, mais moins qu'on ne croit communément; le ſurplus de cette action s'exerce ſur la circonférence de l'orifice, la preſſe, la pouſſe & force chacun des points de cette circonférence de céder & de s'éloigner du point qui eſt placé vis-à-vis de lui. Cet artifice eſt admirable, ce n'eſt point un corps dur qui écarte les bords de l'ouverture, il auroit pu les meurtrir ou les déchirer; c'eſt un cotps fluide qui preſſe mollement: il ouvre ſans doute avec un peu plus de lenteur, & par cela même il laiſſe aux fibres le tems de s'étendre & de prêter autant que le cas l'exige: il falloit ouvrir l'orifice d'une maniere égale; il eſt clair que ſuivant différentes inclinaiſons, & les cauſes qui peuvent donner lieu à ces différences, ſont en grand nombre; ſuivant donc ces différentes inclinaiſons, un corps dur eût preſſé d'une maniere inégale, & déchiré le côté ſur lequel il ſe ſeroit appuyé,

tandis qu'il n'eût rien fait ſur le côté oppoſé ; un fluide preſſe d'une maniere uniforme & développe également tout le contour du paſſage. D'ailleurs où prendre ce corps ? Il le faudroit conique, & que la pointe s'engageât dans l'ouverture : la tête de l'enfant ronde, dure & groſſe comme elle eſt, n'offre rien de ſemblable : enfin un corps de cette nature n'eût point humecté, lubrefié le paſſage, & n'eût point diſpoſé les fibres à s'allonger autant qu'il le faut.

On voit, par ce qui vient d'être expoſé, pourquoi les Accouchemens *qui ſe font à ſec*, c'eſt-à-dire, ceux dans leſquels les eaux s'écoulent au commencement du travail, ſont ſi laborieux & ſi difficiles : ce qui n'arrive point, comme les Accoucheurs le diſent, uniquement parce que les eaux étant ſorties, les fibres moins humectées réſiſtent davantage & prêtent avec plus de difficulté ; car il eſt clair que les eaux étant renfermées dans les membranes, contribuent peu au relâchement des bords de l'o-

rifice, & que d'ailleurs on ſupplée tous les jours très-efficacement à leur défaut par le moyen des pommades, ou autres corps gras, comme auſſi par celui des bains de vapeurs, ou des injections émollientes ; ſi ces Accouchemens ſont ſi longs, ſi douloureux, c'eſt principalement parce que des deux cauſes, qui doivent concourir enſemble au même moment, pour procurer la dilatation de l'orifice, il n'y en a qu'une qui ſoit en action, ſçavoir la contraction des fibres de la matrice : car il ne faut pas s'imaginer que la preſſion de la tête y faſſe quelque choſe au commencemenr du travail, autrement il faudroit donc penſer auſſi que le dos, le ventre & la poitrine de l'enfant pourroient en faire autant, car il eſt certain que quand ces parties ſe préſentent au paſſage, la dilatation de l'orifice ſe fait, à très-peu de choſe près, comme ſi l'enfant venoit la tête la premiere : il eſt naturel de penſer que ſi de deux cauſes, qui concourent à la production d'un même effet, vous en ſupprimez une, ſans donner

plus d'activité à l'autre, l'action ſera plus difficile, plus lente, & l'effet tardera davantage à ſe manifeſter.

J'ajouterai en finiſſant ſur ce point, que le racourciſſement des fibres de la matrice doit être regardé comme la principale des deux cauſes que je viens d'expoſer : cette cauſe ſeule ſuffit ſouvent pour terminer l'Accouchement, comme on le voit dans les cas qu'on vient de citer, les eaux ne font rien par elles-mêmes, elles n'agiſſent que quand elles ſont pouſſées par la contraction des fibres de la matrice.

Comment ſe fait la veſſie qui contient les eaux.

On ſuppoſe communément les membranes, qui renferment les eaux, plus ſuſceptibles d'extenſion qu'elles ne le ſont en effet : quand on les examine, après la ſortie du délivre, on s'apperçoit que leur extenſibilité eſt aſſez bornée, & que pour peu qu'on les faſſe prêter, on les déchire : d'où l'on peut raiſonnablement inférer que dans la formation de la poche, ou veſſie qui s'enfle par l'impulſion des eaux, l'allongement des membranes n'eſt pas ſi grand

qu'on l'imagine, & que ce n'eſt pas à lui ſeul qu'eſt dû le phénomène, dont nous recherchons la cauſe.

Je ne nie pas que les membranes prêtent & s'étendent un peu : ce que je nie, c'eſt qu'elles le faſſent autant qu'il ſeroit néceſſaire, pour que la tumeur devint auſſi conſidérable qu'elle l'eſt au moment où *les eaux percent.* Je ſoutiens que dans ce tems-là même leur diſtenſion eſt médiocre. Comment donc ſe forme la tumeur ? Voici comme je le conçois.

Quand la matrice contractée preſſe les corps qu'elle renferme, une partie du fluide comprimé ſe fait jour à travers les pores de cette partie des membranes, qui répond à l'orifice : ce qui s'en échappe diminue la maſſe totale des eaux : cette diminution s'augmente encore par ce qui tranſude des petits tuyaux, qui s'ouvrent à la ſurface extérieure de cette portion des membranes, qui ſe trouve collée à la matrice dans le voiſinage de ſon col avant le commencement du travail, & qui ſe décolle dès les premieres

douleurs, par l'effet du froncement des fibres contractées, ainſi que nous l'avons dit ci-deſſus.

La maſſe d'eau contenue dans une veſſie ne ſçauroit diminuer ſans que les parois de cette veſſie ne *prennent du lâche :* c'eſt ce qui arrive au chorion & à l'amnios ; c'eſt ce qui leur permet de s'avancer dans l'orifice, *le lâche* qu'elles ont pris ne faiſant que ſe développer alors.

Lorſque les eaux percent dès le commencement du travail, cela vient de ce que l'effet des premieres douleurs eſt violent, & que les eaux ſe portent bruſquement & avec impétuoſité vers l'orifice, avant que les membranes ayent eu le tems de ſe décoller de ſon voiſinage, & de ſe vuider, par tranſudation, d'une partie du liquide qu'elles renferment ; enſorte que tout l'effort des eaux comprimées étant ſoutenu, par la petite portion des membranes, qui répond au vuide de l'orifice, cette portion incapable de ſe diſtendre à un certain point, céde & ſe déchire en peu de tems.

J'ai remarqué dans la Pratique qu'à la ſuite des Accouchements, où la ſortie des eaux avoit été précipitée, la délivrance avoit été, dans la majeure partie des cas, qui ſe ſont préſentés à moi, plus lente, plus difficile, plus laborieuſe, de façon qu'il m'a fallu le plus ſouvent porter la main dans la matrice, pour opérer le décollément du placenta.

J'ai penſé que la choſe arrivoit ainſi, parce que les eaux étant ſorties, les membranes n'étoient plus tendues, & que dans l'état de moleſſe & de *flaccidité*, où elles ſe trouvoient alors, elles ſuivoient ſans peine les mouvemens de la matrice, elles obéiſſoient aux fronçements de ſa ſurface interne, ſe fronçoient comme elle, & n'éprouvoient rien qui pût les déterminer à la quitter, à s'en ſéparer : en conſéquence elles adhéroient après la ſortie de l'enfant à peu près comme avant le travail; le placenta n'étoit pas même ébranlé, ou l'étoit très-peu, ce qui a coutume de ſe faire avant la ſortie de l'enfant, ne s'exécutoit

ici qu'après, il eſt évident que cela devoit retarder le moment de la délivrance, & la rendre elle-même moins facile.

Ce n'eſt pas à la ſeule diminution de la quantité des eaux, que les membranes doivent la puiſſance qu'elles ont de s'avancer dans le vagin, & d'y former la tumeur, dont nous avons tant de fois parlé. Il ſe paſſe quelque choſe du côté de la matrice, qui contribue auſſi à produire cet effet. A chaque contraction la cavité de cet organe ſe reſſerre, & elle reſte toujours plus petite après la contraction qu'elle n'étoit auparavant : les membranes n'ont point de force contractile, & ne ſe reſſerrent point ainſi ; d'où il arrive que pour s'accommoder à l'étroiteſſe de l'eſpace, lequel diminue de moment en moment, elles ſe rident en quelque ſorte, dans l'intervalle des douleurs, & ces rides s'effacent & ſe développent, quand la contraction du ſac muſculaire force les eaux à les enfler. Enfin le moment arrive où l'enflure eſt ſi conſidérable, qu'elles cédent à l'effort des eaux & ſe rompent.

Comment la matrice pouſſe l'enfant.

Une fois qu'elles ſont ouvertes, & que le paſſage eſt ſuffiſamment dilaté pour admettre la tête de l'enfant, il eſt bien aiſé de concevoir comment les parois de la matrice s'appliquant ſur ſon petit corps & le preſſant de toutes parts, l'engagent & le pouſſent dans le vagin, & de-là tout-à-fait hors du ventre de ſa mere. (§. XX & XXI.)

Quand cela ne ſe fait pas tout d'un coup, & qu'il s'écoule un peu de tems entre la ſortie des eaux & celle de l'enfant, nous avons obſervé qu'après les douleurs ſurvenues dans cet intervalle, le corps de l'enfant, qui étoit deſcendu dans le moment de la douleur, remonte très-ſenſiblement après qu'elle eſt paſſée; ce qui ſe fait, parce qu'au premier de ces deux tems la puiſſance qui agit ſur l'enfant, l'emporte ſur la réſiſtance des parties à travers leſquelles il doit paſſer : dans le ſecond, l'action de cette puiſſance n'ayant plus lieu, les parties diſtendues reviennent avec avantage ſur le corps qui les forçoit, & le repouſſent par le même chemin qu'il étoit venu.

Je ne penſe pas qu'il ſoit néceſſaire d'expliquer, pourquoi la longueur du vagin diminue (§. XXII.) à peu près dans la proportion que la tête de l'enfant le contraint de s'élargir : la raiſon de ce fait ſaute aux yeux.

On voit avec une égale facilité pourquoi dans les dernieres douleurs les efforts ſont ſi violents, les cris ſi aigus, &c.

Que l'enfant ſoit vivant ou mort, (§. XIV.) il eſt évident que tout doit ſe faire, s'entendre & s'expliquer de la même maniere, ſa vie ou ſa mort ne faiſant rien directement pour la contraction de la matrice, & celle des muſcles du bas ventre.

Dès que l'enfant a *débouché* (qu'on me paſſe cette expreſſion,) une aſſez grande quantité d'eau & de ſang coagulé ſort de la matrice avec tout le reſte de ſon corps. (§. XXII.) On ſçait bien pourquoi tout le fluide contenu dans l'amnios ne s'évacue pas ordinairement, quand cette membrane ſe déchire : nous avons dit ci-deſſus qu'il étoit

arrêté par la tête de l'enfant, laquelle tombe ſur l'orifice & le ferme exactement. (§. XVIII.) Il n'eſt pas auſſi facile de déterminer d'où viennent & comment ſe forment les grumeaux de ſang que les eaux entraînent avec elles. On le concevra cependant, ſi l'on ſe rappelle ce que j'ai expoſé ci-devant, ſur la maniere dont s'opéroit le décollement du chorion, dans le voiſinage de l'orifice.

A meſure que le travail s'avance & que la matrice s'ouvre, le décollement s'étend & gagne ſucceſſivement, en montant toujours vers le fond de la matrice, & continue, le plus ordinairement ainſi, juſqu'à ce qu'il ſoit arrivé à peu de diſtance du placenta : alors les eaux ſortent & le travail s'acheve.

Les Anatomiſtes font voir dans la ſurface extérieure du chorion une aſſez grande quantité d'endroits, où l'on diſtingue des vaiſſeaux ſanguins, leſquels s'abouchoient avec ceux de la matrice ; le chorion étant décollé, le ſang qui paſſoit par ces vaiſſeaux s'extravaſe,

s'extravaſe, ſuinte & s'épanche entre la ſurface interne de la matrice & les membranes ; il s'accumule dans ce lieu, duquel il ne ſçauroit ſortir, attendu que la tête de l'enfant ferme le paſſage ; il s'y coagule en partie, le reſte demeure fluide, & tout ſort en même tems, dès que le paſſage n'eſt plus occupé.

La même cauſe, qui produit le décollement d'une partie du chorion avant la ſortie de l'enfant, continuant à agir après ſon expulſion, ſollicite le détachement du placenta, lequel eſt enſuite pouſſé dehors : ce qui ne tarde guères à s'exécuter dans l'Accouchement qu'on nomme *naturel*, ſurtout ſi, comme il eſt d'uſage, l'Accoucheur travaille à en procurer l'extraction. (§. XXIV.)

Si l'action de la matrice a été vive & accélérée, le placenta ſort avec l'enfant : ce cas n'eſt pas abſolument rare en pratique.

Il l'eſt davantage de voir venir l'enfant tout enveloppé de ſes membranes, leſquelles ne contiennent preſque point d'eau,

& paroissent être dans leur intégrité ; elles n'y sont cependant pas pour l'ordinaire : mais quand il seroit vrai que quelquefois on les trouveroit telles, je m'imagine que, d'après les principes posés ci-devant, il seroit aisé d'en donner la raison.

On m'a quelquefois fait cette question : si la contraction de la matrice, par le froncement qu'elle occasionne, parvient à séparer la majeure partie du chorion de la surface interne de la matrice, pourquoi ne produit-elle pas le décollement du placenta ? Comment peut-il se faire que son adhérence persiste, le plus ordinairement, jusqu'après la sortie de l'enfant ?

Je n'aurai point recours à l'action du prétendu muscle de Ruisch, pour rendre raison de ce fait : 1°. je ne crois point à l'existence de ce muscle ; 2°. s'il existe, pourquoi ne se contracte-t-il pas avec les autres fibres de la matrice ?

Certainement toutes les fibres musculaires, qui entrent dans la composition de la matrice, agissent en même tems, mais

elles ne produiſent pas par tout préciſément le même effet : ce qui vient de ce qu'elles ne ſe contractent pas dans toutes les parties de la matrice avec la même liberté, j'ai preſque dit avec la même force : comme le fond de cet organe leur ſert en quelque ſorte de centre commun, elles ſe ſerrent plus étroitement les unes & les autres, lorſqu'elles en approchent : auſſi font-elles en ce lieu un tiſſu plus denſe & plus compact que par tout ailleurs. On peut à cet égard regarder ce fond comme une ſorte d'aponevroſe moyenne : non que toutes les fibres qui s'y rencontrent, ſoient tendineuſes, mais parce qu'il s'y en trouve plus de cette ſorte que dans le corps de la matrice ; ce qui fait que ſon fond ſur la fin de la groſſeſſe eſt toujours plus mince que les côtés : ce qui ſe paſſe vers la commiſſure des lévres, peut nous donner une idée de ce qui doit ſe faire ici : les fibres muſculaires qui s'y terminent, s'entrelaçent & ſe ſerrent de la maniere la plus étroite : leur action en ſouffre ; elle eſt bien moins ſenſible qu'au-

deſſus ou au-deſſous de cet entrelaçement. Preſque tous les Anatomiſtes conviennent que la ſeule différence, qu'on puiſſe obſerver entre les fibres tendineuſes & les fibres charnues d'un muſcle quelconque, conſiſte en ce que les premieres ſont rapprochées & ſerrées entr'elles de la maniere la plus intime, & chacun ſçait que les tendons ne jouiſſent point de la faculté de ſe contracter.

Le tiſſu de la matrice, dans ſon fond, ayant vers la fin de la groſſeſſe quelque reſſemblance, avec ce qui ſe manifeſte dans les tendons & dans l'entrelaçement des fibres charnues de la commiſſure des lévres, on eſt, ce me ſemble, fondé à prétendre que, relativement à la contraction, les choſes s'y paſſeront d'une maniere à peu près ſemblable, & que par conſéquent la contraction du fond ſera moindre que celle des côtés; le froncement y ſera donc plus petit : il doit même y être preſqu'inſenſible : d'où il arrivera que le placenta reſtera en place, tandis que le chorion ſe détachera de la matrice.

La cauſe, que je viens d'aſſigner, n'eſt pas la ſeule qui empêche le placenta de ſe décoller avant la ſortie de l'enfant : comme il eſt plus adhérent, il eſt naturel qu'il réſiſte davantage à ſa ſéparation : ſon épaiſſeur offre encore un obſtacle de plus : la puiſſance qui travaille au décollement eſt plus petite ; la réſiſtance qui s'y oppoſe eſt plus grande : il ne doit donc ſe faire ni ſi facilement, ni ſi-tôt.

Pour achever de jetter ſur cette matiere tout le jour, dont elle me paroît ſuſceptible, je prierai le Lecteur de faire attention que quand la matrice ſe contracte & qu'elle preſſe le ſac, qui contient les eaux & l'enfant, ce ſac céde de la façon que nous l'avons expliqué ci-deſſus, en s'allongeant dans l'orifice de la matrice, dont la circonférence ſe retire alors, pour lui livrer paſſage : de cette maniere, ſi la portion du chorion, qui adhére le plus près du bord de l'orifice, eſt forcée par l'impulſion des eaux de deſcendre d'une ligne, & que par la contraction des fibres de la matrice

ſon bord ſoit auſſi retiré d'une ligne, il faut de toute néceſſité que les deux points qui correſpondoient auparavant l'un à l'autre, ſoient maintenant diſtants de deux lignes : je ne crois pas qu'il en faille davantage pour disjoindre deux parties unies entr'elles.

Dans le tems que ceci ſe paſſe au bord même de l'orifice, il ne ſe fait encore rien de ſemblable dans le corps, ou vers le fond de la matrice : les points des membranes répondent dans l'inſtant de la contraction aux mêmes points de la matrice, auxquels ils correſpondoient auparavant : ainſi il n'y a point de raiſon pour que ces parties ſe ſéparent.

Si l'on conçoit qu'une premiere douleur produiſe, ſur le bord même de l'orifice, l'effet que je viens d'expliquer, on n'aura pas de peine à ſentir qu'une ſeconde en fera autant à une ligne, par exemple, de ce bord, une troiſiéme à deux lignes & ainſi de ſuite toujours en montant vers le fond, auquel le placenta eſt pour l'ordinaire attaché ; ainſi, (qu'on me pardonne ce mot,)

l'action décollante de la matrice entendue, comme nous l'avons fait, ne s'exercera ſur le placenta, qu'après avoir ſéparé preſque tout le chorion ; & quand on en eſt là, les eaux percent & l'enfant ſort ; par où l'on peut entendre, ſi je ne me trompe, comment & pourquoi la ſéparation du placenta d'avec la matrice ne s'opere, dans l'ordre naturel, qu'après la ſortie de l'enfant.

Ceux qui ſçavent à combien de dangers cette ſéparation expoſe la mere & l'enfant, quand elle ſe fait avant le tems marqué par la Nature, admireront avec moi la ſageſſe avec laquelle toutes ces choſes ont été réglées.

Indépendamment des phénomenes, dont je viens de donner l'explication, l'Accouchement en préſente encore pluſieurs autres, que je me diſpenſerai de ſuivre en détail, autant parce que je crains qu'on ne trouve ce Mémoire trop long, que parce qu'il me paroît qu'il n'eſt perſonne, qui n'en puiſſe aiſément déterminer la cauſe. En effet, quel eſt le Phyſicien qui ne verra pas du pre-

mier coup d'œil, que ſi les urines coulent involontairement dans le tems du travail, cela doit être attribué à la preſſion que l'enfant exerce ſur le haut de la veſſie urinaire: qu'au contraire ſi elles ſont ſupprimées, dans certaines circonſtances, cela vient de ce que la tête de l'enfant comprime l'urèthre, de maniere à n'en rien laiſſer ſortir. Il n'eſt pas plus difficile de ſçavoir ce qui procure la ſortie involontaire des excréments. L'engourdiſſement de la cuiſſe, dont quelques femmes ſe plaignent vers la fin du travail, s'explique par la compreſſion que fait la tête au paſſage ſur les nerfs, qui vont à la cuiſſe; enfin il n'eſt rien de ſi facile que de trouver la raiſon, pour laquelleles douleurs ſont plus vives & le travail en général plus long, au premier Accouchement qu'à ceux, qui le ſuivent, toutes choſes étant ſuppoſées d'ailleurs égales.

Le but que je me ſuis propoſé n'exige pas d'ailleurs tous ces détails; il me ſuffira d'avoir montré que les principaux phénomenes de l'Accouchement peuvent s'expli-

quer d'une maniere ſatisfaiſante d'après les principes expoſés dans ce Mémoire, & que la plûpart des choſes que j'ai déduites de ces principes, n'avoient point encore été vues & ſaiſies de la façon qu'elles viennent d'être préſentées. Les autres effets n'étant, pour ainſi dire, que ſecondaires & dépendant de ceux, qui nous ont arrêté juſqu'à préſent, ſi le Méchaniſme, par lequel les premiers s'opérent, eſt bien ſaiſi, celui par lequel les ſeconds s'exécutent, le ſera bientôt auſſi.

Pourquoi la matrice ſe contracte.

La puiſſance principale par laquelle la ſortie de l'enfant eſt procurée, & les phénoménes qui accompagnent ſon action étant développés, il n'eſt plus queſtion que de ſçavoir quelle eſt la cauſe qui détermine cette action ?

On ne ſçauroit douter que cette cauſe ne ſoit l'irritation que ſouffre la matrice, quand la groſſeſſe eſt parvenue à ſon terme.

Les preuves de cette vérité ſe préſentent en foule : il eſt de principe que les fibres muſculaires irritées à certain dégré,

entrent auſſi-tôt en contraction : les fibres de la matrice ſont de même genre ; la même choſe doit auſſi leur arriver.

Tout ce qui eſt capable d'irriter fortement la matrice, dans le cours de la groſſeſſe, ne manque jamais, quand ſon action s'exerce, de faire faire une fauſſe couche : ainſi qu'on ne le voit que trop ſouvent, lorſque la matrice a été ébranlée, meurtrie, bleſſée, enflammée, par quelque cauſe que ce puiſſe être.

On voit quelquefois les douleurs ſe ralentir, ou ceſſer au milieu du travail ; dans ces circonſtances, les ſages-femmes ſont dans l'uſage de donner des lavements ſtimulants : elles réveillent par-là les contractions de la matrice, l'irritation cauſée aux gros inteſtins, ſe communiquant aſſez vîte à la matrice à cauſe du voiſinage.

On peut encore reſſuſciter les douleurs par un autre moyen, lequel conſiſte à frotter doucement, ou bien à diſtendre un peu le bord de l'orifice de la matrice ; la ſenſation, diſons mieux, l'irritation qu'on

excite par-là, ne tarde communément pas à engager la matrice à ſe contracter.

Je ne finirois pas, ſi je voulois raſſembler ici tous les faits, qui pourroient concourir à mettre notre principe en évidence: mais ceux que j'ai rapportés, ſuffiront d'autant mieux pour cela, que le principe n'eſt point conteſté par les perſonnes inſtruites.

Maintenant d'où vient cette irritation, & qu'eſt-ce qui la produit?

Parmi les Phyſiologiſtes modernes, les uns prétendent qu'elle procéde de ce que, vers la fin de la groſſeſſe, l'enfant ayant *fait la culbute*, c'eſt-à-dire, s'étant retourné, de maniere que ſa tête ſoit en bas & appuyé ſur le col de la matrice, la preſſion qu'elle exerce ſur cette partie y fait naître un ſentiment importun, lequel ſollicite la matrice à entrer en contraction, & cette contraction étant une fois déterminée, elle reprend à différens intervalles, juſqu'à ce que l'Accouchement ſoit fini.

Cette hypothéſe n'eſt pas admiſſible: car il y a des enfans qui ne font point la *culbute*,

& qui viennent au monde les pieds les premiers, ou les feſſes en devant: dans ce cas la tête ne s'appuye point ſur le col de la matrice, ſa dureté ne ſe fait point ſentir à l'orifice, & par conſéquent n'y ſçauroit cauſer d'irritation.

Quand le ventre de l'enfant, (comme il arrive quelquefois,) ſe préſente au paſſage, la matrice ſe contracte avec la même vigueur, que ſi c'étoit la tête qui s'y offrît: cependant un corps auſſi mou que l'eſt le ventre d'un enfant, ne peut guères faire d'impreſſion ſur la partie qu'il touche.

La matrice entre en contraction pour chaſſer les fongus, le délivre &c. Dira-t-on que ces maſſes charnues la compriment & l'irritent par leur dureté?

Si donc l'action de la matrice eſt due à l'irritation qu'elle éprouve, celle-ci ne vient certainement point de ce que le col de cet organe ſouffre à cauſe de la dureté de la tête de l'enfant qui le comprime.

Les Phyſiologiſtes, qui ont ſenti le peu de ſolidité de cette explication, en ont

imaginé une autre, qui porte ſur ce principe; ſçavoir que la matrice ne peut s'étendre, autant qu'elle le fait dans le cours de la groſſeſſe, ſans que les fibres, qui la compoſent, ne prêtent & ne s'allongent conſidérablement. Or, ajoutent-ils, ces fibres, quoique fort extenſibles, ne ſçauroient toujours prêter; & à force de le faire, elles arrivent au point de courir riſque de ſe rompre, ſi elles s'étendoient davantage: parvenues à ce dégré violent, elles éprouvent le ſentiment qui fait & conſtitue l'irritation, & dont elles cherchent à ſe débaraſſer, en éloignant la cauſe qui le produit, ou, ce qui revient au même, en ſe contractant avec force.

On ne ſçauroit diſconvenir que, du premier coup d'œil, cette explication ne paroiſſe plauſible & même ſatisfaiſante: néanmoins on en ſentira facilement le faux, ſi l'on prend la peine de l'examiner avec un peu d'attention: car d'abord on ne doit point perdre de vue que les fibres de la matrice ſont muſculaires: nous l'avons ci-de-

vant établi ; or quel eſt, je ne dis pas l'Anatomiſte, ou le Phyſiologiſte habile, mais l'homme borné aux ſimples élemens de l'œconomie animale, qui ſe perſuadera jamais que des trouſſeaux de fibres muſculaires puiſſent prendre dix ou douze fois plus de longueur qu'ils n'en avoient, ſans perdre de leur force, & ſans diminuer d'épaiſſeur? C'eſt pourtant ce qui, dans l'opinion reçue, devroit arriver : car chacun connoît la très-grande diſproportion qu'on obſerve, entre l'étendue d'une matrice, qui renferme un enfant de neuf mois, & celle de ce même viſcere avant la conception : or combien a-t-il fallu que ſes fibres s'allongeaſſent pour qu'il pût arriver à ce point? Cependant ſes parois formées principalement par les fibres muſculaires ont peu perdu de leur épaiſſeur : cela eſt-il concevable? Une fibre de cette eſpéce étendue à certain dégré eſt privée de ſa vertu contractile, comme un reſſort perd ſon élaſticité, quand on le force. (On en a un exemple des plus frappants dans les fibres de la veſſie, qui après

avoir été fortement diſtendues, dans les rétentions d'urine, reſtent atônes & preſque paralytiques,) les fibres de la matrice portées, dans les derniers mois de la groſſeſſe bien au-delà de ce point d'extenſion, loin de diminuer en force & en action, ſemblent au contraire beaucoup gagner de ce côté : cela peut-il ſe comprendre ? Enfin eſt-il poſſible d'imaginer que des fibres à peine ſenſibles, & dont il eſt preſqu'impoſſible de ſuivre les diſpoſitions, & fort difficile de déterminer la nature, hors l'état de groſſeſſe, c'eſt-à-dire, dans un tems où elles ſont détendues, relâchées, deviendront, ſitôt qu'on les allongera à l'excès, très-aiſées à appercevoir & à diſtinguer ? Il me ſemble que pour admettre de pareilles ſuppoſitions, il faut renoncer à toutes les idées reçues.

Dans le cas cependant où ce que je viens de dire n'auroit pu convaincre entiérement les partiſans du ſyſtême que je combats, je leur demanderois pourquoi, en admettant que les fibres de la matrice cédent à l'effort

de l'enfant, dont le volume augmente de jour en jour, & s'allongent en conſéquence, pourquoi, dis-je, le fond de la matrice conſerve toujours à peu près ſon épaiſſeur, tandis que ſon orifice & le ſegment inférieur, où il eſt placé, s'aminciſſent au point que, quand le travail commence, on le trouve preſqu'entiérement membraneux ? D'où vient une différence ſi frappante ? Et comment peut-elle avoir lieu, s'il s'agit ici d'une ſimple diſtenſion proportionnelle des fibres de la matrice ? Cela doit encore paroître bien plus extraordinaire & bien plus inexplicable à ceux, qui n'ignorent pas que c'eſt principalement par ſon fond que la matrice paroît s'étendre : l'orifice devroit en conſéquence avoir à la fin de la groſſeſſe plus d'épaiſſeur que le reſte, & cependant il en a incomparablement moins : je l'ai déjà dit : il eſt preſque membraneux.

Sans doute on ne me répondra point que cela a dû ſe faire ainſi, afin que l'orifice oppoſât moins de réſiſtance à la ſortie de l'enfant ; car il n'eſt pas ici queſtion de déter-

miner

miner dans quelle intention la choſe eſt faite, & quel avantage il en réſulte ; tout cela eſt aſſez clair : mais il s'agit d'expliquer par quel Méchaniſme cette choſe s'opere, & c'eſt ce qu'il me ſemble qu'on n'a point éclairci juſqu'à ce jour.

Si l'on m'objecte que les muſcles & la peau du bas ventre s'étendent, dans la groſſeſſe, à proportion autant que la matrice elle-même, & que les premiers conſervent toute leur faculté contractile, & la peau toute ſon élaſticité, je ferai obſerver 1°. que ces parties s'aminciſſent, d'autant plus qu'elles prêtent davantage, & que de ce côté, il n'y a point de comparaiſon à faire entr'elles & la matrice, qui ne s'amincit preſque point : quant à la peau, il ſeroit fort dangereux que ce qui lui arrive, arrivât de même à la matrice ; car dans les derniers tems de la groſſeſſe, ne pouvant plus s'étendre, ni prêter, la peau ſe créve & ſe rompt dans beaucoup d'endroits, ſans que ces crevaſſes ſe reprennent jamais, même après l'Accouchement ; & c'eſt ce

qui donne naiſſance à ces ſillons, qu'on voit dans toute la demie circonférence inférieure du ventre des femmes, qui ont eu des enfans : d'ailleurs quand on dit que la peau du ventre conſerve ſon élaſticité, on ne fait pas attention, que toutes les femmes, les unes plus, les autres moins, portent après l'Accouchement des preuves évidentes du contraire : la peau de la partie inférieure du ventre ne ſe rétablit jamais parfaitement, & il n'eſt pas rare de trouver des femmes, chez qui elle fait un pli fort conſidérable, lequel retombe vers les parties naturelles ; cependant la peau eſt de toutes nos parties, celle qui poſſéde au dégré le plus éminent la faculté de s'étendre, & de ſe rétablir dans ſon premier état, après avoir été diſtendue. On vient de voir ce qui lui arrive dans la groſſeſſe : comment ſe perſuader que la matrice ſeroit mieux traitée, ſi, comme celles de la peau, ſes fibres étoient obligées de céder & de s'allonger au point qu'on le dit ; qu'on me permette, avant de finir ſur cet objet, de remarquer qu'on ſup-

poſe faux, en diſant que les muſcles & la peau du ventre s'étendent dans le tems de la groſſeſſe en proportion de la matrice : il faudroit n'avoir pas la plus légere idée de la diſpoſition intérieure de l'abdomen, pour admettre une pareille ſuppoſition : & ce qui tranche à cet égard, c'eſt qu'on voit tous les jours des femmes groſſes de quatre mois, & dont le ventre ne s'eſt point ſenſiblement élevé ni groſſi, tandis que la matrice a déjà acquis du volume : d'où il ſuit que quand les fibres de la peau du ventre commencent à s'allonger, il y a déjà trois ou quatre mois que celles de la matrice ſont en train de le faire ; cependant la peau, quoique la plus extenſible de nos parties, quoique prêtant réellement moins que la matrice, & commençant près de moitié plus tard à s'étendre, s'amincit, ſe fend, ſe creve, perd en partie la force de ſe rétablir, & reſte ſouvent molle & pendante, tandis que les parois de la matrice en prêtant davantage & bien plus long-tems, conſervent leur épaiſſeur, ne ſe crevent, ne ſe fendent

point, & ſe rétabliſſent ſi parfaitement, qu'au bout d'un certain tems, la matrice d'une femme, qui pluſieurs fois eſt devenue mere, n'a guères plus de volume que celle d'une femme adulte, qui n'auroit pas encore conçu, & chez qui toutes choſes ſeroient égales d'ailleurs : d'où l'on voit que ce qu'on m'oppoſe ici, tiré de la comparaiſon de ce qui a lieu dans le tems de la groſſeſſe, tant du côté de la peau, que de celui de la matrice, eſt la preuve la plus complette que l'opinion reçue eſt fauſſe, & que ſi la matrice s'étend au point qu'elle le fait dans la groſſeſſe, cela s'opére d'une autre maniere, que par le ſimple allongement de ſes fibres. Ce qui ſe paſſe du côté des muſcles de l'abdomen, ne détruit pas cette aſſertion : car ils s'aminciſſent beaucoup, & ſi leurs fibres ne ſe rompent pas, au moins les trouſſeaux de ces fibres s'ecartent de maniere à donner ſouvent naiſſance à des hernies, que l'on ſçait être familieres aux femmes groſſes : mais, nous ſommes obligés de le répéter, rien de tout cela n'arrive

à la matrice : concluons donc que l'expanſion de cet organe eſt due à une cauſe différente de celle, qui produit l'extenſion de la peau & celle des muſcles de l'abdomen : mais quelle ſera donc cette cauſe ? Et ſi ce n'eſt pas par l'allongement de ſes fibres que la matrice s'amplifie au point de contenir juſqu'à deux, & quelquefois même trois enfants, comment cela ſe fait-il donc ? Par un Méchaniſme très-ſimple, par le développement ſucceſſif des fibres contractiles, ramaſſées dans le col & dans pluſieurs points du corps de la matrice, lequel venant à ceſſer, ces fibres ſont diſtendues au point d'en être irritées, & cette irritation détermine à ſon tour l'action de la matrice, au moyen de laquelle l'enfant eſt mis dehors.

Expoſons d'abord en quoi conſiſte le changement que le col de la matrice éprouve dans le cours de la groſſeſſe, nous en déduirons enſuite les conſéquences, que, ſelon notre maniere de voir les choſes, on ne ſçauroit ſe diſpenſer d'en tirer.

Pour peu qu'on ſoit verſé dans l'Anato-

mie des parties génitales du ſexe féminin, on ſçait que, hors le tems de la groſſeſſe, la matrice a un col fort remarquable par ſa longueur & l'épaiſſeur de ſes parois : cette longueur comparée à celle de la cavité du corps de la matrice, en égale le tiers ; mais l'épaiſſeur des parois eſt plus conſidérable dans le col que dans le corps de ce viſcere. On y voit une cavité ſemblable à un tuyau applati, qui d'un côté s'ouvre dans la matrice, & de l'autre dans le vagin : aux deux faces internes du conduit, s'élevent des faiſceaux de fibres blancs, diſpoſés avec une ſorte de régularité, & partant, pour la plupart, d'une tige commune, ils ſe ramifient en montant à droite & à gauche. Ces faiſceaux forment des eſpéces de petits auvents, leſquels cédent ſans peine, & ſe rabattent à la premiere impulſion de tout ce qui ſort de la matrice ; ils s'élevent au contraire, & arrêtent les corps qui chercheroient à s'y introduire : l'extrémité inférieure de ce col forme un bourrelet arrondi, uni & ſaillant dans le vagin. Chez les femmes qui n'ont

point eu d'enfants, ce bourrelet eſt fort prolongé, mais d'une plus petite circonférence; ſa ſtructure intérieure approche de celle du corps de la matrice, & les fibres, qui entrent dans la compoſition de l'une & l'autre de ces parties, ſont abſolument de même eſpéce.

Voici maintenant comment les parties, dont nous venons d'ébaucher la deſcription, ſe trouvent diſpoſées, à la fin de la groſſeſſe. Le col eſt alors entiérement effacé; le bourrelet ne ſe ſent plus; les bords de l'orifice ſont minces & preſque membraneux: on ne diſtingue plus les faiſceaux fibreux, qui auparavant étoient ſi faciles à appercevoir.

Le changement qui s'eſt opéré dans cette partie eſt, comme on voit, très-manifeſte, & il me paroît digne de la plus grande attention.

Nous l'avons déjà fait obſerver; celui que le corps de la matrice éprouve relativement à l'épaiſſeur générale de ſes parois, n'eſt preſque pas remarquable: mais ſa cavité change de forme, & l'inégalité d'épaiſſeur, qui exiſte avant la conception, entre

les différentes portions de ſes parois, ne ſe retrouve plus vers le milieu de la groſſeſſe.

Ces obſervations, toutes ſimples qu'elles ſont, nous donneront la ſolution du problême, que nous cherchons à réſoudre.

Je regarde le col de la matrice, comme un magaſin dans lequel la Nature a mis en réſerve la quantité de fibres muſculaires, donr elle a beſoin pour fournir, par leur développement, à l'expanſion de cet organe, pendant tout le tems de la groſſeſſe : dans l'ordre naturel, cette expanſion une fois commencée, marche d'un pas égal avec l'accroiſſement du fœtus, & tout eſt compaſſé & fixé de maniere que, quand celui-ci a acquis aſſez de force pour ſupporter l'action des agents extérieurs, & la tourner à ſon profit, c'eſt-à-dire, à l'entretien de ſa vie, toutes les fibres du col de la matrice ſont développées & le magaſin eſt épuiſé : cependant le corps de l'enfant continue de groſſir : il ne peut le faire ſans occuper plus d'eſpace, & il eſt clair que celui dans lequel il eſt contenu, ne ſçauroit s'accroître que par l'allongement des fibres, qui en for-

ment l'enceinte : mais cet allongement ne ſçauroit ſe faire ſans cauſer irritation, & celle-ci ne peut avoir lieu ſans que la contraction s'enſuive : la contraction une fois déterminée, on ſçait quel en doit être l'effet.

L'Accouchement ſe fera donc quand toutes les fibres, qui avoient été miſes en réſerve, dans différens lieux de la matrice, & principalement dans l'épaiſſeur de ſon col, auront été employées & parfaitement développées : tant qu'il en reſtera, qui ne l'auront point encore été, la capacité de la matrice s'étendra, ſes parois en feront autant, & il ne s'excitera aucune irritation : un ſimple développement n'en eſt pas ſuſceptible.

Ce n'eſt pas le ſeul aminciſſement du ſegment inférieur de la matrice, & l'effacement entier de ſon col, qui portent à croire que tout ſe paſſe, ainſi que nous venons de le dire ; l'examen du corps de cet organe, dans l'état de groſſeſſe, nous en fournira une nouvelle preuve.

A neuf mois ce corps paroît preſqu'entiérement iſolé, & il ſemble que les ligaments ronds, ainſi que les larges, ſe ter-

minent à ſa partie inférieure, dans le voiſinage de ſon orifice : mais ceci n'eſt qu'une fauſſe apparence ; ſi l'on conſidére ces objets avec une plus ſcrupuleuſe attention, il ne ſera pas mal-aiſé de s'appercevoir que, dans la réalité, les ligaments ronds & les trompes de Fallope montent juſqu'à la partie la plus élevée de la matrice, en ſe couchant & s'appliquant ſur ſes côtés. Il eſt évident que ſi la matrice s'étoit étendue par la ſimple extenſion de ſon fond, ou par l'allongement proportionnel de toutes ſes fibres ; au premier cas, les ligaments ronds & les trompes ſe termineroient en effet, où du premier coup d'œil ils paroiſſent ſe terminer ; & cela eſt ſi vrai qu'en ſuppoſant que la choſe étoit ainſi, quelques Phyſiologiſtes ſe ſont ſervis de cette fauſſe obſervation, comme d'un argument ſans réplique, pour prouver que la dilatation de la matrice ſe faiſoit preſqu'uniquement par ſon fond ; dans le ſecond cas, je veux dire dans l'hypothéſe que la dilatation ſuſdite s'opérât par l'allongement proportionnel de tou-

tes les fibres de l'organe ; il eſt clair que l'inſertion des ligaments & des trompes devroit ſe trouver à une certaine diſtance du fonds ; or rien de tout cela n'ayant lieu, on ne peut guères trouver la raiſon d'une ſemblable ſtructure, que dans le développement des fibres ramaſſées dans l'épaiſſeur du col de la matrice : en effet ce développement ſe faiſant toujours de bas en haut, & le corps prenant ſans ceſſe dans le col ce qu'il ajoute à ſes dimenſions, il eſt tout ſimple qu'en s'élevant, pour ainſi dire tout d'une piéce, il emporte avec lui les ligaments & les trompes, dont l'inſertion doit reſter à peu près la même : ſeulement ces parties doivent prêter & s'étendre dans la proportion que la matrice le fait elle-même.

D'après cela il n'y a point de difficulté à concevoir comment, dans leur trajet, elles s'appliquent aux côtés de la matrice.

Les rides du vagin, les nymphes, &c. ſont deſtinées à la même fin que le col de l'*uterus :* elles s'étendent, ſe développent & s'effacent dans l'inſtant de l'Ac-

couchement : enſorte que la grande dilatation que ſouffrent alors les parties naturelles, eſt autant due au développement des rides, &c. qu'à l'allongement des fibres. Une ſeule de ces choſes ne ſuffiroit pas : par leur concours tout ſe fait de la maniere la plus convenable : l'expanſion des rides, &c. ne fourniroit pas aſſez, ſans la diſtraction des membranes ; & la diſtraction ſeroit trop forte & cauſeroit des déchirures ſans le ſecours du développement des rides, des nymphes, &c.

Comme le col de la matrice n'a pas la même hauteur, ni la même épaiſſeur chez toutes les femmes, comme le développement des fibres, qu'il renferme, peut être retardé, ou accéléré ſuivant certaines circonſtances, comme enfin cette opération ſe fait d'une maniere proportionnelle au volume que prend l'enfant, & qu'il eſt poſſible qu'un enfant croiſſe vîte ou lentement dans le ſein de ſa mere, comme il le fait après en être ſorti, ainſi que le prouve indubitablement l'exemple des nains, & celui des perſonnes dont la taille eſt au-deſſus

des proportions ordinaires, il eſt clair qu'il y aura des enfans qui viendront *très-naturellement* avant le terme ordinaire de neuf mois accomplis, & d'autres qui reſteront dans le ſein de leur mere, plus ou moins de tems par-delà ce terme expiré.

Si l'on veut ſçavoir maintenant dans quel ordre ont coutume de procéder les choſes relatives à l'expanſion de la matrice d'une femme groſſe, je vais l'expoſer le plus ſuccintement qu'il me ſera poſſible.

Dans les deux premieres ſemaines, qui ſuivent la conception, la cavité de la matrice ſuffit ſans peine, pour contenir les rudiments du fœtus & de ſes annexes: il n'arrive alors d'autre changement à cette partie, qu'en ce que ſa cavité, qui auparavant étoit applatie, ainſi que tout le monde le ſçait, commence à s'arrondir; à meſure que l'œuf groſſit, (j'appelle de ce nom le ſac membraneux, qui renferme l'embryon avec ſes eaux,) l'arrondiſſement s'augmente & devient plus parfait: il ne faut pour cela qu'éloigner l'une de l'autre les deux pa-

rois de la matrice ; il ne s'en fait guères davantage dans le premier mois de la groſſeſſe : quand il eſt fini, les régles, qui dans un autre tems n'auroient pas manqué de venir, ne paroiſſent point : l'embryon eſt trop petit pour appliquer à ſon uſage & conſommer la quantité de fluides, que les régles auroient emporté : d'où il arrive que ces fluides s'arrêtent dans le tiſſu de la matrice, l'humectent, le pénétrent, le gonflent un peu, & diſpoſent ſes fibres à s'étendre & à ſe développer. Elles commencent à le faire dans le ſecond mois de la groſſeſſe, & continuent ſans interruption juſques vers la fin du cinquiéme : l'inſpection anatomique montre que juſques-là le col de l'*uterus* n'a preſque rien perdu de ſa longueur, ou de l'épaiſſeur de ſes parois : elle nous fait voir auſſi que la cavité de la matrice n'a plus la même figure, & que ſes parois ont éprouvé un changement très-remarquable.

Avant la conception, la cavité dont il s'agit, étoit triangulaire, & les côtés du triangle étoient courbes ; ils avoient

leur convexité tournée vers l'intérieur de la cavité : ce qui rendoit les angles fort pointus, & donnoit aux parois plus d'épaiſſeur dans leur milieu qu'aux extrémités, par leſquelles elles ſe rencontroient.

Dans le tems de la groſſeſſe, les angles s'effacent & diſparoiſſent entiérement : la cavité prend une forme *ovoïde*, & s'allonge de haut en bas, d'autant plus qu'on approche davantage du terme. Les parois deviennent par-tout d'une égale épaiſſeur : l'eſpéce de boſſe qu'ils faiſoient en dedans vers le milieu du fond, & vers celui du corps, ne ſçauroit plus s'appercevoir : cette boſſe marquoit le lieu, où la main de la Nature avoit ramaſſé, pliſſé & ſerré les fibres muſculaires, de façon à leur faire occuper le moins d'eſpace poſſible : à peu près de la même maniere que dans les boutons des arbres, elle a arrangé les feuilles, les fleurs, &c. leſquelles, pour s'étendre & s'épanouir, n'ont beſoin que d'être pénétrée des ſucs, que la circulation de la ſéve y fait aborder : de même les fibres de la ma-

trice cédant d'une part à l'action des fluides, dont leur tiſſu s'imbibe & ſe remplit, & de l'autre à l'effort de l'enfant, dont le corps prend ſans ceſſe un nouvel accroiſſement, elles ſe *dépliſſent*, & l'élévation que leurs plis multipliés formoient s'abaiſſe, après quoi l'épaiſſeur des tuniques ſe trouve la même dans tous les points de l'enceinte.

S'il n'y avoit eu qu'un *nœud* de fibres, l'expanſion des parois de la matrice n'auroit pu ſe faire également & proportionnellement par-tout ; en plaçant, par exemple, ce *nœud* au fond, comment le corps auroit-il pu s'étendre ? Mais comme il s'en trouve un dans cet endroit, & un autre qui occupe le milieu du corps, il arrive que ce dernier s'étendant à certain dégré, l'autre le fait ſans peine auſſi dans la même proportion.

En ramaſſant ainſi les fibres de la matrice, la Nature a rendu la cavité de cet organe fort petite, & de cette maniere-là, proportionnée au peu de volume des premiers rudiments de l'enfant : comment ces rudiments ſi petits & ſi foibles ſe ſeroient-ils

ils attachés à la ſuperficie d'une grande cavité, dans laquelle ils auroient flotté? Une fois collés, comment s'y ſeroient-ils maintenus ? Comment auroient-ils conſervé leur adhéſion ?

Quand le développement des fibres du corps de la matrice tire à ſa fin, celui des fibres du col commence & ne s'interrompt plus juſqu'au moment de l'Accouchement: lequel, ainſi que nous l'avons déjà dit, ne manque jamais d'arriver, dès que l'allongement forcé, ou la diſtraction a lieu, parce qu'elle fait naître l'irritation, & qu'à ſon tour celle-ci détermine la contraction de la matrice.

Tout ce que nous venons d'expoſer eſt conforme aux loix de la Nature, qui ne fait rien par effort, par violence, & qui n'offre par-tout que des développemens doux & ſucceſſifs.

Ce qui arrive dans les Anevriſmes vrais, fait voir combien il auroit été dangereux que l'expanſion de la matrice ſe fût faite, d'une autre maniere que celle, qui a été ex-

pliquée juſqu'ici. Chacun ſçait que les tuniques des artéres s'aminciſſent dans la proportion qu'elles ſe diſtendent, & que les choſes en viennent au point, qu'après avoir prêté autant qu'elles le pouvoient, elles ſe déchirent & ſe crévent enfin.. Comment la matrice eût-elle pu ſe défendre d'éprouver le même accident, ſi la maniere dont ſa cavité s'aggrandit eût été la même ?

En général on croit, en Phyſique, avoir trouvé la véritable cauſe d'une action, lorſque celle que l'on aſſigne donne, ſans peine, l'explication des phénomenes relatifs à l'action elle-même : c'eſt un avantage dont il me ſemble que jouit éminemment la cauſe, par laquelle je dis que l'Accouchement eſt déterminé.

En effet on voit clairement pourquoi les parois de la matrice ne s'aminciſſent pas dans la proportion qu'elles ſont forcées de s'étendre, comme naturellement cela devroit leur arriver, ſi l'extenſion de cet organe s'opéroit par le ſimple allongement de ſes fibres.

Le développement de celles du corps de la matrice empêche l'aminciſſement de ſes parois, celui des fibres du col produit un effet contraire, il ôte à l'orifice ſon épaiſſeur & le rend membraneux : cette différence procéde de ce que les premieres étant parvenues au point que nous diſons, continuent à faire l'enceinte de la cavité de la matrice : elles ſont à demeure & reſtent en place : il n'en eſt pas de même de celles du col ; quand leur premier pli, ou ſi l'on veut, le premier ordre de ces fibres s'eſt étendu, ſi l'on ſuppoſe que ſa hauteur ſoit d'une ligne, il eſt clair que par ce développement la longueur du col eſt diminuée d'une ligne ; le corps de la matrice tournant au profit des parois de ſa cavité, ce qu'il emprunte & tire du col : ainſi par ſucceſſion de tems, la même choſe ſe faiſant à l'égard des autres lignes, qui ſont au-deſſous de la premiere, il ſe trouvera à la fin que toute la longueur du col diſparoîtra, & que le ſegment inférieur de la matrice s'amincira ; ce qui doit arriver auſſi au bord de l'orifice.

Tout ceci ne commençant à s'opérer que dans le courant du cinquiéme mois, & juſques-là le col conſervant à peu près ſon épaiſſeur, il eſt facile de concevoir pourquoi, quand une fauſſe couche arrive dans les quatre ou cinq premiers mois de la groſſeſſe, la matrice a tant de peine à ſe débarraſſer du corps qu'elle renferme, & à l'excluſion duquel elle travaille : car on ſent bien qu'il faut employer des efforts plus violents, & plus longtems continués, pour vaincre la réſiſtance d'un paſſage étroit, & muni de murailles épaiſſes, qu'il faut écarter, que pour dilater une ouverture dont les bords amincis ſont devenus membraneux.

Si le développement du col a été réſervé pour le dernier, & ne commence que quand celui du corps de la matrice eſt ſur le point de s'achever, c'eſt qu'il étoit néceſſaire que, dans les premiers tems de la groſſeſſe, l'épaiſſeur du col fût un rempart, derriere lequel le corps tendre & délicat de l'embryon fût à l'abri de l'impreſſion des agents, qui

pourroient détruire ſa freſle organiſation : c'eſt qu'il falloit que vers la fin de la groſſeſſe la réſiſtance diminuât de la part de l'orifice & des parties, qui l'avoiſinent ; il s'amincit pour cela, & la portion de la matrice dans laquelle il eſt percé, en fait autant.

Peut-être eſt-ce auſſi dans la réſiſtance du col plus grande au commencement de la groſſeſſe que ſur la fin, qu'on pourra trouver l'explication d'un phénomene, qui s'obſerve quelquefois dans la pratique de la Médecine. On voit des femmes groſſes attaquées de convulſions terribles dans toutes les parties du corps, leſquelles ceſſent d'elles-mêmes à la ſuite de l'Accouchement, après avoir duré opiniâtrement pendant tout le cours de la groſſeſſe : ce qui a fait penſer, avec aſſez de fondement, ce me ſemble, qu'elles étoient dépendantes de l'état de groſſeſſe ; & comme on a obſervé que ces convulſions n'attaquoient, ordinairement, que les femmes délicates qui deviennent meres pour la premiere fois, on s'eſt perſuadé qu'elles dépendoient de ce que leur

matrice ayant de la peine à s'étendre, les efforts que la Nature employoit pour la faire prêter, tirailloient ſes fibres au point d'exciter des convulſions.

La cauſe qu'on aſſigne à ces mouvemens extraordinaires, n'eſt rien moins que démontrée : il y a des femmes qui vomiſſent dès le moment de la conception, & qui ne ceſſent de le faire juſqu'au quatriéme mois de leur groſſeſſe ; le vomiſſement ſe fait par un mouvement convulſif de l'eſtomac & des muſcles du ventre. Dira-t-on qu'au moment de l'imprégnation, les fibres de la matrice ſont *tiraillées* à un aſſez haut dégré pour faire entrer les parties ſuſdites en convulſion ? Cela ne paroîtra guères vraiſemblable, ſi l'on fait attention, que l'on voit très-ſouvent des femmes, qui ont déjà eu pluſieurs enfants, être attaquées de vomiſſemens, dès le jour même qu'elles ont conçu.

Il ſeroit donc raiſonnable de chercher une autre cauſe, que les tiraillements des fibres de la matrice, pour expliquer d'où

procédent les convulſions dont il s'agit : car on ne ſçauroit ſe diſſimuler qu'il y a des femmes qui les ont ſenties, très peu de tems après qu'elles ſont devenues meres pour la troiſiéme ou quatriéme fois.

Quelle que ſoit au reſte la cauſe qui les produit, ſi pour l'ordinaire elles ne font point faire de fauſſes couches, cela vient vraiſemblablement de ce que dans les commencements de la groſſeſſe, en ſuppoſant que par leur effet le corps de la matrice entre en contraction, l'effort qui en réſulte eſt trop petit pour ſurmonter l'obſtacle, que la groſſeur, l'épaiſſeur & la conſiſtance du col de l'*uterus* oppoſent à la ſortie du fœtus.

La contraction convulſive des muſcles de l'abdomen fait alors ſur la matrice un effet bien peu ſenſible : parce qu'à cauſe de ſa petiteſſe, cette partie échappe à leur action, en ſe plongeant & ſe cachant, pour ainſi dire, dans le fonds du petit baſſin ; quand ſon volume la force d'en ſortir, elle ſouffre de l'action ſuſdite, & c'eſt ce qui fait que le terme de l'Accouchement s'a-

vance : les femmes dont nous parlons accouchant pour l'ordinaire à ſept ou huit mois. Je n'en ai jamais vu porter leur enfant juſqu'à neuf mois complets.

Au ſurplus c'eſt bien gratuitement qu'il a plu à certains Médecins, de ſuppoſer que les fibres de la matrice partageoient l'état convulſif des autres parties du corps ; cet état dépend ſans doute de la groſſeſſe : j'en ſuis convenu ci-deſſus : mais il y a très-grande apparence qu'au moment où les convulſions les plus effroyables agitent les membres de la femme groſſe, les fibres muſculaires de la matrice demeurent dans un parfait repos. A l'inſtant où les femmes groſſes vomiſſent ſpontanement, on ne penſe point que la matrice ſe reſſerre par un mouvement convulſif : pourquoi prétendroit-on que cela lui arrivera plutôt, quand la convulſion occupera d'autres parties que l'eſtomac, &c ?

Il eſt de fait que les convulſions nées dans le tems du travail, par la violence des douleurs ou autrement, ſe faiſant d'abord ſentir à la matrice, font immanquablement perdre la vie à l'enfant ; cela arrive

dans un tems où il a acquis de la force, où ſa vie eſt en quelque ſorte aſſurée : comment ſe pourroit-il faire que la même cauſe s'exerçant ſur un corps tendre, mol, dont la vie eſt chancelante, & qui par conſéquent ne peut rien oppoſer à ſa deſtruction, ne l'empêcha cependant pas de vivre & de faire librement ſes fonctions?

La contraction modérée de la matrice ſuffit à neuf mois, pour en expulſer un corps dur & volumineux : Eſt-il poſſible qu'on puiſſe ſérieuſement prétendre, que les contractions les plus violentes de la même partie n'en feront pas ſortir une ſubſtance mucilagineuſe, qui eſt preſque fluide?

Dans les bleſſures des Aponevroſes, ſur-tout quand elles ſont accompagnées de *brides* ou d'*étranglemens*, ne voit-on pas quelquefois ſurvenir des convulſions dans le reſte du corps, tandis que la partie bleſſée elle-même en paroît exemte & demeure immobile ?

Concluons donc de tout ceci que quelque ſoit le Méchaniſme, par lequel la groſſeſſe donne, en certains cas, naiſſance

aux convulſions, il paroît certain que la matrice ne ſe ſent point de cette affection, & que ſes fibres ſont en repos, dans le tems que celle des autres muſcles ſe contractent avec violence; que ſi la matrice comprimée, par l'action du diaphragme & des muſcles du ventre, ne ſe décharge point de ce qu'elle contient, c'eſt que la compreſſion n'eſt pas aſſez forte, pour ouvrir le col de la matrice, & vaincre la réſiſtance que ſon épaiſſeur & ſa fermeté préſentent, dans les quatre ou cinq premiers mois de la groſſeſſe, & que par conſéquent l'objection tirée des convulſions, & par laquelle on voudroit renverſer ce que nous avons dit juſqu'ici, ſur la Cauſe & le Méchaniſme de l'Accouchement, porte abſolument à faux.

Il en eſt de même de celle qu'on puiſeroit, dans ce qui ſe paſſe à l'égard des *jumeaux :* puiſqu'il eſt certain 1°. que les femmes, qui portent deux enfans, les mettent toujours au monde un mois, ou ſix ſemaines avant le terme ordinaire; 2°. que chacun des jumeaux pris en particulier, eſt bien plus

petit qu'un enfant ordinaire de neuf mois; 3°. que la quantité des eaux eſt moindre dans les ſacs membraneux, qui enveloppent les deux enfans, que dans celui qui n'en renferme qu'un ſeul; enſorte que malgré la diminution des eaux & du volume de chaque enfant, il arrive que la maſſe totale de toutes ces choſes ſe trouve, à ſept mois & demi ou huit mois, égale à celle d'un enfant ordinaire de neuf mois & de ſes annexes: ce qui fait qu'au terme ſuſdit le col de la matrice eſt développé au même dégré, qu'il a coutume de l'être à neuf mois: ce qui doit rendre & rend en effet précoce ou prématuré l'Accouchement des jumeaux: (*a*) la choſe étant donc examinée, il ſe trouve que l'objection propoſée ſe tourne d'elle-même en confirmation du point de doctrine, à l'établiſſement duquel nous avons conſacré ce Mémoire.

(*a*) Evenit inde ut gemelli minoris molis ſint ac unicus fœtus alio tempore ab eâdem matre in lucem editus. Sœpius etiam iſta minor proportio propter præmaturam excluſionem ulterius imminuitur. Rœderer, Element. Art. Obſt. §. 719.

L'adhérence du placenta ſur les bords de l'orifice même de la matrice ne gênera pas plus le développement des fibres du col, que celui des fibres du fond n'eſt arrêté, ou retardé par l'adhéſion que le placenta a coutume d'y contracter.

L'adhérence du placenta ne s'étend point juſqu'à la fibre muſculaire : elle ne paſſe pas la ſurface de la membrane, dont l'intérieur de la matrice eſt tapiſſé : auſſi le développement des fibres & la crue du placenta ſont bien loin de marcher d'un pas égal : dans les deux ou trois premiers mois de la groſſeſſe, le volume de cette derniere partie comparé à celui du corps de l'enfant, ou bien à la cavité de la matrice, eſt très-conſidérable ; en approchant du terme, il l'eſt bien moins : il eſt aiſé d'en donner la raiſon ; ſitôt que l'enfant eſt conçu, les radicules du placenta s'abouchent aux orifices des vaiſſeaux ouverts à l'intérieur de la matrice, par leſquels, hors le tems des régles, tranſude l'eſpéce de roſée, ou d'humidité dont les parties génitales internes ſont abreu-

vées : il arrive de-là que cette limphe, ou, ſi l'on veut, cette humeur perſpiratoire, qui ſe diſſipoit auparavant, eſt reçue dans les petites racines, j'ai preſque dit dans le chevelu du placenta, & portée enſuite à l'embryon, auquel elle ſert de nourriture : un ſuc auſſi léger, auſſi pur, eſt un aliment bien approprié à l'exceſſive délicateſſe du petit corps, à l'accroiſſement duquel il doit contribuer : mais comme ce corps eſt fort petit, la conſommation qu'il en fait eſt fort petite auſſi, & il s'en manque beaucoup que la quantité des liquides, qui ſe ſeroient diſſipés, par la tranſpiration de la matrice, ſoit employée à la ſeule nutrition du fœtus : une partie de ce fluide en quelque ſorte ſurabondant, s'arrête dans le placenta, en développe les vaiſſeaux, en groſſit la maſſe, multiplie par-là le nombre de ſes Anaſtomoſes avec la matrice, affermit ainſi l'union, qui doit exiſter entre ces parties, & aſſure la libre communication de la mere à l'enfant.

On peut avoir une image de ce qui s'o-

pere ici, dans ce qu'on voit pratiquer à nos Jardiniers, quand ils plantent un arbre ; ils en coupent les branches & laiſſent la tige toute nue, en conſervant le plus qu'ils peuvent des racines ; leur intention eſt d'empêcher la ſéve de ſe répandre & de ſe perdre dans les branches ; ils veulent l'arrêter dans les racines ; ils veulent que ces racines prennent de la vigueur, & ils ſont aſſurés que quand cela leur ſera arrivé, elles tireront de la terre aſſez de ſucs pour fournir à la pouſſe des branches & à la formation des fruits : le placenta eſt la racine de l'embryon : il eſt néceſſaire qu'elle prenne d'abord de la conſiſtance, du volume & de la force ; quand cela ſera fait, la tige qui s'élévera deſſus ſe fortifiera à ſon tour, & par la promptitude avec laquelle on la verra pouſſer, elle ſemblera ſe hâter de réparer ce que la lenteur de ſa végétation a pu juſques-là apporter de retard à ſon accroiſſement. Il ne reſtera plus alors tant de ſucs dans le placenta, il ne croîtra plus tant : les proportions entre l'enfant & lui

changeront en conſéquence, & le changement ſera tel que par comparaiſon à la groſſeur du corps de l'enfant, & par conſéquent à l'étendue de la cavité de la matrice, le placenta deviendra petit : d'où il ſuit que l'expanſion de ces deux parties ne ſe répondant pas l'une à l'autre, & ſe faiſant dans un ordre ſi différent, on ne doit pas penſer que l'une puiſſe influer ſur l'autre. En conſéquence le placenta étant attaché aux bords de l'orifice, ne s'oppoſera pas plus au développement des fibres du col, que s'il étoit collé à quelqu'autre partie de la ſurface interne de l'*uterus*.

Le Lecteur me diſpenſera d'expliquer pluſieurs petits phénoménes relatifs à l'objet que j'ai traité, & de répondre à quelques autres objections : les principes étant poſés, je crois pour le reſte devoir m'en rapporter à ſa ſagacité.

Je me ſuis propoſé dans ce Mémoire d'expliquer le Méchaniſme de l'Accouchement d'une maniere, qui pût cadrer avec les phénoménes de cette action, & de lui aſſigner

une cauſe, qui ne répugnât point à ce que nous connoiſſons des loix de la Nature, & qui pût ſatisfaire les perſonnes inſtruites & exemptes de préoccupation. Si, comme il arrive ſi ſouvent en matiere d'opinion, il ſuffiſoit en Phyſique, pour perſuader les autres, d'être vivement perſuadé ſoi-même de la vérité de ce qu'on dit, je pourrois me flatter d'avoir convaincu tous mes Lecteurs.

F I N.

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS

Sur ce que M. Aſtruc a écrit contre les Naiſſances tardives, dans le Chapitre XI. du cinquiéme Tome de ſon Traité des Maladies des femmes.

Multa viri virtus animo, multusque recurſat
Gentis honos. *Virg. Æn.*

OBSERVATIONS

Sur ce que M. Aſtruc a écrit contre les Naiſſances tardives, dans le Chapitre XI. du cinquiéme Tome de ſon Traité des Maladies des femmes.

Si quelque choſe a contribué d'une maniere efficace aux progrés de la Phyſique, c'eſt ſans contredit le courage que les Philoſophes modernes ont eu de ſecouer le joug de l'autorité, relativement à tout ce qui regarde l'étude de la Nature, pour ne s'en rapporter, ſur cet objet, qu'à l'obſervation des faits, & ne rien décider que d'après l'expérience.

Se feroit-on ſeulement écouter aujourd'hui, même de ceux, qui par état, ne

ſont pas Phyſiciens, ſi l'on s'aviſoit de leur dire : *je ſoutiens que, dans l'ordre de la Nature, telle choſe ſe paſſe de telle maniere, & l'argument, ſur lequel je me fonde, c'eſt que pluſieurs Auteurs, qui vivoient, pour la plupart, dans un ſiécle, où les vrais principes de la Phyſique étoient ignorés, ont avancé le ſentiment qu'il m'a plu d'adopter.*

Toute vicieuſe, j'ai preſque dit toute ridicule que ſoit cette maniere d'argumenter, c'eſt cependant celle dont quelques Ecrivains de nos jours ont fait uſage, dans la diſcuſſion d'une des plus importantes queſtions de la Phyſique : je veux parler de celle des Naiſſances tardives. M. Bouvart a pouſſé les choſes au point de citer comme autorité, un Chapitre qui devoit ſe trouver dans un Livre, que M. Aſtruc avoit promis de faire imprimer.

En examinant la valeur de cette autorité, dans la Lettre que j'ai adreſſée à M. Bouvart, je me ſuis contenté de dire qu'avant de la rejetter, ou de s'en prévaloir, il falloit connoître les raiſons ſur leſquelles

M. Aſtruc fondoit ſon opinion : nous ne pouvions alors avoir cette connoiſſance, attendu que le Chapitre promis n'avoit pas encore été mis au jour : il vient d'être publié, & j'eſtime qu'il eſt néceſſaire de faire quelques obſervations ſur ce qu'il renferme.

Si je me livre à cet examen, ce n'eſt pas parce que M. Bouvart s'eſt hâté de citer le ſuſdit Chapitre. Pour être cité par M. Bouvart, le texte d'un Auteur n'en devient ni plus important, ni plus déciſif; pourvu qu'on ſoit contre les longues groſſeſſes, on eſt toujours un Auteur grave à ſes yeux : ce qui m'y détermine, c'eſt que M. Aſtruc eſt un ſçavant du premier ordre, un très-habile Médecin, un homme eſtimable à tous égards, & pour lequel je me ſuis toujours fait gloire d'avoir le reſpect le plus profond. C'eſt parce que j'ai une très-haute idée de ſon mérite & de ſes lumieres, c'eſt enfin parce qu'il me paroît plus digne que perſonne de faire autorité, que je me crois obligé de combattre ſon ſentiment; on ne manqueroit pas d'abuſer de cette autorité.

Et ſi le radotage de Tardin a trouvé des admirateurs dans ce ſiécle, ſi l'on s'eſt efforcé de convertir en autorité grave les rêveries de cet Auteur plus qu'obſcur, que ne feroit-on pas de l'opinion d'un homme illuſtre, à tant & à d'auſſi juſtes titres que M. Aſtruc ?

L'eſpéce des hommes inconſéquents & ſuperficiels, pour qui il eſt plus aiſé *de croire ſur parole*, que d'approfondir les raiſons & les motifs de croyance, n'eſt pas éteinte : elle a de tout tems conſtitué la majeure partie du genre humain, & les hommes de cette eſpéce ont toujours été les plus tranchants & les plus opiniâtres. Si la raiſon préſidoit à leurs jugements, ils ſentiroient que perſonne ne cherchant à ſe tromper volontairement, lorſque dans une matiere ſuſceptible de diſcuſſion, les avis ſe partagent, lorſqu'il ſe trouve des perſonnes, qui en embraſſent de contraires à leur ſentiment, cela ſe fait parce que tous les hommes ne voyant pas les objets de la même maniere, les arguments, qui les

touchent peu, font impreſſion ſur l'eſprit des autres, & qu'en tout cela il n'y a rien qui ne ſoit dans l'ordre de la Nature, & même dans celui de la bonne foi : que par conſéquent cette diverſité d'opinions ne donne pas plus de droit à l'un qu'à l'autre de maltraiter, de mépriſer, de hair ſon Antagoniſte, & qu'enfin on peut conſerver les ſentimens d'amitié & d'eſtime réciproque, obſerver entre ſoi les régles de la bienſéance, & garder néanmoins chacun en ſon particulier les idées qu'on a ſur les matieres problématiques. C'eſt ainſi que penſent & agiſſent ceux qui, pour former leurs opinions, balancent & péſent les raiſons. Ceux qui ne conſultent que l'autorité s'irritent de ce que les autres ne ſe ſoumettent pas au pouvoir qui les a ſubjugués: être d'un ſentiment contraire au leur, réſiſter à leurs déciſions, c'eſt leur reprocher tacitement & leur foibleſſe & leur manque de diſcernement, c'eſt à leurs yeux une offenſe ; de-là, la mauvaiſe humeur à laquelle ils s'abandonnent, de-là, les faux

raiſonnemens qu'ils accumulent, de-là, l'injuſtice & la mal-honnêteté de leurs procédés.

Comme l'eſpéce d'hommes, que nous venons de peindre, pullule maintenant, ainſi qu'elle l'a toujours fait, il eſt triſte, mais il eſt raiſonnable de penſer que nos deſcendans ne feront pas plus que nous, à l'abri de leur importunité : par conſéquent ſi de nos jours on a fait tant de mauvais raiſonnemens, il pourroit arriver que dans la ſuite des tems, on fit encore celui-ci : *il n'y a point de naiſſances tardives, car vers le milieu du ſiécle phyloſophique, dans le tems où la Phyſique a été cultivée avec le plus de ſoin, un des plus habiles Médecins, un des meilleurs Philoſophes, & de plus un très-honnête homme, ami du vrai, dont l'eſprit n'a jamais été offuſqué par les nuages du ſot orgueil, de la baſſe envie, ni par les preſtiges de la ſtupide préoccupation, ou la mauſſaderie de l'humeur, M. Aſtruc, en un mot, a ſoutenu qu'il n'y avoit point de naiſſance légitime par-delà le dixiéme mois.* Je ne con-

nois qu'un moyen pour empêcher qu'on propoſe jamais un pareil argument ; il conſiſte à faire voir que M. Aſtruc s'eſt trompé dans ce qu'il a écrit ſur cet objet, & que les principes d'après leſquels il raiſonne, ne ſont point admiſſibles : c'eſt ce que j'entreprens de faire dans les obſervations ſuivantes.

Quand j'oſe combattre l'opinion de M. Aſtruc, ce n'eſt point que je veuille affecter de m'égaler à lui : je ſçais trop combien je ſuis loin d'un auſſi grand homme : mais je ſuis perſuadé que, ſur le point que nous diſcutons, je ſuis plus près de la vérité que lui. Il ne faut donc point comparer l'un à l'autre le mérite perſonnel des Ecrivains pour & contre : je perdrois tout à ce parallele : il ſuffit de balancer les raiſons alléguées par M. Aſtruc, & de péſer celles que je lui oppoſe ; j'eſpere gagner quelque choſe à cette comparaiſon.

Les petits eſprits s'affectent des moindres choſes ; ceux à qui la baſſe & ſervile complaiſance des protégés intéreſſés a tourné la

tête, ſe *cabrent* & ſe prennent de colere pour un mot mis ſans deſſein, pour une expreſſion échappée ſans malice : on n'a rien de ſemblable à craindre avec des hommes tels que M. Aſtruc : auſſi j'oſe me flatter qu'il ne trouvera pas mauvais qu'ayant commencé à défendre les naiſſances tardives, je ſuive ma cauſe & je faſſe mes efforts pour réfuter ce qu'on écrit de contraire à ce qui me paroît être la vérité : je vais plus loin, je crois devoir eſpérer que ſûr de mes ſentimens à ſon égard, & rendant juſtice à mes intentions, il daignera ne pas prendre en mauvaiſe part quelques expreſſions, qui malgré mon attention à les éviter, pourroient m'échapper dans la chaleur de la diſcuſſion.

Après avoir héſité long-tems, M. Aſtruc ne s'eſt déterminé à traiter la queſtion des naiſſances tardives qu'à cauſe de ſon *importance & des conteſtations fréquentes auxquelles elle donne lieu.* Ces conſidérations ſuffiſent ſans doute, pour engager le Phyſicien à s'efforcer de jetter du jour

ſur un point qu'il ne trouve pas ſuffiſamment éclairci : mais il me ſemble qu'elles n'autoriſent pas le Médecin à placer la diſcuſſion d'un ſemblable point, dans un Traité des Maladies des femmes. En ſuppoſant qu'il ait lieu, le prolongement de la groſſeſſe n'eſt point une maladie.

Un autre motif qui a contribué à mettre la plume à la main de M. Aſtruc, c'eſt *qu'il lui a paru qu'il étoit tems de fixer le terme de l'accouchement juſqu'à préſent trop incertain, & de purger la Médecine de tant d'obſervations fabuleuſes qui la déshonorent ;* ſans contredit il eſt tems de fixer un terme invariable à l'accouchement, ſi l'on eſt parvenu à prouver d'une maniere claire & indubitable la fauſſeté de toutes les obſervations, qui conſtatent la réalité des accouchemens tardifs ; mais ſi l'on ſe contente de nier les faits, ſans démontrer leur impoſſibilité, d'après des principes ſûrs & inconteſtables, il eſt tems ſeulement de ſentir combien en matiere de faits, de ſimples raiſonnemens ont peu de force & de va-

leur, quand on les oppoſe à des obſervations auſſi authentiques, qu'il eſt poſſible d'en avoir ſur cette matiere.

Le premier Article du Chapitre que nous examinons renferme les principes qui, ſelon M. Aſtruc, doivent décider la queſtion. Leur nombre n'eſt pas grand; il n'y en a que deux : le premier eſt tiré de la phyſique, & porte ſur la conſtance & l'uniformité des loix de la Nature : le ſecond eſt moral; il eſt appuyé ſur le témoignage des Auteurs.

Voici le premier principe de M. Aſtruc. *La Nature conſtante dans ſes opérations agit toujours avec régle & meſure, dans les arbres de même eſpéce, l'intervalle eſt à peu près le même entre le tems où ils portent des fleurs & celui de la matûrité de leurs fruits..... Il faut un certain tems de même pour que les graines miſes en terre levent, & qu'après avoir levé, elles montent en graine, & ce tems eſt encore, à peu près, le même dans les mêmes eſpéces..... Les œufs des ovipares ont beſoin d'être couvés un certain nom-*

bre de jours pour éclôre, & ce nombre de jours ne varie point dans chaque eſpéce d'ovipares..... Enfin la même régularité s'obſerve dans la portée des animaux vivipares : les femelles portent leurs petits pendant un certain tems, depuis la conception juſqu'à ce qu'elles mettent bas..... Les groſſeſſes des femmes doivent ſuivre le même ordre... Peut-on s'imaginer que Dieu, l'Auteur de la Nature, qui a bien voulu régler la portée de tous les animaux ait négligé l'eſpéce humaine, juſqu'à laiſſer incertain le tems de la naiſſance de l'homme : & à moins qu'on ne ſoit aveuglé par la prévention, ne doit-on pas convenir que puiſque la portée de tous les animaux a un terme réglé, la groſſeſſe des femmes doit en avoir un de même.

Ce raiſonnement eſt l'argument favori des Adverſaires des naiſſances tardives. Il eſt étonnant qu'un auſſi ſçavant homme que M. A. n'en ait pas ſenti le faux.

En Phyſique, comme dans les autres Sciences, on ſe contente quelquefois du

mot, ſans ſe donner la peine d'approfondir la choſe.

Les loix de la nature ſont invariables, ſes régles ſont conſtantes, ſa maniere de procéder uniforme, &c. Voilà les mots : Dans quel ſens faut-il les entendre ? J'ai tâché de le déterminer dans ma Conſultation : M. A. l'a lue ; il m'a fait l'honneur de me le dire lui-même : il revient cependant à propoſer, comme principes, des phraſes qui, ne préſentant qu'un ſens vague & indéterminé, ne peuvent ſervir à former une déciſion, à moins qu'on ne les interprete avant de les employer.

Je ſens combien il eſt faſtidieux de reſaſſer une matiere rebattue à l'excès : mais quand on a affaire à des perſonnes qui s'obſtinent à remettre toujours en avant des argumens mille fois réfutés ; je ne vois d'autre parti à prendre, que de ne point ſe laſſer de répéter la réfutation, & de s'efforcer de la rendre de plus-en-plus complete. Peut-être qu'à la fin on aura honte de ſe livrer, ſans réſerve, aux mêmes inconſé-

quences, & d'en revenir toujours aux mêmes ſophiſmes. La vérité triomphera alors : elle ne le fait jamais, que quand les hommes ſont las de combattre contr'elle.

Quand j'accorderois à M. A. que tous les faits qui ſervent de baſe à ſon raiſonnement ſont vrais, que s'en ſuivroit-il ? Ceci ſeulement, qu'en attendant ce que les obſervations pourroient nous apprendre de poſitif ſur le terme de l'Accouchement, dans l'eſpèce humaine, on pourroit préſumer, avec quelque vraiſemblance, que le tems de la groſſeſſe étant déterminé dans toutes les autres eſpèces d'animaux, il pourroit bien l'être auſſi chez les femmes ; ce qui, comme on voit, ne formeroit qu'une pure & ſimple induction, dont il eſt ſi aiſé d'appercevoir la foibleſſe, que je me diſpenſe de la faire ſentir.

Une pareille induction peut-elle être ſérieuſement oppoſée à des faits poſitifs & multipliés ?

Pour que ce qui ſe paſſe chez les animaux fût une régle de ce qui doit s'exécu-

ter dans l'eſpèce humaine, il faudroit (qu'en nous renfermant dans ce qui tient de plus près à l'objet que nous traitons) il faudroit, dis-je, que tout ce qui précéde la conception, que tout ce qui la ſuit, ainſi que l'Accouchement, ſe fit préciſément de la même maniere chez l'homme & chez les animaux: autrement s'il y a des différences, relativement à ces choſes, on ne peut rien inférer d'une eſpèce à l'autre, par rapport au terme de la groſſeſſe, ou ſi on le peut, par rapport à ce dernier objet, on doit le pouvoir auſſi eu égard aux autres circonſtances relatives à la conception: ce qui étant inconteſtable, il eſt clair que ſi l'on prétend que le terme de la groſſeſſe eſt fixé chez les femmes, parce qu'il l'eſt chez les animaux, j'ai droit de prétendre auſſi que les femmes ne *doivent* point ſouffrir d'évacuations menſtruelles; qu'elles ne doivent avoir qu'un tems dans l'année pour devenir meres, & qu'étant une fois groſſes, elles doivent répugner à recevoir les careſſes de leur mari, & les écarter;

écarter ; puiſqu'il eſt conſtant que les femelles des animaux ne ſont point réglées ; qu'elles n'ont dans l'année qu'une ſaiſon marquée pour concevoir, & que l'ayant fait, elles ne ſupportent plus les approches des mâles. Il eſt aiſé de déterminer le cas que l'on doit faire d'un principe, qui conduit à des conſéquences auſſi manifeſtement fauſſes.

En continuant toujours à regarder comme vrais les faits énoncés par M. A. puiſqu'on n'en peut rien conclure de poſitif contre les naiſſances tardives, & que la légére induction qu'ils fourniſſent, ne ſçauroit raiſonnablement ſuffire pour décider en matiere auſſi grave : il faut donc ou renoncer à rien prononcer, ou bien recourir à des principes plus ſûrs. En matiere de fait, l'obſervation ſeule peut les fournir ; ainſi, nous n'avons preſque rien gagné à rechercher ce qui ſe paſſe hors de l'eſpèce humaine, par rapport au terme de l'Accouchement, puiſqu'après toutes ces recherches, il faut néceſſairement en revenir à *obſerver*,

ſi chez l'homme la régle eſt la même que chez les animaux.

Comment nos Adverſaires ſont-ils parvenus à ſçavoir que tous les faits, qu'ils alléguent comme véritables, ſont en effet conformes à la vérité ? N'eſt-ce pas en ſuivant, par la voie de l'obſervation, ce qui ſe paſſe dans les deux règnes, où ils puiſent les exemples cités ? Eſt-il un autre moyen qui pût ſeulement leur paroître propoſable ? Pourquoi donc en employer de différens vis-à-vis des femmes ? N'eſt-il pas bien ſingulier que pour ſçavoir certainement ſi chez les vaches, par exemple, le terme de la groſſeſſe ſe prolonge vingt-cinq ou trente jours, par-de-là le terme ordinaire de neuf mois révolus, il ſuffiſe de ramaſſer des obſervations; & que pour décider la même queſtion, dans l'eſpèce humaine, ce moyen ne ſoit pas jugé ſuffiſant, & que l'on veuille faire valoir ſur ce point une autre autorité que celle des faits ?

Je viens de faire voir que quand on ne conteſteroit point à M. A. la vérité des

faits qu'il articule, il ne pourroit rien en déduire de positif contre la réalité des naissances tardives, dans l'espèce humaine : que sera-ce donc si je parviens à prouver que de ces faits, il n'y en a pas un qui ne s'éloigne de la vérité ?

Dans les arbres de même espèce, l'intervalle de tems qui s'écoule entre la fleur & la maturité du fruit, n'est pas précisément égal : de deux Pêchers, par exemple, ou de deux Abricotiers, qui donneront leurs fleurs en même-tems, celui qui sera en espalier, bien exposé, portera des fruits mûrs douze ou quinze jours, & quelquefois plûtôt, avant qu'on en puisse trouver de pareils sur l'arbre en plein-vent, & mal exposé.

Il est de fait que si sur le même arbre on marque huit ou dix fruits, noués au même jour, il y en aura à peine deux qui parviendront le même jour à parfaite maturité ; les autres ne meuriront que quelques jours après.

La vigne ayant fleuri au tems ordinaire,

il arrive dans certaines années que l'on fait vendange quinze jours, un mois ou ſix ſemaines plus tard que de coutume.

L'expérience fait foi que ce que je dis ici de la vigne, on peut l'aſſurer des pommiers & poiriers dans les pays, où on les cultive pour faire du cidre.

Le bled ſemé & levé dans le même tems n'eſt pas mûr préciſément au même jour, ni dans la même ſemaine : la différence des ſaiſons, des terreins, des climats, avancent ou retardent la récolte.

On a cité l'expérience de M. Wagner, par laquelle il eſt conſtaté que de deux graines de même eſpéce, ſemblables l'une à l'autre, également mûres, ſemées dans le même terrein avec des précaùtions égales, l'une ne faiſoit que ſortir de terre, quand l'autre étoit déjà en fleurs.

Quelque choſe d'à peu près ſemblable ſe paſſe tous les jours ſous nos yeux : il s'en manque beaucoup que toutes les graines confiées à la terre au même moment en ſortent, je ne dis pas, à la même heure,

mais ſeulement au même jour : il y a ſouvent à cet égard des différences très-remarquables.

Si des plantes nous paſſons aux animaux, de quel droit oſe-t-on aſſurer que chez tous le terme de la groſſeſſe eſt fixé ?

Le nombre des animaux que, relativement à notre objet, les Naturaliſtes n'ont pu obſerver juſqu'à ce jour, eſt ſans contredit le plus grand de beaucoup : on affirme donc de ces animaux ce qu'on ne ſçait pas : par conſéquent cette affirmation n'eſt d'aucun poids.

Les ſeuls animaux domeſtiques ont été ſuivis : ils ſont en petit nombre : ce qui ſe rencontreroit chez eux, ne décideroit rien pour ceux qui n'auroient pas été ſoumis à l'examen..... La plûpart des obſervations, qui les concernent, ont été faites par des gens groſſiers, pleins de préjugés, qui ne ſongeoient guères à étudier la Nature, & s'occupoient de tout autre ſoin que de celui de pénétrer ſes ſecrets. Peut-on compter ſur des obſervations faites par de pareilles gens ?

Mais telles qu'elles ſont, ces obſervations ne prouvent point que le terme de la groſſeſſe ſoit fixé, comme on veut le faire croire.

M. Wagner cite l'exemple d'une chevre, qui, ſuivant le calcul du chevrier, devoit mettre bas au commencement du Carême, & qui ne le fit que vers Pâques.

Laiſſons les autres exemples : M. Aſtruc aſſure lui-même que chez les vaches, le terme qui arrive ordinairement à neuf mois ſe prolonge quelquefois depuis le dixiéme juſqu'au trentiéme jour par-delà : *Il eſt vrai*, ajoute-t-il tout de ſuite, *qu'autant qu'on peut s'en aſſurer, ces variations ſont plus communes & plus grandes, dans les femmes que dans les animaux, & l'on peut en donner pluſieurs raiſons plauſibles.* En effet M. Aſtruc entre dans l'énumération des cauſes qu'il eſtime être capables de produire ces variations. . . . . Il me paroît étonnant qu'il n'ait pas fait attention que d'après ſes principes on pourroit raiſonner ainſi ; ſi la latitude du terme chez les vaches eſt au

moins de vingt-cinq jours, & que les variations ſoient *plus communes & plus grandes chez les femmes ;* il eſt clair qu'elles doivent être de plus de vingt-cinq jours : *ce plus* ne ſçauroit être déterminé que par l'obſervation, & cette derniere a prouvé qu'il s'étend bien loin.

Il n'y a pas moins de variation, dans la durée de l'incubation chez les ovipares de même eſpéce : j'ai déjà dit que par rapport aux œufs de poules, la différence entre le plus court terme de l'incubation & le plus long étoit de cinq jours, c'eſt-à-dire, de la cinquiéme partie du total. Voici ce qu'on trouve à ce ſujet dans le Journal de Médecine de Janvier 1766, pag. 55. *M. de Viller, Auteur des journées phyſiques, & mon Confrere dans l'Académie des Sciences, Belles-lettres & Arts de Lyon,* (c'eſt M. Ponteau fils, Chirurgien de la même Ville qui parle ;) *eſt parvenu, par de longues & laborieuſes expériences faites avec les fours à poulet, à faire éclôre des œufs au dix-huitiéme jour, ou à retarder la fin de l'incubation juſ-*

qu'au commencement du vingt-cinquiéme. Ici la différence eſt du quart.

Je n'ai pas cru pouvoir me diſpenſer de remettre ce Précis ſous les yeux du Lecteur, j'ai détaillé les faits davantage, ſoit dans ma Conſultation, ſoit dans la Lettre que j'ai adreſſée à M. Bouvart.

Il me ſemble que la récapitulation que je viens d'en faire, me donne le droit de conclure que le premier principe de M. Aſtruc n'eſt rien moins que conforme à la vérité, & pour trancher le mot, qu'il eſt faux que la Nature conſtante dans ſes opérations employe toujours préciſément la même meſure de tems, pour les amener au point déterminé, que l'on a coutume de nommer le point de perfection.

Qu'on me permette de rappeller à la mémoire du Lecteur que, dans les deux écrits cités, j'ai prouvé qu'il n'y avoit pas une ſeule fonction de l'œconomie animale qui s'exécutât chez tous les individus dans un eſpace de tems précis & rigoureuſement déterminé, & que ſi l'Accouchement ſe

faiſoit ainſi, la préciſion de ſon terme ſeroit, non une ſuite de la régle générale, mais ſûrement une exception de cette régle; que par conſéquent nous pouvons faire valoir en faveur de notre ſentiment la véritable régle univerſelle de la Nature, régle que, faute de l'avoir bien connue, les Adverſaires des naiſſances tardives ont tant de fois invoqué ſans ſuccès. Ainſi nous nous remettons de plein droit à la place qu'ils avoient injuſtement uſurpée, & dans laquelle ils ſe cantonnoient avec tant d'opiniâtreté; & de-là nous leur diſons, la régle générale de la Nature eſt de ne point s'aſtreindre rigoureuſement à faire les mêmes choſes dans le même eſpace de tems; elle s'eſt réſervée le droit de ralentir ou d'accélérer ſa marche ſuivant les circonſtances: pourquoi voulez-vous qu'elle s'écarte de cette régle, uniquement dans ce qui concerne le terme de l'Accouchement? Quel avantage peut-il en réſulter? Et quelle preuve adminiſtrez-vous qu'en effet le terme ſuſdit ſoit excepté de la régle? Ou nos Ad-

verſaires ne répondront rien à cela, ou, ſuivant leur coutume, au lieu de fournir des preuves, ils auront recours à des autorités. C'eſt ce que M. Aſtruc a fait comme les autres.

Il y a des Auteurs, ou ſoit diſant tels, dont les fautes multipliées n'étonnent point : on ſeroit plutôt ſurpris, s'ils ceſſoient d'en faire : mais qu'un homme tel que M. Aſtruc paroiſſe oublier que les autorités ne décident rien en phyſique, c'eſt ce qui me cauſe une ſurpriſe, dont j'ai peine à revenir.

Je le prierai donc de conſidérer, que ſi l'on cite les Auteurs en Phyſique, ce n'eſt pas pour prononcer ou jurer ſur leur parole, c'eſt pour l'une des deux raiſons ſuivantes ; ſçavoir, 1°. pour faire honneur à un Phyſicien d'une découverte qu'il a faite, d'un travail auquel il s'eſt livré, &c. Le citer à ce titre, c'eſt exprimer ſa reconnoiſſance pour les travaux des grands hommes ; c'eſt, autant qu'il eſt en nous, les immortaliſer ; c'eſt enflammer ceux qui ſont faits pour

ſuivre leurs traces, du noble déſir de les imiter ; à Dieu ne plaiſe que je ne m'éleve jamais contre ces citations honorifiques ! Je voudrois au contraire les voir multipliées : elles font honneur au ſentiment des Ecrivains, & c'eſt d'elles que le germe des talents emprunte la chaleur qui le fait éclôre : on ſçait quelle impreſſion fit ſur Céſar la Statue d'Alexandre : la Statue d'un grand homme eſt la citation la plus énergique qu'on puiſſe faire de lui. Mais pourquoi craindrois-je de le dire ? Quand on raiſonne, quand on diſcute une matiere du reſſort de la Phyloſophie, un millier de ces ſortes de citations ne met rien dans la balance : il n'en faut pas moins revenir à la raiſon & à l'expérience.

2°. Quand il eſt queſtion de faits & d'expérience, on cite ceux deſquels on les tient : il eſt naturel que le Lecteur qui doit juger, connoiſſe les Témoins qui atteſtent les faits, ou qui ſont garants des expériences : la capacité, le ſavoir, la candeur, l'habitude & le talent d'obſerver, ſeront pour lui des

motifs de crédibilité plus ou moins forts : mais dans ce cas comme dans le précédent, l'autorité proprement dite ne fait rien : on ne croit pas que telle choſe eſt, ou doit être, parce que tel Auteur l'a dit, parce que c'étoit ſon ſentiment : on la croit ſeulement parce qu'il y a de bonnes raiſons pour le faire, & qu'elle eſt appuyée ſur des expériences déciſives. Quelles ſont donc les expériences que les Adverſaires des longues groſſeſſes rapportent ? Ils n'en rapportent aucune : ils ſe contentent de nier celles qui démontrent la fauſſeté de leur opinion : quant aux raiſons, voici celles qu'ils alléguent, ſi tant eſt qu'on puiſſe appeller cela du nom de raiſon.

Hippocrate a fixé le terme de l'Accouchement à dix mois : il a dit dans un endroit, que c'étoit le plus grand prolongement que pouvoit ſouffrir la groſſeſſe : dans un autre paſſage, il parle d'enfans de onze mois. M. Aſtruc avoue que c'eſt une *contradiction manifeſte*. M. Bouvart, à l'aide de ſon bon ami Tardin, tâche de ſauver cette *contra-*

diction manifeſte ; & il penſe que d'après la diſſertation *ſi claire*, *ſi ſimple*, *ſi préciſe*, *ſi concluante*, que celui-ci a écrite, *on ne peut pas avoir le moindre doute ſur la maniere dont a penſé Hippocrate, ſur le terme de la groſſeſſe.* Plûtôt que de ſe rendre aux argumens du ſublime Tardin, M. Aſtruc aime mieux croire que le Traité, où il eſt parlé d'enfans d'onze mois, n'eſt pas d'Hippocrate. On pourroit dire à Mr Aſtruc & à M. Bouvart, très-digne écho de Tardin, avant de nous donner le dire d'Hippocrate comme une raiſon, tâchez donc de déterminer au juſte ce que dit & penſe Hippocrate : car s'il ſe *contredit* ſur ce point, tout grand-homme qu'il eſt d'ailleurs, ſon témoignage n'eſt plus d'aucun poids. Si le Livre où il eſt parlé d'enfans d'onze mois, eſt de lui, & que l'interprétation de Tardin ſoit ridicule ; pourquoi préſentez-vous, comme contraire aux longues groſſeſſes, un Auteur qui leur eſt favorable ? Mais ne nous arrêtons pas plus longtems à ces minuties ; nous demandons des raiſons & des

expériences, & l'on nous donne la ſimple opinion d'un Auteur qu'on n'entend pas, ou qu'on n'entend, que pour le voir être en contradiction avec lui-même.

Après avoir rapporté les Paſſages d'Hippocrate, dans leſquels il n'eſt queſtion que des enfans de dix mois, M. Aſtruc remettant à un autre tems à faire mention de ce qu'il dit de ceux de onze mois, & de *la contradiction manifeſte* dans laquelle il tombe, ajoute tout de ſuite : *Le ſentiment d'Hippocrate, ſur le terme de la groſſeſſe chez les femmes, eſt confirmé par le conſentement de tous les Siécles & de toutes les Nations* (pag. 291) : & là-deſſus il cite Salomon, chez les Hébreux, & chez les Grecs Menandre, Poëte Dramatique, & un trait tiré de leur Hiſtoire, & chez les Romains, Virgile, Plaute & Térence. M. Le Bas avoit cru trouver dans tous ces Auteurs de quoi faire valoir ſon opinion ; voici ce que M. Bouvart lui a dit à ce ſujet : *Pour ne rien oublier, parlerons-nous de Salomon, de Menandre, de Virgile, dont M. Le Bas fait*

un assez groteſque assemblage ? Parlerons-nous aussi de Plaute, qu'il cite dans un autre endroit ? Si nous étions réduits à la même indigence de preuves que l'est M. Le Bas, nous pourrions encore œconomiſer ces autorités, quelqu'incompétentes qu'elles ſoient. Mais d'aller citer, en matiére de Phyſique, des traits d'un Auteur ſacré, & de trois anciens Poëtes ; quelle folie !

Il faut convenir que l'accord, qui regne entre ceux qui ont écrit contre les longues groſſeſſes, eſt admirable. M. Louis s'arrête à neuf mois précis : paſſé ce terme, tout Accouchement eſt illégitime, ſelon lui. M. Bouvart, dans un endroit, dit à peu-près la même choſe, & prétend que le terme de l'Accouchement *eſt invariablement fixé à neuf mois & quelques jours* : d'autres Auteurs accordent encore la moitié du dixième mois. M. Aſtruc va juſqu'au dixième mois révolu : M. Bouvart, dans un autre endroit de ſes Ecrits, prolonge la durée de la groſſeſſe juſqu'à dix jours après la fin du dixième mois : L'un prétend que les Textes

d'Hippocrate ſont clairs; que ſon opinion n'a rien d'obſcur, & que chez lui tout ſe concilie à merveille. M. Aſtruc voit dans cet Auteur une *contradiction manifeſte*: L'un regarde le Livre de *Septimeſtri partu*, comme appartenant à Hippocrate; & le fait lui paroît ſi certain, qu'il ne daigne pas même élever le moindre doute deſſus. M. Aſtruc *aime mieux croire que ces Traités ne ſont pas de cet Auteur.* Ce dernier veut prouver ſa Theſe, en citant *Salomon, Menandre, Plaute, Virgile, Terence.* M. Bouvart dit qu'il y a de la folie à citer, en matiere de Phyſique, un Auteur ſacré & des Poëtes anciens; & ce qu'il y a de plus admirable encore, c'eſt de lui voir citer, comme une grave autorité, le chapitre où ces prétendues folies (*a*) ſont renfermées, même avant qu'il eût vu le jour. Par ce très-petit abrégé des contradictions de nos Adverſaires,

(*a*) Conſultation ſur une naiſſance tardive, p. 93.

Le

le Lecteur verra le degré de croyance qu'il doit raiſonnablement leur accorder.

Les Paſſages cités prouvent que chez les Peuples anciens, c'étoit une opinion conſtante & univerſellement reçue, que le terme de l'Accouchement n'étoit point tellement fixé à neuf mois, qu'il ne pût cependant ſe prolonger juſqu'à la fin du dixième : ce qui d'abord eſt évidemment contraire à l'opinion de ceux qui prétendent que ce terme *eſt invariablement fixé à neuf mois;* de plus, cela ne fait rien pour la queſtion préſente : car il ne s'agit pas de ſçavoir quel eſt le terme ordinaire, ou ſi l'on aime mieux, quel eſt *le terme naturel;* la choſe a été ſçue de tous les tems, & n'eſt conteſtée de perſonne ; ce terme eſt celui de neuf mois & quelques jours : *c'eſt ce que le concert de toutes les Nations, dans les quatre Parties de la Terre*, a prouvé d'une maniere inconteſtable. La queſtion eſt de déterminer ſi, par extraordinaire, le terme ſuſdit peut quelquefois s'étendre par-de-là :

ſur ce point, avons-nous *le concert de toutes les Nations, dans les quatre Parties de la Terre?* Cette queſtion a-t-elle été agitée chez les Hurons, les Iroquois, au Méxique, au Perou ? L'a-t-elle été en Affrique, ſur les bords du Sénégal, ou de la Gambra; chez les Caffres, ou dans l'Iſle de Madagaſcar? A-t-elle été agitée au fond de l'Aſie, à Golconde, à la Chine, au Japon, &c. &c? Si elle a été propoſée, ſi elle a été débattue, quelles ſont les raiſons & les faits qu'on a apportés pour & contre? Où ſont les déciſions formées, après mûr examen, chez toutes les Nations dont M. Aſtruc vante tant le concert? J'en demande pardon à M. Aſtruc; mais la force de la vérité m'entraîne: il eſt à côté de la Queſtion, & ne dit ici que de grands mots.

En ſuppoſant l'accord du monde entier, ce ne ſeroit pas le cas de dire, comme le fait M. Aſtruc, d'après Ciceron: *Omnium conſenſus naturæ vox eſt.* Cet Axiome n'eſt applicable qu'au moral: Tous les Peuples du monde ont cru que le Soleil tournoit

autour de la Terre : Ils croyent encore à la magie ; c'eſt bien-là le concert de Tous ! Eſt-ce la voix de la Nature ? Le Soleil tourne-t-il en effet ? Y a-t-il réellement des Sorciers ?

M. Aſtruc nous aſſure (pag. 293.) *que preſque tous les Médecins, qui ont écrit ſur ce ſujet, ſoutiennent le même ſentiment, & fixent le même terme de dix mois.* Qu'il nous permette de lui repréſenter que, parmi les Médecins qui ont parlé du terme de l'Accouchement, le plus grand nombre s'eſt contenté de dire, comme Mercurial : *que le vrai terme de l'Accouchement eſt le dixième mois* (*a*). Nous ſommes las de répéter que cela eſt avoué de tout le monde. Mais les paroles de Mercurial ne ſignifient point que paſſé le dixième mois, il n'y ait aucune cauſe dans la Nature, qui puiſſe prolonger encore la groſſeſſe plus ou moins : ces pa-

(*a*) Decimus menſis eſt verus terminus partûs humani. Mercurial. de Morbis mulieb. Lib. I. Cap. 3.

roles ne nous font point connoître quelles ſont les raiſons & les faits par leſquels, on peut prouver que ce prolongement eſt impoſſible: elles ne font donc rien pour le cas préſent. Le Texte de la plus grande partie des autres Auteurs ne dit pas plus ; & par conſéquent, n'eſt pas d'un plus grand poids.

Des Auteurs Médecins ou Philoſophes, qui ont véritablement examiné la queſtion; les uns ont ſuivi Hippocrate, & cédant à ſon autorité, ils ont rejetté tout prolongement, paſſé dix mois: les autres plus raiſonnables, & moins aveuglés par la grande réputation d'Hippocrate, ont ſoutenu que la groſſeſſe pouvoit ſe prolonger par-de-là le terme fixé par ce Grand-Homme: ils ont fourni de bonnes raiſons de leur maniere de penſer ; ils l'ont appuyé ſur l'expérience. C'eſt en Phyſique la meilleure de toutes les raiſons.

M. Aſtruc raiſonne trop juſte, & ſent trop bien la portée des choſes, pour aller ridiciculement compter le nombre de ces

derniers Auteurs, pour ou contre, & argumenter d'après ce qu'il y en aura de plus d'un côté que de l'autre. Que font mille opinions contre un fait ? La bonne Logique de M. Aſtruc nous épargnera la peine de faire voir, que le plus grand nombre des Auteurs ſuſdits eſt favorable à notre ſentiment : ce que pourtant nous ne remarquons qu'à cauſe de l'importance qu'on a voulu donner à cela ; car c'eſt moins leur nombre qui nous touche, que les raiſons qu'ils alléguent, & ſur-tout les faits qu'ils rapportent.

Ainſi le témoignage des Auteurs n'eſt pas une raiſon valable pour ſe décider ; dès qu'il y a partage d'opinions, il faut, malgré qu'on en ait, revenir à l'examen des raiſons & des faits énoncés de part & d'autre : dans le cas préſent, l'examen ſera bientôt fait : nous l'avons déjà dit, nos Adverſaires ne parlent point d'après l'expérience ; comment M. Aſtruc a-t-il pu croire qu'ils parloient d'après la raiſon ?

Comme preſque tous les Ecrivains con-

traires au ſentiment que nous défendons, M. Aſtruc ne manque pas de tirer avantage de quelques Loix Romaines, *qui excluent de tout droit les enfans nés plus de dix mois, après la mort du mari de leur mere.*

Avec un peu moins de préoccupation, on ſe fût bien gardé d'avoir recours à un moyen ſi peu propre à faire impreſſion ſur l'eſprit des perſonnes inſtruites.

Il s'eſt trouvé des hommes aſſez ſuperſtitieuſement ſcélérats pour faire des figures de cire, qui repréſentoient les perſonnes dont ils déſiroient la mort : ils piquoient la poitrine de ces figures, à l'endroit du cœur, en prononçant certaines paroles, ou pratiquant de vaines cérémonies, quelquefois même en abuſant des plus ſaints Myſteres de notre Réligion ; ils croyoient par-là porter des coups ſecrets aux perſonnes qu'ils vouloient faire périr : s'il ſe trouvoit un Phyſicien aujourd'hui, qui, pour prouver que la perſuaſion de ces malheureux étoit fondée, & que leur art n'étoit rien moins qu'illuſoire, apportoit en preuve les Loix,

qui les condamnoient aux plus rigoureux ſupplices; je demande ſi cette preuve ſeroit admiſe.

Il y a des Loix, & le nombre n'en eſt pas petit, qui démontrent que ceux qui les ont portées n'étoient pas auſſi inſtruits qu'on peut l'être; celles que cite M. Aſtruc ſont de ce nombre.

L'autorité d'Hippocrate, ſi l'on remonte à la ſource, eſt la raiſon qui a préſidé à la rédaction de ces Loix; nous avons fait voir de quelle importance étoit cette autorité: on peut partir de-là pour ſentir le peu de ſolidité de l'argument, qu'on tire du prononcé des Loix.

Qu'eſt-ce qu'une Loi ſur des matieres analogues à celles que nous traitons? Rien autre choſe qu'une affirmation faite par le Légiſlateur, qu'il connoît & qu'il ſuit l'ordre de la Nature. Car il eſt clair qu'aucune puiſſance humaine ne peut rien changer à cet ordre: avant de ſe décider en Phyſique, d'après le prononcé d'une Loi quelconque, il faudroit démontrer que celui qui l'a portée ſçavoit

tout ce qu'on peut apprendre dans cette ſcience, & qu'il étoit impoſſible qu'il ſe trompât, ſur les objets qui y ſont relatifs.

Quand on aura prouvé ces deux choſes à l'égard des Auteurs des Loix citées par M. Aſtruc, je me rendrai ſans difficulté à leur autorité : en attendant, lorſque je lis ces Loix, il me ſemble entendre le Légiſlateur qui dit : l'ordre public m'a paru exiger qu'on réglât juſqu'à quel terme un enfant pouvoit être regardé comme légitime ; pour le faire, j'ai eu beſoin de connoître la durée de la groſſeſſe des femmes : je m'en ſuis fait inſtruire par les Médecins ; ils m'ont cité Hippocrate, & m'ont dit d'après lui, que la plus longue durée de la groſſeſſe étoit de dix mois : j'ai affirmé comme vrai, ce qu'ils m'ont donné pour tel ; je ſuis prêt à révoquer ce premier jugement, ſi l'on me prouve que le contraire eſt le ſeul conforme à la vérité.

Il faut bien que telle ait été la maniere de penſer des Dépoſitaires des Loix, puiſque j'ai cité des Jugemens d'Empereurs &

de Magiſtrats anciens, & des Arrêts de Cours Souveraines, qui ont adjugé la légitimité à des enfans venus au monde, plus de dix mois après la mort du mari de leur mere.

Dans la crainte de fatiguer le Lecteur par des répétitions inutiles, je le renvoyerai à ce que j'ai écrit plus au long ſur ce ſujet, dans ma Lettre adreſſée à M. Bouvart, & qui eſt compriſe dans ce Recueil.

Par les obſervations que j'ai faites juſqu'à préſent ſur les deux principes, d'après leſquels M. Aſtruc penſe qu'on peut décider la queſtion des naiſſances tardives, je crois avoir démontré que le premier, qu'il emprunte de la Phyſique, eſt tout-à fait oppoſé aux Loix de la Nature, & que le ſecond qu'il éleve ſur le témoignage d'Hippocrate, ſur le prétendu concert des Nations, ſur le dire de certains Médecins, & les textes de quelques Loix Romaines, porte ſur un fondement, qui n'a aucune ſtabilité, & qui croule de lui-même; par conſéquent que ces prétendus principes ne ſont pas, com-

me le dit M. Aſtruc, ceux qui doivent ſervir à décider la queſtion des naiſſances tardives.

Peut-être pourroit-on préſumer avec quelque fondement que M. Aſtruc ne croit pas lui-même ſes principes faits pour convaincre entiérement, puiſqu'il dit que *s'il pouvoit reſter encore quelque doute, & qu'on déſirât des obſervations ſûres & capables de fixer un jugement certain, il ſeroit aiſé de ſe les procurer, dès que le Roi voudra, ſans s'écarter des regles les plus pures de la morale. Il ne faudroit que prendre quarante jeunes femmes mariées, bien conſtituées & bien réglées, & les renfermer dans une maiſon, où l'on auroit ſoin de leur entretien : on les laiſſeroit cohabiter avec leurs maris, & l'on en marqueroit la date : on marqueroit de même la date de leur Accouchement, & l'on ſçauroit par ce moyen, avec certitude le tems que la groſſeſſe de chacune auroit duré ; qu'on répéte ces expériences pendant quatre ou cinq ans ; on auroit cent ſoixante ou deux cens obſervations ſur leſquelles on pourroit compter,*

& qui ſerviroient par proviſion, à établir une régle ſur cette matiere. Par ce moyen on feroit diſparoître trois cens Traités, peut-être écrits ſur ce ſujet, & on en empêcheroit de paroître un plus grand nombre encore; car on n'écrit jamais tant que ſur les queſtions dont on ignore la ſolution, & ce qui eſt plus important, on feroit ceſſer ces Procès odieux, dont les Cours de Juſtice ſont ſi ſouvent embarraſſées, ſur l'état des enfans poſthumes, dont on prétend que l'Accouchement eſt tardif.

J'ai vu des Médecins prétendre que M. Aſtruc n'avoit écrit ce qu'on vient de lire, que pour s'égayer. Je lui rends trop de juſtice, pour le croire capable de s'amuſer à plaiſanter, en traitant une matiere auſſi importante que celle que nous agitons: ſon ton eſt celui de la ſageſſe, qui ne permet pas de mettre des mauvaiſes plaiſanteries, où il faudroit des bonnes raiſons; quoiqu'il ne faille qu'une juſteſſe d'eſprit fort ordinaire, pour imiter en cela M. Aſtruc, tout le monde ne l'imite cependant pas.

Comme je crois que M. Aſtruc a écrit ſérieuſement, je vais faire de même quelques obſervations ſur ce qu'il propoſe.

Si les principes que M. Aſtruc nous donne, comme propres à décider la Queſtion des naiſſances tardives, ſont tels qu'il le dit, ces épreuves ou expériences qu'il propoſe, ſont inutiles. Si ces expériences ſont utiles, ce ne peut-être qu'à cauſe du peu de ſolidité des principes; dans ce cas, pourquoi M. Aſtruc les préſente-t-il comme propres à décider la Queſtion?

Quand M. Aſtruc convient que s'il reſte des doutes, le moyen de les lever, c'eſt d'avoir des *obſervations ſûres:* N'eſt-ce pas comme s'il convenoit qu'après avoir épuiſé toutes les inductions tirées de ce que nous ſçavons en Phyſique, après avoir pouſſé, auſſi loin qu'elle peut aller, la force de l'autorité; il faut, après tous ces vains détours, en venir, malgré ſoi, au ſeul principe admiſſible, à l'obſervation. La choſe étant ainſi, pourquoi ne pas s'en tenir à ce ſeul principe? Pourquoi l'écarter? Pourquoi lui en

ſubſtituer d'autres, qu'on reconnoît n'être pas propres *à lever les doutes ?* Qu'eſt-il néceſſaire de faire avec tant d'appareil & tant de frais de nouvelles obſervations ? Nous en produiſons tant de toutes faites : N'eſt-ce pas nous propoſer de faire encore ce qui eſt tout fait, *actum agere.*

Mais, nous dit-on, vos obſervations ne valent rien : nous n'y croyons pas ; il nous en faut de meilleures & de plus ſûres. . . . . Les obtiendrez-vous par le moyen propoſé ?

Si vous renfermez dans une même maiſon les quarante jeunes femmes dont vous aurez fait choix ; & que vous les faſſiez ſurveiller & garder avec ſoin, M. Bouvart vous demandera :

Sed quis cuſtodiet ipſos
cuſtodes ?

Les retards d'Accouchemens n'étant pas des choſes communes, il ſe paſſera peut-être bien des années avant que vous en obſerviez de bien remarquables : dans ce cas, nous dira-t-on, pendant combien de tems

on devra les attendre ; & quand il faudra ceſſer de tenir les quarante femmes en expérience ?

N'eſt-ce pas une choſe bien étrange, que M. Aſtruc ne croye pas la Queſtion en état d'être jugée, même par proviſion, d'après les obſervations de plus de vingt Siécles, & un grand nombre de faits poſitifs ; & qu'il prétende que deux cens obſervations, qu'on obtiendroit en quatre ou cinq ans, en ſuivant ce qu'il propoſe, *ſuffiroient, par proviſion, à établir une régle ſur cette matiére.* Si dans ces deux cens obſervations il n'y en a pas une d'Accouchement retardé, faudra-t-il en conclure par proviſion, qu'il ne doit jamais y en avoir ? Que diroit-on à un Accoucheur, qui ſoutiendroit qu'un Procés-verbal où il ſeroit queſtion d'un fœtus *acephale*, par exemple, devroit être déclaré nul, & que par proviſion on prononça qu'il n'y a point de fœtus de cette eſpéce, & qui fonderoit ſa prétention ſur ce que dans le nombre de huit cens enfans, qu'il a vu venir au monde, il ne s'en eſt pas

trouvé un ſeul qui n'eût le crâne & le cerveau bien conformés ?

Je ſuppoſe qu'une de ces femmes ait *cohabité* avec ſon mari au mois de Mai, & qu'elle ait eu ſes régles en Juin, qu'enſuite elle ait revu ſon mari dans ce dernier mois, & que ſes régles ſoient revenues en Juillet, enfin que quelque tems après cette époque, il y ait eu une nouvelle cohabitation : admettons qu'on a des Regiſtres bien exacts de tout cela : la femme venant à accoucher dans le mois de Mars de l'année ſuivante, je demande, puiſqu'il eſt certain qu'il y a des femmes, qui ſont réglées étant groſſes, je demande ſi les Regiſtres tant bien tenus qu'on voudra, feront connoître ſi l'enfant eſt plutôt venu à ſept mois qu'à neuf ?

S'il arrive qu'une des recluſes de M. Aſtruc accouche quinze mois après la ceſſation de ſes régles, dans cette ſuppoſition ou bien elle aura eu quelque communication avec ſon mari, auquel cas on vous dira gravement, qu'il y a des femmes, chez

qui les règles ſont ceſſées par accident, & qui ſont devenues groſſes ſix mois après, la ſuppreſſion ſubſiſtant, d'où il s'enſuivra que le fait ne conclud rien. . . . Si vous aſſurez qu'il n'y a point eu de communication avec des perſonnes d'un ſexe différent, on vous rira au nez, on vous traitera d'*apoco*, d'*homme ſimple* & *crédule*; vous ſerez bienheureux, ſi l'on vous fait grace des titres d'*extravagant* & d'*imbécile*.

Les épreuves propoſées ne nous donneront donc pas plus que nous ne poſſédons déjà : peut-être même n'en obtiendra-t-on pas tant. Eſt-il à préſumer que ce qui s'eſt offert ſi rarement dans tant de millions d'individus, depuis pluſieurs milliers d'années, viendra ſe préſenter à notre commandement, chez une quarantaine de femmes, que l'on tiendra *en cage* pendant quelque tems : car je n'imagine pas qu'on puiſſe propoſer ſérieuſement de continuer ces épreuves juſqu'au Jugement dernier.

Attendre la ſolution du problême des épreuves indiquées, ce ſeroit imiter le chien de

de la fable : ce ſeroit abandonner un bien réel, qui peut ſuffire à notre beſoin, pour courir après des chimeres.

M. Aſtruc eſt bien éloigné de penſer comme moi, au ſujet des obſervations nombreuſes, qu'on a ramaſſé juſqu'à ce jour touchant les naiſſances tardives : voici comme il s'en explique lui-même : *je pourrois*, dit-il, pag. 302, *pour faire voir le peu de cas qu'on en doit faire, produire le jugement qu'en ont porté pluſieurs Médecins de notre tems les plus éclairés ; je pourrois même pour infirmer la preuve qu'on en tire, examiner ces obſervations en détail, & en faire voir la futilité, du moins de la plupart. Mais je me prive ſans peine de ces avantages & la cauſe que je défends n'en a pas beſoin.*

Faiſons quelques réflexions ſur ce paſſage.

Si, pour enlever toute croyance aux faits rapportés, en faveur des naiſſances tardives, M. Aſtruc peut *produire le jugement de pluſieurs Médecins*, il ſçait bien que

pour faire le contraire, nous *pouvons produire* auſſi *le jugement* d'un grand nombre de Médecins : ainſi il y a juſqu'à préſent parité entre lui & moi : mais cette parité n'a plus lieu, quand il s'agit de diſcuter les motifs de crédibilité.

En effet lorſque des gens d'honneur, ſçavants & dépouillés de tout intérêt rapportent des faits, auxquels ils ajoutent foi, la préſomption eſt en leur faveur, & ils méritent d'être crus, ſur leur ſimple affirmation.

Il n'en eſt pas de même à l'égard de ceux qui s'inſcrivent en faux contre les faits rapportés : ils ſont tenus de donner les raiſons pour leſquelles *ils nient ;* il faut que leurs raiſons ſoient de la plus grande force & leurs preuves de la derniere clarté, pour entraîner les ſuffrages : d'après ces principes inconteſtables, il eſt clair que le ſimple jugement des Médecins de notre tems, &c. qui rejettent nos obſervations, ne ſçauroit balancer celui des Auteurs qui les admettent & en atteſtent la vérité.

Si l'on en croit M. Aſtruc, il pourroit montrer *la futilité des obſervations, du moins de la plûpart*, (Ce ſont ſes propres paroles.) S'il le peut, pourquoi ne le fait-il pas ? A quoi pouvoit-il mieux employer ſon ſavoir & ſes talents ? Eſt-il une queſtion plus intéreſſante ? ... Mais ſa conſcience le trahit : elle met ici une reſtriction qui gâte tout : *il peut*, dit-il, prouver la futilité des obſervations, *du moins de la plupart ;* ſi M. Aſtruc ne peut montrer la futilité que *de la plûpart* des obſervations, il y en a donc quelques-unes qui échappent à ſa critique, & dont il convient implicitement qu'il ne peut prouver la futilité. Si M. Aſtruc ne le fait pas, qui pourra le faire ? De quel droit regarderoit-il donc comme futiles des obſervations dont il ne peut démontrer la futilité ?

Voici une choſe que je n'entends pas : il eſt queſtion des naiſſances tardives : Y en a-t-il ? N'y en a-t-il point ? Il s'agit d'un fait : les épreuves propoſées par M. Aſtruc

font voir qu'il ſent malgré lui, que pour prononcer *ſur ce fait*, il faut recourir à l'obſervation..... Nous diſons *il y a des naiſſances tardives*, nous ajoutons, voici des faits, qui mettent la choſe en évidence. M. Aſtruc répond: je nie vos faits, je ne veux pas *les examiner en détail & en faire voir la futilité, la cauſe que je défends n'a pas beſoin de ces avantages*.... De quels avantages a-t-elle donc beſoin? Et tant qu'on ne démontrera pas en détail la futilité prétendue de nos obſervations, que ſervira-t-il, *dans une choſe de fait*, de citer des opinions d'Auteurs, des Loix, des préſomptions, & tout le mince & vraiement *futile* attirail des raiſonnemens les moins juſtes? C'eſt-là ce que je n'entends pas.

Les paroles ſuivantes ſe trouvent immédiatement après celles que nous venons d'examiner.... *J'avoue*, dit M. Aſtruc, *que je ſerois effrayé du nombre de ces obſervations, & que j'aurois peine à les regarder toutes comme fauſſes, ſi c'étoit des Méde-*

cins, qui les euſſent faites, ou du moins qui euſſent vu à leur naiſſance ces prétendus enfans tardifs, pour diſcerner ſi c'étoit des enfants de dix mois, de onze, de douze ou de treize, &c. Mais les Médecins n'ont rien vu, ni examiné : c'eſt des femmes qu'ils tiennent tout ce qu'ils rapportent.

Si les Médecins n'ont rien vu, ni examiné, pourquoi s'ingérent-ils de juger & de vouloir juger excluſivement à tous les autres? Si, pour être cru, quand on *affirme*, il faut avoir *vu* & *examiné*, pourquoi en ſeroit-on diſpenſé, quand on ſe contente de *nier?*

Un enfant, qui vient à douze mois, ne ſort ſi tard du ſein de ſa mere, qu'à cauſe du retard, que ſon accroiſſement y a ſouffert : ce qui fait qu'à ſa naiſſance, il n'a pas plus de volume que s'il étoit venu à neuf mois. On ne doit donc pas regretter que les Médecins n'ayent point été appellés quand il eſt né : car ſon inſpection ne leur eût pas fait connoître, s'il étoit de onze

mois, de douze, ou de treize, &c.

M. Aſtruc croit les obſervations fauſſes, *parce que c'eſt des femmes que les Médecins tiennent tout ce qu'ils rapportent.* Cependant le témoignage des femmes eſt reçu en Juſtice ſur des choſes, qui ſe font hors d'elles. M. Aſtruc ne les croit pas capables de dire la vérité, même touchant ce qui ſe paſſe en leurs propres perſonnes. A qui faudra-t-il donc s'en rapporter ſur cela ?

Au ſurplus eſt-il bien vrai que *les Médecins n'ont rien vu, ni examiné ?* Le ſieur Burchard, dont M. Heiſter fait un ſi grand éloge, n'avoit-il pas *vu* & *examiné* tout ce qui a eu rapport aux groſſeſſes de la femme du Libraire de Wolfenbutel, leſquelles ont été de treize mois ? M. Winſlow n'a-t-il *pas vu* & *examiné* la femme de Jouarre, & aſſuré qu'elle étoit groſſe plus de deux ans avant ſon Accouchement ? M. Pannenc n'a-t-il pas *vu* & *examiné tout* ce qu'il rapporte de ſa propre épouſe ? M. Truci n'a-t-il pas été témoin de ce qu'il atteſte dans l'ob-

ſervation qu'il m'a communiquée ? Le Collége entier des Médecins de Lyon n'a-t-il pas *vu* & *examiné* toutes les choſes relatives à la groſſeſſe de Catherine Crepieu, laquelle a duré dix-huit mois ? Enfin Mathurin du Lignac n'a-t-il pas vu par lui-même, ce qu'il raconte des groſſeſſes prolongées de ſon épouſe ? M. de la Motte ne parle-t-il pas auſſi, dans ſes obſervations, de ce qu'il a vu & examiné ? ... J'abrége cette énumération : je paſſe exprès ſous ſilence les faits rapportés par les Auteurs anciens : mais s'il ſuffit, pour croire à l'autenticité des obſervations, qu'elles ayent été faites par des Médecins, qui pourra empêcher M. Aſtruc d'ajouter foi à celles dont nous venons de lui rappeller le ſouvenir ? Qui pourra l'empêcher de convenir qu'il n'a pas tout-à-fait ſaiſi la vérité, quand il a écrit que les Médecins n'ont rien *vu* ni *examiné ?*

On dit avec raiſon, continue M. Aſtruc, *qu'il faut être fort éclairé pour être capable de faire de bonnes obſervations. Je ſuis aſſez*

disposé à penser que les Médecins le sont toujours ; mais je crois que les femmes ne le sont jamais, & sur la durée de leur grossesse, moins que sur tout autre sujet, sur laquelle on sçait qu'elles se trompent souvent par ignorance, falluntur errore, *& qu'elles trompent encore plus souvent* par *raison d'intérêt,* fallunt nequitiâ.

Le ton tranchant de nos Adversaires m'étonne toujours, & je ne sçaurois m'accoutumer à l'abus perpétuel qu'ils font des principes les moins contestés.

Il faut être fort éclairé, dit M. Astruc, *pour être capable de faire de bonnes observations.* Il est question de sçavoir sur quelle matiere. Sans doute il faut être fort *éclairé* en Médecine, en Astronomie, &c. pour faire de bonnes observations médicinales, ou astronomiques. Mais est-il nécessaire qu'une femme soit fort *éclairée* pour sçavoir, comme la veuve du Libraire de Wolfenbutel, que son mari mourant au mois de Décembre, l'a laissé enceinte, puisque

trois mois après elle ſent un enfant remuer dans ſon ſein, ſans avoir connu d'autre homme ? Faut-il être fort éclairée, pour obſerver que du mois d'Avril à celui de Janvier de l'année ſuivante, il y a neuf mois, & qu'accouchant dans ce dernier tems, on le fait neuf mois, après avoir ſenti remuer ſon enfant, & par conſéquent plus d'un an après l'avoir conçu ?

Si les femmes ne ſont pas capables de faire de ſemblables obſervations, nous avons grand tort de les regarder comme des créatures raiſonnables.

Si les femmes *ſont moins capables de faire de bonnes obſervations ſur la durée de leur groſſeſſe que ſur tout autre ſujet*, M. Aſtruc voudra-t-il bien nous dire, 1°. quelles ſont les matieres ſur leſquelles les femmes ſeront moins incapables de fournir de bonnes obſervations ? 2°. Si ſur le ſujet en queſtion les hommes peuvent donner ce qu'on ne ſçauroit attendre des femmes ? 3°. Supposé que les hommes ne le puiſſent faire,

comment il faudra s'y prendre pour prononcer quelque choſe ſur la queſtion préſente ?

Nous ſommes convenus que quelquefois les femmes ſe trompent & peuvent induire en erreur en calculant mal, nous avouons encore que par vue d'intérêt ou autrement, elles peuvent chercher à tromper : mais M. Aſtruc, ni aucun autre Ecrivain, n'a prouvé juſqu'à ce jour qu'il n'y avoit abſolument aucun milieu entre ces deux extrémités, & qu'une femme, qui prétend accoucher plus tard que le terme ordinaire, ou ſe trompe elle-même, ou veut tromper autrui.

Je ne conçois pas pourquoi M. Aſtruc & les autres Adverſaires des naiſſances tardives, ſe donnent tant de peine pour trouver des autorités favorables à leur opinion, & s'épuiſent en ſi beaux & ſi longs raiſonnemens ; qu'ils prouvent que des deux choſes que nous venons de dire, l'une ou l'autre a néceſſairement lieu : toute conteſtation eſt finie : je ſerai le premier à abandonner le ſentiment que je défends.

Les obſervations que j'ai rapportés dans ma Conſultation & dans ma Lettre à M. Bouvart, prouvent, j'oſe le dire, avec certitude, qu'il s'eſt trouvé des femmes, dont les groſſeſſes ont été prolongées de pluſieurs mois, par-delà le terme ordinaire, & qui n'ont pu commettre d'erreur de calcul, quand même elles l'auroient voulu; leſquelles d'ailleurs n'avoient & ne pouvoient avoir aucun intérêt de tromper.

Le déſir de conſerver la jouiſſance d'un bien, qu'on eſt ſur le point de voir paſſer à des collatéraux, peut, ſans doute, engager une veuve à préſenter comme fils de ſon défunt mari un enfant qu'elle aura conçu après ſa mort : de même l'avidité des collatéraux, l'envie qui leur eſt ſi naturelle de ſe ſaiſir d'une riche ſucceſſion, peut les engager à conteſter à un poſthume un état qui anéantit leurs prétentions. De part & d'autre ces conſidérations & d'autres ſemblables ſont vaines aux yeux des

Phyſiciens, & ne méritent aucune attention de leur part : c'eſt aux Juriſconſultes à ſçavoir le cas qu'on en doit faire au Barreau.

FIN.

CONSULTATION

AVERTISSEMENT.

L'Accueil qu'en général les Médecins ont fait à la Conſultation ſuivante, n'a pas été défavorable, & c'eſt un bonheur dont je n'aurois pas oſé me flatter. Un de mes Confreres en a fait une critique pleine d'humeur & d'amertume; c'eſt une diſgrace à laquelle je n'avois pas cru devoir m'attendre.

Comme je ne hais rien tant au monde que les querelles & les tracaſſeries, & que je préſumois qu'en écrivant en faveur des naiſſances tardives, je ne manquerois pas d'en eſſuyer de plus d'une eſpéce, je me ſuis défendu de le faire tant qu'il m'a été poſſible : à la fin j'ai cédé, & pour lors on m'a preſſé de façon que ma Conſultation a été écrite avec une exceſſive rapidité. J'ai mis ſi peu d'im-

portance à un Ouvrage fait avec tant de précipitation, que pour toute récompense je n'ai demandé & reçu qu'une demi-douzaine *d'Exemplaires, que j'ai distribué à ceux de mes Confreres, avec lesquels j'ai l'avantage de vivre dans une intimité plus particuliere; aussi ma surprise n'a-t-elle pas été petite, quand j'ai vu l'Auteur d'un Journal estimé, inférer ma Consultation toute entiere parmi les choses utiles, qu'il prend soin de rassembler, & que plusieurs Médecins & Accoucheurs, tant de Paris que des Provinces, se sont adressés à moi pour avoir un écrit, que j'étois bien éloigné de croire digne de leur estime. Sans en avoir beaucoup meilleure opinion aujourd'hui, je me suis cependant déterminé à le faire réimprimer, afin de me mettre à portée de satisfaire le désir que ces personnes m'ont fait l'honneur de me marquer.*

En défendant mon sentiment, je m'étois spécialement attaché à ne me permettre rien qui pût offenser ceux qui sont d'un avis contraire au mien. Il m'a toujours semblé que dans les disputes littéraires, les argumens sur

leſquels on s'appuye de part & d'autre ne perdoient rien de leur force pour être préſentés avec politeſſe. J'ai eu la ſatisfaction de voir qu'un aſſez grand nombre de Médecins, qui ont lû ma Conſultation, m'ont ſçû gré de ma modération, & m'ont loué ſur ce qu'en faiſant valoir mes raiſons, je n'avois point manqué aux égards que les perſonnes bien nées ſe doivent réciproquement. M. Roux, Auteur du Journal de Médecine, du ſuffrage de qui je fais très-grand cas, termine par les paroles ſuivantes le compte qu'il a rendu de mon Ouvrage dans le Journal du mois d'Août de cette année : On y admirera ſur-tout, *dit-il*, la maniere honnête & polie avec laquelle M. Petit défend ſon opinion, & combat celle de ſes Adverſaires. *Le ſeul M. Bouvart qui, ſuivant toute apparence, craignoit de laiſſer engourdir, dans un trop long repos, les talens que tout le monde admire en lui, faute d'ennemis plus illuſtres, a réſolu, en attendant mieux, de m'attaquer à ſa maniere, & chacun connoit aſſez celle qui lui eſt propre. D'après cette belle réſolution,*

il a tant & ſi bien fait, qu'enfin il eſt parvenu à trouver, dans mon Ouvrage, de quoi mettre ſa bile en mouvement : lors le fiel de couler & de ſe répandre à grands flots, non-ſeulement ſur moi indigne, mais encore ſur M. Bertin, qui ayant écrit avant lui, n'avoit pu l'offenſer, & M. le Bas qui n'avoit pas même ſongé à lui ; & pour que les traits qu'il vouloit lancer contre nous, ne paruſſent pas partir d'un deſſein prémédité de nous maltraiter, il les a enveloppés dans un ramas *de citations, auquel il a donné le nom impoſant de Conſultation, & un certain air gauchement ſcientifique, qui, dit-on, lui va aſſez mal. Les perſonnes, qui me connoiſſent, croiront ſans peine que j'étois diſpoſé à réduire tout cela à ſa juſte valeur, c'eſt-à-dire, à n'en faire aucun cas, & à demeurer tranquille. Mais on m'a fait entendre que ſi je gardois le ſilence, l'intérêt de ma cauſe en ſouffriroit. Afin d'en éviter le reproche, je me ſuis vu contraint de répondre à M. Bouvart, & pour être entendu de ceux qui liront ma réponſe, j'ai cru néceſſaire de faire précéder la Con-*

ſultation, qui a été en quelque ſorte la pomme de diſcorde, & qui certainement n'étoit guères faite pour la devenir.

Si je réimprime cet ouvrage tel qu'il a paru la premiere fois, ce n'eſt pas que j'ignore combien il gagneroit à être retouché : mais il eſt aiſé de ſentir que les circonſtances m'ont impoſé la loi de n'y faire aucun changement. Je me ſuis ſeulement permis d'y ajouter quelques nottes : elles ne ſont pas écrites du même ton que l'Ouvrage lui-même. Il m'a ſemblé que je devois en changer, ne fut-ce que pour répandre un peu de variété dans la maniere de procéder. (*a*)

(*a*) Cette phraſe eſt de M. Bouvart : voici le paſſage dans lequel il l'employe, (2 conſ. p. 112) *ſur la comparaiſon des ſemences, nous avons nié la conſéqueuce qu'en tire M. Petit : mais ici, ne fut-ce que pour répandre un peu de variété dans notre maniere de procéder, nous nierons les prémices.* Il faut convenir, qu'en bonne logique, c'eſt une excellente raiſon, pour nier les prémices vraies d'un argument, que celle *de répandre quelque variété ſur la maniere de procéder.*

CONSULTATION

CONSULTATION.

En faveur de la légitimité des naiſſances tardives.

Vile ad aſſentationem, turpe ad vituperium, pulchrum ad veritatem dicere.

LA queſtion que l'on nous propoſe de diſcuter aujourd'hui a déja été traitée par pluſieurs perſonnes, dont nous honorons la probité, & aux lumieres deſquelles nous rendons juſtice. Les avis qui ont réſulté de cette diſcuſſion n'ont pas été les mêmes, & cette diverſité d'opinions a peut-être plus ſervi à multiplier les doutes, que le travail des Conſultans n'a été utile pour les éclaircir : dans ces circonſtances, on nous demande ce que nous penſons ſur la queſtion propoſée : nous allons l'expoſer avec candeur.

Nous n'oſons pas nous flatter de ramener toutes les opinions à notre maniere de pen-

ſer. Il y auroit à cela trop de préſomption, & bien peu de connoiſſance de l'eſprit humain : mais nous ſommes perſuadés que c'eſt un travail louable, & digne d'un ami de la vérité, que de faire ſes efforts pour la trouver & la montrer enſuite aux autres, quand on croit l'avoir rencontrée.

Voici la queſtion ſur laquelle il s'agit de prononcer.

Le terme de l'accouchement dans l'eſpéce humaine peut-il s'étendre & ſe prolonger juſqu'au onziéme ou douziéme mois incluſivement, & même par-delà ?

Nous répondons ſans détour que nous croyons la choſe poſſible, & nous ſommes convaincus que très-réellement elle a eu lieu pluſieurs fois.

L'action par laquelle un enfant ſort du ſein de ſa mere, eſt, ainſi que tout le monde ſçait, ce qu'on appelle du nom d'*accouchement.* Il ſemble que pour pouvoir déterminer ſi dans l'eſpéce humaine cette action a toujours un terme précis & invariable, ſans qu'il puiſſe arriver que ce terme

prenne une plus grande extenſion, il eſt néceſſaire de fixer nos idées ſur les principaux points relatifs à cette action. Nous allons eſſayer de le faire en peu de mots. (*a*)

C'eſt d'abord une vérité aſſez généralement admiſe par les Phyſiologiſtes, que l'enfant ne ſort de la matrice que parce qu'il en eſt chaſſé, qu'il eſt purement paſſif dans cette ſortie, & qu'alors il ne fait communément aucune action, aucun effort, qui puiſſe l'accélerer.

Ce n'eſt pas ici le lieu de prouver que ſes efforts, s'il en faiſoit, ne pourroient être que très-nuiſibles à la mere, & ne feroient qu'oppoſer des obſtacles à ſa ſortie, à lui-même: il nous ſuffira, pour convaincre ceux qui douteroient de la vérité de ce que nous venons d'énoncer, de leur faire obſerver que, toutes choſes d'ailleurs égales, la matrice ſe délivre de même, & ſouvent

(*a*) On peut voir dans la Lettre ſuivante les raiſons, qui m'ont engagé à partir du point que je ſaiſis ici.

plus aiſément d'un enfant mort que d'un fœtus vivant, qu'elle expulſe de ſa cavité & les molès, & les fongus, & les caillots de ſang, quelquefois énormes, qui s'y ſont formés ; & nous ne croyons pas qu'il ſoit poſſible d'imaginer, que toutes ces choſes ayent une action quelconque propre à aider, ou à procurer leur expulſion.

C'eſt une autre vérité également avouée & également inconteſtable, que la contraction de la matrice, aidée de celle du diaphragme & des muſcles du bas-ventre, opere la preſſion que ſouffre le corps de l'enfant vivant, ainſi que les autres corps cités ; laquelle preſſion les force & les détermine à s'engager, à ſe faire jour par l'endroit qui leur oppoſe le moins d'obſtacles à ſurmonter. Il n'eſt perſonne qui révoque en doute cette contraction de la matrice ; il n'eſt point d'Accoucheur qui n'ait eu bien des fois occaſion de reconnoître la réalité de la preſſion qu'elle produit, & de s'aſſurer de ſon effet. Enfin tout le monde convient que ce qui détermine les

fibres de la matrice à ſe contracter ainſi, c'eſt qu'étant arrivées au dernier point de diſtraction, ou de développement auquel elles puiſſent parvenir ſans être irritées, ſi elles paſſent ce point, elles ſouffrent une irritation qui les ſollicite à ſe reſſerrer & à faire effort, pour chaſſer loin d'elles ce qui occaſionne le ſentiment qu'elles éprouvent: cette qualité n'appartient point aux ſeules fibres de la matrice, toutes celles qui jouiſſent de la faculté de ſentir, dans les corps des animaux, jouiſſent auſſi de celle de ſe mettre en action & de revenir ſur elles-mêmes, en ſe contractant, dès qu'elles y ſont excitées par l'impreſſion d'un corps irritant. A l'égard de la matrice, ce corps irritant eſt évidemment l'enfant vivant ou mort, le placenta, la mole, le caillot, ou tel autre corps étranger, qui pourra ſe rencontrer dans ſa cavité; cette irritation peut même ſe communiquer à la matrice, & faire naître ſes contractions par l'interméde des parties voiſines ébranlées fortement ou viciées de quelque maniere que ce ſoit,

ainſi qu'il eſt aiſé de le voir par l'action du vomiſſement exceſſif, du Teneſme, des maladies aiguës, des coups ou chûtes, ſurtout ſur le ventre, qui forcent la matrice à ſe reſſerrer avant le tems, à chaſſer l'enfant, en un mot à déterminer une fauſſe couche : on le voit de même en conſidérant l'effet des cliſteres ſtimulans, que l'on fait prendre aux femmes en travail, dont on veut ranimer les douleurs, quand on s'apperçoit qu'elles languiſſent.

Toutes ces choſes n'étant point conteſtées par les perſonnes inſtruites, ce ſeroit perdre le tems que de l'employer à accumuler un plus grand nombre de preuves. (*a*)

Suivant l'ordre le plus commun de la

(*a*) Ces principes ont éprouvé des contradictions auxquelles je ne m'attendois pas ; ce qui ne leur eſt peut-être arrivé qu'à cauſe du peu de développement que je leur ai donné dans cette Conſultation. C'eſt ce qui m'a déterminé à faire imprimer la diſſertation précédente, dans laquelle j'ai fait de mon mieux pour établir un point de Théorie, ſur lequel il ne m'a pas ſemblé que les Auteurs euſſent rencontré la vérité.

Nature, l'enfant & ſes annexes acquierent à peu près en neuf mois de tems le volume propre à porter les fibres de la matrice au point de diſtenſion, ou de développement par-delà lequel l'irritation & toutes ſes ſuites ſurviennent ; ce terme eſt en conſéquence celui où *le plus ordinairement* les enfans viennent au monde, & nous ne faiſons aucune difficulté de convenir que c'eſt le terme le plus naturel, *le terme par excellence ;* mais il s'agit de ſçavoir s'il eſt le ſeul, qui mérite d'être regardé comme légitime. Nous avons déja dit que nous penſions le contraire : voici maintenant ſur quoi notre opinion eſt établie.

A quelque terme que l'enfant vienne au monde, pourvu qu'il puiſſe vivre après être né, ce terme doit être regardé comme un terme naturel ; il ne ſçauroit y avoir de difficulté ſur cet objet.

D'après les principes certains que nous venons de poſer, il eſt évident que l'irritation, qui détermine l'accouchement eſt en raiſon compoſée de la ſenſibilité & de l'ex-

tenſibilité de la matrice, d'une part, & du volume de l'enfant & de ſes annexes, de l'autre : de maniere que dans une matrice fort ſenſible & peu ſuſceptible d'extenſion, il ne ſera pas néceſſaire, pour produire l'irritation ſuſdite, que l'enfant acquiere autant de volume qu'il faudroit qu'il le fit, dans un organe moins ſenſible & plus diſpoſé à prêter & à s'étendre ; enſorte que toute la queſtion ſe réduit à ſçavoir, s'il n'eſt pas poſſible que dans une matrice d'une ſenſibilité & d'une dilatabilité ordinaire, un enfant prenne plutôt ou plus tard le dégré de volume propre à amener les fibres au dernier dégré du développement *dont elles ſont ſuſceptibles ?* S'il n'eſt pas également poſſible, ſans que ſa crue ſoit accélérée ou retardée, qu'il ſe trouve placé dans un organe plus ou moins capable de s'amplifier, & doué d'une ſenſibilité plus vive ou plus obtuſe, ſoit que naturellement cet organe ſoit ainſi conſtitué, ſoit qu'il ait été conduit à cet état par quelque vice particulier.

Nous avouons de bonne foi que nous ne concevons pas, comment la poſſibilité de l'une & l'autre de ces choſes pourroit être révoquée en doute, par des perſonnes inſtruites & exemptes de tout eſprit de parti.

S'il eſt une choſe certaine en Phyſique, c'eſt, ſans contredit celle-ci: ſçavoir, qu'il y a des enfans qui viennent au monde après ſept mois de conception, & qui non-ſeulement vivent & ſe portent bien, mais encore ſont quelquefois plus forts & plus volumineux que d'autres enfans nés à neuf mois accomplis. Nous dirons même, en paſſant, qu'il eſt arrivé que quelques-uns de ceux qui ſont venus à ſix mois, ont vécu. Il eſt vrai qu'on ne leur a conſervé la vie qu'à force de ſoins & d'attentions. Mais enfin, ils ont vécu, & leur exemple prouve inconteſtablement qu'il eſt poſſible, à la rigueur, qu'un enfant de ſix mois ait acquis dans cet eſpace de tems, la force néceſſaire pour réſiſter à l'action des agents extérieurs, & vivre de ſa propre vie.

L'obſervation journaliere nous fait voir

qu'il y a des femmes, qui ne portent jamais leurs enfans plus de ſept mois, & qui accouchent toujours à ce terme : ces femmes ſont en général celles, qui ont reçu de la Nature un corps délicat & ſenſible, qui ſont fluettes, mignones ou trop jeunes, & chez qui la matrice eſt, ainſi que le reſte du corps, facile à agacer, & d'ailleurs médiocrement ſuſceptible d'extenſion : ce que nous obſervons arrive ſur-tout à ces ſortes de perſonnes, quand elles ſe trouvent unies à de jeunes époux, pleins de vigueur & d'une haute ſtature, parce que les enfans engendrés par des hommes auſſi heureuſement conſtitués croiſſent vîte, quand rien ne les en empêche d'ailleurs, & attrapent au bout de ſept mois autant & ſouvent plus de volume que n'en prennent à la fin des neuf mois, ceux qui ſont procréés par des peres avancés en âge, infirmes ou valétudinaires. Il eſt rare qu'une femme, qui a conçu pluſieurs enfans, les porte juſqu'à la fin du neuviéme mois, à moins qu'ils ne ſoient exceſſivement petits ; pour l'ordinaire

naire elle les met au monde dans le courant du ſeptiéme mois, ou au commencement du huitiéme : on ſent bien que chez la femme la mieux conformée, deux enfans d'un volume ordinaire occuperont plus d'eſpace qu'un ſeul, dilateront par conſéquent davantage la matrice, & cette dilatation opérée plus promptement, donnera lieu plutôt au développement des fibres de cet organe, celui-ci à l'irritation, de laquelle naîtra la contraction, qui procurera la ſortie des fœtus.

Or, ſi non-ſeulement il eſt poſſible, mais ſi de plus il eſt conſtamment avéré que par le concours des circonſtances ci-deſſus exprimées, c'eſt-à-dire, par l'excès de ſenſibilité de la matrice, par ſon défaut d'extenſibilité relative, par la crue prompte & rapide de l'enfant, ſoit que chacune de ces cauſes ait agi en particulier, ou que pluſieurs aient exercé en même tems leur action, ſi, dis-je, il eſt avéré que l'accouchement a été accéléré & avancé de deux & même de trois mois, pourquoi, par l'effet des

cauſes contraires, ne pourroit-il pas être retardé d'autant de tems, ou même de plus. Peut-on nier, quand on parle de bonne foi, qu'il y ait des matrices naturellement diſpoſées de maniere à prêter, à s'étendre, & par conſéquent à contenir des corps d'un plus gros volume que d'autres ne le pourroient faire? Peut-on raiſonnablement nier qu'il y en ait dont la ſenſibilité ſoit exquiſe & très-vive, tandis que d'autres en ont une bien moindre? Ne faudroit-il pas renoncer à toutes les connoiſſances que fournit la Médecine, pour refuſer de convenir que, de même qu'il ſe peut faire que la ſenſibilité d'une partie en général, & celle de la matrice en particulier, s'accroiſſe dans l'état maladif, par les cauſes propres à diſpoſer à la phlogoſe, & que ſon extenſibilité diminue par l'effet des mêmes cauſes, dans la proportion que la ſenſibilité s'augmente, de même il peut arriver auſſi, & que, de fait il arrive tous les jours, que dans une matrice abreuvée, trop humide & relachée, la faculté de ſentir ſoit moindre, & celle

de s'étendre devienne plus considérable ? Or, si l'on suppose un enfant conçu dans une matrice pareille, ne voit-on pas de la maniere du monde la plus claire & la plus évidente, qu'ayant cru dans les proportions ordinaires jusqu'à neuf mois, il ne fera pas sur la matrice l'impression propre à en déterminer la contraction, dont l'accouchement doit être l'effet ; il restera donc, passé ce terme, dans le sein de sa mere, jusqu'à ce qu'à force de prendre de l'accroissement, il vienne au point de forcer les fibres de l'organe de se refuser à une extension ultérieure, & d'être affectées de celle qu'elles supportent, de maniere à entrer en contraction. Or cela arrivera plutôt ou plus tard, suivant que l'extensibilité sera plus grande, & la sensibilité plus petite ; & pourquoi ne se pourroit-il pas faire que, pour arriver à ce point, il fallut deux ou trois mois, & même davantage ? Dans ce cas, la femme accoucheroit au onziéme & douziéme mois révolus, elle mettroit seulement au monde un enfant plus gros, & c'est préciſément

ce que les Auteurs obſervent être ſouvent arrivé, dans les cas analogues à celui dont il eſt ici queſtion.

Si l'on ſuppoſe maintenant qu'un enfant ſoit renfermé dans une matrice dont les deux facultés, celle de s'étendre & celle de ſentir, ſoient dans l'ordre le plus naturel, ne peut-il pas arriver que ſon accroiſſement ſe retarde, ou parce qu'il eſt attaqué de maladie, ou par quelqu'autre cauſe? Dans ce cas il ne pourra obtenir qu'à onze ou douze mois le dégré de volume qu'il doit avoir, pour exciter la matrice à le chaſſer de ſon ſein : il eſt certain que les enfans des perſonnes âgées ſont foibles, petits, malſains, & que le plus grand nombre de ces enfans périt de bonne heure ; il eſt également certain que des enfans nés en même tems, & dans des circonſtances en apparence égales, les uns croiſſent vîte, ont leurs dents de bonne heure, & ſont d'une haute ſtature, quand ils ſont parvenus à l'âge de puberté, tandis que d'autres languiſſent, croiſſent lentement, ont leurs

dents tard, & reſtent petits pendant tout le cours de leur vie ; ce qui leur arrive après leur naiſſance, ne ſçauroient-ils donc l'éprouver auſſi, tandis qu'ils ſont encore dans le ſein de leur mere ? Il ne paroît pas poſſible de ſe perſuader que la Nature leur ait refuſé cette qualité, quand on fait attention que les enfans reçoivent de leurs meres pluſieurs maladies, telles que la petite vérole, & le mal Vénérien, que ſouvent ils ont des convulſions avant de naître, qu'il y en a qui viennent au monde paralytiques, & qu'enfin pluſieurs meurent dans le cours de la groſſeſſe. Ne ſeroit-il pas abſurde de prétendre qu'ils peuvent perdre la vie, mais qu'ils ne peuvent perdre la ſanté ? & ſi ce dernier accident leur arrive, il n'eſt certainement pas à préſumer qu'ils croiſſent, dans l'état de maladie ou de langueur, dans la même proportion qu'ils l'auroient fait, s'ils euſſent joui d'une bonne ſanté.

La meilleure graine confiée à un mauvais terrein, ou ſemée dans une ſaiſon défavo-

rable, eſt lente à germer, ne pouſſe que foiblement, & la plante qu'elle produit ſéche ſouvent ſur pied, & périt avant le tems : quand un printems précoce a hâté la végétation des arbres, ſi le froid ſurvient, cette action vivifiante eſt ſuſpendue. Pourquoi ſeroit-il impoſſible qu'un enfant formé, dans une matrice devenue aride par maladie, n'en pût tirer les ſucs dont il auroit beſoin, pour ſa nourriture & ſon accroiſſement ? Les maladies qui attaquent la mere ne ſont-elles pas évidemment, à l'égard du fœtus, l'hiver qui arrête les progrès de ſa végétation. Il faut ſe fermer les yeux volontairement, pour ne pas voir que de ces maladies, les unes dépravent les ſucs nourriciers, & les empêchent d'être propres à produire le développement des parties de l'embrion, les autres enlevent ces ſucs eux-mêmes, en privent l'enfant, & que dans l'un comme dans l'autre cas, ſon accroiſſement peut en ſouffrir. Quoi donc ! tandis qu'une plante paraſite languit, & périt à la fin ſur le tronc mourant, où elle s'eſt at-

tachée, il ſera poſſible qu'une mere manque de ſubſtance pour elle-même, & cependant l'enfant trouvera dans ſon ſein épuiſé une nourriture abondante, & ſuffiſante à ſes beſoins. Dans la plupart des maladies aiguës, les meres avorteront d'enfans morts, & ces enfans auront perdu la vie pour avoir été renfermés dans un lieu où rien ne leur a manqué, où ils n'ont rien eu à ſouffrir. On ne ſçauroit le diſſimuler, ces idées ſont ſi étranges, pour ne pas dire ſi déraiſonnables, qu'on ne peut concevoir comment elles ſont entrées dans la tête de perſonnes ſçavantes & d'ailleurs ſenſées. Si donc il eſt poſſible que les maladies de la mere, de quelque cauſe qu'elles procédent, ſoit de chagrin ou d'autre choſe, ſi la ſeule altération de la matrice, ſont capables d'altérer les ſucs qui vont à l'enfant, ſi elles peuvent empêcher qu'il en reçoive la quantité déterminée par l'ordre de la Nature, comment ſe pourra-t-il faire qu'elles ne retardent point les progrès de ſon accroiſſement? L'homme qui meurt de faim eſt-il auſſi gras que celui

qui ſe nourrit d'excellens alimens ? Cet enfant dont vous admiriez la force & l'embonpoint, quand il eſt venu au monde, loin de profiter & de croître, ne maigrit-il pas, & pour me ſervir d'une expreſſion proverbiale, *ne devient-il pas à rien* dans les mains de cette nourrice dont le lait eſt de mauvaiſe qualité, ou dont la ſource eſt prête à ſe tarir ?

C'eſt pour des perſonnes qu'un intérêt particulier n'a point engagé à prendre de parti, c'eſt pour des Juges équitables, & dont la raiſon eſt auſſi droite que les vues ſont pures, c'eſt enfin pour ceux qui aiment le vrai & qui le cherchent de bonne foi que nous écrivons. Or, nous oſons demander à ces hommes reſpectables, ſi d'après les principes certains dont nous ſommes partis, & les conſéquences que nous en avons déduites, ils voyent la moindre ombre d'impoſſibilité à ce qu'une matrice fort ſenſible ſoit, par un même agent plutôt irritée qu'une autre, qui a moins de ſenſibilité ; à ce qu'une matrice, dont la dilatabilité eſt

bornée, ſoit plutôt amenée au dernier dégré de ſon expanſion par un corps qui prend en peu de tems beaucoup de volume, que par un autre corps, qui employe plus de tems à arriver au même point? Nous leur demandons s'ils apperçoivent quelqu'impoſſibilité, à ce que la matrice d'une femme petite & délicate, parvenue au plus haut point d'extenſion, où elle puiſſe monter, ait une moindre cavité, & par conſéquent contienne moins que celle d'une grande femme forte, d'une vigoureuſe conſtitution, également parvenue au même dégré? Nous leur demandons s'il eſt poſſible que, dans la matrice d'une femme de la premiere eſpéce, il ſoit dépoſé un germe plein de vie & d'activité, tandis qu'un germe foible & languiſſant s'arrêtera dans celle d'une femme de la ſeconde eſpéce. Enfin, nous leur demandons s'il peut leur paroître impoſſible qu'un enfant, qui meurt quelquefois dans le ſein de ſa mere, puiſſe y être malade, ſi un enfant qui périt par l'effet des maladies de ſa mere, qui apporte en

venant au monde le mal vénérien & la petite vérole, participe à l'état morbifique dont ſa mere eſt affectée ? S'il eſt poſſible que dans une matrice mal-ſaine le fœtus ſoit moins bien, & ſouffre plus que dans celle qui eſt exempte de tout vice ? Si, comme nous nous flattons que tout homme impartial en conviendra, il n'y a aucune de ces choſes, qui ſoit impoſſible, il faut de toute néceſſité convenir auſſi, qu'il ne l'eſt pas davantage que le terme de la groſſeſſe des femmes, ſoit accéléré ou retardé de pluſieurs mois, puiſque l'action, qui termine la groſſeſſe, étant uniquement dépendante de la contraction de la matrice, & celle-ci l'étant à ſon tour d'une irritation, qui eſt toujours en raiſon compoſée de la ſenſibilité & de l'extenſibilité de cet organe d'une part, & du volume de l'enfant & de ſes annexes de l'autre, il eſt de la derniere évidence qu'elle ſe fera ſentir plutôt ou plus tard, ſuivant que, dans un tems donné le fœtus croîtra plus vîte, ou plus lentement, & que la matrice ſera plus ou moins

diſpoſée à s'étendre & à être irritée.

Dans le nombre aſſez borné des adverſaires de l'opinion que nous défendons, il n'en eſt pas un ſeul qui ne convienne que, ſuivant l'ordre naturel, l'accouchement peut être retardé de dix jours par-delà les neuf mois accomplis : il n'eſt point d'effet ſans cauſe ; ce retard a les ſiennes ; comment prouvera-t-on que ces cauſes ne ſçauroient avoir action que pendant dix jours, & qu'il eſt impoſſible qu'elles ſubſiſtent par-delà ? A ne conſulter que les ſimples lumieres du ſens commun, il nous paroît que s'il eſt dans la nature des Agents qui peuvent retarder l'accouchement de dix jours par-delà le terme ordinaire, ces mêmes Agents en prenant ſix fois autant d'intenſité, le retarderont de deux mois entiers. Il s'agit de démontrer que cet accroiſſement d'intenſité eſt une choſe impoſſible ; on n'a pas même tenté de le faire ; le terme de neuf mois accomplis n'eſt regardé comme le plus naturel, que parce qu'on a cru que c'étoit le plus ordinaire : mais en

cela on s'eſt manifeſtement trompé. Chez le plus grand nombre de femmes, de l'aveu de tous les Accoucheurs, la groſſeſſe ſe termine dans l'intervalle de tems compris entre le milieu & la fin du neuviéme mois.

Nous ſçavons, à n'en point douter, d'après nos propres obſervations, qu'en général ſur trente femmes groſſes, il y en a plus de la moitié qui accouchent du quinze au vingt du neuviéme mois, dix qui mettent leurs enfans au monde vers le trente du même mois, & quatre ou cinq qui le portent encore quelque tems par-delà : les obſervations des Accoucheurs les plus attentifs donnant, à peu près, les mêmes réſultats, nous croyons être en droit d'en conclure que le terme le plus naturel, le vrai terme de la groſſeſſe, eſt à la rigueur l'intervalle du quinziéme jour au vingt, ou vingt-cinq du neuviéme mois, en ſorte qu'en prenant une moyenne entre ces deux extrêmes, il ſe trouveroit que dans l'ordre le plus commun, & par conſéquent le plus naturel, les enfans naîtroient dix jours

avant le neuviéme mois accompli : or nos adverſaires conviennent que celui, qui vient au monde dix jours après ce dernier terme, mal-à-propos regardé comme le plus naturel, peut être légitime ; cependant il eſt clair que, d'après leur aveu & notre calcul, ſa ſortie du ſein de ſa mere a été retardée de vingt jours. C'eſt pourtant ce qu'ils prétendent être impoſſible. On peut voir par-là le cas qu'on doit faire de leur aſſertion. *

L'induction tirée de l'exemple des monſtres, pour favoriſer le ſentiment de la poſſibilité des naiſſances tardives, ne nous a point ſemblé ſuſceptible du ridicule dont

---

(*a*) Le calcul que je donne ici a paru à quelques perſonnes avoir beſoin d'être *mieux prouvé*.... Il eſt appuyé ſur les obſervations que j'ai faites le plus exactement qu'il m'a été poſſible, & ſur ce que j'ai entendu dire à des Accoucheurs inſtruits. Je n'ai point d'autres preuves à adminiſtrer, & je ne crois pas que la choſe en admette d'un autre genre. J'eſpere que ſi l'on veut prendre la peine de ſuivre cet objet avec quelque attention, les calculs qu'on fera ne donneront pas des réſultats bien différents des miens.

on a voulu la couvrir. Nous eſtimons au contraire que, dans le cas préſent, elle eſt d'une très-grande force, & nous ſommes perſuadés que ſans l'extrême préoccupation, qui les domine, ceux qui rejettent cette induction avec le plus de dédain, ne manqueroient pas d'en ſentir toute l'importance. On ne ſçauroit diſconvenir qu'il eſt incomparablement plus aiſé de retarder la matûrité d'un fruit quelconque, que de faire produire des fruits monſtrueux à l'arbre qui les porte; on conçoit qu'il faut pour le dernier un concours de circonſtances d'autant plus difficiles à raſſembler, qu'elles ſeront moins dans l'ordre de la Nature, il n'en faut qu'une très-ſimple, & que nous ſommes accoutumés à voir ſurvenir pour donner naiſſance au premier : Telle eſt, par exemple, une pluye froide, qui, pendant quelques jours, prive un fruit de la douce chaleur des rayons du Soleil: ce qui eſt vrai d'un fruit, l'eſt également d'un enfant. La raiſon ſemble inſinuer qu'il y aura moins de difficulté à rallentir la marche du développement de

ſes parties, qu'à changer l'ordre & la conformation de ces parties elles-mêmes. Or, ce changement, quoique très-difficile à opérer, frappe cependant nos yeux tous les jours, dans les monſtres, qui ſe préſentent aſſez ſouvent dans l'eſpéce humaine, d'où il eſt naturel de préſumer que le plus difficile ſe faiſant, le plus aiſé n'eſt pas tout-à-fait impoſſible, & que, par conſéquent, la naiſſance d'un enfant peut être plus ou moins retardée, ſuivant le dégré de force des cauſes qui donneront lieu à ce retard.

On peut, ſi l'on veut, regarder du même œil les enfans nés à onze ou douze mois, & les monſtres les mieux caractériſés; pourquoi faudra-t-il que les meres des uns conſervent leur honneur dans ſon intégrité, & que la Juſtice s'arme de toute ſa rigueur pour couvrir les autres d'infamie? J'ai vu un enfant d'environ quatorze ans qui avoit quatre cuiſſes & quatre jambes, deux deſquelles lui ſervoient à marcher, comme aux autres hommes, les deux autres lui pendoient au-devant du ven-

tre, & n'avoient preſque point d'action ; quoique cet enfant fût évidemment monſtrueux, cependant perſonne n'avoit ſongé à lui conteſter ni ſon état, ni la poſſeſſion du bien de ſes peres. En ſuppoſant qu'un enfant, dont la naiſſance auroit été retardée de trois mois, fût une production auſſi éloignée de l'ordre naturel, que celle dont il vient d'être parlé, l'équité n'exige-t-elle pas que dans l'ordre moral leur ſort ſoit le même ? En conſéquence, ſi l'un de ces enfans eſt regardé comme légitime, & jouit de tous les droits annexés à cette qualité, l'autre ne ſçauroit être, ſans injuſtice, privé de cet avantage.

Tout ce qui exiſte eſt poſſible ſans doute, mais tout ce qui eſt poſſible n'exiſte pas toujours. Nous croyons avoir démontré la poſſibilité des naiſſances tardives ; il eſt maintenant queſtion de faire voir que, ſuivant les Auteurs les plus graves, ces ſortes de naiſſances ont très-réellement lieu quelquefois. Les faits les moins équivoques atteſtent que ſur ce point les Ecrivains de tous

tous les âges ne se sont pas écartés de la vérité.

Ceux qui croyent à la réalité des naissances tardives, ont cherché à faire valoir l'autorité d'Hippocrate en faveur de leur opinion : les partisans de l'opinion contraire en ont fait autant pour le sentiment qu'ils adoptent. Ils ont peut-être les uns & les autres de bonnes raisons, pour se persuader que ce grand homme étoit favorable à leur maniere de penser ; peut-être aussi en trouveroient-ils de meilleures pour renoncer, de part & d'autre, à l'avantage assez mince en soi, de placer Hippocrate à la tête des gens de leur parti.

Galien paroît pancher vers l'opinion que nous estimons être la mieux fondée, & à la défense de laquelle nous avons consacré cet écrit.

Aristote dit positivement qu'il y a des femmes, qui accouchent au onziéme mois de leur grossesse.

Pline pensoit de même, & rapporte l'histoire de Vestilia, qui, ayant eu trois ma-

ris, mit au monde quatre enfans, le premier au bout de ſept mois, le ſecond *à onze mois*, le troiſiéme à ſept, & le dernier à huit; & il ne s'éleva dans Rome aucun doute, ſur la légitimité de ces enfans nés à des termes ſi différens.

Les Philoſophes & les Médecins auxquels Adrien s'adreſſa pour former ſon jugement, & réformer le Décret des Decemvirs, penſoient qu'une femme peut porter ſon enfant pendant onze mois, & n'accoucher qu'à ce terme.

Ceux que le Préteur Papyrius avoit conſultés, étoient dans le même ſentiment, puiſque ce Magiſtrat adjugea l'héritage, ou *la poſſeſſion des biens, à un enfant né à treize mois.*

On ne ſçauroit ſe diſpenſer de conclure de tout ceci, qu'en général c'étoit une opinion reçue chez les anciens Philoſophes & Médecins, que le terme de la groſſeſſe dans l'eſpéce humaine étoit incertain, & qu'il pouvoit *s'étendre & ſe prolonger juſqu'à onze, & même juſqu'à treize mois.*

La plus grande & la plus ſaine partie des Ecrivains modernes ne s'eſt point écartée de cette maniere de penſer, enſorte qu'on a peine à concevoir comment des gens pleins de ſçavoir & de probité, ont porté l'inattention, dans une matiere auſſi grave, juſqu'à dire que *ce ſentiment ne peut être attribué qu'à un petit nombre de Médecins.* Si l'autorité de ces Ecrivains étoit moins reſpectable, nous nous diſpenſerions de relever une erreur, qui ne leur eſt échappée, que parce que diſtraits par les occupations les plus multipliées & les plus importantes, ils n'ont pu ſuivre ces détails avec toute l'exactitude, dont ils ſont d'ailleurs très-capables: mais comme une pareille aſſertion, venant de leur part, pourroit faire la plus grande impreſſion ſur les eſprits prévenus, à juſte titre, en leur faveur, nous nous ſommes crus obligés de faire voir qu'ils ſe ſont trompés, & nous avons eſtimé que le moyen le plus ſimple d'en convaincre les Lecteurs, étoit de mettre ſous leurs yeux les noms des Auteurs, qui ont favoriſé le ſenti-

ment de la réalité des naiſſances tardives. (*a*) Dans le nombre très-conſidérable de ces Ecrivains, nous avons choiſi ceux qui jouiſſent de la plus grande célébrité, & nous n'en avons cité qu'autant qu'il nous a ſemblé néceſſaire, pour conſtater que la doctrine, que nous défendons, a trouvé dans tous les ſiécles des partiſans diſtingués, par les ſoins & les travaux deſquels, elle s'eſt tranſmiſe juſqu'à nous ſans interruption. (*b*)

(*a*) Comme il eſt ici queſtion de *gens* remplis de ſavoir & de probité, dont l'autorité eſt reſpectable, en faveur deſquels le Public eſt juſtement prévenu, & à qui il n'échappe une erreur que parce qu'ils ſont diſtraits, par les occupations les plus multipliées & les plus importantes, il étoit naturel que M. Bouvart, par excès de modeſtie, ſe reconnût *malgré lui* à ces paroles. A quel autre en effet peuvent-elles convenir ? Il faut que ce ſoit pour lui une choſe bien déſagréable que de ſe *reconnoître ;* car ce paſſage lui a donné un excès d'humeur inconcevable.

(*b*) Il eſt clair que dans une matiere telle que celle que nous agitons, les Auteurs ne doivent être cités que comme garants des faits, ou dans l'in-

Avicenne étoit persuadé que l'accouchement d'une femme pouvoit être retardé jusqu'au quatorziéme mois : Henningius l'a pensé de même, d'après l'autorité d'un aussi grand homme.

Cardan étoit imbu de la même opinion : il n'a point fait difficulté d'écrire, que son pere assuroit être venu au monde à treize mois, & que Pierre d'Appone n'étoit né qu'au milieu du onziéme.

Fortunatus Fidelis, Jerôme Mercurialis croyent que le terme de la grossesse est incertain dans l'espéce humaine. Spigel croyoit

---

tention de faire voir que, dans tous les tems, il s'est trouvé des défenseurs distingués de l'opinion qu'on suit ; & s'il se rencontroit des gens qui voulussent faire dépendre le sort d'une question de physique du nombre plus ou moins grand d'Auteurs tels quels, qui l'auroient embrassée, comme une pareille prétention donneroit une assez mauvaise idée de leur judiciaire, il est probable que leur autorité, supposée respectable auparavant, cesseroit de l'être, & que le Public prévenu pour eux, reconnoîtroit son erreur, & reviendroit sur leur compte.

la même choſe, ainſi que Blaſius.

Perſonne n'ignore que Schenckius eſt le plus zélé partiſan de la réalité des naiſſances tardives.

Sennert doit auſſi être compté parmi les défenſeurs de cette opinion, & elle a été adoptée par Augenius, Hartungius, Speronius, Amatus Luſitanus, Fontanus, Harvée, Dulaurens, Hoffman, Zitman, Nebel, Kiperus, Blancard, &c. &c. (*a*)

Riolan, (*Antrhopograp. lib. 6.*) dit expreſſément: *Videmus aliquando naturales*

(*a*) Je n'ai fait d'autre changement au texte de cette Conſultation, que de retrancher du nombre des Auteurs cités les noms de *Veſlingius* & de *Dodonæus*, qui s'y étoient gliſſés à la place de ceux de Zuingerus, Mathœus, Silvius Deleboë, Trincavel, Guldenclée, &c. &c. Ce n'eſt pas, comme on voit, par diſette d'Auteurs que cette inadvertance m'eſt échappée: peut-être, ſi la choſe en valoit la peine, pourrois-je l'excuſer ſur le peu de tems qu'on m'a donné pour rédiger cette Conſultation; mais j'aime mieux tout ſimplement l'avouer & la corriger. Si chacun ſuivoit mon exemple, je connois des gens, qui ſeroient forcés d'effacer leurs rapſodies d'un bout à l'autre.

partus in duodecim, tredecim, quatuordecim, quindecim menſes, uſque ad biennium incidere.

Maningham écrit : *Fieri poteſt ut mulier utero gerat à ſeptem ad undecim menſes.*

Le ſçavant & laborieux M. Heiſter a fait ſoutenir une Thèſe, ſous ſa Préſidence, dont l'unique objet eſt d'établir la doctrine des naiſſances tardives, d'une maniere inconteſtable : il rapporte pluſieurs faits dont nous ferons uſage par la ſuite, & qui nous paroiſſent jetter le plus grand jour ſur cette matiere.

Bergerus, (*lib. 2. cap. 3.*) en parlant des différentes eſpéces d'accouchemens, s'exprime ainſi : *qui vero partus ſupra vel infra hos limites contingunt, hi omnes præter naturæ ordinem fieri cenſendi ſunt, &c.* Il eſt clair par ces paroles, que cet Auteur, ſi longtems regardé comme le premier des Phyſiologiſtes, croyoit, avec tout le monde, qu'il ſe faiſoit des accouchemens précoces, (*infra hos limites*,) & que les accouchements retardés avoient lieu auſſi (*ſupra hos*

limites.) Qu'il les regarde comme naturels ou comme exiſtants contre l'ordre de la nature, la choſe eſt égale ; il ſuffit qu'il convienne du fait : nous examinerons, par la ſuite, ce que l'on doit entendre par cette expreſſion ſi familiere, & dont on a tant abuſé, ſur-tout dans la queſtion préſente, *telle choſe eſt ſuivant l'ordre de la nature, telle autre lui eſt contraire.* (*a*)

Teichmeyer, qui a traité la matiere *ex profeſſo*, dans ſes *inſtitutions medico-legales*, prononce de la maniere ſuivante, *patet ex his jam allatis argumentis partum undecimeſtrem, & duodecimeſtrem, ex principiis medicis, legitimum pronuntiari poſſe, certis poſitis circumſtantiis* ; le ſens de ces paroles eſt ſi net & ſi clair, que toute eſpece de Commentaire eſt viſiblement inutile : cependant on a cherché à infirmer cette déciſion ſi préciſe, en faiſant remarquer que l'Au-

(*a*) Je ferai voir dans la Lettre ſuivante, que perſonne n'en a fait un abus plus manifeſte & plus choquant que M. Bouvart.

teur ne prononce la légitimité du part de onze & de douze mois, que *dans certaines circonſtances ;* mais perſonne n'a jamais prétendu que toujours il fallût s'en rapporter à la bonne foi des femmes, qui accouchent onze ou douze mois après la mort de leurs maris : nous ſommes les premiers à convenir que cette affaire exige de la part des Juges l'examen le plus ſcrupuleux, que la diſcuſſion dans le cas particulier en eſt très-épineuſe ; mais ce n'eſt pas-là ce dont il s'agit : notre objet n'eſt que d'examiner en Phyſiciens ſi le cas en général eſt poſſible, & s'il y a des raiſons ſuffiſantes pour ajouter foi à ce que, dans certaines circonſtances, on nous dit de ſa réalité. Continuons à nous occuper d'un objet ſi important.... On nous fait auſſi péſer ces paroles de l'Auteur cité, *ex principiis medicis legitimum pronuntiari poſſe ;* cela ne ſignifie point, comme on le dit, *ſuivant les principes, ou, pour parler plus clairement, ſuivant le ſyſtême & les hypothéſes de certains Médecins ;* cela veut dire tout ſim-

plement *ſuivant les principes de la Médecine, ou les principes avoués par les Médecins*, ſuivant leſquels nous ſoutenons, avec Teichmeyer, que l'accouchement peut être retardé juſqu'à onze, douze mois, & même par-delà. (*a*)

La Motte, bon Juge en cette matiere, s'eſt ainſi exprimé, quand il l'a traitée: *J'appelle l'enfant être à terme, depuis le commencement du ſeptiéme mois, juſqu'au dixiéme, douziéme, & même treiziéme.*

M. Lieutaud, Sçavant Médecin & habile Anatomiſte, dans le Livre intitulé: *Précis de la Médecine Pratique*, prétend *qu'un accouchement peut être prématuré ou tardif, comme au dixiéme, douziéme, & même au ſeiziéme mois; ce dont il eſt important d'être prévenu.*

(*a*) M. Bouvart fait ſur ce paſſage un Commentaire d'une ſingularité riſible, & dans lequel la bonne foi ne brille guères. . . . Il affecte, par exemple, de n'avoir pas remarqué ces paroles: *Notre objet n'eſt que d'examiner en Phyſiciens, ſi le cas en général eſt poſſible*, &c. Voyez la diſcuſſion de tout cela dans la Lettre ſuivante.

M. Sénac, moins illuſtre par ſa qualité de premier Médecin du Roi, que par ſon mérite perſonnel, & les ouvrages immortels qu'il a publiés, s'explique de la maniere ſuivante, dans les notes qu'il a faites ſur l'Anatomie d'Heiſter : *le tems marqué par la nature pour le terme de la groſſeſſe eſt celui, qui s'écoule depuis ſept mois juſqu'à onze.*

M. de Buffons, en parlant de l'accouchement, écrit ce qui ſuit : *lorſque le fœtus n'aura pas acquis dans ce tems de neuf mois, ce même dégré de perfection & de force, il pourra reſter dans la matrice juſqu'à la onziéme, & même juſqu'à la douziéme période, c'eſt-à-dire, ne naître qu'à dix ou onze mois, comme on en a des exemples.*

Dans la crainte de fatiguer le Lecteur, nous paſſons ſous ſilence le témoignage d'Auteurs célébres, tels que MM. Haller, Vanſwieten, Mauriceau, Levret, &c. qui, ſans ſe décider d'une façon bien préciſe ſur la queſtion préſente, laiſſent cependant entrevoir qu'ils inclinent à admettre la réa-

lité des naiſſances tardives, dans certains cas, qu'ils recommandent ſagement d'éplucher avec ſoin.

Parmi les Auteurs ſans nombre, qui ſe ſont occupés de la queſtion que nous traitons, il y en a pluſieurs, tels que Paul Zacchias, Hebenſtreit, Alberti, Venette, &c. dont l'avis eſt mitigé, & qui ſentant bien qu'il eſt contraire à toute raiſon, à toute expérience, de fixer rigoureuſement le terme de la groſſeſſe des femmes à neuf mois précis, ont donné les uns plus, les autres moins d'extenſion à ce terme: Hebenſtreit, par exemple, accorde qu'il peut ſe prolonger juſqu'au dixiéme mois révolu: Venette accorde encore dix jours par-delà, & ainſi des autres. Mais ſi ces Auteurs conviennent qu'il y a des cauſes, qui peuvent retarder d'un mois ou cinq ſemaines la naiſſance d'un enfant, eſt-il poſſible qu'ils ne ſentent pas, qu'en donnant le double d'activité à ces cauſes, on la retardera de deux mois & de-

mi ? (*a*) Il n'eſt pas néceſſaire d'inſiſter ſur ce point : il eſt clair que l'opinion de ces Auteurs favoriſe celle que nous ſoutenons ;

(*a*) M. Bouvart dit à cela, (pag. 108, 2. conſ.) que *par une conſéquence toute naturelle, en triplant, quadruplant les mêmes cauſes, on pourra avoir des groſſeſſes de trente ou quarante ans ;* mais, ajoute-t-il, il *faudra pour cela que le Phyſicien ſe conſtitue ſouverain modérateur des cauſes phyſiques, & s'égale au Créateur de l'Univers.* Tout ceci n'eſt pas trop clair. On démêle cependant que la fineſſe de ce beau ſophiſme, conſiſte à prendre cette expreſſion, *donner le double d'activité à une cauſe* dans le ſens poſitif, dans lequel il eſt certain qu'on ne ſçauroit l'entendre ici : dans l'uſage commun des Phyſiciens, elle ne ſignifie rien autre choſe que *concevoir, admettre ou convenir* que, dans certaines circonſtances, une cauſe reçoive le double de ſon activité ordinaire. Il n'eſt pas beſoin pour cela de *s'égaler au Créateur*, lequel ſeul, comme chacun le ſçait, pourroit, s'il le vouloit, donner réellement le double d'activité aux cauſes phyſiques : mais de ce que ce pouvoir n'appartient qu'à lui, s'enſuit-il que nous n'ayons pas celui de concevoir qu'une cauſe peut acquérir dans un tems le double d'activité, & que la choſe étant faite, il doit s'enſuivr eun effet double. D'après cela, l'argument de M. Bouvart, tiré au clair, eſt auſſi concluant que le fameux Sillogiſme de Janotus de Bragmardo.

la difficulté consiste à concevoir comment & pourquoi un fœtus restera dans le sein de sa mere un mois, ou cinq semaines de plus que le tems ordinaire : cette difficulté levée, le reste n'est rien ; s'il y séjourne cinq semaines de plus, pourquoi sera-t-il impossible qu'il y demeure six ou huit ?

Avant de finir sur cet article, nous avons deux choses à faire remarquer ; la premiere est que le sentiment de ces Auteurs mitigés détruit absolument celui des rigoristes, qui prétendent que les loix de la nature sont invariables sur le terme de l'accouchement, & qu'il est toujours fixe à neuf mois : comment s'est-il pu faire que ces derniers ayent cherché à étayer leur sentiment de l'autorité des autres ?

La seconde chose que nous croyons devoir observer, c'est qu'en donnant au terme de la grossesse l'extension du septiéme au onziéme mois commençant, on tombe dans l'inconvénient qu'on nous a tant reproché ; sçavoir, de ne rien fixer de cer-

tain ſur un objet ſi intéreſſant : mais ſi la nature elle-même n'a rien déterminé de précis à ce ſujet, de quel droit des Phyſiciens s'ingéreroient-ils de le faire ? Il ne leur appartient pas de lui donner des loix ; leur office ſe borne à obſerver & à ſaiſir celles qu'elle a établies.

D'après tout ce que nous venons d'expoſer, nous croyons que, ſans crainte d'être contredits, (*a*) nous pouvons affir-

---

(*a*) Nous l'avons cependant été, & l'on ſe doute bien que c'eſt M. Bouvart qui s'eſt chargé de le faire : Dieu ſçait comment il s'en eſt acquitté.... Il y a des Philoſophes qui prétendent que la juſteſſe d'eſprit eſt un inſtrument univerſel, qui ſert à tout, & qui régle tout ; & ils ſoutiennent que celui à qui la nature l'auroit refuſée, ne ſauroit pas mieux rendre à ſes Concitoyens les égards qu'il leur doit, que faire un raiſonnement conſéquent ; enſorte qu'ils attribuent *au gauche* de l'eſprit les manieres de parler & d'agir dures & inſultantes, que le commun des hommes croit procéder de la malignité du cœur. . . . Tous ceux qui ont lu la critique que M. Bouvart a faite de cette Conſultation, ont été révoltés du ton malhonnête & plus qu'indécent dont il s'eſt ſervi vis-à-vis de moi. J'eſpere

mer, comme nous l'avons déja fait, *que la plus grande & la plus ſaine partie des Ecrivains modernes a adopté & ſoutenu l'opinion des naiſſances tardives.* Mais ce n'eſt pas ſeulement par des ſimples particuliers que cette doctrine a été avouée & défendue, des Compagnies entieres de Médecins ſe ſont fait un devoir de l'admettre, & de la profeſſer publiquement, quand l'occaſion s'en eſt préſentée.

La Faculté de Halles, au rapport de M. Hoffman, a décidé que l'accouchement pouvoit ſe faire au douxiéme mois, & l'enfant être légitime.

La Faculté de Heidelberg a porté le même jugement ſur un fait tout ſemblable.

M. Wagner, dans ſa Théſe ſoutenue

---

démontrer dans la Lettre ſuivante, qu'à moins de le faire exprès, il n'eſt pas poſſible de raiſonner d'une maniere plus inconſéquente qu'il l'a fait, d'un bout à l'autre de ſon écrit.... J'aimerois à croire, d'après l'idée des Philoſophes ſuſdits, que ces deux choſes également répréhenſibles ne dérivent point chez M. Bouvart de deux ſources différentes.

ſous

ſous la Préſidence du célébre M. Heiſter, rapporte que la Faculté d'Helmſtad ayant été conſultée ſur un enfant né à treize mois, fut d'avis qu'il étoit légitime.

Le Magiſtrat ayant demandé à la Faculté de Gieſſen ce qu'il falloit penſer, ſur le fait d'une veuve accouchée plus d'onze mois, après la mort de ſon mari, l'avis qu'il en reçut fut que l'enfant, que cette femme avoit mis au monde, pouvoit être légitime.

La Faculté d'Ingolſtad, par une déciſion expreſſe, accorda la légitimité à un enfant né à douze mois & huit jours.

Enfin, la Faculté de Leipſick prononça de la même maniere, le 4 Décembre 1638, en faveur d'un enfant, que ſa mere avoit mis au monde plus d'un an après la mort de ſon mari : pour enlever à cette derniere déciſion le poids qu'elle doit naturellement avoir, on ne fait point difficulté de dire, *qu'il eſt très-vraiſemblable que la mere de l'enfant étoit une femme, dont les Docteurs de Léipſik avoient la foibleſſe de ménager, ou de craindre la puiſſance.* Mais il eſt au moins

auſſi vraiſemblable que tous les Docteurs de cette Faculté n'étoient pas de mal-honnêtes gens, capables, par crainte ou autrement, de trahir leurs honneur & conſcience, & de prévariquer dans une matiere auſſi grave, & vraiſemblance pour vraiſemblance, nous aimons à nous arrêter à celle qui ne ſuppoſe point gratuitement un crime très-puniſſable commis de ſang froid, par le vœu unanime d'une Compagnie de gens eſtimables.

On attaque encore cette déciſion de la Faculté de Leipſick d'une autre maniere. On dit qu'elle eſt contraire au jugement, que quelques années auparavant cette même Compagnie avoit porté dans une circonſtance tout-à-fait ſemblable. Si la Déciſion, ſur laquelle nous nous appuyons, avoit été la premiere en date, & qu'elle eût été contredite par une délibération poſtérieure, on ne manqueroit pas de nous dire que la Faculté, *mieux conſultée* & plus inſtruite du fonds de la queſtion, ayant reconnu l'erreur, par laquelle elle s'étoit laiſſée ſur-

prendre, l'avoit *retractée* par ſon dernier jugement, & s'étoit efforcée de rendre, par ce moyen, un témoignage authentique à la vérité qu'elle avoit précédemment méconnue, que par conſéquent la premiere Délibération devoit être cenſée annullée par la ſeconde, & que c'étoit uniquement à cette derniere qu'il falloit s'en tenir ; ce que certainement les Adverſaires de l'opinion des naiſſances tardives nous auroient dit, & qu'ils auroient eu raiſon de nous dire : nous nous contenterons de le leur oppoſer à eux-mêmes, & nous en reſterons-là ſur cet objet : tout ce qui eſt marqué au coin de l'honnêteté leur eſt cher, (*a*) & ils ſentent, comme nous, combien il eſt grand & beau à une Compagnie, qui a erré, de réparer ſa faute, en faiſant tout ce qui eſt en ſon pouvoir, pour rétablir la vérité dans tous ſes droits.

(*a*) Je le croyois bonnement, quand j'écrivois tout ceci.

Quand on admettroit, contre toute équité, que par de ſemblables inductions, on ſeroit parvenu à détruire la déciſion de la Faculté de Léipſick, celle des autres Facultés n'en ſubſiſteroit pas moins; & il n'eſt pas à préſumer que les défenſeurs de l'opinion que nous combattons, nous objectent qu'il eſt très-vraiſemblable, que les Docteurs de ces Facultés ſe ſoient auſſi laiſſés ſéduire par crainte, ou par cupidité; ce ne ſeroit pas leur rendre juſtice, que de les croire capables de ſe prêter à une ſuppoſition auſſi révoltante. (*a*)

Concluons donc, de tout ce qui vient d'être dit, que le Jugement de la Faculté de Léipſick reſte dans toute ſon intégrité, qu'il eſt d'un très-grand poids dans les circonſtances préſentes, & qu'en le joignant aux déciſions des autres Facultés que nous

---

(*a*) Celle à laquelle M. Bouvart s'eſt livré, n'eſt pas mieux fondée que ne le ſeroit celle-ci. Il eſt aiſé, d'après cela, de voir quelle juſtice on lui doit rendre.

avons citées, on ne pourra ſe diſpenſer de convenir que l'opinion que nous adoptons, a été ſuivie, non-ſeulement par la plus grande & la plus ſaine partie des Auteurs, mais qu'elle a de plus été admiſe & avouée par preſque toutes les Facultés de Médecine, qui ont été conſultées ſur cet objet.

Si cependant on craint de s'égarer, en ſuivant des autorités ſi graves & ſi multipliées, nous conſentons qu'on ne s'en rapporte qu'aux faits : ils ne ſçauroient induire en erreur, & ils ſont en aſſez grand nombre & accompagnés de circonſtances ſi frappantes, qu'il ne nous paroît pas poſſible qu'un homme raiſonnable & exempt de toute prévention, refuſe de ſe rendre à leur témoignage. (*a*)

(*a*) Un ſeul fait bien avéré prouveroit plus, en faveur des naiſſances tardives, que l'opinion de mille Auteurs qui les rejetteroient. M. Bouvart ne croit pas aux faits qu'on a recueillis ſur cette matiere. Il les arguë tous de faux, parce que *tel eſt ſon bon plaiſir :* en récompenſe il ajoute beaucoup de foi aux déciſions des Ecrivains, j'entends de ceux qui

Nous ne ferons pas remonter nos Lecteurs aux exemples du pere de Cardan né à treize mois, & de Pierre d'Appone né à onze.

Nous voulons bien ne point faire uſage des faits recueillis par Schenckius, de ceux qu'on trouve dans Spigel, dans le Journal des Sçavants, &c. Nous ne doutons point en général de leur authenticité; mais ſi nous voulions les raſſembler tous, cette Conſultation ſeroit ſans bornes: nous ferons à leur égard ce que nous avons cru devoir faire par rapport aux Auteurs, qui ont été favorables à notre ſentiment; nous n'avons cité que ceux qui ſont le plus connus, & dont la réputation eſt le mieux établie; nous nous contenterons de même de rapporter un précis des faits les plus frappants & les mieux avérés.

Semmert rapporte, d'après Faber, qu'une femme, après pluſieurs couches dans l'or-

---

ſe ſont déclarés contre le prolongement des groſſeſſes.

dre le plus naturel, en eut deux autres, à l'une deſquelles l'enfant vint à dix-huit mois, à l'autre l'enfant naquit le vingtiéme mois, ſur quoi la Faculté de Montpellier fut conſultée, &c.

L'Arrêtiſte qui rapporte le Jugement par lequel Renée de Villeneuve fut déclarée légitime, quoique venue au monde onze mois preſque révolus après la mort de ſon pere, obſerve que le jour de la Touſſaints, *qui étoit le neuviéme mois de la groſſeſſe, Renée de Villeneuve avoit eu des douleurs pour accoucher, & que ſi elle ne le fit pas alors, c'eſt que, &c.*

Bodin rapporte qu'un Magiſtrat du Parlement de Rouen fit inſérer, dans les Actes publics, l'hiſtoire d'une femme qui accoucha au dix-huitiéme mois de ſa groſſeſſe. *On remarque que vers le neuviéme mois elle avoit ſenti de grandes douleurs ſemblables à celles de l'enfantement*, qui n'eurent point de ſuites, & ceſſerent pour ne ſe faire ſentir qu'au dix-huitième mois.

On trouve dans la Motte deux obſerva-

tions d'enfans nés au treiziéme mois, & une de la femme d'un ouvrier qui accoucha à douze mois de groſſeſſe.

Le fait rapporté dans l'Hiſtoire de l'Académie des Sciences de l'année 1753, eſt bien plus ſingulier que ceux qu'on vient de lire. Une femme du Bourg de Jouarre eſt reſtée groſſe *trois ans*, au bout duquel tems elle a mis au monde un gros garçon vivant. *Vers le dixiéme mois elle avoit ſenti des douleurs*, qui furent ſuivies d'un écoulement de trois pintes d'eau, & qui ceſſa après la ſaignée que l'on pratiqua. Le récit de ce fait eſt ſigné du Bailli du lieu, d'un Notaire & de deux Chirurgiens.

François Bayle, Médecin de Toulouſe, rapporte l'hiſtoire d'Antoinette Giraud, du Diocèſe du Puy, *qui ayant ſenti des douleurs pour accoucher au terme de neuf mois*, & ces douleurs s'étant calmées, n'accoucha qu'au bout de dix-huit mois, & mit au monde une fille vivante. Quoique Bayle paroiſſe s'être trompé, ſoit en attribuant ce retard au déplacement de la matrice,

qui, ſuivant ſon récit, fut pouſſée avec l'enfant au travers le nombril, par le violent effort des muſcles du bas-ventre, ſoit en s'imaginant que l'accouchement fût dû à l'effet des remedes dont la femme uſa, cela ne détruit pas l'authenticité du fait; & pour avoir droit de le nier, il ne ſuffit pas d'objecter que l'enfant doublant le tems de ſon ſéjour dans la matrice, auroit dû, en venant au monde, avoir un volume double; car, d'après les principes ci-deſſus établis, il eſt évident que ſi l'enfant a doublé ſon ſéjour dans la matrice, cela n'eſt arrivé que parce que le développement & l'accroiſſement de ſon corps ont procédé avec moitié moins de vîteſſe, que dans l'ordre naturel.

M. Bertin connoît une Dame, qui eſt demeurée groſſe pendant environ dix-huit mois, & qui eſt accouchée heureuſement d'un enfant qui ſe porte bien. Il remarque *qu'à neuf mois elle a éprouvé des douleurs ſemblables à celles qu'on ſent pour accoucher.*

On peut voir dans la Thèſe ſoutenue ſous

la Préſidence du Docteur Heiſter le récit d'un fait très-ſingulier, mais qui paroît ſi bien prouvé à l'Auteur, qui le rapporte, qu'il ne balance pas à regarder comme dépourvues de ſens & de raiſon les perſonnes, qui refuſeroient d'y ajouter foi (*a*). La femme d'un Libraire de Wolfenbuttel étant accouchée treize mois après la mort de ſon mari, les perſonnes intéreſſées formerent le deſſein de lui intenter un procès, & de faire déclarer illégitime l'enfant qu'elle avoit mis au monde; mais faiſant attention que depuis la mort de ſon mari cette Veuve avoit mené la vie la plus retirée, & qu'à l'exception de ſa mere, de quelques femmes honnêtes & de ſon Médecin, elle n'avoit vu perſonne en particulier, elles renoncerent à leur projet. Un jeune Libraire, qui eſt nommé dans la Thèſe Joſeph-Chriſtophe Miſnerus, homme de bonnes mœurs & plein de probité, demeuroit chez cette

(*a*) M. Bouvart n'en croit pas un mot.

Veuve, & lui ſervoit de garçon de boutique : il ne l'avoit point perdu de vue pendant tout le tems de ſa groſſeſſe, & la connoiſſant pour chaſte & très-honnête, il l'épouſa, & en eut deux enfans, de chacun deſquels elle accoucha au bout de treize mois. M. Heiſter, qui rapporte ce fait, le tenoit de la propre bouche du mari, dont le témoignage ne ſçauroit paſſer pour ſuſpect, & qui d'ailleurs fut confirmé par le Médecin, qui avoit vu la femme en queſtion, dans tout le tems de ces trois groſſeſſes. Ce Médecin eſt reconnu par M. Heiſter pour un homme vrai, plein de candeur & de ſavoir, & diſtingué d'ailleurs par la place de premier Médecin du Duc de Brunſvik qu'il occupoit.

Il n'y a guères de fait, qui ait été autant cité & qui ſoit en effet auſſi concluant que celui qui eſt rapporté par Godefroy, ſur la Novelle 39, d'une Veuve qui étoit accouchée plus de treize mois après la mort de ſon mari, & dont l'enfant fut regardé comme légitime, parce que pendant tout

le tems de ſon veuvage, la mere de cet enfant avoit toujours vécu ſous les yeux des Héritiers de ſon défunt mari, ſans quitter un inſtant la compagnie de leurs Epouſes, & que perſonne n'avoit oſé former le moindre ſoupçon contre ſon honneur & ſa pudicité.

M. le Nain, Ayocat Général, à l'occaſion de l'Arrêt du 28 Juillet 1705, rapporté par Augeard, a cru que pour donner une idée de ce qui peut porter les Juges à paſſer ſur les régles ordinaires, dans des occaſions auſſi importantes que celles, où il s'agit de l'état & de la fortune des hommes, il étoit important de rapporter le fait ſuivant.

» Une Veuve qui avoit vécu d'une ma-
» niere exemplaire pendant la vie de ſon
» mari, déclara auſſitôt après ſa mort
» qu'elle croyoit être groſſe, *& ſe retira*
» *dans un Couvent.* Neuf mois après, elle
» ſentit les douleurs de l'accouchement;
» mais ces douleurs ſe paſſerent ſans qu'elle
» pût accoucher, & ſes couches furent re-
» tardées de deux mois. Comme la cou-

» duite de cette veuve n'étoit point ſoup-
» çonnée, qu'elle avoit déclaré ſa groſſeſſe
» après la mort de ſon mari, qu'elle s'étoit
» même retirée dans un lieu non ſuſpect,
» preſque toute la famille reconnut pour lé-
» gitime l'enfant dont elle accoucha : un
» ſeul parent de mauvaiſe humeur lui con-
» teſta ſon état, qui fut confirmé par Ar-
» rêt.

Au reſte, cet exemple d'une femme accouchée bien au-delà du terme ordinaire, après s'être ſéqueſtrée dans un lieu *non ſuſpect*, n'eſt pas le ſeul de ſon eſpéce. Thomas Bartholin rapporte celui d'une jeune fille de Leipſick, qui s'étant plainte en Juſtice d'être groſſe des faits d'un jeune homme riche, fut enfermée & gardée à vue dans une Maiſon de force, par l'ordre du Magiſtrat, & n'y accoucha qu'au ſeiziéme mois, d'un enfant qui vécut deux jours.

Quelque deſſein que nous ayons formé d'abréger & le nombre & le récit des faits qui prouvent la réalité des naiſſances retardées, nous ne pouvons cependant nous

réſoudre à paſſer ſous ſilence celui dont Madame Reffatin a fait part à M. le Bas dans la Lettre qu'elle lui a adreſſée, & qu'on trouve dans ſes nouvelles Obſervations ſur la poſſibilité des naiſſances tardives. Une femme d'environ trente-deux ans n'avoit eu ſes regles que trois fois depuis qu'elle étoit mariée, à l'iſſue deſquelles elle étoit devenue trois fois groſſe. Elle avoit été réglée la derniere fois vers le 20 de Février 1763, & avoit ſenti ſon enfant très-diſtinctement remuer vers le commencement de Juillet ſuivant, & cependant elle n'eſt accouchée que le 17 de Janvier de l'année ſuivante ; ce qui fait onze mois preſque complets de groſſeſſe bien avérée.

Nous ne pouſſerons pas plus loin le détail des faits relatifs à l'objet que nous traitons : nous penſons que ceux dont on vient de lire l'hiſtoire, ſuffiront pour convaincre tout homme exempt de prévention, & nous eſtimons d'ailleurs qu'on y trouvera abondamment de quoi répondre d'une maniere ſatisfaiſante aux argumens, par le

moyen desquels on a essayé de détruire une opinion, dont les principes physiologiques les moins contestés, de concert avec le témoignage des Auteurs les plus graves, le jugement uniforme de plusieurs Facultés célebres, & les faits cités, concourent à prouver inconteſtablement la vérité. (*a*)

En effet, quand on s'est permis de dire que tous ces faits devoient être rejettés comme faux & apocriphes, parce qu'on les tenoit de femmes de mauvaise foi, qui avoient intérêt d'induire les autres en erreur, ou bien de femmes qui pouvoient

---

(*a*) Nous n'avons pour nous que des raisons & des faits; M. Bouvart a pour lui quelque chose de bien plus fort; c'est une certaine dissertation d'un Auteur très-ignoré, lequel donne une interprétation louche d'un texte obscur d'Hippocrate, & fait dépendre la durée de la grossesse & la *matûrité* de l'enfant, de la force des nombres & de l'influence *directe* des rayons du Soleil sur la matrice. Cet ouvrage a paru si beau à M. Bouvart, qu'il l'a fait réimprimer. Il étoit difficile de trouver une besogne mieux assortie à la Consultation, à la suite de laquelle il l'a mise.

être de la meilleure foi poſſible, mais qui calculoient mal, & s'étoient trompées ſur la premiere époque de leur groſſeſſe, on n'a pas fait attention, quant au premier cas, à ce que pouvoit avoir d'odieux en ſoi une préſomption gratuite de dol, de ſupercherie & d'impudicité, qui enveloppe indiſtinctement & ſans exception toutes les femmes, qui accouchant par-delà le terme ordinaire, voudroient faire regarder leurs enfans comme légitimes. On conviendra ſans peine que, pour donner quelque crédit à de pareilles préſomptions, ce ne ſeroit pas trop faire que de les étayer des raiſons les plus fortes. Cependant nos Adverſaires ſe ſont contentés de s'y livrer inconſidérément, ſans s'embarraſſer d'en fournir la moindre preuve. D'ailleurs cette préſomption tombe d'elle-même, pour peu qu'on faſſe attention aux faits que nous avons allégués : car enfin quel motif pouvoit avoir la femme du Libraire de Wolfenbuttel pour chercher à tromper ſur le fait de ſon ſecond & de ſon troiſiéme accouchement? Quel

Quel intérêt pouvoit avoir la femme de Jouarre, celle dont parle Bayle, celle dont l'hiſtoire nous a été communiquée par Madame Reffatin, &c? (*a*)

Il ſe peut faire ſans doute que la jeune fille de Leipſick, que la veuve dont parle M. le Nain, ainſi que celle dont Godefroy rapporte l'hiſtoire, ayent eu intention de tromper; il ne nous eſt pas permis de l'imaginer ſans preuves; mais en ſuppoſant qu'elles en euſſent conçu le deſſein, comment l'auroient-elles pu exécuter. Toutes trois ont été gardées à vue; l'une a été reſſerrée, par ordre du Magiſtrat, dans une Maiſon de force; l'autre s'eſt renfermée d'elle-même dans un Couvent, & les moindres démarches de la troiſiéme ont été éclairées, après la mort de ſon mari, par des yeux que l'intérêt devoit tenir bien ouverts.

On ne ſeroit pas mieux fondé à préten-

(*a*) Tous ces faits ſont plus amplement diſcutés dans la Lettre ſuivante.

dre que ces femmes ſe ſont trompées dans leur calcul; il eſt clair que cette prétention porteroit abſolument à faux; l'épouſe du Libraire eſt accouchée la deuxiéme & la troiſiéme fois, huit mois après avoir ſenti ſon enfant remuer, & tout le monde ſçait que l'enfant ne fait ſentir ſes mouvemens, d'une maniere diſtincte, & telle qu'on ne ſçauroit s'y méprendre, que vers la fin du quatriéme mois, ou dans les premiers jours du cinquiéme. S'il s'agiſſoit d'une premiere groſſeſſe, on pourroit objecter que, faute d'expérience, la femme a pu prendre pour les mouvemens d'un enfant quelque agitation procédant d'une autre cauſe; mais à une ſeconde, à une troiſiéme groſſeſſe, une femme a ſuffiſamment appris à diſtinguer ces ſortes de choſes; ainſi quand celle, dont nous parlons, ſentit remuer ſon enfant, elle étoit groſſe au moins de quatre mois & demi: elle n'eſt accouchée que huit mois après cette époque, donc elle a porté ſon enfant plus de douze mois révolus. Si l'on veut trouver erreur de cal-

cul dans toute cette affaire, comment faudra-t-il s'y prendre pour compter juſte au gré de nos Adverſaires ?

La femme que Madame Reffatin a accouchée, ne ſçauroit être plus légitimement ſoupçonnée d'avoir erré dans ſon calcul ; cette femme n'a eu que trois fois ſes régles depuis qu'elle eſt mariée ; deux fois elle eſt devenue groſſe immédiatement après leur ceſſation : elle croit que la même choſe lui eſt arrivée la troiſiéme fois ; elle avoit ſes régles le vingt de Février, elle ſent remuer ſon enfant dans le commencement de Juillet, c'eſt-à-dire, au tems ordinaire, environ quatre mois & demi après que ſes régles ont paru : elle ne pouvoit ſe méprendre ſur la nature des mouvemens qu'elle ſentoit, étant déja devenue mere deux fois auparavant dans des circonſtances toutes ſemblables : elle ſe croit donc groſſe de plus de quatre mois, & il eſt inconteſtable qu'elle l'étoit réellement de ce tems-là ; cependant au lieu d'accoucher quatre mois & demi après, comme elle auroit du le faire,

ſuivant le cours le plus ordinaire de la nature, elle ne met ſon enfant au monde qu'au bout de ſix mois & demi, d'où il ſuit clairement que cet enfant eſt reſté dans ſon ſein près de onze mois entiers. Concluons donc de tout ceci, que c'eſt à tort qu'on a voulu rejetter les faits allégués, comme étant adminiſtrés par des perſonnes de mauvaiſe foi, ou qui étoient dans l'erreur ſans le ſçavoir : il vient d'être démontré que ni l'un ni l'autre ne peut être raiſonnablement ſuppoſé dans tous les cas, & ſans aucune exception, & qu'il y a même quelque choſe d'odieux & d'abſurde à le faire : d'où il ſuit que l'autenticité des faits n'étant point détruite, la preuve que nous en avons tiré en faveur de la réalité des naiſſances tardives, reſte dans toute ſa force ; & franchement, s'il lui manquoit quelque choſe pour être complette, il nous paroît qu'il faudroit renoncer à rien prouver parfaitement en matiere de Phyſique.

Tout cela n'a pourtant pas empêché qu'on n'ait prodigué à l'opinion que nous

défendons les épithètes de *ridicule*, *d'erronée*, *de monſtrueuſe & d'extravagante* : mais les expreſſions peu meſurées ne ſont pas des preuves : nous les avons ſoigneuſement évitées ; nous ſommes intimément perſuadés de la vérité de notre ſentiment ; en conſéquence nous avons fait nos efforts pour démontrer la fauſſeté de l'opinion contraire : mais il ſuffit que cette opinion ait été admiſe par des hommes, qui méritent tous nos égards, pour que nous nous ſoyons interdit la liberté de lui donner aucune qualification, qui pût offenſer ſes défenſeurs : on n'eſt point tenu de ſe rendre à un ſyſtême qu'on ne croit pas ſuffiſamment prouvé : on n'eſt jamais diſpenſé d'obſerver entre gens de Lettres les régles de la plus exacte bienſéance. (*a*)

(*a*) Il y a des *gens* qui attachent une fauſſe gloire à ſe mettre au-deſſus de ces régles ; ils étonnent les ſots, ils ſe font craindre des perſonnes timides, & finiſſent toujours par ſe faire haïr & mépriſer de toutes celles qui ont du courage & de la raiſon.

Il eſt douloureux d'être obligé de convenir, que dans le jugement de certains cas particuliers, quelques Médecins ont pu être déterminés par le honteux motif d'une baſſe cupidité; mais, outre que cela ne fait rien pour la Thèſe générale, dans laquelle nous nous renfermons, c'eſt que d'ailleurs la choſe eſt réciproque, & ſi des conſidérations que nous condamnons, & contre leſquelles les Auteurs ont très-bien fait de s'élever, ont pu entraîner le ſuffrage de quelques hommes pervers, en faveur des naiſſances retardées, on ne voit pas pourquoi il ſeroit impoſſible qu'elles influaſſent jamais ſur la conduite de ceux qui nient la réalité de ces ſortes de naiſſances : car enfin, puiſqu'on nous force de trancher le mot, ſi une femme qui accouche douze mois après la mort de ſon mari, peut corrompre des Médecins dont la déciſion lui ſera favorable ; pourquoi des héritiers avides ne pourroient-ils pas auſſi en ſubordonner d'autres par des moyens auſſi infâmes ? Ainſi tout cela ne prouve ni pour

ni contre, & ne ſert qu'à mettre ſous les yeux des objets, à l'exiſtance deſquels il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût refuſer ſa croyance.

Quand, après d'auſſi foibles raiſons que celles que nous venons de refuter, on s'eſt permis de rejetter indiſtinctement tous les faits dépoſés dans les écrits de nos Auteurs, il ne faut pas s'étonner qu'on ne faſſe aucun cas de l'autorité de ces Auteurs eux-mêmes : la raiſon qu'on donne de ce mépris, n'eſt pas meilleure que celle, dont nous avons été obligés de faire ſentir le faux. On ne peut, dit-on, rien prononcer de certain d'après le jugement des Ecrivains : leur témoignage n'eſt d'aucun poids, parce qu'ils n'ont pas été éclairés des lumieres de la ſaine Phyſique. Cela peut être vrai de ceux qui vivoient il y a deux cens ans ; mais peut-on dire la même choſe de MM. Wagner, Heiſter, Lieutaud, Senac, de Buffons, &c? Si ces hommes illuſtres ne ſont pas initiés dans les ſecrets de la Nature, qui pourra raiſonnablement ſe flatter

de l'être ? D'ailleurs, eſt-il néceſſaire d'être bien ſçavant en Phyſique pour juger qu'une femme, qui ſent ſon enfant remuer bien diſtinctement, & qui, par conſéquent, eſt groſſe d'environ quatre mois, l'aura porté plus de douze, ſi elle accouche huit mois par-delà cette époque ? Faut-il être grand Phyſicien pour prononcer qu'une fille qui ſe dit groſſe, & qu'on renferme par ordre du Magiſtrat dans une maiſon de force, qui y eſt gardée à vue, & n'a de communication avec aucune perſonne d'un ſexe différent du ſien, ſi elle accouche au bout de ſeize mois de captivité, c'eſt uniquement parce que ſon accouchement a été retardé de ſept mois ?

Si l'on en croit les Adverſaires des naiſſances tardives, il eſt une raiſon tranchante & déciſive, qui ſappe par les fondemens l'édifice que nous nous ſommes efforcés d'élever, & cette raiſon peremptoire, c'eſt que *relativement au terme de la groſſeſſe, les loix de la nature ſont conſtantes & invariables*, & que par conſéquent ce terme ne

ſçauroit être avancé ni retardé : ce raiſonnement péche à plus d'un égard : il eſt même difficile d'en faire un qui ſente davantage le ſophiſme. Sans doute les loix de la Nature ſont invariables ſur le terme de l'accouchement, c'eſt-à-dire que dans l'ordre naturel, cette action ſe fait toujours quand l'enfant & ſes annexes ont acquis aſſez de volume pour ammener les fibres de la matrice, qui les contient, au plus haut dégré de développement auquel elles puiſſent monter, & par de-là lequel, ces mêmes cauſes continuant à agir, produiſent une irritation, à l'occaſion de laquelle la matrice ſe reſſerre & chaſſe hors de ſa cavité le corps dont la préſence lui nuit. Dans l'état contre nature, les loix dont nous parlons, ne ſont pas moins conſtantes, & l'accouchement ne manque jamais de ſe faire, toutes les fois qu'un vice idiopathique, ou ſympathique excite ſur les fibres de la matrice d'une femme enceinte, la même impreſſion qu'un enfant auroit pu produire au terme de neuf mois ; mais les fibres en queſtion

ſont plutôt ou plus tard ammenées à ce point fixe & déterminé, ſuivant qu'elles ſont plus ou moins ſenſibles, plus ou moins ſuſceptibles d'expanſion, & que l'enfant acquiere plus ou moins vîte le volume qu'il doit avoir. Si l'on veut dire que ſur ce point les loix de la nature ſont invariables, dans le ſens que le développement ſuſdit, malgré la différence d'âge, de ſtature, de tempérament, d'affections diverſes, &c. employe toujours chez toutes les femmes, ſans exception, le même eſpace de tems pour s'opérer : il eſt clair que l'on poſe en principe ce qui eſt en queſtion ; ce qui eſt la plus vicieuſe façon de raiſonner : il eſt, de plus, évident qu'on avance une choſe contraire aux notions les plus ſimples de l'œconomie animale, & ſuffiſamment démentie par la ſeule obſervation très-commune, des enfans qui naiſſent à ſept mois. Quand on répond à cela que ces naiſſances ſont hors de la regle & contre l'ordre naturel, on tombe dans une puérile diſpute de mots ; nos Adverſaires entendront ce qu'ils vou-

dront parce qu'ils appellent *l'ordre naturel;* (*a*) pour nous, relativement à l'objet préſent, nous nous contenterons de ſoutenir avec tous les Phyſiologiſtes & les Accoucheurs, qu'un accouchement eſt naturel quand il ſe fait ſans le ſecours de l'Art, & que la mere & l'enfant jouiſſent de la vie & de la ſanté : le tems ne fait rien à la choſe ; que l'enfant vienne à ſept ou bien à dix mois, pourvu qu'il vive & ſa mere auſſi, & que tous les deux ſoient en ſanté, l'accouchement ne ſera pas dans l'ordre le plus commun & le plus ordinaire ; mais il n'en ſera pas moins dans l'ordre naturel.

(*a*) On l'a déjà dit, il n'y a point d'expreſſion dont on ait tant & ſi manifeſtement abuſé que de celle-ci : les Adverſaires des naiſſances tardives n'ont jamais voulu définir ce qu'on devoit entendre par les termes *d'ordre naturel.* C'eſt ce qui a donné lieu à tous les raiſonnemens vicieux, dont il ſemble qu'on ait pris à tâche de combler la meſure : & ce qui arrivera toujours quand on négligera de déterminer la ſignification des mots qu'on employe.

C'eſt dans ce même ſens que les loix de la nature ſont invariables, relativement aux autres actions : il eſt immuablement établi par une de ces loix, que les dents pouſſeront aux enfans, quand leur eſtomac commencera à pouvoir digérer des nourritures ſolides : cela arrive le plus communément vers la fin de la premiere année de leur vie ; mais ce terme ſouffre beaucoup d'extenſion, enſorte qu'il y a des enfans, qui ne font leurs dents qu'à dix-huit mois, tandis que d'autres les ont preſque toutes à huit : il y en a même qui ont des dents en venant au monde. C'eſt une autre loi également invariable, que dans les deux ſexes, l'homme devient habile à multiplier ſon eſpéce, quand ſon corps eſt prêt d'atteindre ſon dernier dégré d'accroiſſement ; parmi nous, l'arrivée des regles marque ce tems chez les filles, mais elle a lieu plutôt ou plus tard, ſuivant le climat, la maniere de vivre, le tempérament, &c. en ſorte que nous voyons ſurvenir à dix ou onze ans, chez certaines filles, ce qui ne ſe préſente

chez d'autres qu'à dix-huit ou vingt, & qui dans le plus grand nombre commence à paroître vers quatorze ou quinze ans. C'eſt encore une loi de la nature, qui ne varie jamais, qu'après l'accouchement le lait monte aux mammelles, quand la matrice s'eſt aſſez reſſerrée pour ne plus admettre & laiſſer échapper la même quantité de liquide; mais chacun ſçait que cela ſe fait tantôt plutôt, tantôt plus tard, ſuivant les circonſtances. Enfin n'eſt-il pas irrévocablement décidé par l'Auteur de la Nature, que la vieilleſſe & la décrépitude viendront, quand les reſſorts des corps animés ſe ſeront endurcis & deſſéchés ? Mais tandis que par l'effet de ſon intempérance ou de ſa mauvaiſe conſtitution, celui-là meurt tout flétri à l'âge de trente ans : cet autre, grace à ſa bonne conduite, ou bien à l'excellence de ſon tempérament, conſerve à ſoixante ans la vigueur, nous avons preſque dit la fraîcheur de la jeuneſſe : & vivra encore trente ou quarante années.

Au reſte, ce n'eſt pas ſeulement dans

l'état de ſanté que les choſes ſe paſſent de la maniere que nous le diſons ; la Nature ſuit la même marche dans l'état de maladie : la maturité des abſcès ne s'opére point au jour nommé : les accès des fiévres tierces ou quartes retardent ou avancent ſouvent de trois ou quatre heures : la fiévre maligne qui, pour l'ordinaire, ſe juge en vingt-un jours, s'étend cependant quelquefois juſqu'à quarante, même à ſoixante, & par-de-là : en un mot, tout eſt réglé dans la nature, de maniere qu'il y a une chaîne, une connexité d'actions, telles que certaines circonſtances étant poſées, il en réſulte d'une maniere invariable certaines actions déterminées ; mais la nature ne s'eſt pas aſtreinte, ni aſſervie à faire naître & concourir enſemble ces circonſtances dans un tems préfix & limité, ſans pouvoir jamais le devancer ni le retarder, & ſi cette préciſion rigoureuſe avoit lieu à l'égard du terme de l'accouchement, ce ſeroit évidemment, non une ſuite de la Loi générale, mais ſeulement une exception à cette mê-

me Loi. (*a*) Or on ne doit admettre ces ſortes d'exceptions que pour de bonnes & ſolides raiſons ; quelles ſont donc celles que nos Adverſaires nous fourniſſent ? Ils n'en produiſent qu'une ſeule ; c'eſt, diſent-ils, que dans toutes les eſpéces d'animaux, cette Loi rigoureuſe du terme prefix de la geſtation eſt obſervée, ſans la moindre exception, & que par conſéquent les femmes doivent y être ſoumiſes, ainſi que les femelles des autres animaux.

On ne peut tirer aucun avantage de cette induction ; elle eſt fauſſe, & il eſt bien aiſé de le faire voir ; d'abord, en ſuppoſant, qu'en effet chez les animaux, la choſe

---

(*a*) C'eſt dans l'année 1765, c'eſt au milieu du ſiécle philoſophique, dans un tems où la Phyſique eſt cultivée de toutes parts avec le plus grand ſoin, c'eſt dans ce tems que, malgré tout ce que j'expoſe ici, on s'obſtine à ſoutenir que les loix de la nature ſont invariables, relativement à la meſure de tems qu'elle employe à former ſes diverſes productions. Ce qu'on auroit eu peine à croire du douziéme, eſt vrai du dix-huitiéme ſiécle : *le vrai peut quelquefois n'être pas vraiſemblable.*

ſe paſſa, comme on le dit, & que le terme de la geſtation fût invariablement fixé : on ne pourroit rien en conclure pour l'eſpéce humaine, car d'après l'hypothèſe, l'accouchement n'eſt jamais avancé chez les brutes, & il eſt inconteſtable qu'il y a des femmes qui accouchent à ſept mois & dont les enfans vivent : ce qui a lieu dans une eſpéce, n'eſt donc pas une régle pour ce qui doit s'opérer dans une autre ; que diroient nos Adverſaires, ſi l'on entreprenoit de les faire convenir que nos femmes d'Europe ne ſont point réglées, que pour devenir meres en général, elles n'ont pas beſoin de l'être, & que pour cette même action, elles n'ont qu'une ſaiſon marquée dans l'année, & tout cela, parce qu'il eſt très-certain que les femelles des animaux n'ont qu'un tems dans l'année pour ſouffrir les approches des mâles, & vaquer à l'acte de la génération, parce qu'il eſt également ſur qu'elles n'ont point d'évacuations menſtruelles, & qu'elles ne laiſſent pas de concevoir ſans cela ?

Mais

Mais ce n'eſt pas tout ; eſt-il bien démontré que réellement le terme de la geſtation ſoit invariablement fixé chez tous les animaux ? A-t-on ſur ce point un aſſez grand nombre d'obſervations pour prononcer avec quelque ſorte de certitude ? Nous n'avons encore ſuivi, relativement à notre objet, qu'un aſſez petit nombre d'animaux, domeſtiques pour la plupart : il n'eſt donc pas poſſible de rien aſſurer de poſitif ſur le compte des autres, & par conſéquent, le fait d'après lequel on part avec tant de confiance, eſt au moins douteux, par rapport aux animaux qui n'ont point été obſervés.

On peut hardiment avancer qu'il eſt faux, eu égard à ceux dont l'Hiſtoire naturelle eſt le mieux connue. On prétend que les jumens portent plus ou moins de tems, ſuivant qu'elles ſont pleines d'un mâle ou d'une femelle. M. Wagner rapporte l'obſervation d'une chévre qu'on croyoit devoir accoucher au commencement du Carême, & qui ne le fit qu'à la fin : on convient que les œufs des poules écloſent depuis le vingt juſ-

qu'au vingt-cinquiéme jour de l'incubation; or, depuis le premier juſqu'au deuxiéme terme, il y a cinq jours, leſquels ajoutés au nombre de vingt, ſont avec lui dans la même proportion, que deux mois & un quart (*a*) ajoutés au nombre de neuf, qui eſt le tems ordinaire de la groſſeſſe, & par conſéquent, ſi la naiſſance du poulet peut être retardée d'un quart en ſus du plus court terme de l'incubation, celle de l'homme peut bien l'être auſſi d'un quart en ſus du tems ordinaire de la groſſeſſe.

On voit tous les jours quelque choſe de ſemblable à cela dans le regne végétal. Des graines ſemées en même tems dans le même terrein, avec des précautions égales, ne levent point toutes en même tems, & l'on a quelquefois obſervé une telle diffé-

---

(*a*) Dans la premiere Edition de cette Conſultation, au lieu de ces mots deux mois & *un quart*, le Copiſte ou l'Imprimeur avoit mis *deux mois & demi*. Ceux qui prendront la peine de lire la Lettre ſuivante, verront bien que cette Note n'eſt pas ſans utilité.

rence entre les progrès de leur végétation, que les unes ne faiſoient que ſortir de terre, tandis que les plantes produites par les autres étoient déjà en fleurs. Il n'eſt perſonne qui n'ait remarqué que tous les fruits d'un même arbre, noués en même tems, ne meuriſſent pourtant pas au même moment, & que ſouvent il s'écoule ſept ou huit jours & même davantage, entre la parfaite maturité des uns & celle des autres : d'où il ſuit que ſoit qu'on jette les yeux ſur ce qui ſe paſſe dans les végétaux, ſoit qu'on conſidére ce qui s'obſerve chez tous les animaux, on ſera forcé de conclure avec nous que ſur le tems que la Nature employe à faire éclore ſes différentes productions, ſa ſeule & unique régle eſt de n'en ſuivre rigoureuſement aucune ; & quand le ſpectacle entier de la Nature ne nous offriroit pas la preuve la moins équivoque de cette vérité, à l'égard des autres êtres créés, toujours devroit-il demeurer pour conſtant & pour bien démontré qu'au moins, dans l'eſpéce humaine, le terme de l'accouchement

n'eſt point invariablement fixé à neuf mois accomplis, & que ce terme peut être avancé ou retardé de pluſieurs mois.

Au défaut d'argumens tirés de la Phyſique, on s'eſt efforcé de renverſer notre opinion par des conſidérations morales, dont le peu de juſteſſe ſaute aux yeux. Quel déſordre, s'écrie-t-on, ne s'enſuivroit-il pas, ſi l'on admettoit votre ſentiment? Ne ſeroit-ce pas favoriſer le libertinage des femmes? Ne ſeroit-ce pas courir le riſque de dépouiller à chaque inſtant des héritiers légitimes, pour introduire des étrangers dans les familles? On ne ſçauroit plus à quoi s'en tenir ſur le tems où les enfans doivent naître pour être cenſés légitimes, & donnant ainſi l'exception pour la régle, vous nous plongez dans un cahos dont toute la ſageſſe humaine ne ſçauroit nous tirer. Le zéle qui a dicté ces reproches eſt louable ſans contredit, mais en général, quand il n'eſt pas réglé par la modération, le zéle eſt ſujet à s'allarmer mal-à-propos, & c'eſt ce qui lui eſt arrivé ici. Nous pourrions nous conten-

ter de répondre qu'en ſuppoſant que l'opinion des naiſſances tardives pût devenir une ſource de déſordres, ce n'eſt pas notre faute ſi l'Auteur de la Nature a voulu que ces ſortes de naiſſances euſſent lieu quelquefois. Quand les déſordres que l'on craint ſeroient encore dix fois plus grands, ce ne ſeroit pas une raiſon pour rejetter, comme fauſſe, une opinion dont la vérité ſeroit démontrée. La ſageſſe exigeroit ſeulement que l'on prît toutes les précautions imaginables pour prévenir l'abus qu'on en pourroit faire. Quant aux moyens d'en venir à bout, on peut & l'on doit s'en rapporter là-deſſus à la prudence de nos Magiſtrats & de nos Juriſconſultes. Ces ſortes de choſes ne ſont pas du reſſort de la Phyſique, & nous ſouhaiterions que nos Adverſaires n'euſſent jamais oublié que nous ne devons être que Phyſiciens. D'ailleurs la crainte que l'on a de ces déſordres à venir eſt-elle bien fondée ? A en juger par tout ce qui s'eſt paſſé juſqu'à ce jour, il paroît que non : on pourroit prétendre, avec quelque ſorte de raiſon, qu'en général l'opi-

nion des naiſſances tardives s'eſt établie dans preſque tous les Tribunaux, & que c'eſt elle qui a dicté la foule d'Arrêts que les Auteurs rapportent en faveur de la légitimité des enfans nés dix, douze ou treize mois après la mort de leurs peres. On ne voit pas quels ſont les grands déſordres qui ont réſulté de cette Juriſprudence. Les femmes ſont aujourd'hui auſſi chaſtes, honnêtes & vertueuſes qu'elles l'ont toujours été : elles continueront à l'être de même, ſoit que notre opinion ſoit admiſe ou rejettée.

C'eſt mal-à-propos qu'on nous reproche de donner l'exception pour la regle, nous ne nous ſommes propoſés rien autre choſe, ſi ce n'eſt d'établir que la regle peut ſouffrir, & ſouffre en effet quelquefois des exceptions : nous ſommes déjà convenus que ces exceptions ſont rares ; pour le reſte c'eſt aux Magiſtrats à prononcer ſi telle ou telle perſonne eſt ou non dans le cas de l'exception propoſée ; comme ce ſeroit une choſe peu raiſonnable de prendre l'exception pour la régle, de même ce ſeroit une fauſſeté très-

condamnable que de ſoutenir qu'une régle, à laquelle il y a des exceptions, n'en ſouffre abſolument point du tout, & ce ſeroit une injuſtice criante que d'agir d'après cela, comme ſi en effet elle n'en comportoit aucune.

Nous terminerons par une réflexion bien ſimple. L'opinion des naiſſances prématurées eſt admiſe univerſellement, & grace aux ſages précautions que l'on prend, il n'en arrive aucun abus, aucun inconvénient dans l'ordre civil : en ſuivant les mêmes régles, il n'en réſultera pas davantage de l'admiſſion des naiſſances tardives : pourquoi chercher à ſe faire illuſion ? La vérité eſt toujours bonne, toujours bienfaiſante, toujours digne de nos reſpects & de notre amour : elle n'offre rien & ne traîne rien après elle, dont nous ayons quelque mal à appréhender : l'erreur ſeule eſt haïſſable, nuiſible, malfaiſante & la ſource de tous les maux.

Signé, A. PETIT, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris, ancien Profeſſeur Public d'Anatomie, de Chirurgie & de l'Art des Accou-

chements, Membre des Académies Royales des Sciences de Paris & de Stockholm, de la Société Royale d'Agriculture.

D'après les raisons énoncées dans la présente Consultation, d'après celles que M. le Bas a rassemblées dans ses deux Mémoires, & sur-tout d'après les faits très-concluants qu'il a recueillis, Nous soussignés, sommes d'avis que non-seulement il est très-possible que le terme de l'accouchement soit retardé jusqu'au onziéme & douziéme mois, & même par-delà; mais encore qu'il est invinciblement démontré que la chose est plusieurs fois arrivée ainsi. Délibéré à Paris, ce 22 Janvier 1765.

RENARD, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris.

VERNAGE, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, Censeur Royal.

BOURDELIN, ancien Doyen de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, Professeur de Chymie au Jardin du Roi, de l'Académie Royale des Sciences, Pre-

mier Médecin de Madame & de Meſdames de France.

COCHU, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris, Médecin ordinaire de l'Hôtel-Dieu.

BELLETESTE, Doyen de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris, Médecin ordinaire de l'Hôtel-Dieu.

BARBEU DU BOURG, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris, ancien Profeſſeur des Ecoles.

COSNIER, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Pa-Paris, ancien Profeſſeur des Ecoles.

MISSA, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris.

LE BEGUE DE PRESLE, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris, Cenſeur Royal.

PHILIP, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris.

RAULIN, Médecin ordinaire du Roi, Membre de la Société Royale de Londres.

GERVAIS, Conſeiller du Comité perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, ancien Prevôt du Collége de Chirurgie, Accoucheur de S. A. S. feue Madame la Princeſſe de Condé, Profeſſeur & Démonſtrateur en Chirurgie pour la partie des Accouchemens.

MOREAU, Conſeiller du Comité perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, premier Chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

MERTRUD, 1er Conſeiller du Comité perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, Démonſtrateur Royal d'Anatomie au Jardin du Roi.

DISDIER, Conſeiller du Comité perpétuel de l'Académie de Chirurgie, ancien Prevôt du Collége de Chirurgie.

BUSSAC, Adjoint au Comité perpétuel de l'Académie de Chirurgie, ancien Prevôt du Collége de Chirurgie.

RAVENET, Adjoint au Comité perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, ancien Prevôt du Collége de Chirurgie.

ALLOUEL, de l'Académie Royale

de Chirurgie, ancien Prevôt du Collége, ci-devant Profeſſeur de Chirurgie, & Démonſtrateur d'Anatomie de l'Univerſité de Gênes, Chirurgien-Major du grand Hôpital de la même Ville.

DU FOUART, Conſeiller du Comité perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, Chirurgien en chef de la Charité de Paris, Chirurgien-Major du Régiment des Gardes Françoiſes, Conſultant des Armées du Roi.

SUE, Conſeiller du Comité perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, Profeſſeur & Cenſeur Royal, Chirurgien-Major de la Charité de Paris, de la Société Royale de Londres.

TENON, du Collége & Académie Royale de Chirurgie, de celle des Sciences, Profeſſeur Royal.

MERTRUD, deuxiéme adjoint au Comité perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, Démonſtrateur Royal d'Anatomie, en ſurvivance au Jardin du Roi.

D'ESTREMEAU, du Collége & Académie Royale de Chirurgie.

M. *Miſſa*, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, un des Conſultans, vient de me faire part d'un fait arrivé, il y a vingt ou vingt-cinq ans, au Bourg de Chailloué, près de Séez en Normandie. Une femme perdit ſon mari au bout de huit mois de mariage, & accoucha un an après la mort du défunt. Il y eut conteſtation ſur la légitimité de l'enfant. Le Procès fut jugé à la premiere Juriſdiction en faveur de l'Intimée, & l'enfant déclaré légitime. Ce jugement fut enſuite confirmé à Séez où les héritiers collatéraux en avoient appellé, après avoir oui le rapport des Médecins & Chirurgiens de Paris, de Montpellier & autres Villes. L'avidité des collatéraux les induiſit à interjetter appel en ſecond lieu au Parlement de Rouen ; mais ils ceſſerent toutes pourſuites, ſitôt qu'ils eurent eu l'avis des plus célébres Avocats de cette Cour, qui étoient contraires à leur prétention.

Dans l'instant où mes *Nouvelles Observations sur les Naissances tardives*, & la *Consultation* qui leur donne la plus grande force, sont sur le point de paroître, j'apprends par une Lettre de M. Gerbier de Vologé, Défenseur des droits de Renée & du Fils de Charles, que cette illustre Malheureuse, succombant à sa douleur, est morte le 7 du mois de Février dernier.

Signé, LE BAS.

FIN.

RECUEIL

DE PIÉCES

Relatives à la queſtion des Naiſſances tardives.

SECONDE PARTIE,

CONTENANT la Lettre à M. BOUVART, pour ſervir de Réponſes à la Critique qu'il a faite de la Conſultation précédente.

PAR A. PETIT, *Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris, Membre des Académies Royales des Sciences de Paris & de Stokolm, de la Société d'Agriculture, ancien Profeſſeur public d'Anatomie, de Chirurgie & de l'Art des Accouchemens.*

Inquinat egregios adjuncta ſuperbia mores.

A AMSTERDAM.

Et ſe trouve

A PARIS,

Chez D'HOURY, Imprimeur-Libraire de Mgr. le Duc d'ORLEANS, rue de la Vieille Bouclerie.

M. DCC. LXVI.

LETTRE

A MONSIEUR

BOUVART,

POUR servir de réponse à la critique qu'il a faite de la Consultation précédente.

MONSIEUR,

AYANT été consulté sur un point de doctrine sur lequel vous aviez déjà donné votre avis, j'ai cru devoir embrasser une opinion différente de la vôtre; & comme vous avez usé de votre droit en exposant votre maniere de penser, j'ai de même usé

du mien, en adoptant & défendant de mon mieux un ſentiment, qui, quoique contraire au vôtre, ne m'en a pas ſemblé moins fondé en raiſon. Forcé de combattre votre opinion, j'ai cherché à le faire d'une maniere honnête, modérée, & telle enfin qu'elle ne pût vous offrir aucun prétexte raiſonnable de vous plaindre de moi. J'ai eu l'honneur de vous dire à vous-même que je n'avois point eu d'autre intention. (*a*) Ce que j'ai fait, relativement à vous, Monſieur, j'ai toujours penſé qu'il auroit été

(*a*) Quelque tems après qu'on eut imprimé ma Conſultation, m'étant rencontré chez un malade avec M. Bouvart, ce Médecin me demanda *s'il étoit vrai que j'écrivois contre lui.* Je lui répondis que je n'avois pu me diſpenſer d'écrire, non contre lui, mais ſeulement contre ce qu'il avoit publié touchant la prétendue illégitimité des naiſſances tardives; mais qu'en le faiſant je m'étois efforcé d'éviter tout ce qui auroit pu le choquer; que j'avois même pouſſé l'attention juſqu'à ne le point nommer dans le cours de mon Ouvrage; qu'au reſte j'avois eu très-peu de tems pour le compoſer; qu'en conſéquence je n'avois pu péſer toutes mes expreſſions comme je l'aurois ſouhaité; & que ſi par haſard il s'en trouvoit quelqu'une qui ne lui fût pas agréable, je le priois de me l'indiquer, que me propoſant de faire réimprimer ma Conſultation, je lui donnerois toute ſatisfaction dans l'Edition nouvelle.... Ce diſcours a été tenu en préſence de M. Bourgarel, Chirurgien, & c'eſt d'après ce Procédé que M. Bouvart écrit, pour me dire les choſes les plus dures & les plus déſobligeantes.

de mon devoir de le pratiquer, non-seulement à l'égard d'un de mes Confreres, mais encore envers tout honnête Citoyen, vis-à-vis duquel j'aurois eu la plus légere diſcuſſion à ſoutenir. Depuis la publication de mon Ouvrage, vous avez jugé à propos de rentrer en lice, pour défendre votre façon de penſer. Je conviens qu'il n'y a dans cette démarche conſidérée en elle-même, rien que d'honnête & de légitime. Mais, Monſieur, y a-t-il de l'honnêteté, ou ſeulement de la juſtice à négliger pour un Confrere, qui ne vous a jamais manqué, & qui même n'a jamais eu deſſein de le faire, les égards auxquels tout homme qui n'eſt point deshonoré a droit de prétendre? J'ai pu me tromper ſans doute: eh! quel homme peut ſe flatter d'être à l'abri de l'erreur? Si ce malheur m'étoit arrivé, aimant, comme je fais, la vérité par-deſſus toutes choſes, je n'aurois repris la plume que pour me retracter publiquement. Ce n'eſt pas l'erreur, dont on n'a pu ſe défendre, c'eſt celle qu'on connoît & qu'on

s'obſtine à ſoutenir, qui doit faire rougir. Mais, Monſieur, quand il ſeroit vrai que je me ſerois mépris, quand il ſeroit vrai que vous auriez manifeſté mon erreur, & que vous m'auriez mis au point de ne pouvoir vous répliquer un ſeul mot, auriez-vous acquis par-là le droit de me traiter ſans ménagement, & de me prodiguer les ironies les plus piquantes, & les ſarcaſmes les plus inſultans. Vous ne connoiſſez guères le pouvoir de la vérité, ſi vous vous imaginez que pour ſe faire ſentir, il a beſoin de ce ton deſpotique & choquant. Mon erreur ſuppoſée auſſi demontrée, qu'elle l'eſt peu, vous auroit-elle autoriſé à prendre vis-à-vis de moi le ton de Maître & de Supérieur ? Je ſuis prêt à reconnoître en vous l'une & l'autre de ces qualités, quand vous les aurez juſtifiées par des titres plus légitimes que vos *écritures*. Trouvez bon en attendant que ſans m'en laiſſer impoſer par vos airs tranchans & impérieux, ſans même daigner m'en offenſer, & me plaçant ſur la même ligne où le Ciel nous

a rangé tous les deux, je laiſſe à ceux qui ſe connoiſſent en politeſſe, en bonne logique, en ſaine doctrine, à meſurer la diſtance, qui, relativement à ces objets, peut ſe rencontrer entre vous & moi.

Je me propoſe de faire voir dans cette réponſe que malgré le grand étalage que vous faites d'érudition, de textes, d'autorités, de critique, d'aſſertions peu méditées, de raiſonnemens plus inconſéquens les uns que les autres, & ſur-tout de plaiſanteries très-déplacées, vous êtes bien loin d'avoir rien prouvé contre la réalité des naiſſances tardives.

Le recueil de citations que vous venez de publier ſous le nom de *Conſultation ſur une naiſſance tardive*, &c. commence par ces paroles : *La queſtion conſiſte à ſavoir ſi Charles étant mort âgé de ſoixante-ſeize ans d'une maladie aigüe, ſoutenue avec la plus grande violence pendant quarante jours, & Renée ſa femme étant accouchée dix mois & vingt jours après la mort de Charles, l'enfant qu'elle a mis au monde doit être réputé*

légitime. Vous ne pouvez pas ignorer, Monſieur, que cette affaire particuliere de Charles, de Renée & du Poſthume, n'eſt pas la choſe dont il s'agit entre nous deux : je n'en ai pas dit un mot dans ma Conſultation : la ſeule queſtion à laquelle je me ſuis propoſé de répondre eſt celle-ci ; ſavoir, *ſi dans l'eſpece humaine le terme de l'accouchement peut s'étendre & ſe prolonger juſqu'au onziéme ou douziéme mois incluſivement, & même par-delà.* Cet expoſé n'a certainement rien d'équivoque ; & de plus j'ai dit expreſſément dans un autre endroit, que *c'étoit dans la theſe générale que je prétendois me renfermer.* C'eſt encore aujourd'hui mon intention : que vous ayez tort ou raiſon ſur le fait particulier de Renée & de ſon fils, c'eſt un point que je n'ai jamais eu envie d'examiner : d'où il ſuit qu'entre nous deux la queſtion ne conſiſte point, comme vous le dites, à ſavoir *ſi Charles a pu être le pere de l'enfant dont Renée eſt accouchée ;* vous qui prêchez tant l'exactitude, vous en manquez dès le premier pas que vous faites.

Aprés ce début, vous annoncez le plan que vous voulez ſuivre dans votre nouvelle Conſultation. La premiere choſe que vous vous propoſez de faire, c'eſt, dites-vous, *de manifeſter l'inſuffiſance de tous les raiſonnemens, par leſquels on prétend établir d'une maniere illimitée, non pas ſeulement la poſſibilité, mais encore la réalité des accouchemens tardifs.* Vous entrez enſuite en matiere, & vous commencez par expoſer les raiſons phyſiques alléguées par M. Bertin : vous en venez après cela à ce que M. le Bas a dit des fœtus monſtrueux, dont il rapporte des exemples, *pour en conclure*, ſuivant vous, *que ſi la nature fait des écarts de ce côté, elle en peut faire auſſi ſur la durée de la geſtation : parité qu'adopte M. Petit, & qu'il eſſaye de juſtifier par des raiſons de détail, que nous pouvons nous diſpenſer de combattre, puiſqu'une ſeule réflexion qui détruit la parité, fait auſſi tomber les raiſons qui lui ſervent d'appui. En effet quelle relation peut-il y avoir entre des conformations monſtrueuſes & la durée de la geſ-*

tation ? Qu'un fœtus ſoit bien ou mal conformé, il eſt certain qu'il n'en vient à ſon point de perfection ni plutôt ni plus tard, & que le terme de l'accouchement eſt toujours le même. Avant de répondre à la queſtion que vous faites ici avec une confiance bien peu réfléchie, permettez que je remette ſous vos yeux ce que j'ai écrit ſur cet objet dans ma Conſultation : *L'induction tirée de l'exemple des Monſtres, pour favoriſer le ſentiment de la poſſibilité des naiſſances tardives, ne nous a point ſemblé ſuſceptible du ridicule dont on a voulu la couvrir. Nous eſtimons, au contraire, que dans le cas préſent elle eſt d'une très-grande force*, &c. Vous voyez bien, Monſieur, qu'il ne s'agit ici que d'une ſimple *induction*, qu'on a eſſayé de tourner *en ridicule*. Je me ſuis propoſé de faire voir que loin d'en être ſuſceptible, elle étoit au contraire d'une très-grande force. J'ai rapporté pour cela des raiſons de détail que par une ſeule réflexion vous prétendez détruire, & cette réflexion, c'eſt que vous ne voyez aucune

relation entre les conformations monſtrueuſes & la durée de la geſtation. Il n'eſt donc queſtion que de vous faire connoître la relation qu'il y a entre ces choſes, & en quoi elle conſiſte.

Vous vous ſouvenez ſans doute, d'avoir entendu dire à votre Profeſſeur de Philoſophie, qu'entre les différents objets, on diſtingue en général deux ſortes de relations, l'une prochaine & immédiate, l'autre éloignée & qui n'a lieu qu'à la faveur d'objets intermédiaires : la premiere eſpece de relation n'exiſte point, ſans doute, entre la durée de la geſtation & les conformations monſtrueuſes : auſſi ne l'ai-je point admiſe. Encore une fois, il ne s'agit que d'une ſimple induction ; & pour la fonder & l'empêcher d'*être ridicule*, il ſuffit d'une relation médiate & éloignée. Si elle étoit plus intime elle fourniroit plus qu'une induction ; elle feroit *preuve complette :* je l'ai ſi peu regardée comme telle, qu'en terminant cet article, je me ſuis ſervi de ces termes : *La Raiſon ſemble inſinuer... il eſt naturel de pré-*

ſumer, &c. il reſte donc à examiner, ſi l'on peut aſſigner entre les objets énoncés, cette eſpece de relation ſuffiſante, pour donner naiſſance à une induction raiſonnable ; il me ſemble que j'en vois diſtinctement deux, dont une ſeule pourroit ſuffire. La premiere ſe tire de l'analogie des Loix, qui préſident à la formation des Monſtres & de celles en vertu deſquelles les groſſeſſes peuvent être prolongées : la ſeconde ſe déduit du rapport des agents, ou puiſſances que la Nature employe pour opérer l'une & l'autre de ces choſes. Je m'explique. Il eſt inconteſtable que les conformations monſtrueuſes ſe font ſuivant certaines loix de la Nature ; à la vérité ces loix ne ſont pas celles qu'elle ſuit ordinairement dans la reproduction des Êtres créés : mais elles n'en ſont pas moins des loix invariables & déterminées, & par conſéquent elles entrent dans le grand ordre, dans l'ordre général & univerſel de la Nature ; les Mulets naiſſent conſtamment de l'union de certains animaux entre leſquels il y a une analogie

déterminée, & cette analogie manquant, ſuppoſé que l'union ſe faſſe, il ne ſe forme aucun animal. On s'eſt accoutumé, aſſez mal à propos peut-être, à nommer *Ordre naturel* ce que l'on voit ſe faire & ſe répéter le plus communément d'une maniere à peu-près uniforme: mais cette expreſſion reduite à ſa juſte valeur ne ſignifie rien autre choſe que l'*ordre le plus commun.* On a appellé *Monſtres*, *productions monſtrueuſes*, *choſes contre nature*, &c. celles qui n'étoient pas produites ſuivant les régles communes: cela n'empêche pas qu'elles ne le ſoient ſuivant des loix auſſi conſtantes, auſſi uniformes que les autres. La ſeule différence conſiſte en ce qu'elles ont leur exécution plus rarement, & qu'à cauſe de cela elles ſont moins connues, moins bien obſervées, & paſſent pour des exceptions à celles qu'il a plû de regarder, quoique mal à propos, comme les ſeules loix vraiment naturelles. J'inſiſte à regret ſur un objet ſi ſimple: mais M. vous citez avec complaiſance tant d'Auteurs, qui paroiſſent n'avoir eu aucune

connoiſſance de tout cela, & vous-même ſemblez avoir là-deſſus des idées ſi peu débrouillées, vous faites par tout un tel abus de ces expreſſions *Loix de la Nature*, *Ordre naturel*, &c. que vous me mettez dans la néceſſité de fixer d'une maniére préciſe ce qu'on doit entendre par ces termes, afin qu'à l'avenir il n'y ait plus lieu aux équivoques multipliées, ſur leſquelles portent preſque tous vos raiſonnements.

Cela poſé, il eſt clair que les Monſtres & les naiſſances tardives n'étant pas dans la loi commune, & dépendant l'un & l'autre de loix, qui pour être particulieres n'en ſont pas moins naturelles ; il y a entre ces deux objets la relation qui ſe rencontre entre les choſes, qui font exception à la régle commune, & d'après cela voici comme nous raiſonnons : la loi que vous appellez naturelle, & qui n'eſt que celle qu'on obſerve être le plus ordinairement ſuivie, ſouffre aſſez ſouvent exception relativement aux Monſtres : de ce qu'une régle ſouffre une exception, il eſt naturel de *préſumer* qu'elle

en *peut* ſouffrir une ſeconde : en conſéquence *la Raiſon ſemble inſinuer* qu'il eſt poſſible que cette ſeconde exception ſoit en faveur des accouchements retardés : au reſte nous ne propoſons qu'une *induction* que nous croyons auſſi forte qu'elle eſt peu ridicule.

J'ai dit qu'il y avoit encore entre les choſes dont nous nous occupons une ſeconde relation fondée ſur le rapport des forces, ou puiſſances propres à produire les effets ſuſdits. Elle eſt bien facile à faire ſentir : en effet, ſi l'on ſuppoſe une machine faite d'après un modéle determiné, laquelle ſoit en mouvement ; je le demande à tout homme ſenſé, n'y aura-t-il pas moins à faire, toutes choſes égales d'ailleurs, pour ralentir ſon mouvement, que pour conſtruire une autre machine d'après les mêmes principes, mais ſur un modéle différent, & la mettre enſuite en action ? quand on aura eſtimé & comparé entr'elles les forces néceſſaires pour l'un & pour l'autre, ne ſera-t-on pas obligé de convenir qu'il y a entr'eux une relation déterminée, & que s'il

ſe trouve un homme qui puiſſe faire la ſeconde de ces choſes, qui eſt la plus difficile, il eſt probable que le même homme pourra exécuter auſſi la premiere, qui ne demande ni tant d'intelligence, ni tant de force? Un Monſtre eſt cette machine faite ſur un modele différent de celui qui a coutume d'être ſuivi : qui peut le plus pouvant le moins, il ne nous a pas paru ridicule de penſer, que ſi la Nature faiſoit ſouvent les frais d'un grand travail, elle pouvoit bien quelquefois produire ce qui en exige le moins: ainſi, M. vous devez maintenant être convaincu, qu'entre les conformations monſtrueuſes & le terme de la geſtation il y a des relations, dont vous ne vous étiez pas apperçu, & qui ſuffiſent pour qu'on en puiſſe tirer une *induction*, à laquelle votre ſeule réflexion n'eſt point faite pour rien ôter de ſa force : au reſte on voit aiſément que vous n'avez fait qu'une réflexion, & même très-legere, ſur tout ceci ; ſi vous en aviez fait davantage, peut-être auriez-vous, au moins, ſaiſi l'état de la queſtion.

Vous n'avez pas rencontré plus juſte, Monſieur, quand, après avoir rendu un compte fort ſuperficiel de ce que j'ai dit dans ma conſultation ſur les cauſes qui déterminent l'Accouchement, vous finiſſez votre expoſé & la réfutation que vous croyez faire de ce que j'ai avancé, par ces paroles (pag. 9.) *Nous nous contenterons d'ajouter, relativement à toutes les théories, dont nous venons de rendre compte, que ſur un fait, qui eſt en queſtion, c'eſt-à-dire, ſur la prolongation des groſſeſſes, vouloir commencer par donner l'explication de la maniere dont il s'opére, c'eſt préciſément renouveller l'hiſtoire de la dent d'or.* Il n'eſt perſonne qui ne ſache cette hiſtoire; mais cela ne vous empêche pas de la rapporter tout au long. Vous aimez à faire des récits; ce n'eſt pas la premiere fois que je m'en ſuis apperçu.

Cependant il ne me ſera pas difficile de vous faire voir qu'on ne pouvoit appliquer plus mal-à-propos un trait trivial & rebattu. En effet, ce qu'il y eut d'inconſéquent

dans la conduite des Phyſiciens du tems, où l'hiſtoire ſe paſſa, c'eſt qu'ils négligerent de s'aſſurer de la réalité du phénomène, avant de chercher à l'expliquer ; & perſonne ne diſconvient qu'en cela ils pécherent contre une des principales régles de la Philoſophie : ſuis-je tombé dans une faute pareille ? Je vous en fais Juge vous-même. Ecartez, s'il ſe peut, pour un moment l'humeur qui vous domine ; prononcez enſuite ; je ſuis ſûr que vous vous condamnerez vous-même : en tout cas, vous n'échapperez pas à la condamnation de toute perſonne raiſonnable.

J'ai penſé qu'en traitant la queſtion des Accouchemens retardés, je devois examiner d'abord s'il étoit poſſible qu'il y en eût de cette eſpéce ; car, me ſuis-je dit à moi-même, ſi l'impoſſibilité de pareils Accouchemens eſt démontrée, il faut s'arrêter-là : les opinions des Auteurs n'ont plus d'autorité, & les faits, qu'on rapporte, doivent être regardés comme des fables : il ſeroit abſurde de rechercher ſi une choſe démontrée

trée impoſſible exiſte ou non ; au contraire, ſi l'on en peut prouver la poſſibilité, il ne s'agira plus que de ſçavoir ſi cette choſe, regardée comme poſſible, a effectivement lieu quelquefois, & pour lors, les faits allégués, mériteront la plus grande attention. Or, il eſt clair que les argumens propres à prouver ſi la choſe eſt poſſible, ne pouvant ſe tirer que de la raiſon, c'eſt à elle ſeule que j'ai dû avoir recours. En conſéquence, concevant qu'en général, il n'y a gueres de moyen plus ſûr pour découvrir, ſi l'action d'une machine peut être accélerée ou retardée dans certaines circonſtances, que de connoître & de déterminer par quel méchaniſme cette action a coutume de s'exécuter, & ne voyant pas d'ailleurs, comment on pourroit parvenir à ſçavoir ſi la puiſſance, qui produit cette action, peut marcher d'un pas plus rapide, ou plus lent, ſi la nature & la maniere d'agir de cette puiſſance étoient inconnues : j'ai cru, puiſque le point que j'avois à diſcuter étoit de ſavoir, ſi dans l'eſpéce humaine l'accouche-

ment pouvoit-être retardé ; j'ai cru, dis-je, devoir, avant toutes choſes, rechercher, (non pas comme vous le dites, avec infidélité, comment les Accouchemens ſont retardés : ce qui auroit été mettre en fait ce qui étoit en queſtion) mais ſeulement par quel méchaniſme l'Accouchement ſe faiſoit dans l'état naturel, & quel étoit l'agent qui opéroit la ſortie de l'enfant hors du ſein de ſa mere : j'ai raiſonné conſéquemment d'après les principes que cet examen m'a fourni, & mes raiſonnemens m'ont conduit à conclure qu'il étoit très-poſſible que, dans l'eſpece humaine, l'Accouchement ſouffrit un retard conſidérable. Si les Phyſiciens, qui ont écrit ſur la dent d'or, au lieu de ſuppoſer, comme ils l'ont fait indiſcrettement, la réalité du Phénomène, avoient commencé par examiner s'il étoit poſſible qu'il exiſta rien de ſemblable ; & que pour fixer leurs idées là-deſſus, ils euſſent développé la maniere dont l'or eſt engendré dans les entrailles de la terre, & les dents ſont formées dans

les alvéoles ; cet examen n'eût rien eu que de raiſonnable, & s'il eût été fait d'après des principes ſûrs, il n'auroit pas manqué de leur faire connoître que la naiſſance d'une dent d'or, dans la machoire d'un enfant, eſt une choſe impoſſible : comme telle ils l'euſſent réjettée & ne ſe fuſſent point amuſés à forger des ſyſtêmes pour expliquer le méchaniſme de ſa formation ; or, cette derniere façon de procéder, que les Phyſiciens auroient dû ſuivre, & de laquelle ils ſe ſont écartés, eſt préciſément celle qui nous a conduit ; en ſorte qu'il eſt auſſi clair que le jour que nos deux méthodes ſont diamétralement oppoſées, & par conſéquent, que c'eſt ſans fondement, comme ſans vérité, & ſeulement pour me charger d'un ridicule que je n'ai point mérité, que vous m'accuſez *de renouveller l'hiſtoire de la dent d'or*, à moins que vous ne prétendiez que de bonne foi vous avez cru voir dans ma Conſultation un renouvellement de cette Hiſtoire. Dans l'un de ces cas, il n'y auroit de votre part qu'in-

juſtice & malignité ; dans l'autre, ce ſeroit défaut de jugement. Votre maniere d'agir fait penſer la premiere de ces choſes ; votre façon de raiſonner fait naître l'idée de la ſeconde.

Mais puiſque nous en ſommes ſur l'article de la méthode, en vérité, Monſieur, la vôtre eſt admirable ; vous ne vous fatiguez point à examiner ſi d'après ce que nous ſçavons ſur la façon dont l'Accouchement s'opére, on peut inférer qu'il eſt poſſible ou non qu'il ſoit retardé : vous trouvez bien plus commode d'entaſſer des paſſages d'Auteurs, de nier tous les faits à tort & à travers, & après avoir mis *à ſa glorieuſe fin*, une ſi belle entrepriſe, vous vous aviſez de faire quelque tentative pour prouver par des raiſons déduites de principes faux, que le retard de l'Accouchement eſt une choſe impoſſible. Eh, Monſieur, c'étoit par-là qu'il falloit commencer : ſe peut-il que vous ne vous ſoyez pas apperçu qu'il ſuffiſoit de démontrer, une bonne fois, l'impoſſibilité phyſique des naiſſances tar-

dives, & qu'après cela, on pouvoit ſe permettre de nier les faits & de rejetter les autorités; mais que c'eſt un renverſement de toute méthode, que de faire l'un & l'autre, pour cauſe d'impoſſibilité, ſans avoir, au préalable, donné les raiſons de cette impoſſibilité prétendue.

Une ſeule réflexion vous paroiſſoit, il n'y a qu'un moment, devoir ſuffire pour faire tomber l'induction que l'exemple des monſtres peut fournir en faveur de l'opinion des groſſeſſes prolongées; vous croyez maintenant renverſer par *un ſeul fait*, ce que j'ai écrit ſur la cauſe déterminante de l'Accouchement. Mais comme j'ai prévu l'objection que vous faites & que j'y ai répondu d'avance dans la diſſertation placée à la tête de ce recueil; je penſe que pour éviter les longueurs & les répétitions, je ferai bien d'y renvoyer le Lecteur. Il s'y convaincra de l'inſuffiſance des ſyſtêmes que les Auteurs ont imaginé ſur la cauſe, qui force l'enfant à ſortir du ſein de ſa mere; je vais lui faire voir que celui que vous adoptés ne

vaut pas mieux que les autres, quoique vous le diſiez *conforme aux vrais principes de phyſique.* Il eſt auſſi naturel à un Ecrivain d'avoir bonne opinion de ſes ouvrages, qu'il l'eſt aux peres d'aimer leurs enfans, & de fermer les yeux ſur leurs défauts; quoiqu'on ſoit dans l'habitude de leur pardonner cet excès de complaiſance pour des Êtres dans leſquels ils ſemblent revivre; cette indulgence a cependant ſes bornes; & quand les difformités ſont par trop choquantes, on ne paſſe pas aux peres de ne les point appercevoir, encore moins de les prendre pour de belles qualités, & de les admirer. Mettons le Lecteur a portée de juger ſi vous méritez d'être traité, comme la raiſon veut qu'on en uſe à l'égard de ces peres foibles & aveugles.

Vous ſuppoſez d'abord que le placenta ſe colle à la matrice par une double engrainure; *ſa ſurface eſt*, dites-vous, *remplie de petits tubercules poreux qui laiſſent entre eux des intervalles pour fournir autant de petites excavations : le fonds de la matrice*

eſt diſpoſé de même, de ſorte que chaque éminence du mammelon du placenta répond à chaque foſſette de la matrice, & réciproquement la même choſe des éminences de la matrice, relativement aux excavations du placenta. Je ſerois en droit de vous conteſter l'exiſtence de ces tubercules poreux de la matrice & du placenta, & leur engagement réciproque. Héiſter, qui étoit auſſi bon Anatomiſte que vous, dit *que la connexion de la partie convexe & ſpongieuſe du placenta avec l'uterus, eſt faite par le moyen d'une membrane fort mince & veloutée, qui eſt une continuation du chorion.* D'autres Auteurs ne parlent que de ſimples abouchemens des vaiſſeaux d'une de ces parties avec ceux de l'autre, & d'un contact immédiat, lequel ſuffit pour procurer l'adhéſion des corps entre leſquels il exiſte. J'ai bien des fois examiné avec le plus grand ſoin, & par le moyen des verres les meilleurs, la ſurface extérieure du placenta, dans l'inſtant même que je venois d'en faire l'extraction chez les femmes que j'accouchois;

j'ai fait l'opération Céſarienne à des femmes qui venoient d'expirer; j'ai diſſéqué pluſieurs fois en préſence d'un aſſez grand nombre de ſpectateurs, des matrices de femmes qui étoient mortes à différens temps de leurs groſſeſſes; dans ces deux cas, la matrice étant ouverte, je ſéparois petit à petit, & avec la plus grande circonſpection, le placenta d'avec la ſurface de la matrice, obſervant attentivement ce qui ſe paſſoit au moment du décollement, & je n'ai jamais rien vu qui approchât des tubercules, dont vous parlez, & qui, vraiſemblablement, n'ont d'exiſtence que dans votre imagination; mais pour ne point retarder notre marche vers l'objet principal, je veux bien ſuppoſer pour un moment, avec vous, que le placenta eſt collé à la ſurface de la matrice de la maniere que vous le ſuppoſez : voyons ce qui s'en ſuivra. Vous dites que *la ſéparation du placenta d'avec la matrice, ſe diſpoſe quelque temps avant l'Accouchement, & ce qui diſpoſe cette ſéparation, c'eſt que le fœtus étant*

parvenu à maturité, ce qui arrive toujours à neuf mois ; le ſang de la mere, qui ne trouve plus la même facilité à ſe diſtribuer dans le fœtus, employe la force de ſon impulſion à ébranler peu à peu l'exacte adheſion qui uniſſoit le placenta à la matrice. Celle-ci ne lui étant plus ſi intimément appliquée, tendant toujours par la force tonique à ſe contracter, & d'ailleurs, excitée par l'impulſion des liqueurs qu'elle continue à recevoir, ſans pouvoir les transmettre au fœtus, entre inſenſiblement en irritation & agit de plus en plus ſur ſon fardeau, juſqu'à ce qu'elle en ſoit débaraſſée. Telle eſt l'hypothèſe que vous ſubſtituez aux vérités ſimples & faciles à ſaiſir, que j'ai expoſées dans la diſſertation précédente, & dont j'ai donné le précis dans ma conſultation. Il faut que la manie de forger des ſyſtêmes vous domine furieuſement, pour en enfanter d'auſſi oppoſés, je ne dis pas ſeulement aux régles de la nature, mais encore à celles de la raiſon.

En effet, toute cette explication roule ſur deux principes fondamentaux. Le pre-

mier eſt, que le fœtus étant parvenu à maturité, ce qui, (ſelon vous,) arrive toujours à neuf mois, le ſang de la mere ne trouve plus la même facilité à ſe diſtribuer chez lui. Le ſecond principe eſt que, vers la fin de la groſſeſſe, *la ſéparation du placenta ſe diſpoſe*, & c'eſt à cette diſpoſition qu'on doit en partie la contraction de la matrice, le ſurplus étant opéré par l'irritation que produit l'impulſion des liqueurs que la matrice reçoit, ſans pouvoir les tranſmettre au fœtus.

Quand au premier point, permettez-moi de vous demander où vous avez pris qu'à neuf mois de groſſeſſe, le ſang de la mere ne trouve plus la même facilité à ſe diſtribuer dans le fœtus? Une propoſition auſſi étrange auroit eu, ce me ſemble, beſoin que vous vous fuſſiez occupé du ſoin d'en adminiſtrer quelques preuves; mais, ſuivant votre Coutume, vous vous contentez d'une ſimple allégation. Il eſt pourtant bon que vous ſachiez, Monſieur, que malgré la haute opinion que vous paroiſſez avoir de vous-même, & le peu de cas que

vous ſemblez faire de vos égaux, vous n'êtes pas plus diſpenſé qu'un autre de prouver ce que vous avancez. Mais j'ai tort d'exiger des preuves d'une choſe, qui n'en ſauroit admettre aucune, & qui eſt manifeſtement fauſſe. Car enfin comment ſe pourroit-il faire qu'à neuf mois le ſang de la mere n'eût plus la même facilité à ſe diſtribuer dans le fœtus? A ce terme, la maſſe du placenta étant plus groſſe, la ſurface par laquelle il touche la matrice plus étendue, le nombre des pores, par lequel eſt établie la communication de ſes vaiſſeaux avec ceux de la matrice, étant augmenté, il eſt évident que le ſang de la matrice s'y tranſmettra avec plus d'aiſance, parce qu'il y aura un plus grand nombre de débouchés. Ce n'eſt pas tout, ces débouchés ſeront plus libres, & par conſéquent le paſſage du fluide ſera plus prompt & moins embarraſſé; ce qui produira cet effet, c'eſt que le corps du fœtus étant plus gros qu'à ſix mois, il recevra une plus grande quantité de fluide, il en conſom-

mera davantage pour ſes beſoins ; plus il en tirera à lui, plus il en gardera pour fournir à ſon accroiſſement, moins il en reſtera dans les vaiſſeaux de la matrice. Or ſi l'on ſuppoſoit qu'il ne fût arrivé aucun changement dans le nombre des vaiſſeaux de communication, le total de la maſſe des fluides, qui y circulent, étant diminué, & la répartition étant faite dans les proportions convenables, il ſe trouveroit que chaque vaiſſeau auroit un peu moins de fluide à charier, & il eſt clair qu'il le feroit avec plus de liberté ; mais ſi au lieu de cette premiere ſuppoſition, on part de ce qui exiſte réellement, ſavoir, de l'augmentation du nombre des vaiſſeaux de tranſport, on verra que loin que le ſang de la mere ne trouve plus la même facilité à ſe diſtribuer au fœtus, au contraire cette facilité ſera accrue proportionnellement à ce que, par l'augmentation de volume du fœtus & du placenta, le nombre des vaiſſeaux de communication ſera multiplié, & que l'enfant tirera, con-

ſommera & retiendra davantage pour ſes beſoins.

Il eſt inconteſtable que de la maſſe de fluide, qui de la mere paſſe à l'enfant dans un tems déterminé, celui-ci en retient une partie, laquelle eſt employée à produire l'accroiſſement de ſon corps ; il l'eſt de même que la quantité des liqueurs qui de l'enfant retourne à la mere, eſt toujours moindre à ſon retour qu'elle n'étoit à ſon arrivée. Maintenant, cette quantité de fluide dont la nature ſe ſert ou pour développer de nouveaux vaiſſeaux, ou pour former de nouvelles fibres dans le fœtus, eſt priſe ſur celle que les vaiſſeaux artériels de ſon corps contiennent. Il ſe fera donc dans ces vaiſſeaux un petit vuide proportionné à ce qui aura été détourné pour les objets que je viens de marquer. Ce vuide eſt preſque inſenſible dans chacune des dernieres petites branches capillaires ; il n'en eſt pas de même dans les troncs : la ſomme totale de toutes ces petites vacuités fait un effet ou un vuide ſenſible & remarquable.

Ce vuide eſt rempli auſſitôt que formé par le ſang, qui aborde aux lieux où il s'opere, & la marche du ſang vers ces lieux eſt d'autant plus accélérée & plus rapide, qu'il faut fournir à un plus grand rempliſſage.

Or le fœtus prenant dans les quatre derniers mois de ſon ſéjour dans la matrice un accroiſſement au moins double de celui qu'il avoit reçu dans les mois antécédens, il eſt clair qu'il a employé en développement de vaiſſeaux, &c. le double de fluides. Il s'eſt donc fait une fois plus de vuide, il a donc fallu ou rendre le nombre des vaiſſeaux de communication une fois plus grand, ou donner au fluide une vîteſſe une fois plus conſidérable; & dans l'un comme dans l'autre cas, il eſt de la derniere évidence que la choſe étant faite, le ſang de la mere aura une fois plus de facilité à ſe diſtribuer au fœtus; ce qui eſt préciſément le contraire de ce que vous avancez.

Perſonne n'ignore que juſqu'au milieu

de la groſſeſſe, l'enfant, à cauſe de ſa petiteſſe, ne conſommant pas dans la proportion de ce que l'excrétion menſtruelle avoit coutume d'emporter, il ſe fait chez les femmes groſſes un amas de ſucs, duquel naît une plethore univerſelle, & une autre particuliere vers la matrice, que l'une & l'autre ont leurs effets particuliers, & cauſent preſque toutes les incommodités auxquelles les femmes ſont expoſées dans ce temps-là. Perſonne n'ignore que le corps de l'enfant étant accru, & ce qu'il dépenſe étant proportionné à ce que les regles auroient enlevé, la plethore & ſes effets ſe diſſipent, & qu'enfin dans les derniers mois de la groſſeſſe, les femmes maigriſſent, parce que tel eſt alors le volume du corps de l'enfant, qu'il exige une quantité de ſucs nourriciers ſupérieure à la maſſe du fluide des régles, laquelle quantité ne ſauroit être priſe que ſur le total des liquides deſtinés à l'entretien des fonctions de la mere ; or, eſt-il poſſible de concevoir que pour fournir à ſa dépenſe

journaliere, le fœtus s'approprie ainſi juſqu'à la ſubſtance de ſa mere, & que cependant le ſang qu'il tire d'elle, ne trouve plus la même facilité à ſe diſtribuer dans ſes vaiſſeaux ?

Si l'on conſidere d'un autre côté que le fœtus à meſure qu'il groſſit, acquiert auſſi plus de force, il en réſultera que le mouvement circulatoire du ſang s'exécutera chez lui d'une façon plus ſûre & plus réguliere, parce que les organes qui y ſervent ſeront plus développés & plus vigoureux, d'où il ſuit que, relativement à cet objet, le ſang de la mere aura plus de facilité à aborder qu'auparavant.

Soit donc que l'on examine la choſe, ou du côté de la mere, ou de celui du fœtus, ou enfin dans le rapport de l'un à l'autre, il ſe trouvera qu'il n'y a rien au monde de ſi faux que le principe par lequel vous établiſſez que *quand le fœtus ſera parvenu à ſa matûrité, le ſang de la mere ne trouvera plus la même facilité à ſe diſtribuer chez lui.* Du côté de la mere, on s'appercevra

cevra qu'à-peine elle peut ſuffire aux beſoins de l'enfant qu'elle porte, qu'elle eſt obligée de prendre chaque jour ſur ſon néceſſaire à elle-même pour ſatisfaire à ſon entretien, que par conſéquent ſon ſang trouve bien plus de facilité qu'auparavant à ſe rendre au corps de l'enfant .... Du côté de ce dernier, on verra que conſommant plus, il eſt forcé de tirer davantage; que ce qu'il convertit à ſon profit, laiſſe un vuide plus grand, qui ne ſe remplit qu'aux dépens de la mere; que chez lui le tiſſu des parties ayant plus de conſiſtance & de force, les organes étant plus développés, les cauſes qui peuvent rallentir le cours des liquides, ont, toutes choſes égales d'ailleurs, moins d'action. Que ce cours lui-même ſera d'autant plus libre & plus facile, que les puiſſances qui cooperent à ſon exécution, auront plus de vigueur & plus de jeu. Auſſi les fauſſes couches, qui ſurviennent ſans cauſe manifeſte, ſont-elles fréquentes dans les commencemens de la groſſeſſe, & très-rares vers la fin; & ce

que je viens de dire, en fait assez sentir la raison.... Enfin si l'on considere la chose dans la relation du fœtus à la mere, on reconnoîtra qu'il y a un plus grand nombre de vaisseaux ouverts, qui établissent la communication de la mere à l'enfant; que les forces qui aspirent sont plus considérables, le nombre des bouches aspirantes plus grand, & que par conséquent la transmission ou le passage du fluide doit être plus facile, & moins sujet au dérangement; & s'il étoit vrai que ce passage fût gêné lors de l'accouchement, quelle seroit donc la cause des hémorragies qui surviennent quand le placenta se décolle, quand le cordon ombilical se rompt avant la sortie de l'enfant.

S'il y a un cas où le sang de la mere trouve moins de facilité à se distribuer dans le fœtus, c'est certainement celui où ce dernier a perdu la vie; & dès que cela est arrivé, voici ce que, suivant votre système, il s'ensuivroit. Les fluides cessant absolument de circuler dans le corps de l'enfant mort, ils doivent s'accumuler

dans le placenta, lequel étant gorgé, il faut de toute néceſſité que la matrice ſe gorge auſſi. C'eſt alors, ou jamais, que le ſang de la mere, qui ne ſauroit plus du tout ſe diſtribuer au fœtus, doit *employer la force de ſon impulſion, pour ébranler l'adhéſion du placenta à la matrice ;* & ſi une ſimple diminution dans la facilité de la diſtribution eſt capable de produire cet effet en aſſez peu de tems, ſa ceſſation entiere & parfaite le produira ſans doute plus ſûrement, & avec beaucoup plus de célérité. Cependant il n'eſt pas rare de trouver des femmes qui portent leurs enfans morts pendant pluſieurs ſemaines. J'en ai accouché quelques-unes dont les enfans étoient ſi corrompus, que leur épiderme s'enlevoit partout le corps, & que leurs membres étoient preſque pourris ; ils étoient morts depuis plus d'un mois dans le ſein de leur mere. Au ſurplus, l'accouchement s'eſt fait d'une maniere naturelle. Comment ajuſter ce fait, avec le tiſſu de fauſſes ſuppoſitions, qu'il vous plaît d'appeller du nom de Théo-

rie ? Comment ajuſter auſſi l'expulſion des corps étrangers de la matrice, tels que le placenta décollé, les grumeaux de ſang, les fongus, les môles, &c.

J'ai vu une femme âgée de plus de ſoixante ans rendre par la vulve une maſſe charnue plus groſſe que la tête d'un enfant de neuf mois. Cette maſſe étoit liſſe en dehors, creuſe au dedans, & ſes parois avoient trois travers de doigts d'épaiſſeur. L'expulſion s'en fit par un travail tout-à-fait ſemblable à celui d'une femme, qui met un enfant au monde. M. Leclerc, notre Confrere, a été témoin de ce fait. Direz-vous qu'ici le travail a été déterminé, parce que le ſang de la mere ne pouvant plus ſe rendre auſſi librement au fœtus, a employé la force de ſon impulſion à ébranler l'adhéſion du placenta, &c.

Le ſecond de vos deux principes n'eſt pas moins contraire à la vérité que le premier. La ſéparation du placenta ſe diſpoſe, dites-vous, par l'effet de l'impulſion du ſang *qui ébranle peu à peu ſon adhéſion à la matrice*,

laquelle ſe contracte, parce que n'étant plus ſi intimément appliquée au placenta, ſa force tonique s'exerce. Que le Lecteur ne s'attende pas à vous voir donner quelques raiſons bonnes ou mauvaiſes de ces ſingulieres ſuppoſitions. Il faut une bonne fois pour toutes, qu'il prenne ſon parti là-deſſus : les Oracles ne rendent point compte de leur prononcé.

J'ai fait voir que cette impulſion du ſang provenant de ce qu'il s'arrête dans la matrice, à cauſe que cet organe *continue à le recevoir, ſans pouvoir le tranſmettre au fœtus*, eſt une vraie chimere. Je vais démontrer qu'en ſuppoſant qu'elle ait lieu, elle ne ſauroit produire les effets qu'il vous plaît de lui attribuer.

La ſéparation du placenta d'avec la matrice ſe diſpoſe quelque tems avant l'accouchement. L'union de ces deux parties dépend ſelon vous d'un mutuel engagement de petits tubercules ſpongieux. Plus ces tubercules ſeront gros & élevés de part & d'autre, plus les excavations qui les re-

çoivent, ſeront profondes, & plus l'union ſera intime, plus l'adhéſion ſera forte, *& vice-verſâ.*

D'après cela, diſpoſer la ſéparation du placenta d'avec la matrice, c'eſt, dans cette hypothéſe, diminuer la ſaillie des tubercules, & la profondeur des ſillons qui les ſéparent, c'eſt tendre à applanir les ſurfaces, & faire que des parties qui s'engageoient les unes dans les autres, ceſſent de le faire, & ne ſe touchent plus que par des ſurfaces à peu-près planes. Or, comment l'impulſion du ſang arrêté dans la matrice, pourra-t-elle applatir ces tubercules? Il eſt clair qu'elle doit produire un effet tout contraire; car plus la matrice ſera gorgée de ſang, plus les tubercules qui ſont à ſa ſurface interne, en recevront, plus ils groſſiront, plus ils s'éléveront, plus ils s'enfonceront entre ceux du placenta à qui la même choſe arrivera; car de ce que la matrice aura plus de ſang qu'elle n'en pourra tranſmettre, il ſuit qu'il y aura de ſa part plus de réſiſtance à

recevoir celui qui revient du placenta, plus il en reſtera par conſéquent dans cette derniere partie, laquelle ſe gorgera à ſon tour; & de cette abondance de ſucs, dont il faudra bien que les tubercules pulpeux de ſa ſurface ſe ſentent, il réſultera chez eux le même gonflement que ceux de la matrice éprouvent. Les uns & les autres ſe gonflant d'une maniere proportionnelle, ils ſe preſſeront mutuellement, s'appliqueront plus intimément, s'engageront plus profondément les uns entre les autres; & de tout cela il réſultera une adhéſion plus forte, & par conſéquent loin de diſpoſer, comme vous le dites, à la ſéparation du placenta d'avec la matrice, l'impulſion du ſang, dont cet organe ſera ſurchargé, ne ſervira qu'à produire un effet diamétralement oppoſé.

La force de l'impulſion du ſang ébranle peu à peu l'exacte adhéſion du placenta à la matrice. Il eſt certain que l'inoſculation des vaiſſeaux de ces Parties entr'eux ſe fait par des vaiſſeaux d'une petiteſſe infinie, & s'il

eſt permis de parler ainſi, plus que capillaires : car ces vaiſſeaux paſſent à travers des tubercules ſi petits eux-mêmes, que M. Heiſter les a regardés comme un velouté. Or on ſait que dans les vaiſſeaux capillaires, le ſang marche d'une maniere douce, uniforme & lente. Quelle ſera donc dans ces lieux la force de ſon impulſion ? Il eſt clair qu'elle ſera très-petite & preſqu'inſenſible; & vous voulez, M., que cette force d'impulſion à peine perceptible, ébranle l'adhéſion du placenta à la matrice, & diſpoſe à leur ſéparation mutuelle, tandis que l'on voit tous les jours cette adhéſion réſiſter également à l'effort que la matrice fait, en ſe fronçant par ſa contraction, & à la force qu'un Accoucheur employe pour la vaincre, au point que ſouvent le cordon ombilical ſe caſſe, & que le placenta reſte dans la matrice. Ce que de ſemblables puiſſances ne peuvent exécuter, s'opérera par l'impulſion d'un fluide, dont le cours eſt d'une douceur & d'une lenteur inexprimable. Peut-on propoſer en phyſique

des contresens si manifestes & si choquans ?

S'il est vrai que ce qui détermine principalement la matrice à entrer en contraction, soit ce que vous dites, sçavoir, *qu'elle n'est plus si intimément appliquée au placenta*, comment pourra-t-il arriver que l'accouchement se fasse promptement & heureusement, le placenta demeurant si intimément collé à la matrice, que souvent malgré son adresse & les efforts qu'il employe, un Accoucheur ne peut en procurer l'extraction ? Il n'y a point d'Accoucheuse, tant novice soit-elle, qui ne vous eût dit que cette adhérence du placenta à la matrice, n'est point une chose rare dans la pratique, la matrice étant parfaitement saine : dans le cas où l'adhérence est portée à un si haut point, quel est l'agent qui déterminera la matrice à se contracter ? Vos principes n'en fourniront aucun : voyez comme ils cadrent avec les phénoménes de la Nature.

Enfin quand je pousserois la complaisance jusqu'à vous accorder, contre toute appa-

rence de vérité, que *dans les derniers temps de la groſſeſſe, le ſang ne peut ſe tranſmettre avec la même facilité de la mere à l'enfant, que ſon impulſion ébranle peu-à-peu l'exacte adhéſion du placenta à la matrice*, comment, je vous prie, pouvez-vous, en partant de-là, expliquer la naiſſance, la durée, & l'effet des douleurs de l'accouchement ?

De quelque façon que vous entendiez votre diſpoſition ſuppoſée à la ſéparation du placenta d'avec la matrice, toujours eſt-il abſolument néceſſaire que les bouches des vaiſſeaux de communication, reſtent collées dans toute leur circonférence, & que le contact de leurs bords ſoit auſſi immédiat qu'il peut l'être : car il n'eſt pas douteux que ſi ce contact ſe lâchoit, & que ces bouches s'éloignaſſent les unes des autres, pour peu qu'elles le fiſſent, il n'y auroit plus d'adhérence, les fluides s'extravaſeroient, & les femmes n'accoucheroient jamais, ſans que la ſortie de l'enfant fût précédée d'une évacuation de ſang égale à celle, qui a cou-

tume de la ſuivre : or cela n'arrive point dans l'ordre naturel ; ce qui fait voir que le contact immédiat & l'adhérence mutuelle, qui en eſt l'effet, ſubſiſtent dans toute leur intégrité : une des parties ne s'éloigne donc pas de l'autre ; la force tonique de la matrice n'eſt donc point excitée à s'exercer ; ſi elle le faiſoit, ce ne ſeroit qu'en proportion de la cauſe qui l'excite, cette cauſe agiſſant d'une maniere, on ne peut pas plus inſenſible & plus lente, le reſſerrement de la matrice ſe feroit de même, & cela ne donneroit jamais lieu à ces contractions vives, qui ont aſſez de force pour vaincre les réſiſtances multipliées qui s'oppoſent à la ſortie de l'enfant.

Qu'on prenne garde d'ailleurs que cette prétendue cauſe étant permanente & uniforme, ſon effet devroit l'être auſſi, & que cependant les douleurs de l'accouchement laiſſent de longs intervalles entr'elles, & procédent dans leur marche de la maniére la plus irréguliere.

Qu'on faſſe attention auſſi, que, d'après

vôtre explication, il doit arriver dans le temps du travail que la matrice ſoit gorgée & ſurchargée de ce ſang qu'elle n'a pû tranſmettre au fœtus : les muſcles ainſi gorgés ne peuvent qu'à grand peine ſe contracter, ils le font imparfaitement, & avec douleur : la matrice n'eſt qu'un muſcle creux : la même choſe devroit lui arriver d'après votre ſuppoſition : cependant elle ſe contracte librement, avec vigueur, & ſans douleur ; car la douleur ne tient point à la contraction elle-même, elle en eſt ſeulement une ſuite, & dépend dans le moment du travail de la diſtraction des parties que l'enfant dilate en s'engageant de force entr'elles. La preuve de cela, c'eſt que l'enfant étant ſorti, la matrice continue toujours à ſe contracter, & que la choſe pour l'ordinaire ſe fait ſans douleur après un premier accouchement, ou un accouchement laborieux, & quelquefois de la même maniere chez les femmes, qui ont eu pluſieurs enfants.

Concluons donc de tout ce qui vient

d'être exposé, que votre théorie, au lieu d'être *conforme aux vrais principes de Physique*, les choque au contraire ouvertement; qu'elle ne présente qu'un assemblage de suppositions plus fausses les unes que les autres; que le système inconséquent & bisarre qui en résulte, n'est qu'un rechauffé mal conçu d'opinions surannées; qu'il est le moins supportable de tous ceux que l'imagination des Auteurs a enfantés jusqu'à ce jour; qu'il n'est pas même digne du sort que ceux-ci ont éprouvé : ils ont été admis pendant un temps, ils ont eu leurs partisans, ils avoient une sorte de vraisemblance; quel est le Physicien assez dépourvu de connoissance pour admettre jamais le vôtre?

Si vos principes sont si faux & si insoutenables, les conséquences que vous en tirez le sont pour le moins autant; le but principal de toutes les théories dans le cas présent doit être de prouver la possibilité, ou l'impossibilité des naissances tardives. Je crois avoir démontré, qu'en partant de mes principes, on étoit forcé de reconnoî-

tre que le prolongement de la groſſeſſe n'eſt rien moins qu'impoſſible : vous prétendez, M. que votre théorie vous conduit au point oppoſé, & qu'*il n'eſt pas poſſible d'imaginer aucune cauſe capable de retenir le fœtus dans le ſein de ſa mere par de-là le terme de neuf mois, parce qu'il faudroit pour cela en ſuppoſer qui fuſſent capables d'affermir l'union du placenta avec la matrice.....* Vous ajoutez cependant tout de ſuite, qu'il y a un cas, où le placenta & la matrice contractent *une véritable adhérence :* cela arrive, dites-vous, *quand l'un & l'autre prennent une qualité ſchirreuſe, ou fort approchante du Schirre ;* s'il y a un cas où cela arrive, il y a donc une *Cauſe capable d'affermir l'union du placenta avec la matrice.* Vous vous éloignez donc de la vérité, quand vous avancez qu'*il n'eſt pas poſſible d'en imaginer aucune.* Nous n'avons pas beſoin de rien imaginer, il ſuffit de nous en tenir au fait de la réalité, duquel vous nous adminiſtrez vous-même la preuve. D'après la Théorie que vous avez adoptée, il eſt évident que

dans le cas d'une matrice & d'un placenta, *qui ont une qualité ſchirreuſe, ou fort approchante du ſchirre, comme il ſe forme de véritables adhérences entre ces parties*, leur ſéparation ne ſe *diſpoſe point;* car vous convenez que *l'extraction du placenta ne peut être que violente, & ſuivie d'accidens graves, & même de la mort de la mere.* Rien ne diſpoſant la ſéparation du placenta, qu'eſt-ce qui donnera lieu à la matrice de ſe contracter ? Quelle eſt la cauſe qui déterminera l'accouchement ? On n'en voit aucune ; l'accouchement ſe fait cependant, & il ne réſulte pas *de la vraie adhérence du placenta à la matrice un retardement bien conſidérable de l'accouchement :* ce qui fait voir que tout ce que vous avez imaginé ſur cet objet, eſt contredit & renverſé par vos propres paroles à vous-même. L'inconſéquence qui regne dans tout ceci, eſt ſi manifeſte, qu'on a peine à concevoir que le morceau que j'examine, ait été écrit par un homme bien éveillé. Ce n'eſt pourtant que ce qu'on y trouve de moins répréhenſible ;

preſque tout y eſt contraire à la vérité. Il n'eſt pas vrai que le placenta n'ait de véritable adhérence avec la matrice, que quand ils ont tous deux une *qualité ſchirreuſe, ou fort approchante du ſchirre.* Il eſt certain que tous les jours elle exiſte ſans cela..... Il n'eſt pas vrai que cette adhérence retarde la ſortie de l'enfant : j'ai accouché un grand nombre de femmes, dont le délivre étoit adhérent, & très-adhérent, & qui n'étoient pas encore tout-à-fait arrivées à la fin du neuviéme mois de leur groſſeſſe... La qualité ſchirreuſe de la matrice ne peut ſurvenir qu'avant, ou après la groſſeſſe. Si elle a lieu auparavant, la femme ne devient point mere : ſi elle prend naiſſance dans le tems de la groſſeſſe, cette derniere ne va pas juſqu'au terme de neuf mois ; l'enfant meurt, & la femme fait une fauſſe couche. Ainſi ce prétendu retard de l'accouchement produit par l'adhérence du placenta ſchirreux à une matrice ſchirreuſe, eſt un être de raiſon. Il me ſemble que quand on s'ingere de parler d'une matiere

tiere quelconque, il ne ſeroit pas mal de l'étudier, & de s'en inſtruire auparavant.

A la ſuite de cette Théorie, viennent des raiſonnemens deſtinés à lui ſervir d'appui. Ils ſont auſſi concluans que la Théorie eſt bien imaginée. Paſſons-les rapidement en revûe, quand ce ne ſeroit que pour mettre le Lecteur au fait de votre maniere de raiſonner. Voici le premier argument. *Si les accouchemens tardifs étoient auſſi peu rares, que veulent le perſuader nos Adverſaires, les Médecins auroient décrit les ſignes auxquels on pourroit connoître qu'un accouchement ſera tardif. Or, aucun Auteur n'en a fait mention; donc on ſeroit en droit d'accuſer d'ignorance & de charlatannerie celui qui s'ingéreroit de faire des prognoſtics ſur cette matiere.* On ne s'attend pas à cette conſéquence, ce n'eſt point celle que les prémices annoncent, & je crois que pour être à peu près en forme, l'argument auroit dû être fait ainſi. » Si les accouchemens » tardifs étoient auſſi peu rares que veulent » le perſuader nos Adverſaires, depuis ſi

» long-temps que les Médecins obſervent la » nature, ils auroient trouvé & décrit les » ſignes auxquels on peut connoître qu'un » accouchement ſera retardé. Or, ils ne l'ont » pas encore fait : donc ces ſortes d'accou- » chemens ne ſont pas auſſi peu rares, &c. » Je vous pardonne, M., vos mauvais raiſonnemens, chacun raiſonne comme il peut, mais je ne vous paſſerai jamais de reſpecter ſi peu la vérité .... Je n'ai point dit que les accouchemens tardifs fuſſent des choſes *ſi peu rares.* J'ai écrit le contraire : d'ailleurs il eſt clair qu'une choſe rare, & même très-rare, n'en eſt pas pour cela moins réelle.....

Voici le précis du ſecond raiſonnement. *Il n'eſt pas poſſible d'imaginer aucune cauſe qui prolonge la groſſeſſe.* On en conçoit pluſieurs qui l'abregent, & *la preuve*, dites-vous, *c'eſt que jamais on ne vît un Médecin traitant une femme groſſe de telle maladie que ce ſoit, qui n'ait dirigé ſa curation de maniere à pourvoir à ce qu'elle n'accouchât point prématurément. On n'en a ja-*

mais vu qui dans la crainte d'un accouchement tardif ſe ſoit propoſé d'en avancer le terme. Cet argument prouve ſeulement que celui qui l'employe n'a pas raiſonné bien conſéquemment. Car de ce que les Médecins agiſſent ainſi que vous le dites, il ne s'enſuit nullement qu'il n'eſt pas poſſible d'imaginer aucune cauſe capable de retarder l'accouchement. Ces choſes n'ont aucun rapport entr'elles. Si les Médecins ne ſe *propoſent jamais* d'avancer le terme, c'eſt qu'ils ne s'occupent que du ſoin de prévenir les maux & de les guérir. Le prolongement d'une groſſeſſe n'eſt point un mal, c'eſt ſouvent un bien pour l'enfant : il eſt plus fort quand il vient au monde ; & quand on ſuppoſeroit que les Médecins auroient des ſignes certains du prolongement de la groſſeſſe dans tel ou tel individu, ils ne feroient que ce qu'ils font, ils abandonneroient le tout à la nature, ils attendroient avec patience qu'elle opérât d'elle-même la ſortie de l'enfant ; ils ſavent qu'on ne peut déterminer l'accouchement que par vio-

lence, & que cette violence peut avoir les ſuites les plus funeſtes. . . . . Ils ne s'attendroient ſûrement pas que quelqu'un s'aviſeroit d'inférer de cette conduite, & des motifs qui la juſtifient, qu'il n'eſt pas poſſible d'imaginer une cauſe qui prolonge la groſſeſſe.

Nous n'avons point de ſignes qui nous faſſent connoître, d'une maniere certaine, que l'enfant conçu dans le ſein d'une femme eſt monſtrueux. On ne ſe propoſe jamais d'en procurer la ſortie, ſi ce n'eſt d'après le vœu de la nature. Regarderiez-vous comme un bon Logicien celui qui concluroit de là, ou que les monſtres n'exiſtent point, ou qu'ils ſont bien plus rares qu'on ne dit, ou bien enfin qu'il n'eſt pas poſſible d'imaginer une cauſe qui les produiſe ? Autre argument de même force que les précédens. *Quoique M. Petit puiſſe dire, le terme eſt invariablement fixé par la nature à neuf mois & quelques jours, c'eſt un fait ſi généralement établi, que ceux-là même qui admettent les naiſſances tardives,*

ne font pas difficulté de reconnoître que ce terme eſt le plus ordinaire..... Comment, parce que nous reconnoiſſons que le terme de neuf mois eſt le plus ordinaire, il s'enſuit, ſelon vous, qu'il eſt invariablement fixé à neuf mois, ou ce qui revient au même, qu'il n'y en a pas d'autre ? Car s'il varioit, il y en auroit plus d'un ; ne variant point, il eſt unique : en bonne logique, l'admettre comme le plus ordinaire, c'eſt faire entendre qu'il y en a d'autres, qui ſont moins ordinaires. Si votre raiſonnement eſt bon, le ſuivant l'eſt auſſi. Les obſervations que l'on a de filles, qui dans nos climats ſont devenues meres à dix ans, ſont abſolument fauſſes, & quoiqu'on en puiſſe dire, l'âge où la conception peut ſe faire eſt invariablement fixé à environ quatorze ans. C'eſt un fait ſi généralement établi, que ceux qui rapportent ces obſervations, ne font pas difficulté de reconnoître l'âge ſuſdit pour celui où le plus ordinairement, les filles peuvent concevoir.

Les Adverſaires des longues groſſeſſes avoient avancé que l'opinion qu'ils combattoient répugnoit à l'ordre univerſel, conſtant & immuable de la nature, ſuivant lequel tout ſe faiſoit dans un eſpace de tems précis & rigoureuſement déterminé; que les femelles des animaux mettoient bas leurs petits, chacune dans ſon eſpece, à certain terme préfix, lequel ne s'avançoit jamais, & ne ſe reculoit pas davantage; que la même choſe avoit lieu en rigueur, relativement à tout ce qui ſe paſſe dans le regne végétal, à la crue des plantes, à la maturité des fruits, &c. J'ai fait voir dans ma Conſultation que quand tout ce qu'on allégue ici ſeroit vrai, on n'en pourroit tirer aucune induction raiſonnable contre l'opinion que je défends. J'ai fait plus, j'ai démontré que les faits ſur leſquels on s'appuyoit, n'étoient rien moins que véritables.

Quand au premier point, ce qui s'obſerve chez les animaux par rapport à la génération, eſt ſi peu une regle pour ce qui doit ſe faire dans l'eſpece humaine, que les fe-

melles des animaux n'ont qu'un certain tems de l'année pour ſouffrir les approches du mâle, & que les femmes peuvent devenir meres en tout tems, en toute ſaiſon; qu'en général, dans preſque tout l'univers, elles ne conçoivent que quand elles ont été réglées auparavant, & que les femelles des animaux le ſont ſans ſouffrir d'évacuation menſtruelle, &c. Comme, relativement à ces objets, la loi n'eſt pas la même pour l'homme & pour les animaux, il pourroit très-bien ſe faire auſſi qu'elle ne le fût pas davantage, eu égard au terme de la geſtation, & par conſequent on ne ſauroit rien conclure de l'un à l'autre; mais je vais plus loin, je ſoutiens *fermement* que le fait d'après lequel vous partez eſt faux, & que cette prétendue invariabilité du terme dans les animaux eſt une choſe gratuitement ſuppoſée. Je l'ai prouvé par un exemple frappant, tiré de la diſſertation de M. Wagner. Vous n'oppoſez à ce fait qu'une plaiſanterie qui ne lui ôte rien de ſon autenticité. Je vous ai fait remarquer que nous n'a-

vions pas un assez grand nombre d'observations sur ce sujet pour prononcer, qu'il y avoit une infinité d'animaux qu'on n'avoit pu suivre assez pour saisir ce qui se passe chez eux, relativement à l'objet présent, & par conséquent ce que vous dites de l'invariabilité du terme de leur gestation, est une chose douteuse, de laquelle on ne peut raisonnablement rien inférer en votre faveur ; & à tout cela vous ne répondez rien. J'ajouterai ici qu'il est si vrai que nous n'avons rien de certain sur le terme de la gestation dans les animaux, qu'on voit les Naturalistes les plus éclairés n'être pas d'accord entr'eux sur le tems qu'un animal domestique, & qui peut-être a été le mieux observé, porte ses petits : je veux parler de la chatte. M. de Buffon * fixe le terme de sa gestation à six semaines. M. Bomare de Valmont, & l'Auteur de l'Article Chat du Dictionnaire Encyclopédique assurent qu'elle ne met bas ses petits qu'au bout de cinquante-six jours, ce qui fait huit semaines, d'où il suit que quand vous avan-

* Tom. 3. Edit. in-12, pag. 472.

cez que *tous les Êtres créés, tant animaux que végétaux, ſe reproduiſent toujours dans le même eſpace de tems, chacun ſelon ſon eſpece*, vous avancez une choſe qui n'eſt rien moins que certaine, j'oſe même dire, une choſe dont j'ai démontré la fauſſeté.

Je ne me ſuis pas contenté des raiſons & de l'exemple allégués ci-deſſus, j'ai cru que ce qu'on avoit obſervé ſur le tems que dure l'incubation chez les poules étoit déciſif, & je l'ai cité en diſant : *on convient que les œufs des poules écloſent depuis le vingt juſqu'au vingt-cinquiéme jour de l'incubation.* Vous conteſtez ce fait, & vous dites que *vous ne connoiſſez que moi qui en convienne avec moi-même.* Vos connoiſſances ſont courtes, Monſieur, c'eſt avec Ariſtote que je conviens de ce que j'avance ; cette autorité vaut bien celle de *la directrice d'un poulaillier*, à laquelle vous me renvoyez ſi poliment. Il y a des gens qui ſont plus familiariſés avec le ton de ces ſortes de femmes qu'à la lecture d'Ariſtote. Je ne m'arrêterai point à ce que vous empruntez de M. de Reau-

mur. Il n'y a que vous qui n'appercevez pas que ſi les poulets écloſent tous à vingt & un jour dans un four, c'eſt qu'on a ſoin d'y entretenir une chaleur toujours égale ; au lieu que dans l'incubation, la ſaiſon plus froide ou plus chaude, le tems plus ou moins long que la poule quittera les œufs pour prendre ſa nourriture, &c. opéreront des différences très-remarquables. Vos plaiſanteries n'empêcheront pas qu'elles n'aillent au tems que j'ai dit. Je ne releverai pas non plus cette phraſe plus que ſinguliere. *Il ne faut pas datter la naiſſance du pouſſin, du moment où il eſt ſorti de ſa coquille, mais de celui où il a commencé à y faire une breche, ou ſeulement une fêlure.* Un enfant de même pourroit bien être né avant d'être ſorti du ſein de ſa mere, & il faudroit datter ſa naiſſance du moment où ſes membranes ſont ouvertes. Il eſt évident par les paroles qui terminent l'Article, où je parle de la différente durée de l'incubation, que je n'ai point cherché à *arriver à douze mois*, & que je n'ai pas plus ſongé à Renée dans cet en-

droit que dans tout le reſte de ma Conſultation. Voici mes paroles : *Si la naiſſance du poulet peut être retardée d'un quart en ſus du plus court terme de l'incubation, celle de l'homme peut bien l'être auſſi d'un quart en ſus du temps ordinaire de la groſſeſſe.* Eſt-il là queſtion de douze mois & de Renée ? Je parle ici bien expreſſément du quart, mon raiſonnement roule là-deſſus ; & au lieu d'y répondre convenablement, vous vous accrochez à une faute que l'on voit clairement venir du Copiſte. En place de ces mots deux mois & un *quart*, on a mis deux mois *& demi*. Mais la ſuite du raiſonnement ne laiſſe aucune équivoque ſur ce *lapſus calami*. C'eſt pourtant d'après une pareille vétille que vous prenez occaſion de me dire qu'il *n'eſt point de Maître d'école qui me paſſe la proportion que j'établis*. Il n'y en a point, Monſieur, fût-il Maître d'école de village, qui ne reconnut la juſteſſe de la proportion établie, puiſqu'elle eſt de part & d'autre d'un quart en ſus de la quantité de tems déterminée. Il n'y en a point qui

n'eût honte de s'arrêter contre le ſens clair & précis d'un raiſonnement, à une erreur de Copiſte qui s'y eſt gliſſée, & cela uniquement pour tracaſſer. Je n'ai pas beſoin de Maître d'école pour ſavoir que deux mois & un quart font la quatriéme partie de neuf mois. Vous auriez grand beſoin d'en trouver un qui vous donnât les premiers élémens de la politeſſe & de la phyſique, & ſur-tout qui vous apprît, (autant que cela ſeroit poſſible,) à raiſonner conſéquemment.

J'ai expliqué dans ma Conſultation ce qu'on devoit entendre par cette expreſſion, qu'on a fait ſonner ſi haut, *les loix de la nature ſont conſtantes & invariables :* ce qui eſt vrai dans ce ſens, *que certaines circonſtances étant poſées, il s'enſuit d'une maniere invariable une action déterminée ; mais la nature ne s'eſt aſtreinte ni aſſervie à faire naître & concourir enſemble ces circonſtances dans un tems préfix & limité, ſans pouvoir jamais le devancer ni le retarder.* . . . . Si le terme de l'accouchement étoit rigoureuſe-

ment fixé, comme vous le prétendez, Monſieur, ce ſeroit la ſeule action dans l'œconomie animale qui s'exécuteroit dans un tems invariablement déterminé. Les dents ne viennent pas aux enfans préciſément au même âge, les filles ne ſont pas toutes réglées à quatorze ans, l'aptitude au mariage ne ſe manifeſte pas chez tous les garçons dans le même tems, la digeſtion ne s'acheve pas chez tous les hommes dans le même nombre d'heures, le beſoin de manger & de dormir ne ſe fait pas ſentir à tous après des intervalles de tems parfaitement égaux, le ſommeil n'eſt pas de la même durée dans tous les individus, le cœur employe plus de tems à ſe contracter chez celui-ci que chez celui-là, la reſpiration eſt plus longue dans l'un, plus courte dans l'autre. Combien d'hommes ne vont à la ſelle que tous les trois ou quatre jours. Combien d'autres qui ſont forcés de s'y préſenter tous les jours une ou deux fois. Il n'eſt pas rare de trouver des femmes qui ſont réglées au bout de vingt-cinq ou

vingt-ſix jours, d'autres ne le ſont qu'au bout de trente, d'autres plus tard. Il y en a chez qui l'évacution menſtruelle avance conſtamment d'un jour ou deux ; il y en a chez qui elle retarde d'autant..... Je ne finirois point, ſi je voulois ſeulement parcourir tout ce qui ſe paſſe dans l'œconomie animale, relativement aux variations du tems, auquel chaque fonction commence, dure & finit. La même choſe s'obſerve dans ce que les Médecins appellent *l'ordre contre nature.* J'en ai rapporté des exemples frappans, & il n'y a point de Phyſicien qui ne ſoit convaincu de la vérité de tout ce que j'ai dit là-deſſus. A tout cela, que répondez-vous, Monſieur ? Rien du tout. C'eſt ce que vous avez écrit de mieux.

Ces faits, ainſi qu'une infinité d'autres que je pourrois rapporter, prouvent cependant d'une maniere convaincante que cette prétendue invariabilité des loix de la nature priſe dans le ſens que vous l'entendez, eſt une choſe très-contraire à la vérité, & que malgré tout ce que vous pourrez faire &

dire, on ſera forcé de convenir, comme je l'ai avancé, *que relativement au tems qu'elle employe à exécuter ſes diverſes opérations, la nature a pour ſeule & unique regle de n'en ſuivre rigoureuſement aucune.* Vous avez ſi bien ſenti la vérité de ce principe, & la force de l'argument qu'on en tire, que vous n'avez pas même eſſayé de l'attaquer. Il vous a paru plus court de tronquer le paſſage de ma Conſultation, & d'ôter (pag. 110) le mot *rigoureuſement*, qui détermine le ſens de la phraſe. Vous me faites dire que *la ſeule regle de la nature eſt de n'en ſuivre aucune*, & pour que l'abſurdité, que vous me prêtez par la ſouſtraction d'un terme néceſſaire, ſoit plus choquante, vous vous donnez bien de garde d'expoſer ce qui précéde, & dont je viens de rapporter le précis: enſuite tout fier de ce beau coup, vous oſez aſſurer (pag. 128,) *que tout ce que vous avancez, vous l'avez juſtifié par la repréſentation fidele des textes.* Si c'eſt là citer fidélement des textes, comment fait-on quand on les altere?

De ce qui s'obſerve chez les animaux, paſſons à ce que nous voyons s'exécuter dans le regne végétal : on y découvre la même variation. J'ai dit que *des graines ſemées en même, tems dans le même terrein, avec des précautions égales, ne levent pas toutes en même tems, que tous les fruits du même arbre noués en même tems, ne mûriſſent pas au même moment*, &c. Je l'avoue, je ne me ſerois pas attendu que ces faits puſſent jamais m'être ſérieuſement conteſtés. C'eſt pourtant ce qui m'arrive : je crois que le Lecteur n'en ſera pas moins étonné que moi. *Il n'eſt pas vrai, dites-vous, que des fruits noués en même tems ne mûriſſent pas au même moment.....* Et pourquoi cela n'eſt-il pas vrai ? c'eſt *que ſi toutes choſes ſont d'ailleurs égales, ils mûriront en même tems.* Cela ne démontre-t-il pas bien la fauſſeté du fait que j'ai avancé ? Je prie le Lecteur de péſer vos paroles, *ſi toutes choſes ſont d'ailleurs égales, les fruits noués en même tems mûriront auſſi en même tems.* Cette phraſe renferme un grand ſens, un

ſens

ſens admirable ; c'eſt comme ſi l'on diſoit que deux chevaux partant d'un lieu à la même minute, & faiſant la même route avec une égale vîteſſe, arriveront au gîte en même tems, *ſi d'ailleurs toutes choſes ſont égales*, c'eſt-à-dire, ſi l'un des deux ne rencontre rien en ſon chemin qui l'arrête & le retarde. Malgré la force ſupérieure de cet argument, il nous ſera peut-être permis de faire remarquer que ſi l'un de nos deux Courſiers eſt arrêté en route, *toutes choſes d'ailleurs égales*, il arrivera plus tard que ſon camarade : de même ſi des fruits noués en même tems, les uns ſont plus expoſés à la chaleur du ſoleil, mieux abrités, portés ſur des branches plus vigoureuſes & mieux nourries, &c. ils parviendront plûtôt à la maturité que ceux qu'un vent froid aura frappé, ou que des touffes trop épaiſſes de feuilles auront dérobé aux rayons du ſoleil, &c. Maintenant ſi l'on fait l'application de tout ceci aux enfans renfermés dans le ſein de leur mere ; je crois bien, puiſque vous le dites, Monſieur, que s'ils

ont été conçus le même jour, & que *toutes choſes ſoient égales d'ailleurs*, ils naîtront auſſi le même jour. On ne voit guères comment dans cette hypothèſe la choſe pourroit arriver autrement. Mais pour ceux qui ſont formés dans le même tems, toutes les choſes ſont-elles *d'ailleurs toujours égales ?* Les peres ſont-ils tous de même âge, auſſi ſains, auſſi forts, &c. Les meres ont-elles toutes le même tempérament, la même vigueur, la même ſanté ? Vivent-elles de la même maniere ? Eprouvent-elles toutes les mêmes indiſpoſitions, &c. Perſonne ne s'aviſera, je crois, de le penſer, ni de le dire. Si donc, à l'exception du moment de la conception, les choſes ne ſont pas égales d'ailleurs pour tous les enfans, il pourra leur arriver ce qui arrive aux fruits noués en même tems. Ceux-ci mûriſſent les uns plus tôt, les autres plus tard. Les enfans viendront de même, les uns au terme ordinaire, quelques-uns plus tôt, & quelques-autres plus tard.

Ce que vous écrivez ſur la germination

des grains eſt digne de faire le pendant de ce que vous venez de dire ſur la maturité des fruits. J'avançois que *des graines de même eſpece ſemées en même tems, dans un même terrein*, &c. *ne levoient pas toutes en même tems*. . . . . Pour me montrer que j'ai tort, vous me faites remarquer qu'au tems de la moiſſon, on trouve dans la même gerbe de bled des épics qui ſont verds, tandis que les autres ſont parvenus au point de la plus parfaite maturité. Si la choſe eſt ainſi, c'eſt, dites-vous, *que la graine qui a germé plus tard, mûrit auſſi plus tard.* Comment cela contredit-il ce que j'ai avancé? D'après vous-même, il y a donc des cauſes qui retardent la germination. Or le développement des premiers rudiments du fœtus eſt, à ſon égard, ce qu'eſt la germination pour les graines. Cette derniere action n'eſt que le développement des premiers rudiments de la plante. Si cette action, comme vous en convenez, peut être retardée au point que la moiſſon étant venue, il y ait dans la même gerbe des

épis verds parmi d'autres très-murs, pourquoi la *germination* du fœtus, c'eſt-à-dire, le développement des principes de ſon petit corps, ne pourroit-elle ſouffrir aucun retard ?

Maintenant, ſi de votre aveu, il y a des cauſes qui empêchent certaines graines de germer auſſi-tôt que les autres de même eſpece, je voudrois bien ſavoir par quelle raiſon il ſeroit impoſſible, d'en aſſigner qui fuſſent capables de rallentir les progrès de la végétation, dans la plante ſortie de terre, ou retarder la maturité de ſon fruit. Entre une infinité de faits que je pourrois citer, je n'en choiſirai qu'un ſeul, ſur la vérité duquel il ne vous ſera pas aiſé d'élever des doutes. Il n'eſt guères d'homme qui ne ſache que dans les Vignobles, les vendanges ne ſe font pas toutes les années dans la même ſemaine ; qu'il y a des années où le raiſin mûrit de bonne heure, d'autres où il ne mûrit que tard, & quelquefois point du tout. On n'a vu que trop ſouvent la vigne fleurir au tems ordinaire, le grain ſe for-

mer de même ; il étoit déja bien avancé vers le commencement du mois d'Août : ce mois étant devenu froid & pluvieux, la récolte, qui auroit dû ſe faire vers le milieu de Septembre, a été reculée juſqu'à la moitié d'Octobre. Il n'y a pas aſſez long-tems que la choſe eſt arrivée, pour qu'on en ait perdu le ſouvenir. Je me ſouviens d'avoir vu les vendanges ſe faire dans les premiers jours du mois de Septembre. D'après cela, ſi l'on prend la diſtance entre le terme le plus avancé & le plus retardé, elle ſe trouvera d'environ ſix ſemaines, pour une opération qui a coutume de s'exécuter en cinq mois de tems. La nature n'employe donc pas toujours le même eſpace de tems, pour ammener ſes productions au même point de matûrité. Un grand nombre de circonſtances peut abréger ou prolonger cet eſpace ; par conſéquent tout ce que j'ai dit là-deſſus eſt conforme à l'expérience : tout ce que vous arguez au contraire, lui eſt oppoſé. N'eſt-il pas étonnant que dans le ſiécle où nous vivons, on ſe permette de

conteſter ſur des faits auſſi certains ?

Votre compilation renferme tant de choſes de l'eſpece de celles que je viens de réfuter, que ſi je voulois m'arrêter à chacune d'elles en particulier, je ne finirois point. Je ne puis inſiſter que ſur les principales, & j'abrége tant qu'il m'eſt poſſible. Heureuſement que pour faire ſentir le faux des propoſitions ſuivantes, il ſuffira preſque de les tranſcrire. *Tout arbre*, ſelon vous, *qui ſouffre, porte des fruits précoces.* Il eſt néanmoins certain que quand un arbre eſt malade à certain point, ſes fruits ne mûriſſent pas. L'arbre ſeche ſur pied & ſes fruits auſſi... *Il en eſt de même*, dites-vous, *quand le fruit eſt malade ; on le voit mûrir & ſe détacher long-tems avant les autres fruits du même arbre.* Il ſe détache le plus ordinairement ſans être mûr. C'eſt ici une eſpece d'avortement. Tout le monde convient qu'il y a certaines maladies de la mere & de l'enfant, qui produiſent un effet ſemblable. Il y en a d'autres auſſi dont l'effet eſt différent, & qui retardent la ſortie du

fœtus. Vous n'avez pas pris garde que la maladie cauſée au fruit par la piqûure d'un vers, n'eſt pas la ſeule dont il puiſſe être attaqué, qu'il y en a beaucoup d'autres, dont la plupart retardent la matûrité du fruit, au lieu de l'accélérer. La *ſéparation du fruit d'avec l'arbre arrive quand la meſure du ſuc alimenteux qu'il pouvoit recevoir eſt comblée*, &c. (pag. 116.) Il y a des fruits qui ne ſe ſéparent point d'eux-mêmes de l'arbre, & ſans ſortir de l'exemple déjà cité, les grappes de raiſin ne quittent point le ceps auquel elles tiennent, les grains ne quittent point leur pédicule; ils ſéchent attachés les uns aux autres: il en eſt de même de la groſeille, & de beaucoup d'autres fruits. Ce que vous dites ſur la poire n'eſt donc pas une regle générale, & par conſéquent ne fait rien contre nous.

Nous nous ſommes aſſez & peut-être trop long-tems arrêté à ce qui ſe paſſe hors de l'eſpece humaine, hâtons-nous d'y revenir: c'eſt à l'homme ſeul que toutes nos recherches doivent tendre & ſe rapporter.

On voit assez fréquemment des femmes qui accouchent à sept mois : il y en a même qui, ayant eu plusieurs enfans, les ont toujours mis au monde à ce terme. Il ne leur est survenu aucun accident : les travaux ont été prompts, les seules forces de la nature ont suffi pour procurer la sortie des enfans, lesquels de leur côté se sont bien portés & ont vécu. Vous ne pouvez contester rien de tout cela ; le dernier point sur-tout est hors d'atteinte vis-à-vis de vous : car Hippocrate a dit que les enfans qui viennent au monde à sept mois peuvent vivre : les choses étant ainsi, rien n'étoit si naturel que de raisonner comme tous les défenseurs des naissances tardives ont fait. *Si la nature*, ont-ils dit, *peut, en avançant le terme de l'accouchement de deux mois, produire des enfans viables, pourquoi n'en pourroit-elle pas faire autant en le retardant de deux mois ?* Cet argument vous paroît *le plus vicieux qu'on puisse faire ; il manque*, dites-vous, *de vérité dans le fait, & de justesse dans la conséquence.* Cela est

bien tôt dit. Mais, Monſieur, comment l'entendez-vous donc? Il n'y a qu'un ſeul fait ici, ſavoir, que *la nature produit des enfans viables à ſept mois.* Cela n'eſt conteſté de perſonne : Hippocrate l'a dit; vous l'accordez vous-même. Voici vos propres paroles : *Qui eſt-ce qui doute de ce fait qui eſt très-vrai, relativement aux parts de ſept & de huit mois, même de neuf : car il y a des enfans qui ſont viables à tous ces termes.* (pag. 36.) Comment donc un fait ſi autentiquement, ſi univerſellement reconnu pour vrai, *peut-il manquer de vérité?* C'eſt, ajoutez-vous, *qu'on peut nier hardiment que les parts de ſept mois ſoient naturels.* Mais ce n'eſt pas-là ce dont il s'agit; naturels ou non, ces parts ont lieu, & ſont viables : par conſéquent le fait ne manque point de vérité. . . . Oſeroit-on vous demander, Monſieur, ce que c'eſt, ſelon vous, qu'un *part naturel?* Vous ne le définiſſez en aucun endroit de vos deux Conſultations : cela vous met à portée d'abuſer de ce terme tant qu'il vous plaît.

Nous ne nions pas que quelquefois le fœtus ne ſoit obligé de ſortir prématurément à ſept mois pour cauſe de maladie. Mais nous ſoutenons avec tous les Accoucheurs, & preſque tous les Médecins, qu'il y a des femmes, qui accouchent habituellement à ſept mois, ſans y être déterminées par aucune cauſe morbifique. *Les enfans qu'elles mettent au monde, ſont*, dites-vous, *petits & délicats.* Cela n'eſt pas toujours vrai : d'ailleurs, quand les femmes accouchent à neuf mois, ne donnent elles jamais naiſſance à des enfans *petits & délicats ?.... Il meurt beaucoup de ces enfans nés à ſept mois ;* n'y en a-t-il point de ceux qui naiſſent à neuf, qui perdent la vie peu de tems après être nés, ou bien à quelque diſtance de-là ? Vivent-ils tous âge d'hommes ? L'ordre naturel, eſt, ſuivant les Phiſiologiſtes, celui où la vie & la ſanté ſubſiſtent, & tout ce qui ſe fait ſans détruire l'une, ni altérer l'autre, eſt cenſé s'exécuter dans cet ordre : or, chez pluſieurs femmes, l'Accouchement ſe fait à ſept mois, ſans

qu'aucun trouble dans les fonctions le précéde & le détermine, s'exécute ſans accident & par les ſeules forces de la mere; celle-ci vit & ſe porte bien; l'enfant en fait de même: ; & vous prétendez qu'il y a là quelque choſe, qui n'eſt pas naturel. N'eſt-ce pas ſe mocquer, que de raiſonner ainſi.

Quand je vous accorderois d'ailleurs que les parts de ſept mois ne ſont pas naturels, que faudroit-il en conclure? Comme inconteſtablement ils exiſtent & qu'ils vivent, on en viendroit à cette abſurdité, qu'ils font l'un & l'autre *contre nature*. Les parts de onze & douze mois viendront & vivront, ſi vous voulez, de même; mais enfin ils viendront & vivront, notre conquence ſera juſte, & ces enfans ſeront ſuſceptibles de tous les effets civils que l'on ne refuſe point aux parts de ſept mois. . . . *Vous ne connoiſſez point de maladie capable de produire l'effet ſuſdit*; parce qu'on ne connoît pas la raiſon d'un fait, faut-il pour cela le rejetter? Connoiſ-

ſez-vous la cauſe du Magnétiſme, celle de l'Electricité ? Savez-vous pourquoi les accès des fievres intermittentes reviennent aux mêmes heures ? Cela vous empêche-il de reconnoître l'exiſtence de ces fiévres, &c. ? Mais ne ſuivons pas cela plus loin ; il y a ici une petite malice de votre part : vous ne dites pas tout ce que vous ſavez là-deſſus : car dans la ſuite vous accordez pour la légitimité du terme juſqu'à *dix mois* & dix jours. Il faut bien que vous connoiſſiez des cauſes capables de le retarder d'un mois entier. Pourquoi faire ainſi l'ignorant mal à propos ? A quoi bon cette réticence ? Eſt-ce qu'il y auroit à rougir d'être ſavant comme vous l'êtes ?

Les raiſonnemens que vous faites contre les naiſſances tardives ſe terminent par celui-ci. *Il nous reſte une propoſition à démontrer, ſavoir, que la preuve des naiſſances tardives eſt moralement impoſſible à établir ; cette vérité ſe déduit très-naturellement de l'incertitude du moment de l'impregnation, & de celle des ſignes de la groſſeſſe.* Vous

ajoutez un inſtant après, *nous convenons cependant qu'il y a telles circonſtances, quoique peu communes, & c'eſt le cas où la jonction des deux ſexes ſe ſera bornée à une ſeule fois, comme dans l'accouplement des beſtiaux, où une femme peut ſavoir le moment de la conception. Mais qu'en réſulte-t-il?* .... Il en réſultera, Monſieur, qu'il n'eſt point impoſſible, comme vous le prétendez, d'établir la preuve du prolongement de la groſſeſſe, au moins dans le cas que vous citez. Ce cas n'eſt pas ſi rare que vous faites ſemblant de le croire; mais je gliſſe ſur toutes ces choſes. Je ne veux pas non plus m'arrêter à vous faire voir que la preuve dépend en partie dans l'eſpece préſente, de l'affirmation de la femme groſſe, & que cette affirmation aura dans cette affaire, comme dans toute autre, la valeur que lui donneront la vertu, l'honnêteté, la bonne réputation de la femme, & ſur-tout le peu d'intérêt perſonnel qu'elle aura de déguiſer la vérité, toutes circonſtances qui ſe rencon-

trent dans la plûpart des faits allégués en faveur des naiſſances retardées. . . . Je me contenterai de vous demander comment il ſe peut faire que *l'incertitude du moment de l'imprégnation & des ſignes de la groſſeſſe* ſoit telle, pour nous autres défenſeurs des accouchemens retardés, qu'il nous eſt impoſſible d'en établir la preuve, & que cette incertitude diſparoiſſe tout à coup pour vous ſeul, & ſi parfaitement, que vous ſoyez aſſuré de la maniere la plus poſitive, que le terme de la groſſeſſe n'eſt jamais retardé par-delà neuf mois & quelques jours ? * En attendant que vous répondiez à cette queſtion, nous conclurons 1°. que la Théorie que vous adoptez pour

* Si le moment de l'imprégnation, ainſi que les ſignes de la groſſeſſe ſont *incertains*, il y a bien de l'apparence qu'ils ſont tels pour M. Bouvart comme pour les autres ; cela poſé, de quel point part-il donc pour commencer ſon calcul, & comment peut-il aſſurer que le terme de la groſſeſſe eſt invariablement fixé à neuf mois & quelques jours ? Ceux qui liront ſes deux Conſultations, ne le ſoupçonneront pas de voir plus clair que les autres dans les myſtéres de la Nature.

expliquer la cauſe déterminante de l'accouchement, & que vous donnez comme conforme aux loix de la ſaine Phyſique, eſt de tous les ſyſtêmes le moins fondé en raiſon & le plus inſoutenable; 2° que tous les raiſonnemens auxquels vous vous abandonnez, pour prouver phyſiquement l'impoſſibilité des naiſſances retardées, ſont d'une inconſéquence que rien ne peut faire excuſer.

3°. Enfin que ce que j'ai écrit ſur la cauſe & le méchaniſme de l'accouchement n'a ſouffert aucune atteinte des efforts que vous avez faits pour le détruire, que par conſéquent les raiſons phyſiques, d'après leſquelles je ſuis parti pour démontrer la poſſibilité des groſſeſſes prolongées, reſtent & ſubſiſtent dans toute leur force, & qu'il n'eſt plus queſtion maintenant que de ſavoir, ſi n'ayant pu rien alléguer de concluant contre cette poſſibilité, vous avez été plus heureux dans ce que vous avez avancé contre la réalité de ces ſortes de naiſſances. Votre maniere de procéder par rapport à ce der-

nier objet, consiste en premier lieu à ramasser & compiler des passages d'Auteurs, la plûpart très-obscurs & très-dignes de leur obscurité ; en second lieu, à nier indistinctement tous les faits rapportés en faveur de notre opinion. Si cette méthode est commode pour vous, il est aisé de sentir combien elle offre de dégoût & d'ennui à ceux qui entreprendront de faire l'examen de ce que vous avez écrit ; en la suivant l'importance de la matiere me fait un devoir de résister à l'un, & de surmonter l'autre : il ne falloit pas moins qu'un motif aussi puissant pour m'y déterminer.

Avant d'entamer l'examen de votre compilation, me sera-t-il permis de vous demander, M., quelle est au juste votre façon de penser sur le terme de l'Accouchement dans l'espéce humaine : vous êtes si peu constant dans vos décisions, qu'on ne sçait à quoi s'en tenir sur votre opinion, comme il y a grande apparence que vous ne sçavez vous-même à quoi vous en tenir sur le fond de la question. Quelquefois vous faites le Physicien :

ſicien : mais ce perſonnage vous fatigue, & vous ne le ſoutenez pas long-tems ; c'eſt pourtant à ce titre ſeul que vous avez été conſulté. Le plus ſouvent vous avez la demangeaiſon de jouer le rôle de Juriſconſulte : votre premiere conſultation ne renferme preſque rien de phyſique. J'admire la rare judiciaire, dont le Ciel vous a pourvu ; vous dites dans cet écrit tout ce qu'on ne vous demande pas, & ce qui ne fait rien à l'affaire conſidérée ſous le point de vue relatif à votre miniſtere ; & vous ne dites preſque rien de ce qu'on vous demande & de ce qui peut ſervir à décider la queſtion. Cependant, quelque goût & quelque talent que vous faſſiez appercevoir pour l'office de Juriſconſulte, cela n'eſt pas comparable à l'aptitude ſinguliere dont vous brillez pour faire des compilations. Quel dommage, Monſieur, que vous ne ſoyez pas né deux cens ans plûtôt ! Vous auriez été l'Aigle de la Littérature. Au lieu que dans ce miſérable Siécle philoſophique, où l'on fait plus de cas d'une bonne raiſon, que de cent autorités,

toutes ces belles & ſçavantes *lucubrations* font bailler les Lecteurs, & leur donnent aſſez mauvaiſe idée du goût & du jugement de ceux qui prennent la peine de les écrire. D'après cela, je déſirerois ſçavoir préciſément à qui je dois avoir affaire; eſt-ce à M. Bouvart le Phyſicien? Eſt-ce au Juriſconſulte? Eſt-ce au ſimple Compilateur? Ces trois Meſſieurs ne ſont pas trop d'accord entr'eux; & d'ailleurs, il n'eſt pas toujours aiſé de diſtinguer lequel de ces trois perſonnages eſt ſur la ſcêne. Tâchons donc de le découvrir: débrouillons ce cahos : il faut vous développer à vous-même, & franchement c'eſt un ſervice à vous rendre.

On lit dans votre premiére Conſultation (pag. 16) que *ſelon Hippocrate, le terme le plus long d'une groſſeſſe eſt de 280 jours ſeulement*, & (pag. 39) vous regardez ce terme *comme entiérement conforme aux Loix de la nature.... Ce qu'il y a d'admirable*, ajoutez-vous pag. 28, *c'eſt que cette fixation* (celle d'Hippocrate) *eſt celle de la nature même; elle a paſſé parmi les Médecins*

les plus ſages pour la plus sûre & la plus juſte qu'on ait faite. Vous dites la même choſe (pag. 29). A la pag. 108 de votre ſeconde Conſultation, on lit ces paroles remarquables : *quoique M. Petit en puiſſe dire, le terme eſt invariablement fixé par la nature, à neuf mois, quelques jours plus ou moins.* Vous dites encore pag. 106, *le terme le plus ſtrict, qui eſt celui de neuf mois, a été fixé par les Médecins proprement dits, qui ont traité cet objet, relativement à ce qu'ils avoient obſervé dans le cours de la nature....* Ces expreſſions & d'autres ſemblables, annoncent M. Bouvart le Phyſicien : elles doivent nous ſervir à le reconnoître, & nous pouvons être ſûrs qu'il eſt fermement dans cette opinion, que *le terme de l'Accouchement eſt invariablement fixé à neuf mois, & quelques jours plus ou moins.*

Dans les mêmes écrits deſquels nous tirons les paroles que nous venons de citer, on trouve auſſi les ſuivantes.... *Les Auteurs que l'on produit contre M. Louis, ſe trouvent manifeſtement pour nous, puiſque nous ac-*

cordons juſqu'à dix mois, dix jours (p. 27). *Cette autorité peut-elle être contre nous, qui, ſuivant les Juriſconſultes-Médecins les plus eſtimés, accordons juſqu'à dix mois, dix jours* (pag. 37)? C'eſt maintenant le tour de M. Bouvart le Juriſconſulte : c'eſt lui qui porte la parole, & qui prononce dans ce moment, & ce qu'il dit ici, il le répete pluſieurs fois encore dans la ſuite. Mais ces deux MM. Bouvart ne faiſant, au fond, qu'un ſeul & même homme; comment eſt-il poſſible que cet homme ſoit en contradiction avec lui-même, au point d'affirmer *que le terme de l'Accouchement eſt invariablement fixé par la nature à neuf mois & quelques jours ;* & que cependant il s'étend, ou eſt cenſé s'étendre juſqu'à dix mois & dix jours ?.... Sûrement, le troiſiéme M. Bouvart, le principal Auteur de la ſeconde Conſultation, celui qui compile ſi ſupérieurement, va mettre les deux premiers d'accord; il va les concilier enſemble. Lui ! Il a bien d'autres choſes à faire : que ces Meſſieurs s'accordent ou non, c'eſt ce dont il s'embaraſſe le

moins: ſon affaire eſt de ramaſſer des paſſages d'Auteurs, de faire la cronique ſcandaleuſe de tous ceux dont le ſentiment eſt favorable aux longues groſſeſſes, d'écarter l'un, parce qu'il étoit fou, d'éloigner l'autre, parce que c'étoit un imbécille, de ſe mocquer du troiſiéme, parce que c'étoit un homme ſimple & crédule, qui avoit la bêtiſe de croire ce qu'affirmoit un honnête Citoyen, en jurant ſur ſon Dieu & ſur ce qu'il y a de de plus ſacré : ce dernier M. Bouvart s'acquitte ſi bien de ſa commiſſion, qu'il y auroit conſcience à lui en demander davantage.... Mais pourquoi chercher un Conciliateur? Peut-être le Juriſconſulte a-t-il ſes raiſons pour être d'un avis contraire à celui du Phyſicien. Il ne faut condamner perſonne ſans l'entendre : écoutons donc ce qu'il a à nous dire : le voici qui parle.. *Si les Loix, ſi les Médecins-Juriſconſultes ont reculé les bornes* (du terme invariable de neuf mois & quelques jours), *on en ſent aſſez la raiſon; il n'eût pas été ſage dans une matiére auſſi importante & auſſi dé-*

licate, où il s'agit de l'honneur des meres & de l'état des enfans, de procéder avec la ſévérité la plus rigoureuſe, & pour ainſi dire, militairement; ſi donc on s'eſt déterminé à accorder cette latitude, ce n'eſt pas qu'on ait penſé qu'elle fût établie par la nature... Voici du tout neuf & du très-piquant; *ce n'eſt donc pas parce qu'on a penſé qu'elle fût établie par la nature. Il eſt ſenſible que c'étoit uniquement pour ſe mettre plus sûrement en garde contre la poſſibilité ſuppoſée, quoiqu'inconnue, d'une erreur qui n'auroit pû manquer d'être de la plus grande conſéquence....* Je ſuis fâché d'être obligé de vous le faire remarquer; mais, mon cher Monſieur, cela ſent furieuſement le galimatias.... Suppoſons cependant qu'on puiſſe donner un ſens à peu près raiſonnable à ces paroles, elles ne peuvent tout au plus ſignifier que ceci; on ne ſauroit ſuppoſer que le terme de l'accouchement ſe prolonge; il eſt invariable; il ne paſſe pas neuf mois & quelques jours: c'eſt la loi de la nature. Mais de peur de ſe tromper, de peur de commettre

une injuſtice, on uſe d'indulgence, on donne un mois par-delà ce que la nature accorde. C'eſt aux femmes intelligentes, & que la choſe intéreſſe, à bien employer ce mois-là.... Vous, qui ne marchez jamais ſans l'attirail d'autorités bonnes ou mauvaiſes, voudriez-vous, M. le Juriſconſulte, nous dire où vous avez pris cette admirable gloſe ? Comment dans une choſe où il ne s'agit que de connoître & de ſuivre la loi de la nature, vous vous écartez d'elle de propos délibéré, dès que vous la connoiſſez ? La nature ayant invariablement fixé le terme de la groſſeſſe à neuf mois, vous ſavez, à n'en point douter, qu'un enfant qui vient au monde dix mois après la mort de l'époux de ſa mere, a certainement un autre pere que le défunt, & cependant vous dépouillez avec connoiſſance de cauſe des héritiers légitimes, vous mettez un intrus dans une famille, vous conſervez à une femme, que vous ſavez être ſans honneur, tous les avantages que l'honneur peut procurer.... Mais, dites-

vous, vous voulez *vous mettre plus ſûrement en garde contre la poſſibilité ſuppoſée, quoique inconnue, d'une erreur.* .. Eh de grace, Monſieur, laiſſez cet inintelligible jargon! .. En deux mots, vous craignez de vous tromper. Mais faites donc attention que l'erreur que vous craignez, n'eſt pas poſſible. Encore une fois le terme eſt invariablement fixé à neuf mois & quelques jours. N'avez-vous pas la datte de la mort du mari? Comptez donc d'après elle; il y a dix mois qu'il n'eſt plus; la choſe eſt claire; l'enfant n'eſt pas de lui; il ne ſauroit y avoir d'erreur là-deſſus. Si vous répliquez qu'il a fallu fixer quelque choſe, dont on ſent l'injuſtice, dans l'intention d'éviter une injuſtice plus grande, je vous demanderai pourquoi vous vous arrêtez à dix mois & dix jours, plutôt qu'à onze mois dix jours? *Favores ſunt ampliandi.* Eſt-ce qu'il faut plus d'un mois à une femme, qui a perdu ſon mari, pour devenir mere des faits d'un autre homme? D'ailleurs vous cherchez à éviter une injuſtice, & vous en commettez volontairement une foule.

C'eſt donc en vain que M. Bouvart le Juriſconſulte s'efforce de juſtifier la contradiction très-manifeſte, qu'il y a entre lui & M. Bouvart le Phyſicien. Tout ce qu'il nous dit là-deſſus, n'eſt qu'un amas d'inconſéquences manifeſtes. A quoi bon d'ailleurs ſe met-il à la torture, pour donner aux Loix civiles des motifs & un eſprit ſi différent de celui qui a préſidé à leur rédaction? Rien n'eſt ſi ſimple que toute cette affaire. Quand les Decemvirs dicterent la fameuſe Loi à laquelle on nous ramene ſi ſouvent, il eſt plus que vraiſemblable qu'ils ne le firent, qu'après avoir demandé l'avis des Médecins & des Philoſophes. On peut dire la même choſe du Préteur Papirius ; & il eſt certain que l'Empereur Adrien n'adjugea la légitimité au part de onze mois, que d'*après la déciſion des Médecins & des Philoſophes.* Les Juriſconſultes en ont toujours fait autant. L'Arrêtiſte que vous citez (pag. 14 de votre premiere Conſultation) dit que les *Juriſconſultes n'ont ſuivi que l'avis des Médecins.* Le parti que les uns & les

autres ont pris, eſt le ſeul que la ſageſſe, la juſtice & l'honnêteté puiſſent avouer; par conſéquent ſi la Loi des douze Tables, ſi le Préteur Papirius, ſi l'Empereur Adrien ont admis la légitimité du part de dix mois, ſi, comme vous le répétez ſans ceſſe, notre Juriſprudence l'admet auſſi, ce n'eſt point pour éviter plus ſûrement une erreur, qui, d'après le principe de l'invariabilité du terme à neuf mois, ne ſauroit abſolument avoir lieu; ce n'eſt pas dans la crainte de commettre une injuſtice: car il eſt évident que, le principe admis, la juſtice eſt aiſée à faire, & qu'elle exige que l'enfant ſoit déclaré illégitime, & conſéquemment privé du droit d'hériter, c'eſt uniquement parce que les Médecins & les Philoſophes conſultés ſur cet objet, ont décidé que dans l'eſpéce humaine la groſſeſſe peut s'étendre juſqu'à dix mois & dix jours. Maintenant ſi les Médecins & les Philoſophes ont prononcé de cette façon, c'eſt qu'éclairés par les obſervations, forcés de céder à l'évidence des faits & à la force des raiſons, ils ont cru

que ce qu'ils aſſuroient étoit vrai ; s'ils ſe ſont trompés, c'eſt de bonne foi. Ne ſeroit-ce pas ſe livrer à la plus révoltante & la plus inſenſée de toutes les préſomptions, que de s'imaginer que tous ces Médecins ont de concert, ſans aucun motif d'intérêt particulier, foulé aux pieds les loix de la probité ; & que depuis le Préteur Papirius juſqu'à nous, tous ont trahi la vérité qu'ils connoiſſoient, & agi dans cette affaire contre le cri de leur conſcience ? Mais quelle conſcience, bon Dieu ! que celle d'un homme qui diroit, je ſuis requis par le Juge pour donner mon avis ſur le terme de l'accouchement ; je ſais que ce terme eſt invariablement fixé par la nature à neuf mois & quelques jours, & cependant ſans cauſe, ſans raiſon, & ſeulement pour avoir le plaiſir d'induire les autres en erreur, je vais accorder encore un mois par-delà, & engager le Juge à agir comme ſi ce prolongement, à la réalité duquel je ne crois pas, avoit effectivement lieu.

Il ſuit donc de tout ce qui vient d'être

expoſé, que M. Bouvart le Juriſconſulte eſt avec le Phyſicien dans la contradiction la plus étrange & la plus palpable ; que les motifs qu'il apporte pour la juſtifier, ſont ſi oppoſés à la raiſon & à l'équité naturelle, qu'il faudroit avoir renoncé à l'un & à l'autre pour les adopter ; par conſéquent que ce faux Juriſconſulte doit être écarté, & que par la ſuite nous ne devons avoir à traiter qu'avec les deux autres Meſſieurs Bouvart, le Compilateur & le Phyſicien. Il s'enſuit avec la même évidence, que les vrais Juriſconſultes, en admettant la légitimité du part de dix mois & dix jours, n'ont fait que ſuivre la déciſion des Médecins & des Philoſophes ; que la conduite qu'ils ont tenue à cet égard eſt juſte, qu'elle eſt dans l'ordre de la raiſon, & même la ſeule admiſſible en pareil cas ; que les Médecins & les Philoſophes, en formant le jugement des Juriſconſultes, ont ſuivi les lumieres de leur conſcience, & ne ſont partis que d'après ce que l'étude de la nature leur avoit fait connoître : par conſéquent, que l'Autorité

des Juriſconſultes Médecins qui prolongent le terme de la groſſeſſe juſqu'à dix mois, eſt abſolument contraire à M. Bouvart le Phyſicien, qui prétend que ce *terme eſt invariablement fixé par la nature à neuf mois & quelques jours ;* & par une conſéquence tout auſſi claire & auſſi naturelle, il s'enſuit que tous les Auteurs, Médecins, Juriſconſultes & Philoſophes, M. Bouvart lui-même, qui admettent comme légitime le part de dix mois, ſuppoſent néceſſairement que la groſſeſſe peut être prolongée d'un mois dix jours, & ſont par conſéquent de notre parti, puiſque nous ne ſoutenons rien autre choſe que la poſſibilité & la réalité du retard de l'accouchement.

En ſuivant toujours les conſéquences de ce qui vient d'être démontré, il eſt clair que le raiſonnement que nous faiſions dans notre Conſultation, reſte dans toute ſa force ; ſi *ces Auteurs*, (diſions-nous, en parlant de ceux dont il vient d'être queſtion) *ſi ces Auteurs ont cru que de neuf mois, qui font*

le terme ordinaire, la nature pouvoit aller juſquà dix mois, dix jours; ils ont donc penſé que le terme de la groſſeſſe pouvoit ſe prolonger, & l'on ne voit pas de raiſon pour que ce prolongement ne puiſſe aller encore plus loin : & s'ils conviennent qu'il y a des cauſes qui peuvent retarder d'un mois ou cinq ſemaines la naiſſance d'un enfant, comment eſt-il poſſible qu'ils ne ſentent pas qu'en donnant le double d'activité à ces cauſes, on la retardera de deux mois & demi, &c ?
La comparaiſon flatteuſe & noble que vous faites de moi avec *un Mercenaire qui, recevant beaucoup au-delà de ce qui lui eſt dû, regarde comme droit acquis, une gratification qu'il ne tient que de la généroſité de celui qui l'a mis en œuvre, & demande encore par-delà*, manque abſolument de juſteſſe: en effet, je viens de faire voir que ce que j'exige, m'eſt dû en toute rigueur; je ne tiens de votre généroſité que des choſes déſobligeantes; votre comparaiſon péche encore, en ce que vous ne m'avez point mis en œuvre; je ne m'arrête pas au terme

de *Mercenaire ;* mais ſi dans l'exercice de nos fonctions, dans les circonſtances préſentes ſur tout, quelqu'un pouvoit mériter ce titre, ce ſeroit, ſans doute, celui dont la plume ſe proſtitueroit pour un vil intérêt, qui, ſans s'embaraſſer de tomber dans des contradictions choquantes & multipliées, de bleſſer ouvertement la juſtice & la raiſon, ſoutiendroit avec opiniâtreté le ſentiment favorable à la cauſe *de ceux qui l'ont mis en œuvre,* & marchant avec arrogance à ſon but, frapperoit indiſtinctement d'une maniére dure & peſante, ſur tout ce qu'il rencontreroit en ſon chemin. Je n'ai point à rougir d'être ce *Mercenaire :* j'ai été ſollicité d'écrire par pluſieurs Médecins & Chirurgiens, qui ont eu aſſez de bonté pour moi, pour me croire capable de traiter la queſtion : je l'ai fait pour me rendre à des invitations auxquelles la bienſéance ne me permettoit pas de me refuſer ; je l'ai fait ſans aucun eſpoir de lucre, & je n'en ai reçu d'autre récompenſe que le plaiſir d'avoir payé, à ce que je crois être la vérité,

le tribut que tout ame honnête & ſenſible lui doit : je m'eſtimerois trop heureux, ſi le Ciel m'offroit ſouvent des occaſions d'être *Mercenaire* à ce prix-là.

La rare capacité que vous montrez en Juriſprudence, ne m'a pas empêché, je l'avoue, de ſouhaiter *que les Médecins conſultés ſur la queſtion préſente, n'euſſent jamais oublié qu'ils ne doivent être que Phyſiciens.* Ce ſouhait vous fâche, Monſieur, & vous me demandez avec votre douceur ordinaire (p. 103) *à quel titre je prétends vous empêcher de faire ce qu'ont fait les Auteurs de Juriſprudence médicinale, &c.* & ce que, ſelon vous, j'ai fait moi-même, en établiſſant *un principe de droit bien faux, à la vérité*, dites-vous, *où je ſoutiens que quand les déſordres, que l'on craint, de l'admiſſion des groſſeſſes prolongées, ſeroient encore dix fois plus grands, ce ne ſeroit pas une raiſon pour rejetter, comme fauſſe, une opinion dont la vérité ſeroit démontrée.*

Vous me fourniſſez vous-même, Monſieur, la réponſe à la queſtion que vous me faites.

faites. Vous dites, (p. 64) *nous ne nous ſommes pas propoſé de réfuter toutes les autorités légales, elles ne ſont pas du reſſort de notre miniſtère; & ſi nous entreprenons d'en combattre une, c'eſt que d'un côté, elle appartient purement à la phyſique.* Vous allez bien plus loin que moi : je me contente modeſtement de former un ſouhait, & vous, vous prononcez que les choſes dont je voudrois que les Médecins ne ſe mêlaſſent point, ne ſont pas de notre miniſtère : ſeroit-il poſſible que j'euſſe agi téméraire-ment, en déſirant de voir mettre en pratique la régle que vous preſcrivez vous-même? Ou votre régle eſt fauſſe, ou je n'ai point tort d'avoir ſouhaité qu'elle eût été ſuivie. Vous ajoutez que les Auteurs de Juriſprudence médicinale ont toujours conſideré la queſtion du côté phyſique & moral ; mais, Monſieur, ces Auteurs avoient étudié la Juriſprudence & la Phyſique de leur temps. Pour faire ſentir à quel point il eſt juſte que vous jouiſſiez d'un droit que perſonne ne leur a conteſté, j'ai précédem-

ment exposé combien vos connoissances en physique sont étendues ; je viens de montrer à quel éminent dégré votre sçavoir en Jurisprudence est porté : & pour que le Lecteur ait une idée nette de la justesse de votre Logique, & de l'excellence de votre morale, il lui suffira de faire attention que vous traitez *de faux* le principe que j'ai avancé, & qui vient d'être rapporté. Or, si ce principe est faux, le contradictoire est nécessairement vrai, & par conséquent, on peut rejetter *comme fausse, une opinion, dont la vérité est démontrée ;* mais, Monsieur, une opinion, dont la vérité est démontrée, est une opinion vraie, & par conséquent, pour la rejetter en métaphysique, il faut fermer les yeux à l'évidence ; jamais les Gens sensés ne le font ; en morale, comme la vérité n'est que la rectitude ou la justice dans les actions, adopter votre principe, c'est prétendre que l'on peut rejetter comme injuste une action dont l'équité est démontrée. Je passe condamnation, si cette morale est celle des honnê-

tes Gens : ce ſeroit bien dommage, Monſieur, de vous interdire le droit de faire le Moraliſte ou le Juriſconſulte; d'après d'auſſi beaux principes, nous aurions de vous un traité bien conforme à l'équité naturelle & à la droite raiſon.

A voir l'humeur que mon ſouhait vous cauſe, on doit s'attendre que vous vous garderez bien de vous y conformer. Sans doute, il vaut mieux être en contradiction avec vous-même, que de vous rendre à quelque choſe de raiſonnable, dès que cela vient de moi. Auſſi dites-vous que, quand je *devrois encore le trouver mauvais, vous ne croyez pas pouvoir vous diſpenſer d'indiquer, ſous un même point de vue, les autorités ſur leſquelles eſt fondée votre défenſe du côté de la Juriſprudence ;* & là-deſſus, vous citez trois loix, qui réfuſent la légitimité au part, paſſé le terme de dix mois ; un article plus rigoureux encore de la Coutume de Bauvoiſis & deux Arrêts de Cours Souveraines, puis tout triomphant, vous élevez la voix en diſant, *ſi donc les Loix*

Romaines, non plus que notre Juriſprudence, n'admettent pas plus les parts de onze mois que ceux de douze; que peuvent gagner les Conſultans adverſes, à citer des autorités qui atteſtent des groſſeſſes de onze mois, d'un, de deux & même de trois ans? Eſpérent-ils renverſer l'ordre établi?.... Penſent-ils que par les allégations fabuleuſes de groſſeſſes de treize, quatorze, quinze, vingt & trente mois, même au-delà; ils ont prouvé quelque choſe en faveur de celles qu'ils ne ſuppoſent être que de onze ou douze mois?
A moins de le faire exprès, il eſt difficile d'argumenter d'une façon plus diamétralement oppoſée aux principes d'une bonne Logique : en effet, Monſieur, ces Conſultans adverſes, du nombre deſquels j'ai l'honneur d'être, ne voulant point ſortir *des bornes de leur miniſtere*, n'ont enviſagé leur objet que ſous le point de vue phyſique; & vis-à-vis d'un Phyſicien, que font, je vous prie, & les Loix Romaines & les Arrêts des Cours Souveraines? Eſt-ce d'après cela, que la marche de la nature eſt

réglée? N'eſt-ce pas, au contraire, d'après les obſervations des Phyſiciens, que relativement à la choſe préſente, les conſtitutions civiles doivent être formées & même réformées, ſi des obſervations mieux faites le demandent? Encore, ſi les Loix que vous m'oppoſez, étoient conformes à cet ordre de la nature, on pourroit vous paſſer de vouloir en tirer une induction favorable à votre ſyſtême; mais vous nous aſſurez vous-même qu'elles n'en dérivent point; car, ſuivant vous, le terme eſt invariablement fixé par la nature à neuf mois & quelques jours, plus ou moins, & les Loix, que vous invoquez, l'étendent juſques par-delà le dixiéme mois révolu, & vous dites poſitivement (pag. 107) *que ſi l'on s'eſt déterminé à accorder cette latitude, ce n'eſt pas qu'on ait penſé qu'elle fût établie par la nature, ce n'eſt pas qu'on l'ait fondée ſur des cauſes réelles & connues.* Ce qui étant poſé, votre raiſonnement revient à peu près à celui-ci. C'eſt envain que les Phyſiciens font valoir en leur faveur les plus excellentes raiſons;

c'eſt envain qu'ils raſſemblent les faits les mieux vérifiés & les plus concluans, & qu'ils s'obſtinent à ſe renfermer dans le phyſique de la choſe : tout cela ne fait rien pour eux, ni contre mon opinion ; & pour les en convaincre, je ne me laſſerai point de leur citer les Loix Romaines & notre Juriſprudence, même un article de la Coutume du Beauvoiſis. Ainſi, dès que ces Loix, que je conviens n'être point fondées ſur la connoiſſance & l'obſervation des choſes naturelles, ont prononcé ſur un fait qui tient uniquement à l'ordre de la nature ; il eſt clair qu'on doit s'en rapporter à elles ſeules, & que leur autorité eſt au-deſſus *des raiſons & des expériences les plus poſitives....* Il faudroit avoir l'eſprit bien de travers, pour ne ſe pas rendre à un argument auſſi convaincant que celui-là : c'eſt ſans doute en étudiant la Juriſprudence & ſur-tout la Coutume du Beauvoiſis, que vous avez appris à raiſonner d'une maniere ſi conſéquente.

Vous nous demandez enſuite, *ſi nous eſ-*

pérons renverſer l'ordre établi, & ſi nous penſons que par les allégations fabuleuſes de groſſeſſes de treize, quatorze, quinze, vingt & trente mois, même au-delà, nous avons prouvé quelque choſe en faveur de celles que nous ne ſuppoſons que de onze ou douze mois ? Quand au premier point de cette queſtion, nous vous prions de prendre garde, que loin de chercher à renverſer l'ordre établi, nous ne l'avons pas même attaqué ; que nous nous faiſons gloire de le reſpecter, & que nous n'avons pas le moindre intérêt qu'on y donne atteinte. Vous vous effarouchez ici aſſez mal à propos : car entre nous autres Phyſiciens, il ne ſauroit être queſtion de renverſer l'ordre civil établi ; nous n'avons pas pour cela plus de miſſion ni de caractere que vous n'en avez, pour décider dans des matieres de Juriſprudence. Mais, Monſieur, cet ordre que vous prétendez établi, (& qui pourtant ne l'eſt pas ſi bien que les Parlemens n'ayent été quelquefois contre, & notamment dans l'affaire de Renée de Villeneuve ;)

cet ordre, dis-je, porte ſur des Loix : or, ſelon vous-même, *il eſt de l'eſſence de la Loi de ne pouvoir être appliquée qu'à la pluralité des cas, & de rejetter ceux qui ſont d'exception.* Tacite cité par Gaſpard de Riés va bien plus loin ; *il ne fait point de difficulté de dire qu'il eſt impoſſible que la Loi ne ſoit pas injuſte dans quelque cas : car on ne peut exiger autre choſe d'une Loi que d'être utile au plus grand nombre des hommes.* D'après ces principes, nous laiſſons toute leur autorité aux Loix, qui fixent le terme de l'accouchement à dix mois ; nous nous contentons de ſoutenir qu'il eſt *de l'eſſence de ces Loix de n'être appliquées qu'à la pluralité des cas*, & par conſéquent de ſouffrir des exceptions ; nous eſſayons de prouver que ces exceptions ont très-réellement lieu ; nous faiſons ce qui eſt en nous, pour éclairer la religion des Magiſtrats ; nous cherchons par-là à diminuer le nombre des circonſtances où la *Loi pourroit être injuſte.* Du reſte, nous nous en rapportons aux lumieres, à la ſageſſe, ainſi qu'à la probité

des vrais Juriſconſultes & des Magiſtrats. Eſt-ce là détruire la Loi ? Eſt-ce là renverſer l'ordre établi ? Ne ſeroit-ce pas au contraire par le plus étrange renverſement de toute juſtice & de toute raiſon, qu'on s'opiniâtreroit à ſoutenir qu'une Loi, qui ſouffre réellement des exceptions, n'en eſt cependant pas ſuſceptible, & qu'il faut agir dans l'application de cette Loi, avec la même rigueur que ſi l'impoſſibilité des exceptions étoit démontrée.

Pour ce qui eſt du ſecond point de votre queſtion, *nous ne penſons point par des allégations fabuleuſes de groſſeſſes de vingt ou trente mois, prouver quelque choſe en faveur de celles de onze & douze mois.* Nous ne nous piquons pas de raiſonner ainſi : il faut être quelque choſe de plus que ſimples Phyſiciens, pour s'en arroger le droit. Nous prétendons ſeulement en toute humilité, qu'ayant allégué pluſieurs faits certains & bien avérés de groſſeſſes prolongées par-delà le douxiéme mois, nous avons par-là prouvé d'une maniere inconteſtable la poſſi-

bilité & la réalité d'un prolongement de moindre durée.

Il eſt tems maintenant de paſſer à l'Article des Autorités, ſous le poids deſquelles vous avez cru me faire ſuccomber. Dans une matiere telle que celle que nous diſcutons, cet Article, entre gens qui ſentiroient la valeur des choſes, devroit être fort court. Car qu'importe qu'une erreur ait été ſoutenue par un plus grand, ou par un plus petit nombre d'Ecrivains? Elle n'en eſt pas moins une erreur; & parce que tous les Auteurs anciens ont nié l'exiſtence des Antipodes, faudra-t-il encore la rejetter aujourd'hui? Et celui-là ne ſe couvriroit-il pas du plus grand ridicule, qui, s'étant mis dans la tête de renverſer le dogme de la circulation du ſang, s'imagineroit en venir à bout, en oppoſant aux raiſons & aux expériences, ſur leſquelles il eſt fondé, la très-longue kirielle des Textes des Auteurs, tant bons que mauvais, qui ont précédé Harvée? Ce n'eſt point d'autorités, c'eſt de raiſons & ſurtout d'expériences qu'il faut combattre

en Phyſique. Ce n'eſt pas là votre méthode. Auſſi cet Article, qui dans un Ecrit philoſophique auroit été ſi court, eſt-il dans votre compilation preſqu'auſſi long que l'Ouvrage lui-même. Armons-nous donc de patience, & tâchons d'en ſoutenir l'examen.

Hippocrate eſt le premier des Auteurs qui ont parlé du terme de la groſſeſſe : il me paroît néceſſaire de vous prévenir, M., que perſonne n'a pour ce grand homme plus d'eſtime, plus de reſpect & de vénération que moi. Je le regarde comme un des plus ſignalés bienfaicteurs du genre humain, comme un des hommes les plus ſages qui ayent exiſté, & comme un des plus beaux génies de l'Antiquité. Il a ſaiſi le premier la vraie maniere de cultiver la plus intéreſſante de toutes les Sciences. Il eſt le pere de la bonne Médecine. Sa Méthode a été, eſt encore, & ſera toujours la ſeule qui puiſſe conduire avec ſûreté au but que l'art de guérir ſe propoſe. Il a ſu prodigieuſement pour le tems auquel il a vécu ; mais il n'a

pu posséder toutes les connoissances de détail que ses successeurs ont acquises depuis; & comme il étoit homme, il n'a pu se dispenser de payer à la foiblesse de l'humanité, le tribut dont les plus illustres personnages dans tous les genres n'ont point été exempts. Il s'est trompé quelquefois : il a la sagesse de n'en point rougir, & la grandeur d'ame de l'avouer. L'estime que l'on a pour les grands hommes, ne doit point être une admiration stupide, qui fasse adorer jusqu'aux fautes qu'ils ont commises, & qui fasse regarder comme excellent ce qui, chez eux, est ou médiocre ou mauvais. Cette espéce de culte n'honore point les hommes qui en sont l'objet, & deshonore ceux qui ont l'esprit assez petit pour le mettre en usage. Les Partisans les plus zélés d'Hippocrate ne disconviennent point que cet Auteur a erré, quand il a cru que l'enfant qui venoit au monde à sept mois, pouvoit vivre, & que celui qui naissoit à huit, n'étoit pas viable. Cette erreur n'est pas la seule que je pourrois relever; mais je m'en abstiens, autant

par le reſpect que j'ai pour Hippocrate, que parce qu'il eſt inutile de m'attacher à prouver ce dont toutes les perſonnes inſtruites ſont d'accord.

Quoiqu'Hippocrate n'ait pas d'admirateur plus ſincere que moi, cela ne m'a pas empêché de dire dans ma Conſultation, que *c'étoit un avantage aſſez mince en ſoi que de l'avoir de ſon côté.* Comme je ne fais point dépendre la ſolution de notre problême du nombre des autorités, j'ai regardé comme un avantage *aſſez mince en ſoi* d'en avoir une de plus ou de moins. Là-deſſus vous me dites, Monſieur, que c'en eſt *un très-grand que d'avoir pour ſoi le Prince de la Médecine.* Vous devez ſavoir qu'il n'y a point d'autre Prince en Médecine que la raiſon & l'expérience ; & j'ai ſuffiſamment démontré que ce Prince avoit clairement prononcé en faveur de mon opinion. Il n'en eſt pas de même d'Hippocrate ; il s'exprime d'une maniere ſi embrouillée, que chacun a cru pouvoir l'interpréter à ſa maniere ; & de-là il eſt arrivé que les Parti-

ſans, ainſi que les Adverſaires des naiſſances tardives, l'ont chacun en leur particulier, regardé comme Protecteur de l'opinion qu'ils défendoient. Si, comme vous le prétendez, *il s'étoit fait entendre, on ne peut plus clairement*, cela ne ſeroit point arrivé : quand une choſe eſt ſi claire, chacun la voit & l'entend de la même façon ; & celle dont nous parlons, vous a paru ſi peu claire à vous-même, que vous empruntez de Tardin un très-long Commentaire, pour expliquer le ſens des paroles d'Hippocrate, & tout ce bel étalage d'érudition aboutit à dire qu'Hippocrate met une diſtinction entre le part de dix mois & celui de onze mois, & que cette diſtinction roule ſur le nombre des mois, ſoit entiers, ſoit rompus, où la groſſeſſe peut s'étendre. Si la groſſeſſe, par exemple, (ce ſont vos paroles,) *commence dans les dix derniers jours d'un mois, il compte cette fraction pour un mois. . . . Mais ſi elle commence par les cinq derniers jours du premier mois, & qu'elle finiſſe par les cinq premiers du dernier, alors,*

en comptant les neuf mois pleins entre ces deux petites fractions, cela ſera, ſuivant Hippocrate, une groſſeſſe de onze mois. Mais, cette façon de calculer, quelque ſoit celui qui l'employe, eſt vitieuſe, & propre à induire en erreur. On ne compte point une fraction de mois pour un mois. Il me ſemble que cela devroit ſuffire pour rejetter abſolument l'autorité d'un Auteur, quelqu'illuſtre qu'il ſoit d'ailleurs. Cependant, pour abréger la conteſtation, je veux bien vous paſſer l'interprétation du Texte d'Hippocrate, que vous avez tirée de Tardin ; je veux bien vous paſſer de même que cet Auteur paroît pencher vers votre opinion : mais tout cela ne m'empêchera pas de ſoutenir que c'eſt un aſſez *mince avantage en ſoi* que d'avoir de ſon côté un Ecrivain, qu'avec autant de vraiſemblance nos Adverſaires peuvent revendiquer pour eux, qui n'a rien de clair ni de précis, & qui d'ailleurs ignoroit les raiſons & les faits ſur leſquels les défenſeurs des naiſſances tardives appuyent leur ſentiment, & auxquelles cet

Auteur, faiſant uſage de l'excellent eſprit qu'il avoit, n'auroit pas manqué de ſe rendre, s'il en avoit eu connoiſſance.

J'ai cru que l'autoriré d'Ariſtote favoriſoit mon opinion ; je l'ai cité dans l'intention de m'en faire un appui : cependant il ſe trouve, à vous entendre, *que cet Auteur n'eſt pas moins pour vous que contre moi.* Je ne m'en ſerois pas douté : examinons donc la choſe de nouveau. Voici ce que dit Ariſtote : *Pendant que les autres animaux ont une maniere particuliere & ſimple de faire leurs petits, (& ils n'ont qu'un ſeul terme pour cela,) l'eſpéce humaine en a pluſieurs ; car l'accouchement ſe fait au ſeptiéme, au huitiéme, au neuviéme mois, & pour le plus long terme au dixiéme : malgré cela quelques femmes atteignent juſqu'au onziéme mois.* Pour vous, Monſieur, voici vos paroles, (pag. 108.) *Quoique M. Petit en puiſſe dire, le terme eſt invariablement fixé par la nature à neuf mois quelques jours, plus ou moins ; on ne voit point pourquoi l'homme ſeul ſeroit excepté d'une régle générale établie pour tant*

de

de milliers d'eſpéces connues, ſoit dans le regne animal, ſoit dans le regne végétal, (& pag. 114.) *on peut nier hardiment que les parts de ſept mois ſoient naturels.* D'après des aſſertions ſi oppoſées, (pour ne pas dire ſi contradictoires), il eſt cependant très-certain qu'Ariſtote & vous êtes du même avis, & qu'il eſt autant pour vous que contre moi. En vérité cela eſt admirable; il n'y a que vous, Monſieur, pour trouver de ces ſortes de choſes. M. Lebas a eu raiſon de vous dire, en vous payant le tribut d'admiration qu'il vous devoit, que par l'effort de cette ſublime logique, vous parviendrez, quand il vous plaira, à prouver que lui, M. Bertin & moi, nous ſommes ſans contredit de votre avis.

Quant à *Galien né l'an 131 de J. C. il pouſſa ſa carriere juſqu'au commencement du deuxiéme ſiécle.* . . . Mais que font la naiſſance & la longue vie de Galien, pour ſavoir s'il y a des accouchemens tardifs? Attendez . . . . Je ne faiſois pas attention que c'eſt M. Bouvart le compilateur qui écrit:

Paſſons, paſſons ; ce qui ſort de cette plume, ne tire point à conſéquence. Galien donc né & mort dans l'an, le mois, le jour, l'heure & la minute qu'on voudra, Galien dit que *pour la formation, ni pour le mouvement, ni pour la naiſſance, il n'y a point de terme précis. Mais en tout, la choſe ſe paſſe ainſi qu'Hippocrate & d'autres Auteurs très-graves l'ont écrit après lui.* M. Bouvart le Phyſicien dit au contraire *que le terme eſt invariablement fixé par la nature à neuf mois & quelques jours.* M. Bouvart le Juriſconſulte aſſure que la nature eſt bien la maîtreſſe de faire ce qu'elle voudra, mais que pour lui, ſans trop s'embarraſſer des regles *invariables* qu'elle a preſcrit, *pour ſe mettre plus ſûrement en garde contre la poſſibilité ſuppoſée, quoiqu'inconnue, d'une erreur*, il lui a plu de fixer irrévocablement le terme à dix mois & dix jours. Ces deux Meſſieurs Bouvart ſont ſtrictes & précis, & Galien dit qu'il *n'y a rien de précis ſur la choſe* en queſtion. Malgré cela, *il réſulte un accord général* (pag. 106) de tout cela.

Nous disons comme Galien qu'*il n'y a rien de précis*, & cependant il est contraire à notre avis, & cela, parce que Galien ayant commenté Hippocrate, *ne pouvoit pas ignorer ce qu'il a écrit.* Si l'on pouvoit se flatter d'être entendu, en parlant raison à des gens, qui semblent avoir pris à tâche de fermer les oreilles à sa voix, on leur diroit que c'est précisément parce que Galien doit être censé mieux entendre Hippocrate que tous les Messieurs Bouvart ; s'il dit qu'il n'y a rien de précis, & que tout se passe de la maniere dont Hippocrate l'a écrit, c'est évidemment parce qu'il croyoit que ce Médecin n'avoit rien fixé là-dessus : autrement, il y auroit-là une cacologie, ou pour mieux dire une contradiction insoutenable.

J'ai cité Pline comme un des Partisans des naissances tardives : vous ne pouvez disconvenir, Monsieur, qu'il ne le soit en effet : cet Auteur ne s'en tient pas à de simples assertions ; il rapporte des faits & le jugement rendu par le Prêteur Papyrius ; vous croyez détruire la force de cette au-

torité, en disant, que *suivant toute apparence, cette allégation de Pline* (que vous traitez de fausse) *sçavoir qu'il ne paroît pas que la grossesse ait un temps limité, avoit été tirée d'Aristote, dont on avoit mal pris le sens.* Il n'y a que vous qui saisissiez cette apparence, & certainement il y en a bien plus encore que les Médecins que le Prêteur consulta, se déterminerent par des faits bien vérifiés; s'est-on jamais aveuglé au point d'opposer *un suivant toute apparence* qui ne porte sur rien, au récit clair & circonstancié d'un Auteur qui rapporte des faits? Vous ajoutez, *sans Pline, nous n'aurions point entendu parler du jugement du Prêteur, qui n'exista peut-être jamais....* Vous dites aussi plus bas, que sans Aulugelle, on ne connoîtroit pas le décret de l'Empereur Adrien. Mais sans Velleius Paterculus, on n'eût point entendu parler du Roi Teutobocus, est-ce une raison pour se permettre de dire que peut-être il n'exista jamais... Pline a été, dites-vous, *le pere de l'erreur & du mensonge;* il n'y a point de Naturaliste qui ne trouve

dans cette assertion, une exagération impardonnable. Réduisons cette expression à sa juste valeur, elle signifie simplement que Pline s'est trompé plusieurs fois ; mais si, parce qu'un homme s'est trompé sur quelques points dans un ouvrage immense, on infere que tout ce qu'il a dit sur le reste, ne mérite aucune croyance, il est clair qu'on conclut du particulier au général, & il n'est point de façon d'argumenter plus vicieuse : avec cette belle maniere de raisonner, il n'y a pas d'Auteur dont on ne pût, à juste titre, rejetter le témoignage, parce qu'il n'y en a point qui ne soit tombé dans quelques erreurs. Hippocrate lui-même, qui vous sert d'autorité suprême ; Hippocrate n'a-t-il pas ses erreurs ? Soyez donc juste & conséquent : si vous rejettez l'autorité de Pline, parce qu'il y a des choses fausses dans ses livres, rejettez donc aussi celle d'Hippocrate, car dans ce qu'il a écrit sur bien des objets, il y a des erreurs très-palpables. D'ailleurs en supposant que les autorités de Pline & d'Hippocrate soient à cet égard au même ni-

veau à beaucoup d'autres, celle qui nous ſert d'appui l'emporte ; Pline a d'abord ſur Hippocrate l'avantage de s'être exprimé d'une maniere claire, & qui n'eſt point ſuſceptible d'interprêtations arbitraires; Hippocrate ne donne qu'une ſimple aſſertion dénuée de preuves : c'eſt uniquement ſon opinion qu'il écrit; Pline rapporte des faits poſitifs, & ſur-tout le jugement d'un Magiſtrat, lequel ſuppoſe néceſſairement une diſcuſſion, une délibération préalables. Pline ne fourni point d'armes contre lui ; Hippocrate convient qu'il a ſouvent entendu dire aux femmes qu'elles avoient porté leur enfant plus de dix mois ; mais cet Auteur ne veut pas les croire, & la raiſon qu'il en apporte, c'eſt qu'elles ſe ſont trompées, *parce que leur matrice engorgée de flatuoſités avoit donné du volume au ventre.* Si les femmes ſont tombées dans l'erreur, ce n'eſt certainement pas parce que leur matrice s'eſt engorgée de flatuoſités ; car cet engorgement (en admettant qu'il ait lieu, ce qui n'eſt pas avoué de tous les Médecins,)

ne ſçauroit être porté, au point de donner l'apparence d'une groſſeſſe. Tout ceci ne préſente qu'une vaine théorie, & c'eſt ſur un fondement ſi caduc qu'Hippocrate refuſe ſa croyance au récit des femmes, leſquelles cependant doivent, mieux que perſonne, ſçavoir ce qui leur eſt arrivé à elles-mêmes; il eſt donc clair, qu'à bien des égards, l'autorité de Pline, eſt, relativement à l'objet que nous traitons, d'un plus grand poids que celle d'Hippocrate, & par conſéquent, loin d'être rejettée avec dédain, comme vous le faites, elle pourroit ſervir ſeule à décider la queſtion.

De Pline, vous paſſez à Aulugelle. Selon cet Auteur, Varron aſſuroit que l'homme pouvoit naître dans l'onziéme mois; il rapporte de plus le décret d'Adrien, qui, *ſur l'avis des Médecins & des Philoſophes*, décida qu'une femme pouvoit accoucher dans l'onziéme mois. Ce que vous alléguez pour diminuer le poids de ces autorités, eſt conçu dans le même eſprit que tout le reſte de votre ouvrage. Ce ſont des préſomptions,

des apparences fauſſes, auxquelles il vous plaît de vous livrer ; vous croyez que les termes dont Aulugelle ſe ſert, déſignent le commencement du onziéme mois : ſur quoi fondez-vous cette croyance ? Quand on dit que l'accouchement peut ſe faire dans l'onziéme mois, cette façon de parler comprend le cours du mois tout entier, autrement Varron & Adrien n'auroient pas manqué de dire dans le commencement du onziéme mois ; par une vaine ſubtilité vous prenez les paroles d'Aulugelle dans un ſens qui répugne à l'uſage reçu : vous ajoutez enſuite que le jugement d'Adrien peut être regardé *comme un jugement arbitraire & de faveur ;* cette ſuppoſition injurieuſe à la mémoire d'Adrien, auroit beſoin de preuves, & vous n'en fourniſſez aucune ; mais voyez, Monſieur, comme vous renverſez toutes les notions : le décret d'Adrien eſt formé d'*après l'avis des Médecins & des Philoſophes*, & vous dites que c'eſt un jugement arbitraire. Comment appelleriez vous donc celui, qui ſeroit rendu ſans avoir

conſulté perſonne, par le pur mouvement, & le ſimple caprice de celui qui le prononceroit ?.... Je me laſſe de ſuivre ces minutieuſes arguties ; j'ai trop bonne idée des Avocats & des Juges, pour me perſuader qu'elles puiſſent être favorablement acceuillies au barreau ; je vois avec plaiſir qu'on commence à n'en faire aucun cas, même ſur les bancs de l'École ; & je ſuis ſûr que dans une diſcuſſion philoſophique, il n'y a pas aujourd'hui un ſeul Écrivain, excepté vous, Monſieur, qui ne rougit d'en faire uſage. Concluons donc, malgré toutes vos petites fineſſes, que Varron & l'Empereur Adrien ont admis comme légitime l'accouchement fait dans le cours du onziéme mois, & que par conſéquent, nous avons eu raiſon de faire valoir en faveur de notre cauſe l'autorité de leurs déciſions.

Avicenne eſt un Auteur, que preſque tous les Médecins ont jugé digne d'eſtime ; mais ce qu'il a écrit, favoriſe l'opinion des naiſſances tardives : ç'en eſt aſſez pour être relégué par vous dans la Claſſe des mauvais

Ecrivains ; mais en le ſuppoſant, tel que vous le dites, puiſqu'il paroît ajouter foi au récit d'un accouchement fait à quatorze mois ; j'ai eu droit de le citer parmi ceux qui croyent aux groſſeſſes prolongées.

Vous peignez Cardan des couleurs les plus affreuſes ; ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi la ſatyre que vous faites de ſon eſprit & de ſes mœurs, eſt juſte ou non ; mais quand Cardan auroit été cent fois plus fou & plus méchant que vous ne dites, cela empêchera-t-il jamais que ſon pere Facio Cardan ne ſe ſoit vanté d'être né à treize mois, & que le Conciliateur n'ait rapporté que lui-même il étoit venu au monde à onze mois. Cardan a donné dans les abſurdités que l'on croyoit de ſon temps ; peut-être en a-t-il enfanté de nouvelles ; mais il cite deux faits qui prouvent la réalité des naiſſances tardives : je fais entrer ces fais dans le nombre de ceux, qui par leur concours, doivent former une preuve complette, & je ne croirai avoir péché contre les régles du bon ſens,

que quand vous m'aurez prouvé qu'un Auteur dont les mœurs ſont ſingulieres, & qui n'a pas eu aſſez de lumiéres, pour rejetter toutes les erreurs reçues de ſon temps, eſt indigne de toute croyance, quand il rapporte un fait qui regarde ſon propre pere.

Schenchius, ſelon vous, n'étoit qu'*un homme ſans diſcernement, crédule à l'excès & ſujet comme tous les eſprits bornés, à ſe laiſſer frapper par le merveilleux.* Schenchius ſera tout ce qu'il vous plaîra ; on ſent bien qu'ayant l'ineptie d'écrire en faveur des naiſſances tardives, c'eſt une belle grace que vous lui faites que de le regarder comme un honnête homme. Mais, Monſieur, cet Auteur ſi mépriſable rapporte un grand nombre de *faits*, qui prouvent la vérité de ſon opinion. Nous autres bonnes gens, qui ſoutenons la même théſe que lui, nous avons l'eſprit aſſez borné pour croire qu'une preuve poſitive l'emporte ſur de ſimples négations, & que dans une matiere telle que celle-ci l'Ecrivain qui rapporte des faits, & qui raiſonne d'après eux, quelqu'il ſoit d'ail-

leurs, mérite plus d'attention & de croyance que celui, qui ſe contente de fournir une aſſertion dénuée de preuves, & exprimée d'une maniere fort obſcure.

Tout bien examiné, il ſe trouve donc que dans toute l'Antiquité, ſi vous en exceptez Hippocrate, interprété à votre maniere, il n'y a pas un ſeul Auteur qui ne ſoit partiſan de l'opinion que nous défendons. Vous vous tourmentez vainement pour enlever à l'autorité de ces Auteurs le crédit qu'elle doit avoir. Croyez-vous y parvenir, en pouſſant l'excès juſqu'à donner à Pline & Avicenne, le nom d'extravagants ? Qui croira ſur votre parole, que Pline, à qui perſonne n'a jamais conteſté le titre d'homme très-ſavant, non plus que celui d'homme de beaucoup d'eſprit, & qui certainement eſt un des plus élégants Ecrivains de l'Antiquité, n'ait pourtant été qu'un *extravagant ?* Quand pour enlever à un Auteur la croyance qu'il mérite, on fait de pareils écarts, quel dégré de

croyance mérite-t-on ſoi-même ? S'eſt-on jamais aviſé de dire qu'un homme fût un extravagant, parce que né dans un tems, où la Phyſique & l'Hiſtoire naturelle n'avoient pas fait tous les progrès qu'elles ont fait depuis, trompé par des obſervations peu exactes, ou par des récits infidels, il a ajouté foi à des choſes qu'on a reconnu depuis être fabuleuſes ? *Extravaguer*, c'eſt dire ou faire habituellement ce qui eſt contraire à la raiſon, & aux principes dont la vérité eſt inconteſtable : par exemple, s'il ſe trouvoit quelqu'un, qui ſachant & avouant que le cours de la Lune s'acheve en vingt-huit jours, feroit néanmoins le mois lunaire de trente-cinq jours, je crois que cet homme mériteroit le nom, que vous donnez à Pline, à bien plus juſte titre que lui.

Vous vous étonnez que ces Auteurs, que vous regardez comme des extravagants, *ſoient devenus les Arbitres d'une des plus importantes queſtions, qui puiſſent intéreſſer l'ordre public, & qu'un certain nombre*

de Médecins, éblouis par la célébrité de leurs noms, ſe ſoient ſoumis avec un reſpect ſervile & ſans examen à leurs déciſions.

Vous faites dire à ces *rampants imitateurs*, que, *malgré la répugnance qu'ils ont à croire aux groſſeſſes prolongées, ils les admettent cependant, parce que Pline, Avicenne, Cardan & Schenchius en ont rapporté des exemples.* Lorſqu'on s'érige en Cenſeur d'autrui, on devroit réfléchir davantage, à ce qu'on écrit : on ne finiroit pas, ſi l'on vouloit relever toutes les inconſéquences que renferme ce peu de paroles. Bornons-nous aux principales. . . . Loin qu'il ſoit étonnant que ces Auteurs ayent été les Arbitres de la queſtion, qui nous occupe, qu'au contraire on devroit être ſurpris qu'ils ne l'euſſent pas été ; on peut même avancer qu'ils devoient néceſſairement l'être. En effet il a fallu de toute néceſſité opter entre l'autorité d'Hippocrate, & celle de nos Auteurs, puiſqu'il n'y avoit qu'eux qui ſe fuſſent expliqués ſur ce ſujet. Hippocrate étoit ſeul de ſon opinion, il ne fournit

qu'une ſimple allégation ſans preuves, & rendue d'une maniere fort louche. Son autorité eſt toute nue. Les autres ſont pluſieurs en nombre, ils ſont pour ainſi dire corps, ils rapportent des faits poſitifs, ils s'énoncent ſans obſcurité : ils ſuivent une tradition reçue chez les femmes, du tems même d'Hippocrate. Avec ces avantages, la balance a dû pancher de leur côté, & la raiſon l'y fait encore incliner aujourd'hui, & l'y maintiendra certainement, tant que vous n'aurez à oppoſer à tout cela que les qualifications injurieuſes *d'extravagants, d'eſprits bornés*, &c. *un certain nombre de Médecins éblouis par la célébrité des noms de Pline, d'Avicenne*, &c. *ſe ſont ſoumis avec un reſpect ſervile & ſans examen à leurs déciſions.* Ce certain nombre de Médecins eſt le très-grand nombre.... Ils n'ont point été éblouis de la célébrité des noms de Pline, &c. Ils ont connu le mérite de ces Auteurs ; ils y ont rendu hommage. Vous vous étonniez tout à l'heure de ce qui n'avoit pas droit de ſurprendre.

Voici une belle matiere à ſurpriſe. Comment s'eſt-il pu faire que des extravagans ſe ſoient acquis tant de célébrité, & l'ayent conſervée pendant une ſi longue ſuite de ſiecles ?.... Ce n'eſt point par *un reſpect ſervile & ſans examen*, que les Médecins ſe ſont ſoumis à leur déciſion, vous leur faites dire vous-même qu'ils *avoient de la répugnance à le faire*, mais qu'*ils ont ſouſcrit à la réalité des groſſeſſes prolongées, parce que Pline, Avicenne & les autres en rapportent des exemples.* Quand on en vient au point de ſurmonter ſa répugnance pour une opinion, & d'y adhérer, cela ſe fait-il ſans examen ? Eſt-ce par un reſpect ſervile qu'on arrive là, quand on y eſt amené par une auſſi bonne raiſon que celle de ſe rendre à des exemples, dans une matiere où la réalité de la choſe ne peut être prouvée que par des faits ?

Dans le même paſſage, qui vient de nous arrêter un moment, on trouve encore ces paroles : *une choſe qui doit ſurprendre encore bien davantage, c'eſt que dans le très-grand*

grand nombre d'Auteurs éclairés qui rejettent ce ſyſtême, il ne s'en ſoit pas trouvé un ſeul qui ait penſé à démaſquer, comme nous venons de le faire, l'origine de l'erreur, en faiſant connoître les Ouvriers par leurs propres œuvres. Vous avez raiſon, Monſieur, perſonne avant vous, ne s'étoit aviſé de regarder comme *extravagant*, un homme ſur le compte duquel M. *de Buffons*, qui le connoît auſſi bien que qui que ce ſoit s'exprime ainſi : » Pline a travaillé ſur un plan » bien plus grand, peut être trop vaſte; il a » voulu tout embraſſer, & il ſemble avoir » meſuré la nature, & l'avoir trouvée trop » petite encore pour l'étendue de ſon eſprit. » Son Hiſtoire naturelle comprend, indé» pendamment de l'Hiſtoire des Animaux, » des Plantes & des Minéraux, l'Hiſtoire » du Ciel & de la Terre, la Médecine, le » Commerce, la Navigation, l'Hiſtoire » des Arts libéraux & méchaniques, l'ori» gine des uſages, enfin toutes les Sciences » naturelles, & tous les arts humains; & » ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que dans

» chaque partie, Pline eſt également grand :
» l'élévation des idées, la nobleſſe du ſtyle,
» relevent encore ſa profonde érudition.
» Non-ſeulement il ſavoit tout ce qu'on
» pouvoit ſavoir de ſon tems, mais il avoit
» cette facilité de penſer en grand qui mul-
» tiplie la ſcience ; il avoit cette fineſſe de
» réflexion, de laquelle dépendent l'élé-
» gance & le goût ; & il communique à ſes
» Lecteurs une certaine liberté d'eſprit, une
» hardieſſe de penſer, qui eſt le germe de
» la Philoſophie. Son Ouvrage tout auſſi
» varié que la nature l'a peint toujours en
» beau, c'eſt, ſi l'on veut, une compilation
» de tout ce qui avoit été écrit avant lui,
» une copie de tout ce qui avoit été fait
» *d'excellent & d'utile* à ſavoir. Mais cette
» copie a de ſi grands traits, cette compi-
» lation contient des choſes raſſemblées
» d'une maniere ſi neuve, qu'elle eſt pré-
» férable à la plûpart des originaux qui
» traitent des mêmes matieres. M. de Buf-
fons n'a pas eu aſſez *de diſcernement* pour
s'appercevoir que l'Auteur, dont il fait

un portrait ſi magnifique, n'étoit qu'un *docte extravagant*, & *le pere de l'erreur & du menſonge*. Vous avez le premier ſaiſi ce point, qui avoit échappé à tout le monde : vous avez *fait connoître l'Ouvrier par ſon propre ouvrage*. Je vous en félicite, Monſieur, vous avez fait là une belle découverte .... Permettez que je vous faſſe le même compliment ſur ce qui regarde Avicenne ; dans l'Eſſai pour ſervir à la continuation de l'Hiſtoire de la Médecine de Daniel Leclerc, (pag. 783.) on lit ces paroles : *Voici de quelle maniere Cornarius parle de ce qui ſe paſſoit dans les écoles de ſon tems, c'eſt-à-dire, au commencement du ſeiziéme ſiécle, & qui n'étoit pas différent de ce qui s'étoit déjà pratiqué long-tems avant lui.* » *On liſoit*, dit-il, *& on expli-* » *quoit Avicenne, qui étoit regardé comme le* » *Prince, ou le plus excellent des Médecins.*» Que nos ayeux étoient ſtupides, de ne pas s'appercevoir que cet homme, dont ils faiſoient tant de cas, n'étoit, au fond, qu'*un mauvais auteur, & de plus un docte extra-*

travagant! C'eſt encore-là une de ces découvertes, qui étoient réſervées à votre ſagacité .... Je ne pouſſerai pas plus loin cette diſcuſſion. Je ſens que le Lecteur ſe révolte de voir des hommes d'un mérite ſi éminent traités avec tant d'indignité. *Si ſic in viridi, quid in ſicco?* Combien de gens, même de ceux qui ont le plus de morgue, gagneroient infiniment à être des extravagants comme Pline & Avicenne l'ont été. Concluons-donc, Monſieur, qu'en démaſquant l'origine de ce que vous appellez *une erreur*, loin d'atteindre votre but, qui eſt d'enlever toute croyance aux Auteurs cités, vous n'avez fait qu'augmenter celle qu'on leur avoit déjà accordée.

Vous nous faites remarquer que *M. Louis conſulté ſéparément de vous, a borné le terme de l'accouchement rigoureuſement à neuf mois, tandis que vous donnez de la latitude par-delà les bornes que la nature a preſcrites*, & ce pour pouvoir à votre aiſe *vous appuyer du ſentiment des auteurs qui ont fait de même.* Vous penſez d'une façon, M. Louis

d'une autre ; ce qui fait voir que ceux qui s'oppoſent à l'admiſſion des naiſſances tardives, ne conviennent point entr'eux du terme auquel il faut s'arrêter, & par conſéquent qu'il n'y a rien de fixe ſur cet objet. Vous ne vous rencontrez pas davantage dans la maniere de faire, que dans la maniere de penſer. M. Louis traite la queſtion en Phyſicien inſtruit, en homme conſéquent. Achevons de faire voir comment vous rempliſſez la même tâche. *Si vous allez au-delà des bornes preſcrites par la nature, c'eſt afin*, dites-vous, *d'avoir un plus grand nombre d'Auteurs de votre côté.* La raiſon eſt tranchante & déciſive. Car dans tout ceci, la grande affaire n'eſt pas d'écouter & de ſuivre la nature ; le grand point, le point important, c'eſt d'avoir, à quelque prix que ce ſoit, un plus grand nombre d'Auteurs de ſon côté, cela n'eſt-il pas viſible ?

Vient enfin la Liſte tant déſirée des Ecrivains, pour ou contre l'opinion des naiſſances tardives. La premiere claſſe comprend *ceux qui*, ſelon vous, *n'ont pris parti*

pour les groſſeſſes prolongées que par déférence pour leurs Prédéceſſeurs, ſans avoir aucune maniere de penſer qui leur fût propre. Pierre d'Apone eſt le premier du Catalogue; il aſſuroit, au rapport de Cardan, *qu'il étoit venu au onziéme mois;* & quoique la choſe lui fût arrivée à lui-même, il ne s'eſt déterminé à la croire que *par déférence pour ſes prédéceſſeurs.* La preuve de cela, c'eſt qu'il cite Avicenne; & il eſt clair que cet Auteur a fait plus d'impreſſion ſur ſon eſprit, que le rapport de ſes propres parens, & que les preuves qu'ils avoient pu lui adminiſtrer du fait.

Speroni eſt pour les naiſſances tardives. Il eſt vrai qu'il n'étoit pas Médecin; mais M. de Buffons ne l'eſt pas non plus : Ariſtote & Pline ne l'étoient pas davantage. Il a ajouté foi à des choſes fauſſes; cela ne fait rien à l'objet préſent. Il ſe trompoit alors; mais on ne ſe trompe pas toujours. Il a ſaiſi le vrai, quand il a été queſtion des groſſeſſes prolongées. Vous lui reprochez d'avoir écrit que *dans certains pays les fem-*

mes de ſept, & dans d'autres de cinq ans, deviennent groſſes communément. Vous croyez qu'il ſeroit fort embarraſſé de nommer ce pays. Cet Auteur n'eſt pas ſi loin du vrai que vous voudriez le faire entendre. M. de Monteſquieu, (Eſprit des Loix, Tom. II, pag. 67.) s'exprime ainſi : *Les femmes ſont nubiles dans les climats chauds à huit, neuf & dix ans.* Voici la note qu'il ajoute : *Mahomet épouſa Cadhisja à cinq ans, coucha avec elle à huit. Dans les Pays chauds d'Arabie & des Indes, les filles ſont nubiles à huit ans, & accouchent l'année d'après.*

Dulaurent explique aſſez bien le ſentiment d'Hippocrate. Il *balance ceux des autres Auteurs.* Horatius Augenius en fait autant. Fortunatus fidelis *agite fortement la queſtion.* Ce ſont vos termes; tous trois enſuite ſe décident en faveur des groſſeſſes prolongées. Il eſt évident, ſelon vous-même, qu'ils ne l'ont fait qu'après mûr examen. Pourquoi ſe trouvent-ils ici dans une claſſe, où vous ne vous propoſez de mettre, que *ces rampans imitateurs qu'un reſpect ſer-*

vile entraîne, & qui prennent parti ſur la parole d'autrui, & ſans examen ?

M. Lebas & moi ne citons de Riolan que ce qui fait à la queſtion préſente. *Il ſemble*, dites-vous, *qu'il ſoit concerté entre ces Meſſieurs de n'en citer que cela...* Sans qu'il ſoit beſoin de ſe donner le mot, il eſt toujours concerté entre les Ecrivains ſages d'éviter les longueurs & les inutilités.

Quand le concert que vous remarquez entre M. Lebas & moi iroit plus loin, qu'y auroit-il de répréhenſible en cela? N'eſt-il pas naturel que des gens, qui défendent la même cauſe, ſe concertent ? Et ne vaudroit-il pas mieux pour le bien de la vôtre, que vous vous fuſſiez concerté avec M. Louis, plutôt que de prononcer ſur le fond de la queſtion, lui d'une façon, & vous d'une autre ? Quant aux autres phraſes de Riolan que vous ajoutez, & que nous avons, ſelon vous, *eu la prudence d'oublier*, vous auriez très-bien fait d'imiter cette prudence. Ces paroles ne renferment rien d'intéreſſant, & la ſeule différence

qu'il y ait entre votre citation & la nôtre, eſt celle qui ſe rencontre entre un texte précis, qui ne contient que l'utile, & un texte chargé de longueurs & d'inutilités.

Quoique je ſente à merveille combien le Lecteur a beſoin de faire proviſion de patience, pour ſuivre les minutieux détails dans leſquels vous m'entrainez malgré moi, cependant l'article où vous parlez de Spigel, a quelque choſe de trop ſingulier, pour que je puiſſe m'empêcher de m'y arrêter un moment. Cet Auteur dit dans votre Traduction que, *pour ne point chercher des exemples chez les Etrangers, & ne pas raconter les Hiſtoires par leſquelles Schenckius a prouvé qu'un enfant peut être porté douze, treize quatorze ou quinze mois, j'ai lu dans un Recueil d'Obſervations manuſcrites, que Bellocatus, excellent Médecin de Padoue, a quelquefois raconté à ſes diſciples que la ſœur du ſavant Burcel de Padoue a porté un enfant ſeize mois; & qu'au moment où tout le monde penſoit qu'elle avoit une molle, elle mit au monde une fille bien conformée.* Voici les pa-

roles que vous ajoutez à ce paſſage : *Juſqu'ici Spigel n'a parlé que de Schenckius.* Je vous demande pardon, Monſieur, il a parlé de Bellocatus, excellent Médecin de Padoue, qui rapporte que la ſœur du ſavant Buccel a porté un enfant ſeize mois. Ce fait qu'il n'a point été chercher chez les Etrangers, & qu'il n'emprunte point de Schenckius, eſt le motif de ſa croyance. Si dans un autre Ouvrage il cite Pline, Avicenne, &c. ce n'eſt pas qu'il ſe décide ſervilement d'après leur autorité : la raiſon & l'expérience ont ſeules le droit de déterminer ſon jugement. Il fait comme nous, comme tous ceux qui traitent une matiere quelconque ; il cite les Auteurs qui ſont de ſon ſentiment, pour faire ſentir que les raiſons, qui le touchent, ont auſſi fait impreſſion ſur des hommes honorés de l'eſtime des vrais connoiſſeurs. Quand vous ferez faire des extraits d'Auteurs, prenez au moins garde à ce qu'ils portent.

Le paſſage de Sennert, que vous tranſcrivez, prouve que ſi cet Auteur eſt partiſan des

longues groſſeſſes, ce n'eſt pas parce que Schenckius les admet, c'eſt parce que *cela eſt conforme à l'expérience.* Qu'importe que cette expérience vienne de Schenckius, ou d'un autre ? Sennert ne ſe rend qu'à elle. Il ſeroit à ſouhaiter que vous euſſiez un auſſi bon guide.

La Faculté de Gieſſen, conſultée par le Magiſtrat, déclare légitime un poſthume de douze mois ; vous prétendez que c'eſt ſans autre raiſon que l'autorité des Auteurs nommés ci-deſſus. Vous ne donnez aucune preuve de cela ; mais en ſuppoſant la choſe vraie, ce motif ſuffit. Quand on n'a point d'expérience particuliere, la raiſon veut qu'on ſe ſoumette à celle d'autrui. Mais elle ne veut pas qu'en matiere de phyſique, on s'en rapporte uniquement à ceux qui ne donnent que leurs idées, quand bien même ils les rendroient d'une maniere nette & claire.

Une pareille déciſion de la Faculté de Leipſik vous paroît répréhenſible. Vous croyez que *c'eſt une dériſion de notre part*,

que de l'avoir citée comme une autorité grave. *Il eſt vrai*, dites-vous, *que nous avons trouvé le moyen de la rendre un peu moins révoltante, en diſſimulant ſuivant notre uſage les circonſtances nuiſibles à notre ſyſtême.* Vous avez donc fait vœu, Monſieur, de ne pas apporter la moindre réflexion à tout ce que vous écririez dans cette affaire. Les circonſtances qui ont accompagné le fait, dont il s'agit, loin de nuire à notre ſyſtême, lui ſont au contraire très-favorables. Un homme entreprend un voyage; il ſe noye en chemin; on demande à ſa veuve ſi elle eſt groſſe : elle ne croit pas l'être; elle aime la vérité; elle oublie ſes intérêts; elle répond que *non*. On n'a point communément de ſigne certain de la groſſeſſe dans les trois premiers mois; on peut errer alors, c'eſt votre ſyſtême. Si la femme eût voulu tromper, elle eût d'abord annoncé ſa groſſeſſe; elle ne le fait qu'au bout de ſix mois. Apparemment qu'elle n'eut de certitude ſur ſon état qu'à ce tems-là. Etant obligée d'aller contre ſa premiere

déclaration, il étoit raiſonnable qu'elle fût ſûre de ſon fait, & il falloit du tems pour cela. Enfin elle a acquis cette certitude; elle le déclare juridiquement, elle accouche à douze mois, & la Faculté de Léipſik décide que l'enfant eſt légitime. Si l'on veut que la contradiction, qui ſe trouve entre les deux déclarations de cette femme, & que le tems un peu avancé auquel elle fit la ſeconde, forment un préjugé qui lui ſoit défavorable; toujours eſt-il vrai qu'il faut que la Faculté de Léipſick ait été bien vivement perſuadée de la réalité des groſſeſſes prolongées, pour paſſer par-deſſus ce préjugé. Les autres circonſtances ne font rien à notre ſyſtême. Celle-ci lui eſt favorable. Une Compagnie de Médecins éclairés ne ſe perſuade pas ſi intimément par de foibles raiſons; il en faut de fortes pour cela. Qu'on les tienne de Pline ou d'Avicenne, par l'intermede de Fortunatus-fidelis, ou qu'elles viennent de toute autre part, cela eſt indifférent: un fait vrai ne perd pas ſon caractere de vérité, pour paſ-

ſer par telle ou telle bouche ; de même le faux ne ſe transforme pas en vrai, parce que tels ou tels l'ont écrit.

Kiperus dit : *L'expérience nous apprend que les enfans ſont viables à ſept, huit, neuf, dix & onze mois.* On voit, *dites-vous*, qu'il n'a pas ſaiſi le ſens d'Ariſtote ; mais il n'eſt point là queſtion d'Ariſtote. *On voit auſſi qu'il céde comme les autres à la force de l'autorité.* Il falloit ajouter *de l'expérience.*

Blaſius dit à peu près la même choſe que le précédent, & s'appuye comme lui *ſur l'expérience.* Si la choſe importoit, il ſeroit aiſé de faire voir qu'il cite juſte ; mais ce qu'il importe de remarquer, c'eſt que, ſe décidant d'après l'expérience, il n'a pas plus mérité que les autres d'être placé dans la claſſe *des rampans imitateurs, qui n'ont aucune maniere de penſer qui leur ſoit propre.*

Il doit donc demeurer pour conſtant que de tous les Auteurs, à qui vous prêtez gratuitement une ame ſi ſervile, & que vous regardez comme des *phantômes* & des *ſimu-*

lâcres d'écrivains, *dont l'autorité ne mérite que du mépris*, il n'y en a pas un ſeul qui n'ait penſé d'après lui-même, qui n'ait examiné le pour & le contre avant de ſe décider, & qui ne l'ait fait enfin, entraîné par le ſeul motif auquel un homme ſenſé puiſſe ſe rendre, je veux dire, *l'expérience.* Car vous avez beau vous évertuer à faire valoir le texte obſcur d'Hippocrate, à chercher des raiſons, pour couvrir l'injuſte mépris que vous faites des hommes les plus éclairés, à préſenter comme des eſclaves qui ne penſent que d'après autrui, des hommes qui pourtant ne ſe décident jamais que de leur propre mouvement, toujours faudra-t-il en venir à *l'expérience*, & ſe décider d'après elle ſur la réalité des groſſeſſes prolongées, à moins de vouloir être abſurde & inconſéquent de gayeté de cœur. Ceux que vous mépriſez tant l'ont conſulté ; ils ont trouvé la vérité ; vous enfilez une route oppoſée : je vous ai fait voir où elle vous a conduit juſqu'à préſent, tâchons de vous ſuivre juſqu'au bout.

Je n'ai point cité dans ma Conſultation Matthœus, Trincavel, &c. comme je ne fais point dépendre le ſuccès de mon opinion du nombre des Auteurs qui l'ont embraſſée, mais ſeulement des raiſons & des faits, je n'ai cité que les principaux Ecrivains, dans l'intention de conſtater que la doctrine que je defends, a trouvé dans tous les ſiécles des partiſans diſtingués : & je crois avoir ſuffiſamment rempli mon objet.

Vous faites une ſeconde claſſe d'Auteurs : elle a pour titre *autorités neutres ou indéterminées.*

Je n'examinerai que ce qu'il vous plaît de dire touchant ceux que j'ai cités. J'abrégerai tant qu'il me ſera poſſible ; il y a des gens qui ſemblent ſe complaire à excéder le Lecteur le plus *benevole ;* je ne ſens que trop que vous me forcez à faire comme ces gens-là. Mais je proteſte que c'eſt à mon grand regret.

J'ai nommé Blancard parmi les Auteurs qui penſent que le terme de la groſſeſſe n'eſt point ſtrictement & *invariablement fixé*

fixé à neuf mois. Cet Auteur dit que des fœtus *les uns ſortent plûtôt les autres après le neuviéme mois.* Si la choſe eſt ainſi, l'accouchement ne ſe fait donc pas toujours à neuf mois précis : il y a donc des groſſeſſes prolongées. Un Ecrivain qui s'exprime comme Blancard eſt-il neutre ? Je me ſuis contenté de nommer Blancard ; mais je l'ai mis à ſa place. Il faut autant de travail & de recherche pour cela, que pour extraire de ſon Livre un paſſage : dans l'un comme dans l'autre cas, il faut l'avoir lu : vous parlez *du travail de la recherche*, comme ſi cela vous avoit coûté beaucoup.

Vous avez lu & relu avec attention le Chapitre VIII de l'Anatomie de Veſlingius, & vous n'y avez pas trouvé un ſeul mot qui fût relatif au terme de la groſſeſſe : voici cependant les paroles qui s'y rencontrent. *Dans l'eſpéce humaine, le terme de l'accouchement varie : l'expérience nous enſeigne que les enfans viennent vivants à ſept, huit, neuf, dix & onze mois.* Je conviens que quoique ces paroles ſe trouvent dans le

Livre de Veſlingius, elles ſont de Blaſius, ſon Commentateur. J'ai mis le nom de l'Auteur à la place de celui du Commentateur; c'eſt une inadvertance qui m'eſt échappée, je voudrois bien n'avoir pas de faute plus grave à vous reprocher.

Je n'ai fait mention dans ma Conſultation ni de Sylvius Deleboé, ni de Zuingerus. Je ne puis cependant me diſpenſer de dire un mot de l'un & de l'autre en paſſant, quand ce ne ſeroit que pour rendre juſtice à l'exactitude, avec laquelle vous choiſiſſez les Auteurs propres à figurer dans votre claſſe *d'Ecrivains neutres*. Le premier dit qu'*au-delà du neuviéme mois, on a vu pluſieurs enfants non-ſeulement vivants, mais viables*, ſans que *l'on pût ſoupçonner de tricherie*, &c. Suppoſé que Sylvius eût renoncé à la neutralité qu'il tient de vous, & qu'il ſe déterminât en faveur des naiſſances tardives, faites-moi la grace de me dire s'il pourroit s'exprimer autrement. Mais, ajoutez-vous, il ne fixe point de terme. Pourquoi voulez-vous qu'il faſſe ce que la nature n'a pas fait?

D'ailleurs il étoit écrit dans les Décrets de la Providence que le premier vous jouiriez de cette gloire .... Sylvius Deleboé eſt neutre, parce que, ſuivant la nature, il ne fixe rien. Zuingerus doit l'être bien davantage, lui qui dit poſitivement que *le terme ſouffre un prolongement conſidérable, puiſqu'on a obſervé des enfans viables au ſeptiéme, huitiéme, onziéme & douziéme mois, en ſuppoſant qu'il n'y ait pas d'erreur de calcul.* C'eſt, dites-vous, *ſuppoſer l'impoſſible*, j'avoue qu'il m'eſt impoſſible de voir pourquoi.

J'ai avancé que la Faculté d'Ingolſtald *avoit accordé la légitimité à un enfant né à douze mois & huit jours.* Je m'arrête là, parce que je n'ai pas beſoin d'aller plus loin. Mon but eſt de prouver que ce *n'eſt pas par de ſimples particuliers que la doctrine des naiſſances tardives a été avouée & défendue, & que des Compagnies entieres de Médecins ſe ſont fait un devoir de l'admettre*, &c. (ce ſont mes termes.) La Faculté d'Ingolſtald ſe trouve dans le nombre de celles, dont j'annonce les

déciſions. J'ai fait ce que je devois faire ; je ne m'occupe point, comme vous le dites, *de cacher ſoigneuſement les circonſtances où cette déciſion fut donnée.* Ces circonſtances ſont étrangeres à mon objet : Je m'occupe ſoigneuſement de ſupprimer ce qui n'eſt pas bon à dire. Si vous vous étiez occupé de ce ſoin là, vous auriez ſupprimé tout votre ouvrage. Ce n'eſt point d'après la maxime de droit, *pater eſt quem nuptiæ demonſtrant*, que la faculté d'Ingolſtald a formé ſon jugement ; une Faculté de Médecine ſe détermine par des raiſons phyſiques. C'eſt d'après de pareilles raiſons que cette Compagnie s'eſt décidée ; ce qui m'étonne, c'eſt que malgré ſa très-expreſſe déciſion, elle doive être regardée comme *neutre.*

J'ai une crainte que vous ne connoiſſez pas ; c'eſt de fatiguer le Lecteur : cette crainte m'a fait paſſer ſous ſilence le témoignage d'Auteurs célèbres, tels que Mrs Haller, Vanſwieten, &c. *qui, ſans ſe décider d'une manière bien préciſe ſur la Queſtion préſente, laiſſent cependant entrevoir qu'ils*

inclinent à admettre la réalité des groſſeſſes prolongées. Vous ſupprimez ces dernières paroles ; ce n'eſt certainement point dans la crainte de fatiguer le Lecteur ; perſonne n'eſt plus à l'abri de cette crainte que vous. C'eſt pour trouver le prétexte de me faire une tracaſſerie injuſte. A vous entendre, il ſemble que je regarde ces Auteurs comme Partiſans décidés des longues groſſeſſes. Vous dites que *j'attribue à Monſieur Vanſwieten de les protéger ;* il n'y a rien au monde de plus faux : je dis ſeulement que *ſans ſe décider d'une manière bien préciſe ſur la Queſtion préſente, il laiſſe entrevoir qu'il incline à admettre la réalité de ces ſortes de groſſeſſes.* Or, M. Vanſwieten rapporte le paſſage d'Aulugelle, & l'Hiſtoire de la Femme de Jouarre ; s'il eût cru que ce ne fût que des *Contes de vieille,* il ne ſe ſeroit pas donné la peine d'en faire mention ; au moins il nous auroit averti de ne point y ajouter foi ; il n'en fait rien, & ſon ſilence peut être pris pour ſon acquieſcement. Mais ce ſilence ne dure pas toujours : voici comme M.

Vanſwieten finit l'article que vous tranſcrivez. *Par ce qui a été dit ci-deſſus*, (ce qui a été dit n'eſt autre choſe que ceci ; ſçavoir, que la femme deJouarre eſt accouchée d'un garçon, après une groſſeſſe de trente-cinq mois ; & que de l'avis des Médecins & des Philoſophes, l'Empereur Adrien a déclaré légitime un enfant venu au monde dans l'onzième mois). *Par ce qui a été dit ci-deſſus, il eſt aſſez certain que le terme de la groſſeſſe eſt variable, non-ſeulement dans les différentes femmes, mais encore dans le même individu.* Si ce terme eſt variable, il n'eſt donc pas *fixé invariablement à neuf mois ;* il peut donc ſe reſſerrer & s'étendre : les faits que Mr Vanſwieten tire de Lamotte & de Mauriceau prouvent le premier ; celui qu'Aulugelle nous a tranſmis, & l'Hiſtoire de la femme de Jouarre prouvent le ſecond. Ne pourroit-on pas conclure, qu'un Ecrivain, qui s'exprime ainſi, n'eſt point un Auteur neutre, & qu'*il fait plus qu'incliner* vers une opinion ; cependant je n'ai dit que cela. Dans l'article que j'exami-

ne, vous avez prononcé vous-même votre condamnation: voici vos propres paroles. *Un Lecteur équitable ne pardonne jamais que dans une matière importante, on lui cache la vérité, ſoit en diſſimulant ce qui eſt, ſoit en ſuppoſant ce qui n'eſt pas:* vous avez fait l'un & l'autre; vous avez diſſimulé ce que je diſois; vous avez ſuppoſé ce que je ne diſois pas. Convenez que, vû la louable envie que vous avez de me trouver des torts, vous ſeriez bien ſatisfait, ſi j'avois commis une infidélité pareille à celle dont je viens de vous convaincre.

En continuant toujours la liſte des Auteurs, que vous appellez neutres, après Mr Vanſwieten vient Mr Senac, lequel s'explique ainſi: *le terme de neuf mois eſt le plus ordinaire..... le tems marqué par la nature eſt celui qui s'écoule depuis ſept juſqu'à onze mois.* Vous vous arrêtez-là, Mr; & cachez bien ſoigneuſement ce qui ſuit: *Il eſt évident, par une infinité d'obſervations, que les femmes accouchent dans tous les tems de cet intervalle, même à la fin du*

dixième mois. Vous, qui avez un goût si décidé pour les textes entiers, pourquoi tronquer celui-là ? Vous ne prêchez d'un bout à l'autre de votre Ecrit, que fidélité dans les citations : en effet, quand on compile, c'est le principal ; comment se fait-il que vous en manquiez dans deux articles tout de suite ? Les gens qui connoissent le monde, ont coutume de dire : ne vous fiez pas à ceux qui, sans cesse & à tout propos parlent de leur probité ; cette vertu ne consiste pas dans les discours, elle se fait connoître par les œuvres. Parlez moins d'exactitude, & tâchez d'en avoir davantage. Vous demandez *ce qu'on peut tirer de clair de ce que dit Monsieur Senac ;* le voici, M^r^ : *c'est qu'il est évident, par une infinité d'observations, que les femmes accouchent depuis sept jusques à onze mois :* que voulez-vous de plus précis ? Comme vous trouvez très-clair ce que dit Hippocrate ; il est naturel que vous trouviez ceci un peu obscur : au reste, clair ou obscur, vous vous tirez de ce mauvais pas en brave. *Que nous fait,*

(dites-vous) *d'avoir l'opinion de Monſieur Senac, puiſque nous en avons un très-grand nombre d'autres, & des plus graves.* Que cela vous faſſe, ou non; toujours eſt-il certain que vous ne l'aurez pas: quant au cas que nous en pouvons faire, vous & moi, c'eſt un autre point. J'ai pour Mr Senac, premier Médecin du Roi, tout le reſpect que ſa place éminente exige: mais les dignités ne m'en impoſent pas. Ma conduite a prouvé juſques à préſent qu'elles ne me cauſent point d'envie, & que je ne ſuis point jaloux de ceux qui les poſſédent. Mais l'autorité de Mr Senac, Auteur du Traité du Cœur, des Notes phyſiques ſur l'Anatomie d'Heiſter, &c. eſt pour moi, comme pour tout l'Univers lettré, d'un très-grand poids. L'excellence de ſes Ouvrages, voilà la raiſon de mon eſtime & de mon reſpect pour lui; je ne les diſſimule pas: ſi vous avez des raiſons de penſer autrement que moi, qui peut vous empêcher de les mettre au grand jour?

Maningham ferme la claſſe des Auteurs

prétendus neutres: s'il vivoit encore, il ſeroit bien ſurpris de ſe voir à la place que vous lui aſſignez ; lui qui aſſure que *les choſes peuvent aller de manière qu'une femme ſoit groſſe depuis ſept juſques à onze mois.* Vous voyez ici la même indéciſion que vous trouvez dans le texte de Mr *Senac ;* parce qu'il n'eſt point dit *ſi c'eſt onze mois commencés, ou onze mois révolus.* Mais, Mr, quand Maningham écrit *depuis ſept mois ;* vous entendez ſept mois révolus, perſonne n'ayant jamais prétendu que l'enfant fût viable à ſix mois & quelques jours, & que ce terme fût naturel: s'il dit ſimplement ſept mois, pour faire entendre ſept mois révolus, n'eſt-il pas naturel de penſer qu'en écrivant onze mois, il prétend parler d'onze mois révolus ?

Quand la choſe ne ſeroit point ainſi, toujours eſt-il ſûr que Maningham eſt très-déterminé à prolonger le terme par-delà le dixième mois, & que vous l'avez fixé invariablement à neuf. D'où il ſuit; 1°. que Maningham n'eſt point neutre; 2°. qu'il eſt pour nous.

On voit ſans peine que les Auteurs, dont nous venons d'examiner l'opinion, ne ſont rien moins que neutres, & que par conſéquent vous vous écartez de la vérité, en leur donnant cette qualification. Votre ſeconde claſſe d'Auteurs n'eſt donc pas mieux imaginée, ni plus heureuſement remplie que la première ? on croiroit que vous les avez tirés au ſort, & que le ſort vous a mal ſervi.

L'article qui ſuit, porte pour titre : *Faits reprochables par eux-mêmes.* Le nom de Mr Lieutaud ſe préſente le premier. Cet Auteur prétend que l'*Accouchement peut être retardé juſques au douzième & même au ſeizième mois.* Ceci n'eſt qu'une opinion. Mr Lieutaud ne rapporte aucun fait particulier. Je ne vois pas bien comment une opinion ſemblable peut ſe convertir dans vos mains en un *fait reprochable par lui-même.* Votre liſte de faits, prétendus reprochables, commence bien : cela eſt d'un favorable augure pour la ſuite. Vous rapportez ainſi ce que j'ai dit de cet Auteur dans ma Conſulta-

tion : *Monſieur Lieutaud, ſçavant Médecin, dit-on, & habile Anatomiſte ;* ce *dit-on* ſemble inſinuer que vous n'êtes pas bien perſuadé que Mr Lieutaud mérite ces titres : mais Mr, rien ne ſçauroit plus vous empêcher de le croire, & même de l'avouer. Mr Lieutaud vient de donner en latin le même Ouvrage qu'il avoit publié en françois : il ſe contente de dire, dans cette Edition nouvelle, qu'il laiſſe le jugement des parts de dix, douze & ſeize mois, à la diſpoſition des Auteurs qui en ont parlé. Mr Lieutaud a changé, en ce que de Partiſan déclaré des longues groſſeſſes, il eſt devenu Auteur neutre : mais, je le répète, cela ne fait pas de ſon opinion un fait reprochable par lui-même.

Un Médecin de Lyon, nommé Panthot, fait un Mémoire, dans lequel il rapporte l'Hiſtoire d'une Fille venue au monde au bout de vingt-deux mois. L'Auteur du Journal des Sçavans (an. 1695) donne l'extrait de ce Mémoire. Il conſerve le nom de la mere, qui s'appelloit Catherine Crépieu ; il rapporte une circonſtance intéreſ-

ſante ; ſçavoir, que la femme éprouva les douleurs de l'enfantement au neuvième, onzième, treizième, quinzième, dix-huitième & vingtième mois, que les Médecins du Collége de Lyon furent appellés, &c. Ce fait néanmoins vous ſemble *reprochable par lui-même*, parce qu'il eſt dénué de circonſtances. Quand vous parlez de *faits reprochables par eux-mêmes*, il ne paroît pas que vous ayez bien entendu la ſignification des termes que vous employez. *Un fait reprochable par lui-même*, eſt celui qui ſuppoſe évidemment l'*impoſſible*. Un homme qui diroit qu'il y a des morts qui parlent, avanceroit *un fait reprochable par lui-même* : celui de Panthot, n'eſt point de cette nature, & par conſéquent ne mérite pas la qualification que vous lui donnez. Vous ſentez vous-même la vérité de tout cela, puiſque vous eſſayez de juſtifier votre reproche, en diſant que le fait eſt nud, dénué de preuves, & des circonſtances propres à en ſervir : quand un fait eſt *reprochable par lui-même*, il eſt inutile de

fournir aucun motif de reproche ; il ſuffit d'expoſer le fait.

Monſieur Bertin dit qu'une Dame de ſa connoiſſance eſt demeurée groſſe environ dix-huit mois, & qu'au bout de ce tems, elle eſt accouchée d'un enfant qui ſe porte bien. Ce fait eſt encore un de ceux que vous prétendez être *reprochables par eux-mêmes :* ce n'eſt pas qu'il ſuppoſe évidemment l'impoſſible ; ce n'eſt pas qu'il ſoit dénué de circonſtances, puiſque celui qui le rapporte eſt vivant, peut-être la Dame que ce fait regarde, vit-elle auſſi : la circonſtance des douleurs, ſemblables à celles qu'on éprouve pour accoucher, ſurvenues à neuf mois, ſe retrouve ici. Si le fait eſt reprochable par lui-même, c'eſt que Mr Bertin, en traduiſant le Paſſage d'Aulugelle, a mis des pluriels à la place des ſinguliers.

Hoffman rapporte que *les Avocats de Paris, les plus verſés dans la Juriſprudence, délibérerent en faveur de la légitimité d'un enfant né dans le quatorzième mois de la groſſeſſe de la mere.* Ce fait n'a guères l'air

d'être reprochable par lui-même : comment va-t-il le devenir ? le voici. *Il ne s'agit ici ni d'un Jugement prononcé par un Tribunal, ni d'une déciſion medico-legale.* On ne ſe ſeroit pas douté qu'il fallût l'une ou l'autre de ces choſes, pour qu'un fait ne fût pas *reprochable par lui-même ;* & les Juges qui, dans une matière nouvelle, ſe décident ſouvent d'après le ſentiment des Juriſconſultes, devroient bien attendre qu'ils eûſſent pour eux un Jugement prononcé par un Tribunal. Mais, dans ce cas, qui formera ce Jugement ? vous ſeul pouvez nous l'apprendre.

La Faculté de Léipſick, par un Decret du 2 Avril 1630, exclut de la légitimité un Poſthume de dix mois neuf jours. Par un ſecond Decret du 4 Décembre 1638 elle admet à la légitimité, qu'elle avoit refuſée au premier, un autre Poſthume d'un an & douze jours. J'ai fait valoir ce dernier Decret en faveur de mon opinion : vous, M^r, vous vous autoriſez du premier. Pour détruire l'effet de ce ſecond Decret, & mon-

trer qu'il eſt *reprochable par lui-même*, vous citez *Amman*, qui dit: *Je penſerois qu'il eſt l'ouvrage de la ſubornation.* Dans votre première Conſultation vous écriviez: *il eſt très-vraiſemblable que cette Femme* (la mere du Poſthume) *étoit une perſonne dont les Docteurs de Léipſick eurent la foibleſſe de ménager ou de craindre la puiſſance:* à cette vraiſemblance, j'en ai oppoſé une autre, & j'ai dit dans ma Conſultation: *il eſt au moins auſſi vraiſemblable que tous les Docteurs de cette Faculté n'étoient pas de malhonnêtes gens, capables par crainte ou autrement de trahir leur honneur & conſcience, & de prévariquer dans une matière auſſi grave; & vraiſemblance pour vraiſemblance, nous aimons à nous arrêter à celle qui ne ſuppoſe point gratuitement un crime très-puniſſable, commis de ſang froid par le vœu unanime d'une Compagnie de Gens eſtimables.* Où eſt, je vous prie, le bruit que vous m'accuſez de faire. Je ne dis point comme vous me le faites dire: *Les Docteurs de Leipſick étoient donc de malhonnêtes gens, capables de trahir*

hir leur honneur, de prévariquer, de commettre un crime punissable. Je dis au contraire qu'il est très-vraisemblable qu'il n'étoit rien de tout cela. Vous qui voulez que je cite le texte d'Amman dont l'expression ne fait rien à la chose, pourquoi ne citez-vous pas le mien? Pourquoi me faites-vous dire que les Docteurs de Leipsick étoient de mal-honnêtes gens, moi qui dis, très-positivement, qu'il est vraisemblable qu'ils ne l'étoient pas, &c. Ce n'est pas la premiere fois que je vous trouve en défaut sur cette fidélité de rendre les textes dont vous vous targuez tant. Ce ne sera pas la derniere. Si je voulois faire du bruit, ne m'en donnez-vous pas une belle occasion? Si j'en avois voulu faire précédemment, au lieu d'opposer tranquillement la vraisemblance qui me touche à celle que vous saisissez, ne vous aurois-je pas dit que quand on accuse les gens de subornation, il faut en avoir la preuve en main, que *le mal ne se présume jamais*, que sur des vraisemblances l'équité ne permet pas de compromettre l'honneur

d'un ſimple particulier, à combien plus forte raiſon celui d'une Compagnie entiere. Que ſi Amman a péché par une indiſcrétion impardonnable, en ſe livrant à des préſomptions odieuſes, ce n'étoit pas à vous à l'imiter, qu'il falloit être juſte, & qu'applaudir à une faute, c'eſt en quelque ſorte s'en rendre coupable ſoi-même, &c. &c. &c. &c. &c. Mais laiſſons ces choſes, & venons au fait dont il s'agit. . . . . Les deux Décrets de la Faculté de Leipſick ſont contraires l'un à l'autre : auquel des deux faut-il s'en rapporter ? En pareil cas la raiſon veut que ce ſoit au dernier. Il n'eſt point ici queſtion d'incidenter ſur la maniere dont les Décrets ſont conçus ; & ſi je voulois m'arrêter à ces arguties, j'y trouverois mon compte. Mais je néglige ces bagatelles, reſſources ordinaires des petits eſprits & des tracaſſiers, qu'on mépriſe aujourd'hui même parmi les gens d'affaires. Le fait eſt que la derniere délibération, ſur une choſe quelconque, eſt cenſée renfermer le vœu de ceux qui ont opiné. Pourquoi ſuppoſer gratuite-

ment un crime de ſubornation ? Les Docteurs de Leipſick, dans l'intervalle de tems qui s'eſt écoulé depuis le premier Décret juſqu'au ſecond, ont mieux étudié la matiere, ils ont mieux connus les vrais principes qu'ils avoient ignorés ; plus inſtruits, mieux conſultés, ils n'ont point été arrêtés par leur premier Décret. Les hommes ſages ſavent avouer leurs fautes ; les Docteurs de Leipſick ont fait l'aveu de la leur, en formant le dernier Décret, par lequel ils ſont cenſés avoir annullé le premier, ainſi que cela ſe préſume toujours. Par conſéquent ce dernier Décret ſubſiſte ſeul, & ſeul auſſi mérite d'être admis, & de faire foi ; ſous quelque point de vûe qu'on conſidere la choſe, il n'y a ici de faute bien grave, que celle que vous commettez, en inculpant ſans preuve une Compagnie entiere d'honnêtes gens ; il n'y a rien de reprochable *en ſoi* que les ſoupçons injurieux & mal-fondés auxquels vous vous livrez, rien de blâmable que le ton mal-honnête avec lequel vous diſcutez ce point.

Un Préſident à Mortier au Parlement de Rouen fit inſcrire dans les Regiſtres qu'une femme s'étant trouvée en travail au neuviéme mois, & n'ayant pu accoucher, mit au monde au dix-huitiéme un enfant viable. Ce fait eſt atteſté par les Sages-femmes & les Médecins. Malgré cela, ce fait que j'ai cité, eſt mis, de votre autorité, au nombre de ceux qui ſont *reprochables par eux-mêmes.* La raiſon que vous en donnez, c'eſt que Bodin, qui le rapporte, croyoit que les femmes accouchoient quelquefois de monſtres de figures différentes, de grenouilles, de ſerpens. Mais que fait ici la croyance de Bodin ſur les monſtres ? Suppoſons qu'il ait ajouté foi à des choſes plus ridicules encore, cela empêche-t-il qu'un Préſident de Rouen n'ait fait mettre dans les Regiſtres le fait énoncé, & que ce fait n'ait été atteſté par les Sages-femmes & les Médecins. Il eſt à préſumer qu'un homme en dignité ne ſe détermine à faire inſcrire un fait ſur des Regiſtres publics, qu'après en avoir acquis la preuve. Mais quand on ajouteroit que

cet homme auroit auſſi cru aux accouchemens de grenouilles & de ſerpents, cela rendroit-il le fait qu'il auroit fait inſcrire *reprochable par lui-même?*

Vous ne diſconvenez point que la Faculté de Halles n'ait déclaré légitime un enfant venu au monde preſqu'à douze mois. Vous dites ſeulement que l'ayant fait, ſous prétexte que la mere & l'enfant étoient malades, le fait eſt *reprochable* toujours *par lui-même*, & cela parce que les maladies de l'un & de l'autre tendent plutôt à abréger la groſſeſſe qu'à la prolonger. Mais j'ai prouvé que les maladies qui retardoient l'accroiſſement de l'enfant, & celles qui relâchoient le tiſſu de la matrice, & diminuoient de ſa ſenſibilité, pouvoient opérer le contraire. Au reſte quand il ſeroit vrai que la déciſion de la Faculté de Halles porteroit ſur une Théorie ſuſceptible de conteſtation, s'enſuivroit-il que le fait dont il s'agit ſeroit *reprochable par lui-même.*

Nous ſommes d'accord enſemble touchant le ſentiment de la Motte ſur les

naiſſances tardives ; vous avouez qu'il en étoit partiſan. J'ai indiqué trois obſervations de cet Auteur qui prouvent la réalité de ces ſortes de naiſſances. Ces faits, ſuivant ce que dit Lamotte lui-même, ſont *inconteſtables*, & *les obſervations auſſi fideles qu'elles ſont exactes, & de notoriété publique.* Ces obſervations ſont la ſoixante-ſeiziéme & la ſoixante dix-neuviéme. Vous rapportez la ſoixante-quinziéme, & parce que, ſuivant votre louable coutume, il vous plaît de ſoupçonner la conduite de la femme qui en eſt l'objet, attendu que ſon mari avoit fait un voyage, & qu'apparemment il eſt impoſſible qu'une femme ſoit chaſte pendant l'abſence de ſon mari, *vous regardez ce fait comme capable lui ſeul d'inſpirer une juſte défiance pour tous ceux de cette eſpéce qu'a rapporté la Motte.* Ce qu'il y a d'admirable dans les ſoupçons que vous formez ſur la conduite de cette femme, c'eſt qu'elle n'eſt accouchée que vingt-trois jours par delà les neuf mois, & que vous en accordez quarante. Tâchez donc d'être

d'accord avec vous-même, ou n'admettez pas le prolongement de quarante jours ; ou si vous l'admettez, ne soupçonnez pas une femme qui accouchera dix-sept jours avant ce terme. D'après vos propres principes, l'injustice de votre soupçon saute aux yeux, & la défiance, qui porte sur un soupçon injuste, ne sauroit être juste elle-même. Par conséquent les faits rapportés par la Motte sont hors d'atteinte : il y en a trois, & il n'en faut qu'un pour prouver inconteſtablement notre Thése.

Nous voici arrivés à l'endroit de votre compilation, où le beau talent que vous avez de pointiller sur des minuties brille dans tout son jour. J'ai dit dans ma Consultation : *Thomas Bartholin rapporte le fait d'une jeune Fille de Léipsick, qui, s'étant plaint en Justice d'être grosse des faits d'un Jeune-homme riche, fut enfermée & gardée à vue dans une maison de force, par ordre du Magistrat, & n'y accoucha qu'au seizième mois d'un enfant, qui vécut deux jours.* La manière concise & simple dont je rapporte

ce fait, n'annonce pas que j'aye envie *d'en faire un trophée*, encore moins celle de l'embellir ; quant à vous, vous le placez dans la claſſe des *faits reprochables par eux-même ;* & ſur quel fondement ? ſur ce qu'en liſant Bartholin, vous avez remarqué que pour déſigner la perſonne, qui fait le ſujet de l'obſervation, il l'appelle *meretricula*, & que je dis une jeune fille : la bienſéance ne m'a pas permis de traduire ce mot littéralement ; d'ailleurs, ne ſent-on pas bien qu'une jeune fille, qui ſe fait faire un enfant, n'eſt pas une veſtale ?..... J'ai dit qu'elle avoit été *enfermée dans une Maiſon de force*, & Bartholin dit *in carcerem ;* eſt-ce qu'une priſon n'eſt pas une maiſon de force ? J'ai dit qu'elle y avoit été gardée à vue, Bartholin ne le dit pas : mais on ne l'avoit miſe en priſon, qu'à la ſollicitation des amis de celui qu'elle accuſoit d'avoir fait l'enfant, dont elle ſe diſoit enceinte : à quoi cela auroit-il ſervi, ſi on ne l'eût pas gardée, & ſi on lui eût laiſſé une libre communication avec des perſonnes capables

d'en abuſer ? Je crois qu'on a aſſez de ſens commun à Léipſick, pour agir conſéquemment..... Je dis qu'elle accoucha au ſeizième mois d'un enfant qui vécut deux jours,..... Bartholin dit qu'elle mit au monde un *Embryon* de ſeize mois, qui ne vécut qu'un jour ou deux : je n'ai pas parlé de la tête, & Bartholin raconte qu'elle n'étoit guères plus groſſe qu'une noix ; & parce que j'ai traduit le mot de *meretricula*, par celui de jeune fille, celui de *carcer*, par le terme de maiſon de force, le mot d'*embryo*, par celui d'enfant ; & que je n'ai pas parlé de la petiteſſe de la tête, il s'enſuit bien des choſes ; 1°. que le fait eſt *reprochable par lui-même ;* 2°. que je n'ai point d'amour pour la vérité ; 3°. que j'ai un goût décidé pour les amplifications & les réticences..... A-t-on jamais entendu parler de pareilles pauvretés ? Ce n'eſt pas tout. *Je préſente aux Juges & au Public que je dois reſpecter, Bartholin, comme garant d'une hiſtoire qu'il révoque en doute.* Je vous défie de trouver un ſeul mot

dans ma Conſultation qui puiſſe faire penſer cela; je me ſuis contenté de dire que Bartholin la rapportoit, & il la rapporte en effet. Après m'avoir dit, avec votre politeſſe ordinaire, qu'il ne faut pas être grand Phyſicien pour adhérer à mon opinion; vous ajoutez : *qu'il ne faut être qu'un très-médiocre Moraliſte, pour ſoupçonner gravement la jeune fille d'avoir ſimulé une groſſeſſe avant ſa détention..... on peut enſuite la ſoupçonner d'avoir depuis travaillé avec un tiers à juſtifier ſa déclaration de groſſeſſe*, & de ſoupçons en ſoupçons, il ſe trouveroit que le fait ſeroit *reprochable par lui-même.* Le peu de morale que je ſçais ne m'a pas appris à former ſi aiſément des ſoupçons, & encore moins à m'y livrer, quand ils ont auſſi peu d'apparence que ceux-ci. En effet, n'eſt-il pas contre toute vrai-ſemblance qu'une fille, qu'on met en priſon, pour s'aſſurer de la vérité de ce qu'elle dit ſur ſa groſſeſſe, y ait aſſez de liberté pour s'y faire faire un enfant par les Géoliers ou par d'autres? Vous remarquez

que je m'enflamme d'un beau zèle pour l'honneur du Sexe. Votre expreſſion eſt juſte. Le zèle dont on s'enflammeroit pour l'honneur du ſexe, ſeroit en effet un beau zèle ; tout ce qui eſt honnête dans ſes motifs & dans ſa fin, mérite cette épithete ; & puiſqu'il faut que nous nous enflammions tous pour quelque choſe, j'aime mieux m'enflammer *de ce beau zèle*, que de haine & de colere pour tous ceux qui ne ſont pas de mon ſentiment.

Bayle, Médecin de Toulouſe rapporte l'hiſtoire d'une femme, qui, après avoir ſenti des douleurs *pour accoucher à neuf mois*, n'accoucha cependant qu'au bout de dix-huit, & mit au monde une fille vivante. Cet Auteur croit que l'accouchement fût retardé parce que la matrice pouſſée par le violent effort des muſcles du bas ventre, fit hernie vers le nombril. J'ai dit qu'il paroiſſoit que Bayle s'étoit trompé ſur ce point, & à cauſe de cela, vous mettez le fait qu'il rapporte au nombre de ceux que vous penſez être *reprochables par eux-*

mêmes ; & vous me demandez pourquoi je veux que vous ajoutiez foi à la geſtation de dix-huit mois, pendant que moi-même je ne crois pas la cauſe accidentelle à laquelle Bayle l'attribue. La façon d'argumenter eſt nouvelle. Quoi ! parce qu'un Auteur ſe trompe ſur la cauſe à laquelle il attribue un fait, il s'enſuit que le fait lui-même doit être argué de faux. Nos Auteurs rapportent un grand nombre d'exemples de fœtus monſtrueux ; preſque tous ont cru que la cauſe accidentelle de ces ſortes de phœnomenes, étoit l'ébranlement de l'imagination de la mere ; on ne croit plus à cette cauſe : révoque-t-on pour cela les faits en doute ?

Il ſuit de la diſcuſſion, dans laquelle vous m'avez forcé d'entrer, que vous n'avez pas eu une idée bien claire de ce qui rend un fait *reprochable par lui-même*, qu'il n'y en a pas un ſeul de ceux qui compoſent votre claſſe, qui ait le caractere que vous avez prétendu leur donner, qu'il n'y en a pas même un ſeul, de tous ceux que j'ai cités, qui ſoit reprochable à d'autres égards. J'ai prou-

vé de plus que vous n'attaquez leur autenticité que par des ſoupçons injuſtes & malfondés, des préſomptions choquantes & de vaines ſubtilités, que par conſéquent elle reſte dans toute ſon intégrité, & que les faits allégués prouvent d'une maniere inconteſtable la réalité des naiſſances tardives.

Je n'ai point parlé du fait que Thionneau rapporte; je ne l'ai point cru applicable à la queſtion, non plus que ceux que vous comprenez dans l'article ſuivant. Quoique nous ſoyons d'accord ſur ce point, cela n'empêche pas que vous ne me rappelliez ſur la ſcène, pour avoir le plaiſir de me dire que *preſque toute mon érudition ſe trouve dans les écrits de M. Lebas.* Je ſais mieux où vous puiſez votre érudition, Monſieur, que vous ne connoiſſez la ſource de la mienne. Mais comme tout cela ne fait rien à la queſtion, & que d'ailleurs toutes ces petites méchancetés inſpirent du dégoût & de l'ennui aux perſonnes ſages, n'amuſent qu'un certain public, dont je n'ambitionne point le ſuffrage, & pour

lequel ſans doute vous avez écrit, je ne prendrai pas la peine de m'y arrêter davantage.

Quelque déſir que j'aye d'abréger & de finir cette faſtidieuſe diſcuſſion, je ne puis me diſpenſer de vous ſuivre encore dans l'examen que vous faites des faits récents, & que nous regardons, *ſelon vous*, comme les plus concluants. Nous cherchons à ce que vous dites, *à vous faire peur avec ces faits redoutables*; cela eſt puéril. Nous ne cherchons que la vérité, & ne voulons faire peur à perſonne. Eſt-ce qu'il y a des gens à qui la vérité fait peur ? *Ces faits vous avoient paru devoir être placés dans la claſſe des faits reprochables*, mais *notre prédilection pour eux vous a engagé à en faire un article à part.* La raiſon eſt excellente. Cependant je n'ai pas plus marqué de prédilection pour un fait que pour un autre, pas même pour celui qu'on doit à Madame Reffatin.

M. Pannenc, Médecin, a écrit à feu M. Chomel *que ſon épouſe portoit ſes garçons neuf mois complets, & ſes filles juſqu'au*

dixiéme, & même par-delà. C'eſt un Médecin qui rapporte ce qui s'eſt paſſé dans le ſein de ſa famille, vis-à-vis de ſa propre épouſe. Quel eſt l'homme qui ne croiroit ce témoignage de quelque importance ? Cependant une ſimple plaiſanterie vous paroit devoir ſuffire pour en renverſer l'effet. *M. Pannenc*, dites-vous, *ne voudroit pas qu'on crût de lui qu'il ſe comporte avec une œconomie aſſez préciſe, pour avoir connoiſſance de l'inſtant où Madame Pannenc conçoit.* Un fait important, avancé par un homme reſpectable, n'eſt-il pas bien argué de faux, bien rendu digne de figurer parmi les *faits reprochables par eux-mêmes*, au moyen d'une plaiſanterie auſſi décente & auſſi bien placée ? Mais en ſuppoſant, *dites-vous*, que Madame Pannenc portoit les filles juſqu'à dix mois & par-delà, puiſqu'on ne dit point de combien de jours elle excédoit le dixiéme mois, il n'y a rien dont les partiſans des longues groſſeſſes puiſſent tirer avantage ; car on accorde juſqu'à dix mois & dix jours. Mais M. Bouvart le Phy-

ſicien n'eſt pas ſi libéral ; il veut que le terme ſoit *invariablement fixé à neuf mois & quelques jours, plus ou moins*, & c'eſt à ce M. Bouvart là que nous avons affaire. Il y a long-tems que M. Bouvart le Juriſconſulte, honteux de s'être montré, a quitté la ſcène, avec les honneurs qu'un pareil Acteur méritoit.

Voici l'hiſtoire que Madame Reffatin atteſte. La femme d'un Bucheron, nommé Renault, depuis ſon mariage n'a eu ſes régles que trois fois, & chaque ſuppreſſion a été ſuivie de groſſeſſe. Le 20 Février 1763, cette évacuation avoit lieu ; quatre mois & demi après, elle ſent ſon enfant remuer, & n'accouche cependant que le 17 Janvier ſuivant, ce qui fait près de onze mois de groſſeſſe. Commençons d'abord par établir qu'il n'y a pas un ſeul mot dans toute ma Conſultation qui puiſſe faire croire que j'aye plus de prédilection pour ce fait que pour tout autre. Je ne ſais d'où vous vient cette idée. Etabliſſons en ſecond lieu que Madame Reffatin n'a aucun intérêt

rêt dans toute l'affaire préſente, & qu'une femme, qui exerce honnêtement une profeſſion très-utile, mériteroit peut-être, quand bien même elle ſe tromperoit, d'être traitée avec un ton plus décent que celui de l'ironie que vous employez vis-à-vis d'elle. Maintenant n'eſt-il pas naturel de penſer qu'une femme, qui a deux fois ſeulement ſes régles depuis qu'elle eſt mariée, & qui ſe trouve groſſe chaque fois qu'elles ceſſent, ſi elle les voit paroître une troiſiéme fois, & finir enſuite, ſoit fondée à ſe croire pour la troiſiéme fois dans le cas, où elle s'eſt déjà trouvée dans deux circonſtances ſemblables. Ceci ne fournit qu'une préſomption, mais cette préſomption fait place à la certitude, dès que cette femme ſent remuer ſon enfant. Il ne s'agit pas d'une novice, qui puiſſe ſe tromper ſur cet objet; il s'agit d'une femme qui a déjà eu deux enfans, & qui par conſéquent a l'expérience néceſſaire, pour diſtinguer les mouvemens qu'ils font d'avec ceux qui procéderoient d'une autre cauſe; or, c'eſt pour l'ordinaire à quatre

ou quatre mois & demi, que les femmes ſentent, d'une maniere non équivoque, le mouvement dont il s'agit. Il y a donc tout lieu de croire que la femme Renaud ayant eu ſes régles le 20 Février, & ſentant ſon enfant remuer au commencement de Juillet, elle étoit alors groſſe environ de quatre mois & demi. Cependant elle n'accoucha que le 17 Janvier ſuivant, ce qui fait en total onze mois complets, ou peu s'en faut, de groſſeſſe. Pour jetter des nuages ſur ce fait, vous dites qu'il y a des femmes qui ſentent le mouvement de leur enfant à trois mois; il eſt vrai qu'il y en a qui s'imaginent le ſentir; mais vous convenez vous-même que la choſe n'a réellement lieu, pour l'ordinaire, qu'au quatriéme mois & demi. Il y a donc néceſſairement ici quelque choſe qui s'éloigne de l'ordre le plus naturel, c'eſt-à-dire, le plus commun; ou contre cet ordre, la femme Renault a ſenti ſon enfant remuer à deux mois & demi, ce qui eſt inoui, & c'eſt ce que vous ſuppoſez, à votre ordinaire, ſans en adminiſtrer au-

cune preuve, ou bien elle a porté ſon enfant onze mois, & c'eſt ce que nous croyons, c'eſt ce dont il y a pluſieurs exemples, c'eſt ce qu'elle a penſé elle-même, & c'eſt enfin ce qui cadre avec ce qu'elle avoit éprouvé dans ſes autres groſſeſſes, relativement à la ceſſation de ſes régles, & à ce qui s'en étoit ſuivi. Par ce ſimple expoſé, le Lecteur jugera lequel de nous deux s'éloigne le plus de l'ordre phyſique, & court davantage après le merveilleux.

Je n'avois donné dans ma Conſultation qu'un abrégé très-ſuccinct de l'hiſtoire de la femme de Jouarre, cela ſuffiſoit pour remplir le plan que je m'étois propoſé; vous oppoſez des *objections* à ſon autenticité, & vous finiſſez par dire qu'il eſt bien avéré que la durée de la groſſeſſe, dont il eſt queſtion dans cette hiſtoire, eſt une vraie *chimere*. Il faut voir ſi vos objections ſont fondées, & ſi elles vous donnent le droit de tirer cette concluſion; ce que je ne puis faire, ſans remettre ſous les yeux du Lecteur l'hiſ-

toire elle-même, avec ſes principales circonſtances.

Une femme nommée Pequina, après ſix ſemaines de mariage, a tous les ſignes de groſſeſſe, à l'exception de la ceſſation de ſes régles. Au huitiéme mois il ſort par le ſein quelques gouttes d'humeur, qu'on prend pour du lait : quelque tems après les douleurs de ventre & de reins ſurviennent, durent trois jours, & ceſſent enſuite. Un mois & demi ſe paſſe ſans accident ; au onziéme mois, deux pintes d'eau ou environ ſortent, quelques peſanteurs ſe font ſentir, une ſaignée les fait ceſſer. Le ventre & le ſein s'enflent beaucoup. Meſſieurs Winſlow & Guibert, Médecins, Terede & Sorbet, Chirurgiens, jugent que la femme eſt groſſe ; cependant l'évacuation menſtruelle revient au tems marqué, & continue à ſe faire juſqu'au dix-huitiéme mois : de rouge qu'elle étoit, elle devient blanche alors ; ſon retour n'eſt point interrompu ; la femme dit ſentir remuer ſon enfant : M. Terede ne le ſent point. Le ven-

tre au ſurplus étoit tendu comme un ballon. Ceci ſe paſſe dans l'année 1749. Rien ne change dans l'année ſuivante, excepté que les jambes ſe déſenflent ; enfin le 7 Janvier 1751, la femme accouche d'un garçon, dont le volume n'étoit point extraordinaire.

Ce récit préſente une groſſeſſe de trois ans : plus le fait s'éloigne de l'ordre commun, plus il mérite d'être examiné avec ſoin.

Les objections que vous formez, Monſieur, contre ce fait, ſe réduiſent à celles-ci.

Parmi les Médecins & Chirurgiens qui crurent reconnoître la groſſeſſe, *Monſieur Winſlow*, dites-vous, *ne l'aſſura pas d'une manière auſſi préciſe qu'on le lui fait faire ;* & pour prouver cette allégation, vous ajoutez tout de ſuite ces paroles, tirées de la déclaration du mari : *il* (Mr Winſlow) *aſſura qu'elle étoit groſſe.* Mr Winſlow pouvoit-il s'expliquer d'une manière plus préciſe, pour affirmer l'exiſtence

de la groſſeſſe ?... *mais il ne pouvoit croire qu'une femme pût porter ſeize mois :* il n'eſt pas ici queſtion de ce que Mr Winſlow pouvoit croire ſur cet objet; il eſt queſtion qu'après avoir examiné la femme Pequina, *il aſſura qu'elle étoit groſſe..... Monſieur Murry avant l'accouchement a entendu dire à Monſieur Winſlow qu'il ne croyoit point cette femme groſſe.* M. Winſlow aſſuroit à Jouarre que la femme Pequina *étoit groſſe;* il diſoit à Paris, à Mr Murry, qu'il ne croyoit pas ce qu'il aſſuroit..... mais cette femme que Mr Winſlow croyoit à Paris n'être pas groſſe, quoiqu'il l'eut aſſuré à Jouarre, cette femme eſt accouchée d'un garçon : quelle ſera maintenant la croyance de Mr Winſlow? il penſe que ſa groſſeſſe n'a pas duré plus que le tems ordinaire; cela eſt admirable : comptons; c'étoit au commencement de l'Eté de 1749, que Mr Winſlow aſſuroit que la femme Pequina étoit groſſe : elle eſt accouchée le 7 Janvier 1751; ainſi en admettant que la groſſeſſe ne fût que de quatre mois, quand

Mr Winſlow aſſuroit ſon exiſtence ; comme elle a duré dix-huit mois depuis, il s'enſuivroit que la femme Pequina auroit porté ſon enfant vingt-deux mois, & par conſéquent plus que le double du tems ordinaire, malgré la croyance de Mr Winſlow. Vous remarquez, Mr, que quand cet homme illuſtre conſtata la groſſeſſe, il étoit fort avancé en âge.... cet âge avancé donne la ſolution du problême. On ſçait combien les Vieillards tiennent à leurs préjugés : un de ceux de Mr Winſlow étoit de ne pas croire qu'une femme pût *porter ſeize mois ;* ainſi, tout ce que Mr Winſlow a pu dire à Mr Murry ou à d'autres, d'après ce préjugé, n'eſt point admiſſible ; ce n'eſt qu'une opinion. Mais quand Mr Winſlow aſſure que la femme Pequina eſt groſſe ; il part d'après l'examen d'une choſe qu'il a ſous les yeux : il atteſte un fait dont il eſt en quelque ſorte témoin ; il l'atteſte de concert avec Mrs Guibert, Sorbet & Terede : le préjugé dormoit alors ; on ſuppoſoit, ou l'on pouvoit ſuppoſer que la femme s'étoit

trompée ſur la première époque de ſa groſſeſſe, & que quoiqu'elle la fit monter à 18 mois, dans la réalité elle n'étoit que de quatre ou cinq; la raiſon agiſſoit alors ſans trouble & ſans contrainte; les ſens n'étoient point offuſqués par les nuages de la préoccupation: ils dépoſoient d'après l'impreſſion qu'ils recevoient. C'eſt évidemment à ce témoignage qu'il faut s'en rapporter..... La groſſeſſe s'eſt prolongée, le préjugé ſe réveille alors, il parle, & dit qu'une groſſeſſe qui va à ſeize mois ne mérite pas de croyance. Quand l'accouchement arrive, & démontre l'exiſtence de la groſſeſſe, il ſe retranche à dire qu'elle n'a pas duré plus que le tems ordinaire. Après de ſemblables variations, peut-on l'écouter? peut-on préférer ſon dire au témoignage que la raiſon éclairée par les ſens avoit librement donné auparavant. Je le laiſſe à juger à ceux qui ont ſçu ſe ſouſtraire à l'empire du préjugé, dont le grand âge de Mr Winſlow ne lui a pas permis de ſe défendre.

Mr Terede *étoit le ſeul de tous les Méde-*

zins & Chirurgiens du Canton qui assurât la grossesse ; depuis, il sembla abandonner cette opinion, pour la reprendre ensuite. Dans une affaire aussi éloignée de l'ordre commun, il est naturel de balancer, de craindre de se tromper, peut-être même de vaciller : il n'y a que les gens, qui ne sçavent jamais démordre de l'opinion qu'à tort & à travers ils se sont fourrée dans la tête, qui puissent ou blâmer la conduite de Mr Terede, ou bien en tirer une induction contre la réalité du fait que nous examinons : d'ailleurs, il ne paroît pas que Mrs Guibert & Sorbet se soient désistés de ce qu'ils avoient dit, touchant la grossesse en question. La femme Pequina disoit sentir le mouvement de son enfant, & Mr Terede ne le sentit point ; cela arrive tous les jours dans les grossesses les plus ordinaires : d'ailleurs, le ventre de la femme étoit tendu comme un ballon ; il faudroit s'étonner qu'en pareil cas Mr Terede eût senti le mouvement de l'enfant.

Mais pendant les premiers dix-huit

mois, l'évacuation menſtruelle vint en rouge réguliérement à ſon tems; paſſé ce terme, *elle devint blanche, mais continua exactement....* Il y a des femmes qui voyent en rouge pendant tout le tems de leur groſſeſſe; il y en a même qui ne ſont réglées que quand elles ſont groſſes. Deventer en rapporte un exemple; ainſi, de ce que la femme Pequina ne ceſſa point d'être réglée, on n'en peut rien conclure contre la réalité de ſa groſſeſſe; & la preuve évidente de cela, c'eſt que cette femme a été au moins groſſe de neuf mois, & que, de votre aveu, l'évacuation menſtruelle, qui avoit commencé à devenir blanche neuf mois auparavant, *continua exactement.*

Le ventre étoit tendu comme un ballon; & vous prétendez que *ce ſymptôme lui ſeul eſt plus propre à exclure toute idée de groſſeſſe, que tous les autres enſemble n'étoient capables de la faire préſumer.* J'ai vu bien des femmes en pareil état; j'ai vu auſſi que cette tenſion toute ſeule n'excluoit point l'idée de groſſeſſe chez les Médecins & les

Accoucheurs conſultés ; elle leur faiſoit ſeulement penſer, quand il ſe trouvoit d'ailleurs des ſignes de groſſeſſe, qu'il y avoit complication de cet état avec quelque maladie capable de produire la bouffiſſure ; & puiſque j'en ſuis à dire ce que j'ai vu, je ne puis vous diſſimuler que j'ai vu de jeunes Accoucheurs lever les épaules, à cet endroit de votre compilation.

La ceſſation de l'enflûre des jambes dans la dernière année, ne ſignifie rien. Mais ce qui ſignifie quelque choſe, c'eſt que les vaiſſeaux de cette partie reſterent variqueux ; on ſçait combien cela eſt ordinaire aux femmes vers la fin de leur groſſeſſe.

L'enfant qui vint au monde au bout de trois ans de groſſeſſe, n'avoit pas plus de volume qu'un enfant ordinaire : mais il n'eſt venu au bout de trois ans, qu'à cauſe du retardement de ſa crue ; il lui a fallu ce tems, pour prendre le volume que les autres prennent ordinairement en neuf mois : s'il avoit cru plus vîte, il ſeroit venu au monde plûtôt.

La ſeconde groſſeſſe s'eſt trouvée fauſſe ;

cela ne fait rien pour la première ; d'ailleurs les mêmes Perſonnes ne l'ont pas atteſtée.

Enfin, voici votre grande objection. A neuf mois il ſortit environ deux pintes d'eau, & la femme dit que ſon ventre, qui étoit fort gros, devint alors extrêmement plat.

Cela eſt, je crois, tout ſimple : otez deux pintes d'eau d'un ventre quelconque, il eſt aſſez naturel qu'il s'applatiſſe. *Mais ſi la groſſeſſe eût été réelle, les eaux étant ſorties, l'accouchement devoit infailliblement s'enſuivre.* Pour éviter la longueur des diſcuſſions, paſſons que cela ſoit vrai des eaux dans leſquelles nage l'enfant. Mais ne ſçait-on pas qu'il s'en forme d'autres, qu'on appelle fauſſes eaux, leſquelles s'évacuent dans les derniers tems de la groſſeſſe, ſans que l'accouchement s'enſuive ? Au lieu de feuilleter, ou de faire feuilleter tant de Bouquins, ſi vous aviez pris la peine de conſulter là-deſſus la Sage-femme la plus novice, elle vous auroit dit que ces ſortes de cho-

ſes ne ſont ni rares, ni abſolument dangereuſes: elle vous eût auſſi fait remarquer que ce que vous ajoutez n'eſt pas d'un homme bien verſé dans ces ſortes de matières. Mais, M^r, ſi ces deux pintes d'eau, que la femme Pequina rendit, n'étoient point de ces fauſſes eaux, qui ſe forment ſi ſouvent dans les groſſeſſes, venant de la matrice, elles ſuppoſoient néceſſairement un état maladif dans ce viſcere; il s'agiſſoit d'une hydropiſie de matrice: or quand une femme a une pareille maladie, voit-elle ſes regles venir régulièrement? L'expérience dit que non. Cependant la femme Pequina eut ſes regles en petite quantité, mais ſans accidents, trois jours après la ſortie des eaux.... en admettant que cette femme ne fût point groſſe alors, a-t-elle pu le devenir depuis? ſon ventre eſt reſté fort enflé, ainſi que ſon ſein; le premier étoit tendu comme un ballon. Croyez-vous qu'une femme puiſſe concevoir, quand ſa matrice eſt remplie d'eau, au point de tendre le ventre comme un ballon? il n'y a point de Médecin qui

ne convienne que la choſe eſt ſans exemple, & répugne à tout ce que nous connoiſſons ſur cet objet: d'où il faut conclure, que la femme Pequina n'avoit point d'hydropiſie de matrice proprement dite, qu'elle étoit groſſe, qu'il s'étoit formé de fauſſes eaux, & que par conſéquent l'objection que vous formez, d'après la ſortie de ces eaux, eſt ſans fondement, ainſi que toutes celles qui ont précédé; ainſi, la groſſeſſe de la femme Pequina n'a point été une chimère; la ſeule chimère que je trouve ici, eſt la perſuaſion, où vous ſemblez être, que vos objections puiſſent faire quelqu'impreſſion ſur l'eſprit de perſonnes inſtruites.

Le dernier des faits dont nous ayons à diſcuter la réalité, eſt celui que nous tenons de Mr Heiſter, & dont il eſt néceſſaire de rappeller le précis.

L'Epouſe d'un Libraire de Wolfenbutel, âgée de 30 ans, perd ſon mari au mois de Décembre, environ au bout de cinq mois de mariage; elle déclare auſſitôt à ſon Médecin qu'elle ſe croit groſſe: au mois

d'Avril ſuivant, c'eſt-à-dire, un peu plus de trois mois après la mort de ſon mari, elle ſent ſon enfant remuer; elle s'attendoit d'accoucher au mois de Septembre, cependant elle ne le fit que dans les premiers jours de l'année ſuivante: les Parens du défunt mari étoient ſur le point de conteſter à l'enfant ſa légitimité, & de déférer la choſe au Prince. Mais ayant examiné la choſe à fonds, & conſidérant que la Veuve avoit toujours vécu d'une manière irréprochable; que depuis la mort de ſon mari, elle n'avoit reçu aucune viſite que celles de ſon Médecin, homme reſpectable par ſon grand âge & ſa probité, & celles de ſa mere & de quelques autres amies; qu'elle avoit paſſé le tems de ſon veuvage dans la retraite & dans la triſteſſe la moins équivoque, qu'enfin la Faculté de Médecine de Helmſtad, ayant été conſultée ſur cette affaire, n'avoit point balancé à déclarer l'enfant légitime, ils ſe déſiſterent de l'envie, qui leur avoit été ſuggérée, d'intenter un Procès.

La veuve ſe remarie, elle épouſe en ſe-

condes nôces un jeune homme honnête & bien famé, nommé Meiſner : elle a deux enfans de ſon ſecond mariage. Elle les porte tous les deux treize mois : elle périt enfin au cinquiéme mois d'une troiſiéme groſſeſſe.

La vérité de tous ces faits eſt atteſtée par M. Heiſter, par Meiſner lui-même ; & Meiſner l'aſſure *ſur ſon Dieu, & ſur ce qu'il y a de plus ſacré : il jure & prend Dieu à témoin qu'avant ſon mariage, il avoit toujours vécu chaſtement avec la veuve, & que les ſoupçons qu'on avoit pu former du contraire, étoient abſolument faux & deſtitués de fondement.*

Non content de cette affirmation de Meiſner, M. Heiſter va trouver le Médecin qui avoit vu la veuve dans ſa premiere groſſeſſe. C'étoit M. Burckard, Médecin du Duc Auguſte-Guillaume, homme recommandable par ſa candeur, ſon ſavoir, ſa prudence, & ſur-tout ſon amour pour la vérité, & ſon averſion pour toute flatterie ou complaiſance qui ne ſeroit pas avouée

vouée par la probité la plus sévére. Cet homme digne de foi, s'il en fût jamais, confirme le récit de Meisner, il assure qu'il ne renferme rien que de vrai, qu'il a été témoin de tout, conjointement avec la mere & les amies de la veuve, femmes très-honnêtes & très-sages, qui ne l'ont point quittée pendant le tems de ses grossesses, qui ont tout examiné, & qui ont eu, pour ainsi dire, la chose sous la main, & ne s'en seroient jamais laissé imposer par une femme, qui avoit beaucoup d'honnêteté & de candeur, mais qui d'ailleurs n'étoit rien moins que fine ou rusée.

Le récit qu'on vient de lire, est extrait avec la plus grande fidélité, de la narration d'Heister, ou, pour mieux dire, n'en est qu'une traduction abrégée & fidele. Voyons maintenant comment vous vous y prenez, pour faire croire qu'un pareil fait *choque & révolte la raison.*

Heister nous a donné l'histoire de la veuve de Freitagius & de Meisner, vous allez nous en donner le Roman.

Commençons, dites-vous, *par préſumer une liaiſon de ſentimens entre la femme de Freitagius & Meiſner. Tout nous paroît favoriſer cette idée.* Mais, Monſieur, une liaiſon de ſentimens entre une femme mariée & ſon garçon de boutique, eſt une choſe contraire à l'honnêteté, & par conſéquent a beſoin d'être prouvée. Avez-vous quelques preuves à adminiſtrer ? Pas une. Il répugne de préſumer une choſe condamnable ſans aucune preuve.... Tout vous paroît en favoriſer l'idée. Nous voyons les mêmes choſes d'un œil bien différent, tout me ſemble à moi devoir écarter une idée pareille. La femme de Freitagius venoit d'être mariée, ſon époux étoit âgé, il eſt vrai, mais elle avoit trente ans ; à cet âge une femme a des principes ; celle-ci étoit honnête ; à peine elle quittoit l'Autel, à la face de qui elle avoit prononcé ſes ſermens, & vous voulez qu'une flâme adultère embraſe déjà ſon cœur ; cela peut-il ſe concilier avec le portrait qu'on nous fait de cette femme, avec ce que l'honnêteté

nous permet de penſer ?

De cette premiere préſomption, que proſcrivent également la raiſon & l'honneur, vous paſſez à une ſeconde qui ne leur répugnera pas moins.... *Suppoſons*, dites-vous, *qu'après la mort de ſon mari, la veuve ſe ſoit crue groſſe ſans l'être, & que quelques mois après elle le ſoit devenue réellement, pour s'être livrée prématûrément au goût qu'elle avoit pour Meiſner*, &c. Je viens de faire voir que ce prétendu goût pour Meiſner, eſt une choſe mal-honnête, & gratuitement ſuppoſée de votre part. Ce n'eſt pas aſſez que le crime ſoit dans le cœur, vous voulez qu'il ait ſa pleine & entiere exécution. La veuve de Freitagius eſt une femme honnête, ſon mari vient d'expirer, elle ſe livre à la retraite, elle paroît abſorbée dans la douleur. Vaines apparences que tout cela, hypocriſie toute pure, elle aimoit en ſécret Meiſner, ſous l'ombre du myſtere elle s'abandonnoit prématurément à ſon goût pour lui, le jour dans les larmes ſimulées, & la nuit dans les plaiſirs réels

d'un amour ſatisfait. Voilà une femme bien fauſſe, bien abominable. Pour nous faire croire tant d'horreurs, quelle preuve adminiſtrez-vous ? Une ſuppoſition purement gratuite, & démentie par les circonſtances! En effet environ trois mois après la mort de Freitagius, le ventre de la veuve ſe gonfle, & le mouvement de l'enfant ſe fait ſentir : elle étoit donc groſſe alors de trois mois au moins, & ſuivant le cours ordinaire des choſes, elle devoit l'être de plus de quatre mois. Cette circonſtance eſt avouée par un Médecin ſavant, qui avoit blanchi dans l'exercice de ſa profeſſion, qui n'aimoit rien tant que la vérité, & qui avoit l'honneur d'être premier Médecin de ſon Souverain. Ainſi l'enfant a été fait avant la mort de Freitagius, par lui, ou ſi vous l'aimez mieux, par Meiſner. Cela eſt égal pour le point que nous examinons en cet inſtant, puiſque, quelqu'ait été ſon pere, il eſt venu au monde neuf mois après cette époque, & par conſéquent il a été porté treize mois dans le ſein de ſa mere.

Quelque répugnance que j'aye à admettre ſans preuve, qu'une femme regardée comme chaſte & honnête ſe dérobe à la pompe lugubre des funérailles de ſon mari, pour s'abandonner en particulier aux déſirs d'un homme qu'elle aime; cependant je conſens à le ſuppoſer avec vous, pour un moment. Mais dites-moi, je vous prie, pourquoi ſe ſentant groſſe des faits de ſon amant, quatre ou cinq mois après la mort de ſon défunt mari, elle ne preſſe pas ſon nouveau mariage? *Elle devoit*, dites-vous, *faire ſon époux de Meiſner.* C'étoit une réſolution priſe, elle lui avoit donné les gages les moins équivoques de ſa tendreſſe, & au lieu de ſe marier avec lui, ce qui eût mis ordre à tout, (elle avoit du tems dont elle pouvoit diſpoſer: elle auroit été cenſée accoucher à ſept ou huit mois: c'eſt une affaire ſi commune, qu'elle ne fait aucune ſenſation.) Au lieu dis-je, de ſe remarier, elle s'enſevelit dans l'ombre de ſa maiſon, paſſe ſa vie dans la triſteſſe ſous les yeux de ſa mere & de ſes amies, & tout cela pour mettre un enfant

au monde à treize mois, s'expoſer à un Procès, & ſe déshonorer dans l'eſprit de ceux qui ne croyent pas aux naiſſances tardives. Peut-on propoſer ſérieuſement d'admettre des contreſens auſſi manifeſtes ?

Pouſſons la choſe plus loin, convenons que tout ceci ne tient qu'à un caprice de femme aveuglée par la paſſion, & incapable de prendre un parti raiſonnable. Mais Meiſner qu'on nous peint comme un homme d'honneur, Meiſner, qui après la mort de ſon épouſe, n'a plus rien à ménager, *Meiſner jure ſur ſon Dieu & ſur ce qu'il y a de plus ſacré, qu'il a toujours vécu très-chaſtement avec la veuve de ſon défunt Maître.* Quoi ! vous voulez qu'une ſimple ſuppoſition, malgré ce qu'elle a de choquant & de contraire aux régles de l'équité, faſſe plus foi & mérite mieux notre croyance que le ſerment qu'un honnête homme fait ſur *ſon Dieu & ſur ce qu'il y a de plus ſacré*, relativement à un objet dont il n'a plus d'intérêt de déguiſer la vérité.

Pour mettre le comble à tout ce que vos

ſuppoſitions ont de choquant & de faux, il ſe trouve que deux perſonnes libres, qui s'aiment, à ce que vous prétendez, qui, pour trancher le mot, vivent enſemble très-maritalement, préférent de faire porter le nom de Freitagius au fruit de leur union criminelle, en courant bien des riſques, dont le moindre auroit dû les effrayer, & cela pour commettre un vol manifeſte, en lui faiſant envahir une ſucceſſion à laquelle il n'a aucun droit; tandis qu'il eſt ſi doux à des parents de faire porter leur nom à leurs enfans, que c'eſt un devoir ſi cher à des ames honnêtes de rendre à chacun ce qui lui eſt dû, tandis qu'enfin il leur étoit ſi libre & ſi aiſé d'échapper à toute chicane, toute altercation, toute inquiétude, en ſe mariant, comme ils l'ont fait depuis.

Enfin les voici mariés. Quel intérêt auront-ils de tromper? *M.* Heiſter, *en bon Allemand qui ſe laiſſe aller à la ſimplicité nationale qui le caractériſe*, n'en apperçoit aucun: vous avez la vûe bien plus perçante que lui: *l'intérêt étoit*, ſelon vous, *auſſi*

réel que jamais. Il y avoit eu des murmures ; & vous préſumez, (car vous êtes fort pour les préſomptions,) que la déciſion de la Faculté d'Helmſtadt n'avoit pas entiérement fermé la bouche aux Intéreſſés. *Il falloit leur impoſer ſilence, & le meilleur moyen de le faire, étoit de donner à l'avenir aux groſſeſſes de la femme de Meiſner, l'apparence de groſſeſſes de treize mois.* Voilà encore un faux ſuppoſé, commis de concert par Meiſner & ſa femme : & ſuivant votre coutume, vous le ſuppoſez ſans preuve. Mais ayant fait voir que les circonſtances de la premiere groſſeſſe ne permettent pas d'imaginer qu'il y ait eu la moindre ſupercherie de la part de la veuve de Freitagius, il eſt clair qu'il n'y avoit pas de raiſon pour en uſer dans les groſſeſſes ſuivantes, & que par conſéquent vos préſomptions haſardées ne leur enlevent rien de leur autenticité.

Vous vous applaudiſſez d'avoir, à la faveur de vos fauſſes ſuppoſitions, expliqué de *la maniere la plus ſimple*, le fait de l'épouſe de Meiſner. Une explication eſt-elle

ſimple, quand elle a beſoin d'un ſi grand échaffaudage de préſomptions, de ſuppoſitions, qui ne s'accordent ni avec les circonſtances du fait, ni avec la raiſon, ni avec l'honnêteté? Vous dites qu'elle eſt *néceſſairement liée à l'ordre phyſique.* Comment eſt-il lié à l'ordre phyſique qu'une femme dont le ventre groſſit, & qui ſent ſon enfant remuer, ne ſoit pas groſſe au moins de trois mois? *Elle n'a rien*, ajoutez-vous, *que de très-conforme à l'ordre moral, & ſi la décence n'y eſt pas rigoureuſement obſervée, au moins ne s'y trouve-t-elle pas bleſſée gravement?* Y avez-vous bien réfléchi, Monſieur, ... *Il eſt très-conforme à l'ordre moral*, qu'une femme, du vivant de ſon mari, conçoive de l'amour pour un autre que lui, que, devenue veuve, elle ſe livre à ſon penchant, que, comme ſi ce n'étoit pas aſſez pour elle d'avoir oublié ſon devoir au point de devenir mere des faits de ſon amant, elle ſe concerte avec lui pour dépouiller des héritiers d'une ſucceſſion qui leur appartient légiti-

ment, & la faire paſſer ſur la tête de leur enfant, par une ſuppoſition dont l'atroce fauſſeté ne pouvoit leur être inconnue. Enfin il eſt *très-conforme à l'ordre moral* qu'un homme, qui dans une ſimple converſation n'eſt forcé à rien, & à qui on n'a droit de demander que ce qu'il veut dire, cependant jure ſur ſon Dieu, & ſur ce qu'il y a de plus ſacré, prenne à témoin ce *Dieu qui ſait tout*, tout cela pour faire croire une choſe fauſſe ſur laquelle rien ne le force de s'expliquer, & qu'il n'a pas le moindre intérêt à ſoutenir. Si l'incontinence d'une femme préparée par une paſſion conçue du vivant de ſon mari, ſi la ſubſtitution d'un enfant dans une famille dont il vole le bien, en l'enlevant aux héritiers légitimes, ſi le dol, le menſonge, le parjure même répété pluſieurs fois de toutes les manieres poſſibles, ſi cet amas révoltant de crimes *eſt très-conforme à l'ordre moral*, ſi dans tout cela *la décence n'eſt point bleſſée* gravement, qu'eſt-ce qui ſera donc capable de la bleſſer ainſi? Qu'eſt-ce qui ſera contraire à l'ordre moral?

Encore une fois, Monſieur, y avez-vous bien réfléchi ? Croyez-vous qu'aucune langue au monde ait des termes aſſez énergiques pour exprimer le ſentiment d'indignation que de pareilles allégations font naître.

Revenons encore un inſtant au phyſique, & finiſſons une diſcuſſion que j'aurois bien voulu pouvoir rendre plus courte. Voici les paroles qui, dans votre compilation, terminent l'article, que je viens d'examiner. *Quoi ! la femme de Meiſner, après avoir pendant ſon premier mariage, porté tous ſes enfans le terme ordinaire, c'eſt-à-dire, neuf mois*, &c..... Mais le premier mariage de la femme de Meiſner n'a duré que cinq mois ; elle a été mariée dans le mois d'Août 1719, & ſon mari eſt mort ſubitement au mois de Décembre de la même année. Pendant ces cinq mois-là, n'eſt-il pas admirable qu'elle ait porté *tous ſes enfans le terme ordinaire, c'eſt-à-dire neuf mois? Cela n'eſt-il pas auſſi néceſſairement lié à l'ordre phyſique ?* Le Lecteur pourra-t-il ſe perſuader

que celui qui tombe dans de pareilles bévûes, oſe, quand avec les ménagemens les plus étudiés, on traite d'inattention un faux manifeſte qu'il a commis, oſe, dis-je, ripoſter d'un ton altier : *nous ne ſommes pas gens à ſouffrir patiemment le reproche d'inattention en matiere grave ?* Il ſemble que lorſqu'on a ſi peu de patience, on devroit ménager davantage celle des autres.

Il réſulte de tout ce qui vient d'être diſcuté, que les faits récens que nous avons cité, & que nous avons penſé être très-concluans en faveur de la réalité des naiſſances tardives, atteſtent & démontrent en effet cette réalité d'une manière claire & inconteſtable : il réſulte que ces faits ont le degré d'autenticité que tout bon eſprit peut exiger en pareil cas ; & que vos plaiſanteries, vos tracaſſeries, vos préſomptions, vos ſuppoſitions, vos interprétations, &c. ne leur ont rien fait perdre de ce côté-là ; & que par conſéquent il doit paſſer pour conſtant & bien avéré, que nous avons prouvé notre thèſe par le moyen le plus ſûr & le

plus convaincant, c'eſt-à-dire, par des faits les moins ſuſceptibles d'être révoqués en doute.

Quand nous ſuppoſerions, contre toute apparence, que par les moyens qu'il vous a plu d'employer, vous êtes parvenu à faire regarder comme faux & controuvés les quatre faits récens, dont l'examen nous a arrêté ſi longtems, toujours ſeroit-il certain que les deux faits rapportés par Lamotte, & ſur leſquels vous avez jugé à propos de garder le ſilence, conſerveroient leur autenticité, ainſi que pluſieurs autres que vous n'avez pas même attaqués: & nous ne ceſſerons de vous le dire, un ſeul fait bien avéré, ſuffit pour démontrer la vérité de notre opinion, au lieu d'un fait, nous en fourniſſons pluſieurs, tous mieux conſtatés les uns que les autres.

Pour achever de porter la conviction dans l'eſprit de ceux qui s'obſtineroient encore à douter de la réalité des accouchemens retardés, nous croyons devoir placer ici le récit de deux faits, dont l'un nous a

été communiqué par M. Trucy, Médecin des Bâtimens du Roi, & dont voici les paroles copiées de l'original que nous avons entre les mains, ſigné de lui.

« Dans l'année 1752, la nommée Pelu-
» ſier, épouſe du ſieur Michel, Serrurier
» au lieu de *Varages*, Diocèſe de Riez,
» Généralité d'Aix en Provence, devint
» enceinte. A quatre mois & demi, ou
» environ, elle ſentit remuer ſon enfant,
» ayant d'ailleurs tous les ſignes qu'elle
» avoit dans les groſſeſſes précédentes;
» elle fut ſaignée alors; environ quinze
» jours après cette ſaignée, elle fut atta-
» quée d'une fluxion ſur la poitrine: com-
» me elle avoit de la diſpoſition à la phthi-
» ſie, le poulmon ſuppura, & la fiévre
» lente ſurvint. A compter de ce tems-là,
» l'enfant ceſſa de remuer, & ſept mois ſe
» paſſerent ſans qu'elle ſentit le moindre
» mouvement. Vers le douzième mois (en
» comptant qu'elle étoit enceinte de cinq
» mois quand elle eut ſa fluxion de poitri-
» ne) ſon enfant parut faire quelques

» mouvemens ; le ventre groſſit un peu, » ſa groſſeur alla toujours en augmentant : » deux mois ſe paſſerent dans cet état, au » bout deſquels elle accoucha d'un enfant » qui vécut deux ou trois heures, & la » mere mourut quelques jours après.

» Cette femme étoit d'une ſanté très- » délicate ; cette délicateſſe augmenta » conſidérablement par la groſſeſſe : ſon » mari, qui l'aimoit beaucoup, qui eſt un » très-honnête homme, & fort raiſonna- » ble, de l'aveu de tous ceux qui le con- » noiſſent, m'a aſſuré qu'il ne s'étoit point » approché de ſa femme depuis le com- » mencement de la groſſeſſe ; la femme » m'avoua auſſi la même choſe : elle garda » la chambre depuis le commencement de » groſſeſſe, juſques à la fluxion de poitri- » ne ; alors elle paſſa dans ſon lit où elle » eſt morte ».

A Paris ce 25 Juin 1765. Signé, *Trucy.*

Le ſecond fait eſt inſéré dans le Journal de Médecine, Août 1765.

Mathurin Dulignac, longtems Chirur-

gien major du Régiment d'Alsfeld, Dragons, homme droit & eſtimé pour ſon ſçavoir & ſa capacité, a laiſſé en mourant pluſieurs Manuſcrits, contenans diverſes obſervations qu'il avoit ramaſſées pour ſon uſage & l'inſtruction de ſes enfans, & qu'il comptoit donner au Public, lorſque la mort l'a empêché d'y mettre la dernière main: ſon Petit-fils, Mr Dulignac, Chirurgien à *Pont-Sainte-Maxence*, a trouvé dans un de ces Manuſcrits, l'hiſtoire ſuivante, qu'il a pris la peine de copier fidélement, & qu'il a fait remettre à Monſieur Roux, Auteur du Journal de Médecine.

« L'hiſtoire ſuivante eſt aſſez remarqua-
» ble pour en faire le récit. Claire Trezel,
» mon épouſe, (c'eſt Mathurin Dulignac
» qui parle) après douze ou treize couches,
» ou fauſſes couches, ſe trouva groſſe de
» quatre mois & demi, pendant lequel
» tems elle avoit eu pluſieurs pertes de
» ſang, qui furent ſuivies d'une autre très-
» conſidérable, avec des douleurs & des

tranchées

» tranchées ſemblables à celles de l'accou-
» chement, qui furent appaiſées par l'ex-
» pulſion d'une mole, & l'évacuation du
» ſang ceſſa peu-à-peu. Je crus ma femme
» entièrement débarraſſée de ſa groſſeſſe;
» mais le lendemain elle me dit qu'elle
» ſentoit du mouvement dans ſon ventre.
» Je lui dis que ce ne pouvoit être que des
» vents, & que s'il y avoit eu un enfant,
» indubitablement il ſeroit ſorti après la
» mole. Comme elle continua de me dire
» qu'elle ſentoit le mouvement d'un en-
» fant; je tins la main, l'ayant bien chauf-
» fée, ſur ſon ventre, & je fus aſſuré de la
» vérité: elle reſta encore neuf mois entiers
» après la ſortie de ladite mole, ſentit
» toujours les mêmes mouvemens, & pen-
» dant cet eſpace de tems, elle n'avoit pas
» plus de huit ou dix jours d'intervalle,
» ſans avoir des pertes de ſang très-conſi-
» dérables: il eſt même ſurprenant qu'elle
» ait pu fournir à de ſi grandes évacua-
» tions ſans y perdre la vie. Au bout de
» neuf mois, du jour de la ſortie de la

» mole, elle ſentit les tranchées ou dou-
» leurs de l'enfantement, qui fut très-labo-
» rieux & très-long: elle accoucha d'un
» garçon mort, qu'elle avoit porté treize
» mois & demi, & qui fut ſuivi de deux
» moles auſſi groſſes que la première, qui
» étoit ſortie neuf mois avant l'enfante-
» ment: cet enfant étoit de la groſſeur or-
» dinaire.

» Quelques mois après, ma femme de-
» vint encore enceinte, & porta ſon fruit
» encore treize mois & demi, ayant de
» tems-en-tems quelque perte de ſang, &
» accoucha heureuſement d'un garçon de
» la grandeur & de la groſſeur du précé-
» dent, & qui a vécu ſix ſemaines. La der-
» nière groſſeſſe qui ſuivit celle-ci, dura
» onze mois, avec pluſieurs pertes de
» ſang, & ſe termina par l'accouchement
» d'une fille qui n'avoit pas le tiers de la
» groſſeur & grandeur d'un enfant nou-
» veau-né: elle fut ondoyée, & mourut
» un quart d'heure après.

» Il faut laiſſer aux Maîtres de l'Art le

» ſoin d'expliquer, s'il eſt poſſible, des
» phénomènes auſſi ſinguliers : mais je de-
» ſirerois qu'on ne niât pas le fait, ſi l'on
» ne peut en donner l'explication. Ce n'eſt
» point ici une Femme & des Collatéraux
» qui font leurs efforts, pour embrouiller la
» naiſſance d'un Poſthume dans les dé-
» tours de la chicane ; c'eſt un homme de
» l'Art, qui reconnoît une groſſeſſe à
» quatre mois & demi, par le ſigne le plus
» ſenſible, le plus certain, le plus évident,
» par le mouvement d'un enfant, dont la
» naiſſance n'arrive que neuf mois après,
» &c. »

Ces deux faits ajoutés à ceux que nous avons déja cités, ſuffiront pour convaincre les perſonnes que l'entêtement ou le préjugé n'aveuglent pas. Il ſeroit inutile d'en ramaſſer un plus grand nombre pour les autres.

Je ne m'arrêterai point à examiner ce que vous dites dans l'article de votre compilation, qui a pour titre, *Autorité légale.* Cela m'engageroit dans des redites inutiles,

que je hais autant que vous paroiſſez les aimer. Vous me reprochez dans cet article d'avoir parlé deux fois d'un même Jugement. Quand cela ſeroit vrai, quel mal y auroit-il? Seroit-ce à vous à me faire ce reproche? vous, qui d'un bout à l'autre de votre Ecrit, ne ceſſez de répéter la même choſe: mais il n'eſt pas vrai que j'aye deux fois préſenté le même fait. Je le rapporte dans un endroit; j'en fais obſerver une circonſtance dans un autre: cette circonſtance c'eſt que *le jour de la Touſſaints, qui étoit le neuvième mois de la groſſeſſe, Renée de Villeneuve avoit eu des douleurs pour accoucher.* Ces paroles ſont en lettres italiques dans ma Conſultation; dans la même page, on trouve ces paroles également imprimées en caractères italiques: *On remarque que le neuvième mois elle* (la femme dont parle Bodin) *avoit ſenti de grandes douleurs ſemblables à celles de l'enfantement.* Pour abréger, je me ſuis contenté de noter, par la différence du caractère, la même circonſtance, quand elle s'eſt préſen-

tée. J'ai penſé qu'on devineroit mon intention, laquelle étoit de faire remarquer que cette circonſtance a lieu, dans preſque toutes les hiſtoires qu'on rapporte d'accouchemens retardés; & comme il eſt impoſſible que toutes les femmes, chez qui ces ſortes d'accouchemens ont eu lieu, ſe ſoient concertées pour s'accorder ſur cette circonſtance, je crois qu'on peut inférer de cet accord qu'en général il n'y a point eu de fraude commiſe de leur part : il ne paroît pas d'ailleurs, qu'il y eût aucun avantage pour elles à ſimuler des douleurs au neuvième mois ; & l'on ſçait que les douleurs vraiement ſemblables à celles de l'enfantement, ont un effet qui ne permet pas de les confondre avec celles qui ſeroient feintes. Si donc, dans toutes les hiſtoires d'accouchemens retardés, il eſt parlé de douleurs ſemblables à celles de l'enfantement, ſurvenues vers le terme de neuf mois, c'eſt qu'en effet elles ont eu lieu, & leur arrivée, au tems que nous venons de remarquer, préſente un phénomène qu'un Phy-

ſicien ne doit pas négliger. Ce n'eſt pas ici le lieu d'en rechercher la cauſe ; mais retrouvant ce phénomène dans la plûpart des obſervations d'accouchemens retardés, j'en tire cette induction, ſçavoir, que preſque toutes les femmes s'accordant ſur cette circonſtance acceſſoire, il eſt à préſumer que le fait principal a quelque réalité. Mon deſſein étoit de laiſſer faire ces réflexions au Lecteur, m'étant ſurtout appliqué à rendre ma Conſultation auſſi courte qu'il m'a été poſſible.

Vous êtes bien fondé à dire, en parlant de l'imputation dont je viens de faire voir la fauſſeté, que l'*obſervation que vous faites ici, ainſi que d'autres que vous avez faites, & d'autres encore que vous ferez par la ſuite, ne ſont pas fort utiles à éclaircir le fond de la queſtion.* La choſe étant ainſi, vous avez donc, en faiſant ces obſervations, un autre but que celui d'éclaircir la queſtion : on n'avoit guères beſoin de votre aveu pour en être convaincu : on ne vous demandera même pas quel eſt ce

but : il eſt ſi aiſé de l'appercevoir : mais en convenant de la vérité de ce que vous confeſſez, je ne vous accorderai pas que j'aye rien fait *pour embrouiller* la queſtion : en effet, dans votre ſuppoſition même, eſt-ce chercher à *embrouiller* une queſtion, que de citer deux fois un même fait? bien des Médecins qui, pour en ſçavoir autant que vous, ne ſe croyent pas pour cela en droit de choquer perſonne, ont dit & écrit qu'en traitant la queſtion d'une manière nouvelle, j'avois eu le bonheur de l'éclaircir : j'eſpère que la diſcuſſion dans laquelle je viens d'entrer, au ſujet des douleurs, qui ont coutume de ſurvenir au bout de neuf mois, dans les accouchemens retardés, leur paroîtra moins *embrouiller* la queſtion que les explications hypothétiques d'un texte obſcur d'Hippocrate, les Anecdotes vrayes ou fauſſes ſur les faits & geſtes des Auteurs, qui croyent aux naiſſances tardives, les informations de vie & mœurs de ces gens là, & ſurtout le fatras de textes & de prétendues autorités, dont vous faites

l'abus le plus manifeſte.

Je me flatte d'avoir démontré cet abus dans tout ce qui a précédé : je vais maintenant vous prouver, ce que vous ignorez peut-être moins que perſonne, ſavoir, que, des autorités que vous raſſemblez ſous le titre d'autorités contre les longues groſſeſſes, la plus grande partie leur eſt favorable ; d'autres, en aſſez grand nombre, ne décident ni pour ni contre, ſont neutres, & par conſéquent inutiles à citer, & n'ont trouvé place dans votre compilation, que pour éblouir le Lecteur médiocrement attentif, par un grand & faſtueux appareil, & lui en impoſer par une maſſe, dont la peſanteur n'eſt que trop aiſée à ſentir, & qu'enfin les unes & les autres de ces autorités étant triées & miſes à part, il ne vous en reſte qu'un petit nombre qui puiſſe ſervir d'appui à votre façon de penſer, mais qui ne juſtifiera jamais votre maniere d'agir.

Commençons par les Autenrs dont je crois le témoignage inutile à rapporter, parce qu'il ne fait rien à la queſtion

préſente. Je placerai Thomas Bartholin à leur tête. Dans ſon Traité *de inſolitis partûs viis*, cet Ecrivain ne parle que des groſſeſſes *où les enfans morts & putrifiés dans le ventre de leur mere, ſont ſortis par des voyes extraordinaires, après un ſéjour plus ou moins long.* Bartholin a raiſon de ne pas *vouloir qu'on prenne ces cas pour de longues groſſeſſes.* Je penſe comme lui à cet égard, & je l'ai déjà fait entendre ci-devant. Il s'agit là d'enfans qui ont été conçus hors de la matrice, & tout ce qui regarde ces phœnomènes, eſt étranger à la queſtion que nous agitons. C'eſt cependant ce que Bartholin examine : nous pouvons donc regarder ce que renferme ſon Ouvrage, comme très-peu propre à déterminer notre jugement dans la diſcuſſion préſente. Il eſt vrai que parlant du mouvement imaginaire de deux jumeaux, qu'il attribue à une efferveſcence d'humeurs corrompues dans le ventre, & à la pourriture des chairs, &c. Il dit : *Je ne vois pas d'autre raiſon du prétendu prolongement de groſſeſſe. J'aime mieux la ré-*

gler ſur le terme ordinaire, que d'adopter le ſyſtême des longues groſſeſſes. Il eſt aiſé de voir que Bartholin ne s'exprime ainſi que relativement à une groſſeſſe particuliere prétendue prolongée, & qu'il aime mieux régler ſur le terme ordinaire, que d'adopter, relativement à elle, le ſyſtême des groſſeſſes prolongées. Mais de ce qu'il ne l'adopte pas dans un cas, s'enſuit-il qu'il penſe qu'on doive le rejetter dans tous? Comme il ne dit rien de poſitif là-deſſus, il s'enſuit que Thomas Bartholin eſt un Auteur qui ne décide ni pour, ni contre les longues groſſeſſes en général, & par conſéquent nous croyons pouvoir avec raiſon le rayer du nombre des autorités contre les longues groſſeſſes.

Il en ſera de même de Poſner. Celui-ci, après avoir dit un mot des diſputes élevées entre les Savans ſur le véritable ſens d'Hippocrate & d'Ariſtote, ſe contente d'ajouter que *ſur cela*, c'eſt-à-dire, ſans doute, ſur le vrai ſens d'Hippocrate & d'Ariſtote, *il faut conſulter* cinq Auteurs qu'il nomme,

& que vous prétendez être ennemis des longues groſſeſſes. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi cette prétention eſt bien ou mal fondée ; mais en admettant que ces cinq Auteurs rejettent les naiſſances tardives, peut-on dire que renvoyer à eux, c'eſt s'expliquer d'une maniere *nette & formelle.* Il eſt évident que c'eſt refuſer de s'expliquer. Quand M^rs^. Bertin & le Bas écrivent que Mauriceau, en renvoyant ſes Lecteurs à Schenckius, fait entendre modeſtement quelle eſt ſa façon de penſer, vous leur ſoutenez, (ce ſont vos propres paroles,) *que quoique Mauriceau renvoye à Schenckius, ce n'eſt pas qu'il ſoit à beaucoup près du ſentiment de cet Auteur.* Il paroît juſte qu'il en ſoit de même de Poſner. Ainſi, puiſqu'en général renvoyer aux Auteurs, c'eſt tacitement ſe défendre de s'expliquer, il s'enſuit que l'autorité de Poſner eſt nulle, qu'elle ne fait ni pour ni contre les longues groſſeſſes, & que par conſéquent vous avez tort de la regarder comme une autorité qui leur ſoit contraire.

J'en dirai autant de Verrheyen, Bonacioli, Ruffius, Fernel, Ethmuller, Dolœus, Nenterus, Gorey, Rœderer, Hamberger. Tous ces Auteurs, ſi l'on vouloit ajouter foi à ce que vous écrivez, ſont contraires aux longues groſſeſſes, & il n'y en a pas un qui ſeulement en diſe un mot. Il ſe peut faire que vous ayez rapporté exactement les paroles de chacun d'eux, je conſens à m'en rapporter à vous ſur ces petites choſes; mais en vérité il faut s'imaginer qu'on aura affaire à des Lecteurs privés du plus groſſier ſens commun, pour oſer leur préſenter comme des autorités contraires aux longues groſſeſſes des Ecrivains, qui s'expriment de la maniere ſuivante.

Verrheyen dit *qu'il demeure donc pour réglé & pour arrêté que le tems le plus commun de la geſtation, pour l'eſpéce humaine eſt de neuf mois un peu plus, un peu moins.* Perſonne n'a jamais dit le contraire. Mais parce que ce terme eſt le plus commun, s'enſuit-il qu'il n'y en a pas un autre moins commun ? Cet Auteur, à vous entendre,

diſcute très-nettement la queſtion. Il cherche à interpréter Hippocrate. Mais ſon grand argument, pour prononcer que le terme le plus commun de la geſtation eſt de neuf mois, c'eſt que l'Egliſe célebre le 25 Mars la Fête de la Conception du Sauveur, & celle de ſa Nativité le 25 Décembre, & qu'il y a neuf mois juſtes de l'un à l'autre. Cette raiſon ne ſeroit-elle pas d'un grand poids vis-à-vis d'un Phyſicien de la Cochinchine ? De plus Verrheyen trouve dans l'Ecriture deux paſſages ; dans l'un, Salomon dit qu'il a été formé *en dix mois*, dans l'autre une mere dit à ſon fils qu'elle l'a porté *neuf mois*, & il donne la raiſon de cette différence d'expreſſion, en diſant qu'il eſtime que Salomon parloit de mois lunaires, & que la femme qui vivoit ſous Antiochus, *à cauſe de la grande célébrité du nom romain*, parle de mois ſolaires, dont ces derniers ſe ſervoient ; vous appellez cela *diſcuter très-nettement* la queſtion des naiſſances tardives, & quand M. le Bas cite Salomon, vous vous écriez *quelle*

*

folie d'aller citer en matiere de phyſique des traits tirés d'un Auteur ſacré !

Voici les paroles de Bonacioli.... *C'eſt un* (*miracle*) *qui excelle par-deſſus tous les autres, qu'après que* (*la nature*) *a fermé très-étroitement l'orifice de la matrice pendant le cours de neuf mois, elle l'onvre par ſon propre inſtinct, lorſque le fœtus a acquis le plus haut dégré de perfection.* Je laiſſe ce que ce paſſage contient de faux, relativement au reſſerrement de l'orifice de la matrice, &c. Y eſt-il dit un mot des naiſſances tardives ? Si nous avions cité un Auteur tel que Boniacioli, vous auriez rejetté ſon témoignage bien loin : car auriez-vous dit quelle croyance mérite un Ecrivain, qui examine par quel endroit l'ame entre dans le corps, & qui aſſure gravement que c'eſt par le cœur.... qui demande pourquoi nos ames étant céleſtes, ont tant de peine à quitter nos corps, & qui répond qu'elles ont deux parties, l'une qui ſert à la penſée, & qui, faite pour les choſes immatérielles, ne demande pas mieux que de ſe ſéparer

du corps, & ſouvent le déſire ; l'autre qui a été donnée pour l'entretien du corps ? Celle-là voudroit reſter, parce que s'en allant, elle quitte *ſon ami*, & n'a plus rien à faire ; & un Auteur pareil qui parmi nous n'auroit été qu'un *extravagant*, ſe change, dès que vous le citez, en une autorité grave, même contre les naiſſances tardives, deſquelles il ne dit pas un mot.

Ruffius n'en parle pas davantage. *Le neuviéme mois*, dit-il, *étant près d'arriver, la nourriture commence à manquer à l'enfant dans le ventre de ſa mere, à cauſe du volume qu'il a acquis.* Parce que Ruffius s'exprime ainſi, vous en faites une autorité contre les naiſſances tardives. Il faut convenir que cela eſt bien trouvé.

Fernel & Ethmuller ſont placés à auſſi juſte titre que les précédents, dans la claſſe des autorités contre les longues groſſeſſes. Le premier dit, *le fœtus vers le neuviéme mois devenu plus grand, ayant beſoin d'une plus copieuſe nourriture, ne peut*

plus ſouffrir d'être renfermé dans le ventre de ſa mere. Voici les paroles du ſecond : *quant au terme de la groſſeſſe, le fœtus doit voir le jour au neuviéme mois finiſſant, ou au commencement du dixiéme. Ceux qui naiſſent à ce terme ſont légitimes & viables.* Si ces deux Auteurs ſont contraires aux naiſſances tardives, je le ſuis donc auſſi, car j'ai écrit & répété bien des fois que le terme le plus commun, ou ſi l'on veut le plus naturel, *le terme par excellence* étoit celui de neuf mois, & ſans contredit les enfans ſont à ce terme légitimes & viables. Mais il y a encore d'autres termes moins communs, auxquels les enfans ſont viables & certainement légitimes.

Nenterus, Govey, Hamberger ne vont pas plus loin, ils ne diſent que ce que tout le monde a dit, & ce qu'ils diſent ne fait rien à la queſtion. Voici leurs textes d'après votre Traduction. *Le tems ordinaire de l'enfantement eſt la fin du neuviéme mois ſolaire, ou du dixiéme mois lunaire, quoiqu'on trouve auſſi des parts de ſept mois, qui cependant*

pendant portent toujours des marques d'imperfection. Nenterus ..... *Quant au terme où le fœtus eſt cenſé avoir acquis ſa maturité, c'eſt celui de neuf mois complets : car ſi l'enfant vient dès le terme de ſept ou huit mois, cela veut dire qu'il n'a pas acquis le dernier dégré de perfection.* *Govey*, comme on voit, ne prononce pas même le mot de naiſſance tardive .... Hamberger s'en occupe auſſi peu. *Pour qu'un part*, dit-il, *ſoit bien naturel, il faut qu'il vienne au monde le plus près qu'il ſoit poſſible de la fin du neuviéme mois.*

Veut-on ſavoir pourquoi Roëderer figure parmi les autorités contraires aux longues groſſeſſes? C'eſt qu'il a dit que, comme on ne peut calculer le rapport des forces avec les réſiſtances, *il n'eſt donné à perſonne de pouvoir expliquer pourquoi l'accouchement arrive à la fin du neuviéme mois ſolaire.* Comment ſoutenir l'opinion des groſſeſſes prolongées, quand on a contre ſoi une autorité de cette force-là?

En voici une autre auſſi terrible. *Le tems*

fixé pour la naiſſance de l'homme, (c'eſt Dolœus qui parle,) *par preſque tous les Médecins, eſt la fin du neuviéme mois de groſſeſſe, choſe dont la vérité s'obſerve toujours, que l'enfant ſoit vivant ou mort.* Cela eſt vrai, mais ne conclut rien pour ni contre les longues groſſeſſes. Le mot *toujours* tombe ici ſur ce qui regarde la vie ou la mort de l'enfant, & Dolœus dit que, ſoit qu'il vive ou non, on obſerve *toujours* qu'il ſort à neuf mois.

Levinus Lemmius dit qu'il y a des enfans qui arrivent juſqu'au dixiéme mois, & *que ce ſont ceux qu'Hippocrate appelle parts de dix mois, lorſque le dixiéme mois lunaire eſt commencé, & non fini.* Mais parce qu'il y a des enfans qui viennent au monde au commencement du dixiéme mois, & qu'Hippocrate les appelle parts de dix mois, cela décide-t-il qu'il n'y en ait point qui par extraordinaire paſſent ce terme? Venette dit à peu près la même choſe. Nous lui ferons même réponſe. Le paſſage que vous citez de Felix Platerus mérite d'être rap-

porté tout entier, quand ce ne ſeroit qu'à cauſe de ſa ſingularité, & de la ſingularité encore plus grande de l'uſage que vous en faites. *Non-ſeulement*, dit cet Auteur, *le part de dix mois, mais auſſi celui de ſept eſt légitime : mais ſi le fœtus paſſe le terme de dix mois, qui eſt le terme naturel où ſe doit faire l'enfantement, & que parvenu à matûrité, il ne ſe montre pas au jour, ou que la matrice contienne une mole, & qu'elle ne ſorte point, cela ne mérite pas le nom de part.* Je crois bien que ſi l'enfant ni la mole ne ſortent point, cela ne mérite pas le nom de *part.* Il ſeroit beau que cela fût autrement. Mais cet enfant que Platerus ſuppoſe reſter plus de dix mois dans la matrice ; paſſe le terme ordinaire, & ſon ſéjour prolongé conſtitue une longue groſſeſſe. Quand après cette longue groſſeſſe, il viendra au monde, croyez-vous qu'il méritera le nom de *part ?* Croyez-vous auſſi qu'un Auteur qui met ſi peu de netteté dans ſes idées & ſes expreſſions, ſoit une autorité bien grave, & que celui, qui admet qu'un enfant reſte

paſſé dix mois dans le ſein de ſa mere, rejette tout prolongement de groſſeſſe ?

Par la ſimple repréſentation fidele des Textes des Auteurs ci-deſſus nommés, il doit donc paſſer pour démontré que leur autorité n'eſt nullement contraire aux naiſſances tardives, que ces Auteurs ont ſimplement prononcé ce qui eſt avoué de tout le monde ; ſavoir, que *le terme ordinaire de la groſſeſſe eſt de neuf mois ;* ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait d'autres termes, qui, pour être moins communs, n'en ſont pas moins naturels : d'où il ſuit que l'emploi que vous faites de ces autorités, comme nous étant contraires, n'eſt rien moins que légitime. S'il y a de la fidélité dans la citation des paroles, ce que je veux bien croire pour le moment, y en a-t-il dans l'uſage que vous en faites ? A-t-on recours à des reſſources auſſi *déplorables*, auſſi *illicites*, (ce ſont vos termes, Monſieur,) quand on a de bonnes raiſons à fournir ?

Les autorités que vous alléguez comme contraires aux longues groſſeſſes, & qui leur

ſont favorables, ſont les ſuivantes.

Dans ma Conſultation, j'ai mis *Harvée* au nombre de ces *autorités*. Je l'y compte encore aujourd'hui, & je ne penſe pas que perſonne puiſſe raiſonnablement me conteſter le droit de le faire : voici les paroles d'Harvée, telles que vous les citez vous-même. *Il y a eu ici depuis peu une femme, qui, (à la connoiſſance de pluſieurs perſonnes,) a porté pendant ſeize mois un enfant qu'elle a ſenti remuer çà & là pendant plus de dix, & qu'enfin elle a mis au monde vivant; mais ces ſortes de choſes ſont du nombre de celles qui arrivent rarement.* On voit, *dites-vous*, que quoiqu'Harvée ne nie pas le fait, *il n'en eſt pas moins ferme dans ſes principes*; cela eſt clair, & ſes principes ſont que la naiſſance à ſeize mois *eſt une des choſes qui arrivent rarement.* Mais, Monſieur, une choſe qui arrive rarement, eſt une choſe qui arrive quelquefois. Ce qu'on trouveroit de ſurprenant, ſi vous ne nous aviez familiariſé avec votre façon de raiſonner, c'eſt que vous ajoutez tout de ſuite, *que quoi-*

qu'Harvée l'admette à titre de choſe rare ; cela ne l'empêche pas de rejetter les longues groſſeſſes. Eſt-il poſſible de rien voir de ſi abſurde ? Et comment Harvée peut-il rejetter ce qu'il admet ? Qu'importe que ce ſoit à titre de choſe rare ? Perſonne n'a jamais admis les longues groſſeſſes à d'autre titre. Dans le reſte du paſſage, qu'il me paroît inutile de tranſcrire, Harvée dit *que les Loix ne peuvent s'appliquer généralement qu'aux choſes qui ſont dans la régle & dans l'ordre.* Cela ne décide rien pour les exceptions, c'eſt-à-dire, les choſes qui ſont hors de l'ordre. Il ajoute qu'il y a des femmes ruſées qui veulent tromper, & qu'il y en a d'autres qui ſe trompent de bonne foi. Nous en convenons ; mais cela n'empêche pas qu'Harvée ne diſe poſitivement *que ces ſortes de choſes*, c'eſt-à-dire, les groſſeſſes prolongées, même juſqu'à ſeize mois, *ſont du nombre de celles qui arrivent rarement.*

Fontanus eſt encore un Auteur, que j'ai prétendu être partiſan des accouchemens

tardifs. Vous croyez qu'il leur eſt contraire : voici ſes paroles ; je conſens qu'on nous juge d'après elles : *Puiſqu'il n'y a point de terme fixé pour l'accouchement, ſentiment qui paroît vrai, à cauſe des hiſtoires qui atteſtent des parts à différens termes, nous pouvons pourtant répondre, conformément au ſentiment d'Hippocrate, que les choſes rares & inſolites ne doivent pas être compriſes dans les régles de l'Art, & qu'elles ſont au-deſſus du ſçavoir humain.* Notre Ecrivain, comme on le voit, dit poſitivement qu'il n'y a point de terme fixé pour l'accouchement ; nous n'en diſons pas davantage, & vous, M^r, vous dites qu'il y en a un, & qu'il eſt *invariablement fixé à neuf mois & quelques jours :* Eſt-il poſſible qu'il ſoit de votre avis, en écrivant préciſément le contraire de ce que vous avancez. Fontanus ajoute : *que ce ſentiment paroît vrai, à cauſe des hiſtoires, &c ;* c'eſt auſſi la principale raiſon qui nous l'a fait adopter : en pareille matière, on ne peut & l'on ne doit partir que d'après les faits. Fontanus l'a bien ſenti ; & vous, M^r,

vous rejettez tous les faits, quelqu'authentiques qu'ils ſoient, pour vous en tenir à la ſimple allégation d'un ſeul homme..... *Ces choſes rares & inſolites*, continue Fontanus, *ne doivent pas être compriſes dans les régles de l'Art:* Auſſi n'avons-nous jamais regardé les accouchemens tardifs que comme une exception à la régle, & en général, il n'y en a point qui n'en ſouffre..... *Ces choſes ſont*, ſelon lui, *au-deſſus du ſçavoir humain.* Si cela eſt, pourquoi s'ingère-t-il de les vouloir décider? ..... il veut que dans le cas où une femme déclare qu'elle eſt accouchée par-delà le terme ordinaire, le Juge s'informe de ſes mœurs & de ſa réputation. Cette information ſeroit ridicule & ſans objet, s'il n'étoit pas vrai qu'une femme pût accoucher par-delà le terme ordinaire; après cela, Fontanus finit par ces mots : concluons donc, ſuivant Hippocrate, ... qu'*aucun enfant, ſuivant la loi de la nature, & dans la pluralité des cas, ne peut atteindre le onzième mois lunaire*..... Avons-nous

jamais dit que dans la pluralité des cas, & ſuivant la loi, c'eſt-à-dire, l'ordre le plus commun de la nature, les enfans vînſſent au monde à onze mois? *enfin, cela ne peut être cenſé arriver qu'en vertu d'une erreur de calcul de la part d'une femme.* Cela peut arriver quelquefois de cette façon; nous ne l'avons jamais nié : ce que nous nions, c'eſt que la choſe ſe paſſe toujours ainſi. Au reſte, Fontanus ne dit rien autre choſe ici ſi ce n'eſt que, *ſuivant Hippocrate*, l'erreur de calcul fait tout: en effet, c'eſt le ſentiment d'Hippocrate, mais ce n'eſt pas celui de Fontanus. Il a dit le ſien précédemment; & ſi ce qu'il conclut ſuivant Hippocrate étoit ſon ſentiment, il ſe trouveroit contraire à ce qu'il a avancé un moment auparavant: Fontanus ſe trouveroit en contradiction avec lui-même, & dans cette ſuppoſition, ſon témoignage ne ſignifieroit rien, ce ſeroit celui d'un homme qui ne ſçait ce qu'il dit.

Langius ſe trouve auſſi placé chez vous dans la catégorie des autorités contraires

aux longues groſſeſſes : il n'y a peut-être pas d'Auteur qui mérite moins d'y être. En effet, Langius écrit, qu'ayant été appellé au ſecours d'une femme qui ſe diſoit groſſe de douze mois, ſouffroit beaucoup, & ne pouvoit accoucher ; il l'engagea à être tranquille, lui faiſant eſpérer que l'heure de ſon accouchement, qu'elle n'attendoit plus, arriveroit ; & pour fonder ſon eſpérance, il lui dit que le terme de la groſſeſſe n'eſt pas ſeulement *fixé à neuf mois, mais encore à onze :* il lui rapporte la déciſion du Préteur Papyrius, qui accorda la poſſeſſion des biens à un enfant né à treize mois : Permettez, M^r, que je me ſerve de votre expreſſion : *N'eſt-ce pas ſe jouer des Juges & du Public*, que de mettre un Auteur, qui s'explique ainſi, du nombre *des autorités contre les longues groſſeſſes.* Langius, à ce que vous dites, n'établit pas un point de doctrine : je le veux croire ; mais il ne dit rien contre les longues groſſeſſes ; ce qu'il écrit leur eſt favorable. Il vous paroît apparent qu'en diſant ces cho-

ſes à la femme qu'il viſitoit, Langius faiſoit un menſonge officieux; je cherche envain cette apparence. Langius étoit honnête homme, & un honnête homme ne fait point de *menſonge*, même *officieux*.

Amatus-Luſitanus *cite l'exemple de deux parts, dont l'un eſt de dix mois trois jours, l'autre de dix mois ſeulement;* & parce qu'il fait cette citation, vous le rangez dans la claſſe des *autorités contre les longues groſſeſſes:* cependant le terme ordinaire étant de neuf mois, comme tout le monde en convient, une groſſeſſe de dix mois eſt une groſſeſſe prolongée: quoique ce prolongement ne ſoit pas auſſi grand qu'il pourroit l'être, il n'eſt pas moins un prolongement; & un Auteur qui cite, comme y ajoutant foi, deux faits où ce prolongement déterminé a lieu, à moins d'un renverſement total des idées les plus communes, ne ſçauroit paſſer pour *une autorité contre les longues groſſeſſes.* Quand vous prétendez qu'Amatus eſt pour vous, c'eſt que vous avez le ſecret d'oublier, quand vous vou-

lez, que, ſelon vous, *le terme de la groſſeſſe eſt invariablement fixé à neuf mois & quelques jours.* J'aurois ſouhaité que vous m'euſſiez épargné la peine de vous en faire ſouvenir ſi ſouvent.

J'ai déja fait voir dans ma Conſultation que *Bergerus* convenoit, qu'il y avoit des groſſeſſes prolongées: car après avoir dit que ceux qui ſoutiennent la réalité de ces groſſeſſes, *prennent le change par des erreurs de calcul, &c.* & *que Dieu a fixé un terme à la naiſſance également certain pour les hommes & pour les animaux; ſçavoir, la fin du neuvième, ou le commencement du dixième mois ſolaire de la Conception..... il ajoute que les parts qui ſe font en deçà ou au-delà de ces limites, ſont cenſés arriver par une violence extérieure, ou par une maladie interne, & aucun de ceux-là ne doit être réputé conforme à l'ordre de la nature.* Or, dire que les parts qui ſe font par-delà les limites déterminées, ne ſont pas conformes à l'ordre de la nature, n'eſt-ce pas avouer qu'il ſe fait de ces ſortes de parts,

& c'eſt tout ce que nous prétendons. Si ces parts n'avoient paru à Bergerus que des êtres de raiſon, il lui auroit ſuffi de le faire entendre. Il eſt abſurde de prétendre que des êtres de raiſon ſoient contre l'ordre de la nature : ils ne ſont rien. *Ils ne peuvent* être cenſés *arriver ni par violence extérieure, ni par maladie interne.* D'ailleurs, quand Bergerus dit que les parts, qui ſe font au-delà du terme, ne ſont point conformes à l'ordre de la nature, il n'avance rien que ce que nous avons dit nous-mêmes. Par cette expreſſion d'ordre de la nature, on l'a dit cent fois, il ne faut entendre que l'ordre le plus commun. Nous nous rencontrons encore avec cet Auteur, en attribuant à une maladie interne le plus grand nombre des parts, qui ſe font au-delà des limites. Mais parce qu'une mere a été malade, ou ſon enfant, ou tous deux enſemble, & qu'à cauſe de la maladie, la ſortie de l'enfant a été retardée, eſt-il juſte que la mere ſoit déshonorée, & l'enfant déclaré illégitime ? Eſt-il poſſible que la maladie ait l'effet d'un crime, & qu'on ſoit

puni uniquement, parce qu'étant homme, on n'a pu ſe préſerver des miſéres de l'humanité. Il me paroît donc que malgré l'eſpéce de contradiction qui régne entre le commencement & la fin du paſſage de Bergerus, on ne ſçauroit compter cet Auteur au nombre des autorités contraires aux longues groſſeſſes, puiſqu'il eſt clair qu'il reconnoiſſoit qu'il y a des parts qui ſe font par-delà les limites ordinaires.

M. de Haller s'explique de la maniere ſuivante ſur le point en queſtion. *J'eſtime que les parts parfaits de onze mois, de douze mois & plus, ſont très-rares.* (Nous l'eſtimons de même,) *& que jamais on ne doit les admettre, à moins qu'on ne trouve une cauſe très-manifeſte du retard, dans une maladie de langueur que pourroit avoir la mere.*

En ce cas-là on devroit donc les admettre, tout rares qu'ils ſont. Il ſeroit aſſez curieux d'apprendre de vous, Monſieur, comment il ſe peut faire que le texte d'un Auteur qui dit que les parts de douze mois & plus ſont rares, & qui fixe le cas où il

croit qu'on doit les admettre, forme une autorité contre les longues groſſeſſes : il faut eſpérer que vous nous montrerez cela auſſi clairement que vous nous avez fait voir que Pline, Avicenne, &c. &c. &c. n'étoient que de doctes extravagans.

Suivant Perdulcis, *le terme le plus favorable eſt celui de neuf mois.* Cela inſinue qu'il y en a d'autres moins favorables ; cet Auteur en convient, en faiſant entendre que la groſſeſſe peut durer juſqu'au commencement du onzième mois. Il croit donc que la groſſeſſe peut ſe prolonger d'un mois ou cinq ſemaines par-delà *le terme le plus favorable ;* il ne forme donc pas une autorité valable contre les longues groſſeſſes en général.

Ortolobius n'eſt pas plus décidé que Perdulcis contre le prolongement des groſſeſſes ; il penſe que le terme le plus commun eſt d'environ neuf mois ; mais il ne ſe perſuade pas que ce terme ſoit fixé *à un inſtant que l'on doive néceſſairement atteindre, ſans jamais le paſſer.* Je penſe,

dit-il, *qu'il y a pluſieurs cauſes, qui, en retenant le fœtus dans la matrice, éloignent l'accouchement.* Il eſt vrai que cet Auteur fixe le prolongement à une ou deux ſemaines. Mais le point capital eſt de convenir qu'*il y a pluſieurs cauſes qui peuvent retenir l'enfant dans la matrice, & éloigner l'accouchement.* Il y a toujours la même queſtion à faire, à laquelle ni vous ni d'autres n'ont point répondu, & à laquelle on ne répondra jamais d'une maniere ſatisfaiſante. S'il y a des cauſes qui retardent l'accouchement, pourquoi leur effet eſt-il borné à deux ſemaines, & ne peut-il pas s'étendre à trois?

Deuſingius croit *que le moment incertain de l'accouchement doit plutôt être reſſerré dans le cours du dixiéme mois, qu'étendu au-delà, ... & qu'à grande peine un enfant peut être porté au-delà de dix mois dix jours.* Nous n'avons pas dit que cela ſe fît ſans peine: mais en y mettant la peine néceſſaire, la choſe ſe fera. Votre compilation eſt le ſeul écrit où un Auteur qui accorde à la groſſeſſe

groſſeſſe un prolongement de cinq ſemaines par-delà le terme ordinaire, ſoit regardé comme *une autorité contre le prolongement des groſſeſſes.*

L'Article d'*Henningius Arniſæus* eſt un des plus curieux de votre prétendue Conſultation. Je me ſuis contenté dans la mienne de déſigner cet Ecrivain par le ſeul nom d'Henningius ; là-deſſus vous ne manquez pas de tracaſſer, & comme le ſujet en vaut la peine, vous y revenez à deux fois. Il faut convenir que c'eſt une action bien répréhenſible de n'avoir pas ajouté le nom d'Arniſœus, dont on n'a que faire, à celui d'Henningius qui déſigne ſuffiſamment notre Auteur. Les mal-appris qui ſe contentent d'appeller l'Hippocrate latin du ſeul nom de Celſus, apprendront, par le malheur que j'ai d'éprouver votre animadverſion, à dire tout au long Cornelius Celſus : car enfin dans les choſes de cette importance, l'exactitude eſt d'une grande néceſſité. A la bonne heure, qu'on s'en diſpenſe pour des choſes qui n'en méritent pas la peine ; par

exemple, s'il s'agit du ſentiment d'un Auteur, où eſt l'inconvénient de lui prêter celui qu'il n'a pas, comme vous le faites ici à l'égard d'Henningius *Arniſæus ?* Selon vous, cet Ecrivain fronde ſans ménagement les longues groſſeſſes. Voici les paroles de ce Frondeur : *Si l'on a écrit que quelques enfans reſtent dans le ventre de leur mere paſſé le commencement du onziéme mois, terme approuvé par tout le monde,* (excepté par M. Bouvart le Phyſicien,) *comme ils ſont très-rares, & n'ont point de cauſe dans la nature, ſi ce n'eſt une cauſe monſtrueuſe, on peut aſſurer à juſte titre, qu'ils ne naiſſent pas naturellement, mais par forme de prodige.* Qu'ils naiſſent naturellement, ou par forme de prodige, il n'en eſt pas moins vrai qu'ils naiſſent, ... Ils ſont rares, nous en convenons : mais nous l'avons déjà dit, pour être rare, une choſe n'en eſt pas moins réelle. N'eſt-ce pas fronder les longues groſſeſſes avec bien peu de ménagement, que de convenir qu'elles ont lieu, quoique rarement, ou ſi vous voulez, par forme de prodige ? L'attention

que vous avez mis, Monſieur, à ne pas oublier le nom d'Arniſœus, ne vous a pas permis de prendre garde à toutes ces petites choſes, qui ne peuvent ſervir qu'à connoître la façon de penſer d'un Auteur, que vous citez comme une grande autorité.

J'ai écrit dans ma Conſultation, que *dans la crainte de fatiguer le Lecteur, je paſſerois ſous ſilence le témoignage d'Auteurs célébres, tels que Mrs Haller, Vanſwieten, Mauriceau, Levret, &c. qui, ſans ſe décider d'une maniere bien préciſe ſur la queſtion préſente, laiſſent cependant entrevoir qu'ils inclinent à admettre la réalité des naiſſances tardives.* Là deſſus, ſans aucun égard pour la vérité, que vous ſemblez avoir pris à tâche de ne point reſpecter, vous m'accuſez d'en impoſer, ou de me tromper. Car ajoutez-vous, avec le ton agréable & léger qui vous ſied ſi bien, *il eſt juſte que je choiſiſſe.* Mon choix eſt tout fait, Monſieur, & il eſt fait depuis le moment où l'âge m'a permis de choiſir. Je déteſte le menſonge, & je crains l'erreur. Je ſuis bien

ſûr de n'avoir jamais cherché à en impoſer à perſonne ; j'ai fait de mon mieux pour ne pas me tromper ; le reproche que vous m'adreſſez eſt faux, mal-honnête, & fait pour exciter l'indignation de tout honnête homme. Vous n'avez pu juſqu'à préſent réuſſir à prouver de ma part aucune fauſſeté, & j'ai fait voir que de propos délibéré, vous en avez commis une multitude étonnante :

Parcins iſta viris tamen objicienda memento.
Novimus & qui te.

Je conſens à ne point faire uſage de l'induction qui ſe tire naturellement de ce que Mauriceau renvoye à Schenckius, qui eſt le défenſeur le plus zélé des naiſſances tardives. Mais cet Auteur ne dit-il pas poſitivement que *l'on voit des femmes qui accouchent preſqu'un mois après le terme ordinaire de neuf mois ?* Or, qu'eſt-ce qu'un accouchement, qui ſe fait preſqu'un mois après le terme ordinaire, ſi ce n'eſt un accouchement retardé preſque d'un mois, & y a-t-il la moindre apparence qu'on veuille en *im-*

poſer, quand on ſe contente de dire qu'un pareil *Auteur laiſſe entrevoir qu'il incline à admettre la réalité des naiſſances tardives.* N'en impoſe-t-on pas au contraire, quand on ſe permet d'avancer qu'il n'eſt pas à beaucoup près de ce ſentiment? Quant à M. Levret, vous convenez vous-même qu'il penſe que l'accouchement peut s'étendre juſqu'au dixiéme mois complet. Je n'en dis donc pas aſſez, quand je me borne à affirmer qu'il paroît incliner vers le ſentiment des accouchemens tardifs; j'aurois dû dire, & j'aurois dit vrai, qu'il y adhére formellement, au moins juſqu'à la concurrence de dix mois complets. On trouve dans cet article une réflexion bien digne de votre ſagacité. La voici.

C'eſt une choſe très-délicate pour un Accoucheur célébre, que de s'ouvrir trop nettement ſur une pareille matiere, on en ſent, dites-vous, *la raiſon de reſte, & c'eſt-là ce qui a fait héſiter Mauriceau, entre ce qu'il devoit à la politique & à la vérité.* J'avoue que je ſuis aſſez ſimple pour ne pas ſentir, pourquoi

c'eſt une choſe plus délicate pour un Accoucheur célébre, que pour un Médecin ordinaire, de s'ouvrir ſur une pareille matiere. Je vois bien que Mauriceau doit à la vérité ce que tout honnête homme lui doit, c'eſt-à-dire, de tout ſacrifier pour elle. Il ne m'eſt pas poſſible d'imaginer que, ſuppoſé qu'il dût quelque choſe à la politique, il ait pu honnêtement héſiter entr'elle & la vérité.

J'ai marqué dans toutes les occaſions le reſpect le plus profond, & la conſidération la plus diſtinguée à Mr Aſtruc; je l'honore auſſi ſincérement que vous: mais en vérité, Mr, argumenter d'après un chapitre qu'il doit faire imprimer, & que vous ne connoiſſez pas plus que moi; c'eſt être furieuſement à court de bonnes raiſons. Il ſera tems, ce me ſemble, de partir d'après ce chapitre, quand nous le lirons, & que nous verrons les raiſons qu'il contient.

Le Texte de Mr de Buffons, que j'ai rapporté dans ma Conſultation, eſt ſi clair & ſi précis en faveur des naiſſances tardives,

qu'on ne conçoit pas comment on peut ſérieuſement lui oppoſer le fragment d'une Lettre écrite à Mr Louis, dans lequel cet homme célèbre, *à ſi juſte titre*, dit qu'il n'eſt pas de l'opinion que Mr Louis ſoutient. Si Mr de Buffons jette les yeux ſur votre compilation, je ne ſçais ce qu'il penſera de s'y voir cité comme une autorité contre les longues groſſeſſes.

Mr Puzos, dans une Conſultation que vous avez déterrée, je ne ſais où, ni comment, (car, excepté la vérité, vous déterrez tout) Mr Puzos dit *que les cas de retardement, quoique rares, arrivent cependant; mais* que *ces délais de naiſſance n'ont jamais paſſé le dixième mois*, *&c.* Selon Mr Puzos, l'accouchement peut donc être retardé d'un mois ?

Les Auteurs de Juriſprudence médicinale ne ſont pas plus favorables à votre opinion, que ceux dont nous venons d'apprécier l'autorité.

Goëlick admet des parts de onze & douze mois; il veut qu'on uſe avec pru-

dence de cette conceſſion; & à cauſe de cela, c'eſt, ſelon vous, une autorité contre les longues groſſeſſes.

Bonaventure d'Urbain accorde juſqu'au commencement du onzième mois, Gaſpard de Reies & Zacchias en font autant; ce dernier fixe dix jours après le dixième mois révolu. Alberti ſuit leurs traces: il remarque cependant que des femmes qui procédent malicieuſement peuvent abuſer de cette régle; mais de quoi n'abuſe-t-on pas? Hebenſtreit, Low d'Ersfeld penſent de même pour ce qui regarde la longueur de la groſſeſſe. Il faudroit être de bien mauvaiſe humeur, pour ne pas convenir que tous ces Auteurs, en prolongeant le terme de la groſſeſſe juſqu'à dix mois & dix jours, s'accordent admirablement bien avec ceux, qui ſoutiennent fermement que ce terme eſt *invariablement fixé à neuf mois & quelques jours.*

Teichmeyer eſt le dernier Ecrivain que vous nous oppoſiez, comme une autorité contre les longues groſſeſſes; il étoit natu-

rel de finir par un coup d'éclat, & franchement l'uſage que vous faites du Texte de cet Auteur eſt bien digne de couronner l'œuvre, & de faire voir combien vous avez mis de bonne foi, de juſtice & de logique dans toute cette diſcuſſion. Voici le paſſage de Teichmeyer tel que vous le citez..... *Il eſt clair, d'après les preuves que j'ai rapportées, que le part de onze & douze mois, ſuivant les principes des Médecins, peut être regardé comme légitime dans certaines circonſtances, quoique le Droit civil ne le reconnoiſſe pas.* Je vois l'indignation du Lecteur éclater: Eſt-il poſſible, s'écrie-t-il, qu'en écrivant contre les longues groſſeſſes, on oſe pouſſer le mépris pour la vérité, au point de ranger de ſon côté un Auteur qui dit, d'une manière ſi nette & ſi préciſe: *que d'après les preuves qu'il a rapportées, le part de onze & douze mois peut être légitime dans certaines circonſtances, ſuivant les principes des Médecins?*

Je vous ai déja fait remarquer que notre Auteur dit: *ex principiis Medicis*, & que

ces paroles ne veulent point dire, *ſuivant les principes des Médecins;* il faudroit, pour cela, écrire : *ex principiis Medicorum.* Les termes cités ſignifient : ſuivant *les principes de la Médecine*, qui n'en a pas d'autres que ceux qu'elle puiſe dans l'obſervation de la nature : on ne doit donc pas entendre, comme vous le faites, par l'abus le plus manifeſte des termes, *les principes de certains Médecins ſeulement imbus d'une doctrine erronée :* il ne s'agit pas des Médecins ; il eſt queſtion des principes de la Médecine elle-même. Cette manière de traduire le texte de Teickmeyer doit inſpirer furieuſement de défiance, ſur la fidélité tant vantée de la traduction des paſſages que vous rapportez : d'ailleurs, n'eſt-ce pas le comble de la déraiſon, que de prétendre qu'une choſe qui, d'*après les preuves rapportées, eſt claire*, ne doive être cenſée avoir lieu que ſuivant les principes d'une doctrine erronnée.

Ce n'eſt ni pour *me mettre plus à mon aiſe :* car, graces à votre manière de

raiſonner, j'y ſuis très-fort avec vous; ce n'eſt point pour cacher au Lecteur une choſe intéreſſante, que je n'ai point ajouté ce que dit Teichmeyer; ſçavoir, que *le Droit civil ne reconnoît pas les parts de onze & de douze mois:* c'eſt uniquement parce que, conſidérant mon objet ſous le ſeul point de vue phyſique, ainſi que j'en ai prévenu le Lecteur, & que je le répéte dans cet article même de ma Conſultation, il n'eſt nullement néceſſaire de parler de ce que le Droit civil admet ou rejette: cela ne fait rien au phyſique, & vous me faites ici la plus inepte de toutes les chicanes.

Vous ne vous appuiez point de Teichmeyer du côté phyſique, cela eſt heureux; *mais vous excipez contre moi de l'aveu qu'il fait du côté légal:* Eſt-il rien de plus abſurde, que d'exciper contre un homme, qui traite ſa matière en Phyſicien, de l'aveu qu'un Auteur fait du côté légal.

Autre choſe pour le moins auſſi ſenſée. Dans une Conſultation écrite par un Mé-

decin, & qui ne doit avoir pour objet que le phyſique de la choſe en queſtion. Il eſt dit que la déciſion des Médecins, *quoique fondée ſur l'expérience d'autrui, ſur la leur propre, & ſur les lumières de leur raiſon, n'a pas le même poids que celle des Auteurs de Juriſprudence Médicinale.....* La raiſon qu'on en donne, c'eſt que ces Auteurs *ont été animés du deſir d'être utiles non-ſeulement à leur Patrie, mais encore à toutes les Nations qui ſont gouvernées par des Loix.* Il paroît que le même deſir d'être utile anime auſſi le Médecin, & que les bienfaits de ſon Art ſalutaire s'étendent plus loin: ils ſe font ſentir, même aux Peuples, qui ne ſont pas gouvernés par des Loix. *Ils ont enviſagé la choſe ſous un point de vue légal;* ils ont fait ce qu'ils devoient faire, & n'ont point imité certains Médecins, qui font gauchement les Juriſconſultes. *Ils ont examiné les opinions & peſé les raiſons.* Quant aux Médecins, ils n'ont fondé leur déciſion que *ſur leur expérience & celle d'autrui, & ſur les lumières de leur raiſon:*

apparemment que l'expérience ſur les choſes phyſiques, & les lumières de ceux qui ſe conſacrent à l'étude de la nature, ne conduiſent pas ſi ſurement au vrai, que le travail de celui, qui voit le point du côté légal, qui examine les opinions, &c. Ce qui ajoute à l'excellence de ces raiſons, c'eſt que les Juriſconſultes n'ont formé Loix, déciſions & jugemens particuliers que ſur l'avis des Médecins, *ex ſententiâ Philoſophorum & Medicorum.* C'eſt qu'il eſt abſurde de ſonger à prendre un parti touchant une affaire, qui porte ſur une baſe phyſique, ſans conſulter ceux qui par état ſont les interprétes des loix de la nature; c'eſt qu'il n'eſt point au pouvoir des hommes de faire des loix ſur ces ſortes de choſes, ils ne peuvent qu'obſerver celles que la nature a faites, & s'y conformer; le ſurplus eſt évidemment déraiſonnable & abuſif. Avant vous, Monſieur, s'eſt-on jamais aviſé de dire à un Phyſicien, qui a pour lui l'expérience de tous les ſiécles & de toutes les nations : vous vous trompez

ſur tel point, parce que relativement à ce point, dans un petit coin du monde, depuis aſſez peu de tems, il s'eſt trouvé quelques perſonnes ſages, il eſt vrai, mais en général peu inſtruites en phyſique, qui ont fait un Réglement, qui n'eſt pas tout-à-fait conforme à votre déciſion. Le Phyſicien ne manqueroit pas de répondre ; le Réglement peut être bon pour le peuple pour lequel il eſt fait, le tems & les circonſtances ont ſans doute exigé qu'il fût tel. Mais tous les Réglemens humains ne changeront jamais rien à ce que l'*expérience* enſeigne en phyſique. C'eſt au contraire à cette expérience à détruire, à renverſer les Réglemens, à la formation deſquels elle n'a point donné ſon aveu. Ce que le Phyſicien diroit en général, je vous le dis auſſi, Monſieur, en particulier, & je vous ſoutiens *fermement*, que, relativement aux naiſſances tardives, les Auteurs de Juriſprudence médicinale n'ont pas à beaucoup près autant de poids que les Médecins, dont la déciſion eſt appuyée *ſur la*

raiſon & l'expérience. Car, au bout du compte, à quoi mene le travail de ces Auteurs, ſi ce n'eſt à diſtinguer de quel côté cette expérience & cette raiſon peuvent ſe rencontrer réunies : enſorte que c'eſt toujours l'expérience & la raiſon des Médecins qui donne tout le poids à la déciſion.

Si cependant on veut ſavoir pourquoi cet éloge pompeux des Auteurs de Juriſprudence médicinale .... Le voici. C'eſt pour me donner le tort de n'avoir cité aucun Médecin de cet ordre éminent. Vous affirmez, Monſieur, auſſi juſte que vous raiſonnez. Car, ſelon vous-même, j'ai cité Teichmeyer : ceux qui ont lu ma Conſultation, y ont auſſi trouvé les noms & le ſentiment de Paul Zacchias, Hebenſtreit, Alberti, Fortunatus-fidelis. Dites-moi donc pourquoi cette vérité exquiſe que vous employez, à ce que vous dites, prend ſi ſouvent dans vos mains l'air & le caractere du menſonge.

Enfin à force de courage & de patience, nous voilà pourtant arrivés à la claſſe des

Ecrivains, qui ſont véritablement oppoſés aux naiſſances tardives : la liſte n'en ſera pas bien longue.

Lalamantius paroît le premier. Il ſe décide d'après Hippocrate, l'autorité de ce grand homme eſt ſa raiſon ſuprême. Cet Auteur trouve la queſtion ſi difficile à réſoudre, qu'il ne fait pas difficulté de dire qu'*on auroit beſoin d'un Dieu même deſcendu du Ciel pour juger la diſpute.* Vous n'avez pas beſoin, Monſieur, d'attendre la deſcente de la Divinité, vous décidez modeſtement que l'opinion contraire à la vôtre, eſt *ridicule, erronnée, monſtrueuſe & extravagante.* Le pauvre Lalamantius n'avoit pas eu l'eſprit de voir tout cela.

Mercurialis, qui paroît ne pas avoir bien entendu Ariſtote, traite de fables les hiſtoires des parts de onze, de douze & de quatorze mois. Il prétend que c'eſt l'erreur dans laquelle les femmes ſont tombées en calculant mal, qui a donné lieu au ſentiment des groſſeſſes prolongées, ou bien *la mauvaiſe foi des Médecins.* Cet Auteur vous

a épargné la peine de rien imaginer de neuf: vous n'avez fait que répéter ce qu'il a dit; & pour ne pas vous écarter de votre modéle, comme il ne prouve rien de ce qu'il avance, vous vous contentez auſſi de ſimples affirmations. Il eſt vrai que vous les avez rendues bien tranchantes; malheureuſement cela ne ſupplée pas au défaut de preuves.

Mercatus fait comme vous, il céde à l'autorité d'Hippocrate. Il ſeroit à ſouhaiter que vous euſſiez fait comme lui : votre Phyſique ſeroit un peu plus ſupportable.

De Barre eſt encore un de ceux qui jurent ſur la parole du Maître : *Il tient fermement pour le Prince de la Médecine.* Quand on manque de bonnes raiſons, c'eſt toujours quelque choſe que d'avoir de *la fermeté*; relativement à cette derniere qualité, vous avez, Monſieur, quelque choſe de plus que de Barre.

Rodericus à Caſtro penſe auſſi *très-fermement* la même choſe que de Barre, toujours par la derniere raiſon ; ſavoir, qu'Hippocrate l'a dit.

Hoboken, Wedelius, Waterus, Schelamerus, Dionis, Amman, Bayerus, Bohnius ne donnent pas de meilleurs raiſons de leur façon de penſer que les précédents.

Tardin a fait une longue diſſertation, que vous avez jugé à propos de faire réimprimer : vous avez raiſon de louer cet Auteur; vous lui avez quelques obligations : il eſt beau d'être reconnoiſſant ; mais n'y a-t-il que cette vertu-là ?

La diſſertation de Tardin, qui, ſelon vous, eſt ſi *claire*, ſi *ſimple*, ſi *préciſe* & ſi *concluante*, a pour objet principal d'expliquer le texte d'Hipocrate : ce que Tardin croit exécuter, en imaginant qu'Hipocrate comptoit des fractions de mois pour des mois entiers ; je ne ſuis pas le ſeul à qui cela paroiſſe déraiſonnable. M. Aſtruc n'a pu s'empêcher de dire que *cette conciliation ne lui paroît pas juſtifier Hipocrate, puiſqu'ayant parlé ſi clairement dans un autre endroit, il auroit toujours tort d'avoir employé ailleurs des expreſſions ſi obſcures, ou du moins ſi équivoques.* (Traité des Mala-

dies des femmes, Tom. V. pag. 298,) on trouve à la page 25 de cette admirable dissertation ces paroles : *comme sept mois sont le premier terme d'une gestation parfaite ;* * & à la page 114 de votre seconde Consultation, on lit celles-ci : *en accordant qu'il y a des parts de sept mois qui soient viables, on peut nier hardiment qu'ils soient naturels.* Est-ce la dissertation de Tardin qui est ici *concluante ?* Est-ce au texte de votre compilation qu'il faut s'en rapporter ? Tâchez de concilier ces deux passages : cela ne doit pas être plus difficile que de faire voir qu'Aristote, en écrivant le contraire de ce que vous dites, est cependant de votre avis. Au reste personne ne doutera de l'excellence de la dissertation de Tardin, en lisant les paroles suivantes : *cum enim solis influxus necessarius sit ad perfectam fœtus mutationem, debet uterus rectis & fortibus radiis solaribus illustrari : hoc autem*

* *Sicut enim septem menses sunt gestationis perfectæ terminus.*

præstat sol, cum è diametro respondet signo conceptionis. (pag. 25,) *si quidem ut solis, sic & lunæ, in hæc inferiora influxus, tùm potissimum in fœtus efformatione venit observandus, ergò cum duorum illorum siderum concursus, ad productionem & maturitatem fœtus sit necessarius : utriusque cursus toto gestationis tempore erit observandus.* (Pag. 17,) après ces belles choses, notre Auteur parle de la force & vertu sécrete des nombres, & dit : *in toto gestationis tempore observandæ sunt septimanæ, menses & circuitus quadragenarii.... ac de septenario quidem quanta sit ejus vis, tùm in fœtus efformatione, tùm in universo vitæ decursu, sive per morbos, sive per sanitatem, non est quod multa referam, cum tam multa apud Autores reperiantur, ut non nulli integro opere, septenarii virtutes sint prosecuti, sed & per circuitus quadragenarios, varias in fœtu contingere mutationes testatur Hipocrates : imò & ità his circuitibus addictus videtur, tantam que virtutem illis assignat, ut omnium mutationum, quæ in fœtu solent con-*

tingere, in circuitus illos quadragenarios referendam existimet .... hanc autem quadragenarii vim deducunt Pythagorici, ex eo quod numerus ille sit veluti quidam effectus resultans ex septenario, & illius partibus, &c. Ceci n'est qu'un échantillon des arguments qui rendent la dissertation de Tardin si *concluante*. Tout cela ne doit-il pas paroître bien *clair* aux Physiciens de nos jours ? Quant à la précision, c'est un prodige. L'ouvrage a trente & une pages, & vous daignez nous avertir que *ceux qui ne voudront pas le parcourir tout entier, pourront se contenter de lire depuis la page 16 jusqu'à la page 22*. En effet tout ce qu'il y a d'essentiel, est renfermé dans ces six pages. Ainsi sur trente & une pages, il n'y en a que vingt-cinq d'inutiles : quel modéle de précision!

Quand Tardin a rassemblé toutes les vielles absurdités, qui étoient en crédit de son tems, il a fait ce que font tous les hommes, qui n'ont pas assez de génie pour se mettre au-dessus de leur siécle : on peut

l'excuſer : mais que dans un tems où les vrais principes de la Phyſique ſont mieux connus, où l'on eſt enfin parvenu à ſecouer le joug des anciennes erreurs, un Médecin, qu'au ton de ſupériorité qu'il affecte, on prendroit pour le *Maître* de ſes Contemporains, s'aviſe de tirer de la pouſſiere, & de faire réimprimer une production ſi bien faite pour l'obſcurité qui la couvroit, qu'il oſe la préſenter au Public comme un ouvrage *clair*, *ſimple*, *précis* & *concluant;* en vérité l'on ſeroit tenté de croire que c'eſt dériſion toute pure, ſi tout ce qu'on a vu juſqu'à préſent, ne nous dévoiloit la véritable cauſe d'une pareille ſingularité.

Diemerbroëk eſt preſque le ſeul, qui ait eſſayé de donner une raiſon phyſique contre le prolongement des groſſeſſes ; & celle qu'il employe, eſt que la chaleur, paſſé le terme de neuf mois, eſt ſi forte dans la femme groſſe, & le fœtus a ſi grand beſoin d'être rafraîchi *par la reſpiration, qu'il tombe dans la néceſſité de voir le jour.* Si les Phyſiologiſtes trouvent cette raiſon-là

bonne, j'abandonne le parti des accouchemens tardifs.

Par une ſuite de cet amour dont vous brulez pour la vérité, vous dites d'un ton de triomphe & de confiance, dont vous êtes ſeul capable : qu'*il eſt certain qu'en fait d'autorités, ſans compter Hippocrate, Ariſtote & Galien, vous l'emportez encore de beaucoup par le nombre; & que ſi l'on peſe les ſuffrages, au lieu de les compter, vous avez tout, & il ne nous reſte rien.* Cela eſt fort facile à dire : Mais comptons, M^r^; je trouve près de cinquante autorités en faveur du prolongement des groſſeſſes ; je conviens que toutes ne s'accordent pas ſur le terme de ce prolongement : les uns lui donnant plus d'extenſion & les autres moins ; mais toutes ſe rencontrent dans ce point capital, ſçavoir, que dans l'eſpèce humaine le terme de l'accouchement *n'eſt point invariablement fixé à neuf mois & quelques jours;* que de fait & très-réellement, il s'étend aſſez ſouvent par-delà. Je me flatte d'avoir démontré que dans cette affaire le plus ou

le moins ne faiſoient point une choſe eſſentielle ; & que dès qu'une fois on avoit admis la réalité d'un prolongement quelconque, on étoit forcé de l'étendre juſques au point, où les obſervations & les faits peuvent nous conduire. Or, de ces autorités, je le répéte, j'en trouve près de cinquante pour moi, & vous pouvez à peine compter dix-huit ou vingt témoignages, qui vous ſoient favorables. Cela ne vous empêche pas cependant d'avancer, toujours pouſſé par votre grand amour pour la vérité, que *vous l'emportez de beaucoup par le nombre*, &c. & vous ajoutez que ſi l'on péſe les autorités, au lieu de les compter, *vous avez tout, & qu'il ne nous reſte rien.* Ce n'eſt donc rien, ſelon vous, que d'avoir pour ſoi Ariſtote, Pline, Avicenne, Dulaurent, Sennert, Riolan, Blaſius, Heiſter, Senac, de Buffon, Haller, Wanſwieten, Manningham, Lamotte, Teichmeyer, &c. &c. &c. &c. Ce n'eſt donc rien que des Jugemens de Juriſconſultes, de Magiſtrats, de Cours ſouveraines, d'Empereurs.

Ce n'eſt rien que d'avoir pour ſoi les déciſions formelles des Facultés de Médecine de Halles, d'Helmſtad, de Gieſſen, d'Heidelberg, d'Ingolſtad, de Léipſick, enfin ce n'eſt rien que d'avoir pour ſoi les faits les mieux avérés & les plus authentiques. Quant on a tout cela, on n'a rien; mais on poſſéde tout, quand au défaut de raiſons, de faits, d'expériences, de Jugemens de Magiſtrats, de déciſions de Facultés de Médecine, on peut alléguer en ſa faveur un texte obſcur d'Hipocrate, & l'opinion de quelques Auteurs, qui la plûpart ont prétendu le comprendre, s'en ſont tenus là, n'ont point eu de ſentimens à eux, n'ont pas même cherché de raiſons. Si vous aviez daigné donner ſeulement un air de vraiſemblance à ces allégations outrées, je pourrois m'occuper à en faire ſentir le faux; mais ce faux eſt ſi palpable, qu'il doit ſuffire de la ſimple expoſition du fait pour en convaincre le Lecteur.

C'eſt à ce point que ſe rapporte l'endroit

de ma Consultation qui paroît vous avoir déplu davantage, & sur lequel vous faites le Commentaire le plus amer. Voici le passage tel qu'il se trouve dans mon Ouvrage : » On a peine à concevoir comment des » gens remplis de savoir & de probité ont » porté l'inattention dans une matiere aussi » grave, jusqu'à dire que ce sentiment, » (celui des accouchemens retardés,) ne » peut être attribué qu'à un petit nombre » de Médecins. *Si l'autorité de ces Ecri-* » *vains étoit moins respectable, nous nous dis-* » *penserions de relever une erreur*, qui ne » leur est échappée, que, parce que dis- » traits par les occupations les plus multi- » pliées & les plus importantes, ils n'ont » pu suivre ces détails avec toute l'exacti- » tude dont ils sont d'ailleurs *très*-capables : » *mais comme une pareille assertion venant* » *de leur part pourroit faire la plus grande* » *impression sur les esprits prévenus à juste* » *titre en leur faveur, nous nous sommes crus* » *obligés de faire voir qu'ils se sont trom-* » *pés*, &c. » Vous êtes le seul, Mon-

ſieur, & vous pouvez vous en applaudir, vous êtes le ſeul à qui il ſoit venu dans l'eſprit de trouver, dans ces paroles, autre choſe que des ménagemens peut-être pouſſés trop loin, pour une perſonne qni avoit ſi peu reſpecté la vérité. Vous avez dit dans votre premiere Conſultation que le ſentiment que je défends, ne peut être *attribué qu'à un petit nombre de Médecins.* Les choſes n'étant grandes ou petites que par comparaiſon, il ne s'agit que de ſavoir ſi un nombre, qui fait plus des deux tiers d'un total quelconque, peut être, relativement à l'autre tiers du total, appellé petit? Je ne crois pas qu'il y ait perſonne au monde qui puiſſe le prétendre. Or le nombre des Auteurs qui admettent les naiſſances tardives eſt de près de cinquante : il y en a tout au plus vingt qui les rejettent. Parmi les perſonnes ſavantes, qui ont été conſultées, celles qui ont ſigné votre premiere Conſultation, ſont au nombre de onze. Il y en a vingt-trois qui ont ſigné la mienne. * Il eſt donc évident

---

* J'ai laiſſé ſubſiſter le nom de M. Bourdelin à la tête des

que le nombre des partisans des accouchemens tardifs est de beaucoup plus

---

Médecins & Chirurgiens qui ont signé ma Consultation : je l'en aurois ôté, si ce que vous avancez au dernier article de la vôtre, avoit la moindre ombre de vraisemblance. Ce Docteur, à l'éloge duquel je souscris très-sincérement, *vous a témoigné*, dites-vous, *sa surprise de voir son nom au bas de la conclusion* qui termine mon ouvrage, & encore *de ce que l'ouvrage imprimé étoit du double du manuscrit qu'il avoit signé* ; enfin il vous a fait confidence *qu'il y trouvoit des choses qu'il n'eût point souscrites, s'il en avoit eu connoissance.* Voilà peut-être l'allégation la plus .... mais laissons au Lecteur à déterminer la qualification qu'elle mérite : elle sera certainement plus forte que celle que je me serois permis d'employer. Voici le fait dans la plus exacte vérité.

Je n'ai consenti à écrire en faveur des naissances tardives, que le Jeudi 18 Janvier 1765. Le Lundi suivant je me suis rendu chez M. Gervaise, où le lieu de la Consultation avoit été indiqué. M. Bourdelin y étoit avec la plus grande partie des Consultans. Il s'étoit écoulé trop peu de tems du Jeudi au Lundi, pour que, distrait comme je le suis par d'autres occupations, j'eusse pu mettre la derniere main à ma Consultation. Il n'y en avoit qu'un peu plus de la moitié d'achevé : je fis lecture de cette moitié : j'avois dressé un cannevas du reste, & je le communiquai à Messieurs les Consultans. On délibéra ensuite sur le fond de la chose, & tout le monde s'étant trouvé d'accord, on convint qu'il n'étoit pas nécessaire de se rassembler une seconde fois, & que d'après la lecture que je venois de faire tant de la moitié écrite de la Consultation, que du projet de ce qui restoit à écrire, on pouvoit à l'instant dresser une conclusion. Cela fut fait, chacun donna son avis sur la redaction ; enfin, ayant été formée telle que je l'ai fait imprimer, sans y changer un seul mot, elle fut lue à plusieurs reprises, & M. Bourdelin la signa le premier :

grand que celui des perſonnes qui batail-lent pour le ſentiment contraire. Donc

---

les autres Conſultans le firent enſuite. D'après cela, comment peut-il être ſurpris de trouver ſa ſignature au bas d'une *Concluſion* où il l'a mis lui-même, en préſence de plus de quinze perſonnes, qui toutes ſont prêtes à l'atteſter. Cette ſurpriſe n'eſt-elle pas bien fondée & bien croyable?

Vous ajoutez que M. Bourdelin n'a *jamais eu deſſein d'atteſter autre choſe que la poſſibilité & non la réalité des naiſſances tardives*: à qui perſuaderez-vous que M. Bourdelin ſoit capable de ſigner une concluſion rédigée ſous ſes yeux, & lue à pluſieurs repriſes, ſans ſavoir ce qu'elle renferme? Mais le ſentiment que vous prêtez à M. Bourdelin eſt ſi peu le ſien, qu'il a ſigné la Conſultation de M. Bertin, lequel ne conclut pas ſeulement comme moi à la réalité des naiſſances tardives. Il va bien plus loin: il opine formellement en faveur de la légitimité du fils de cette Renée, contre laquelle vous revenez ſi ſouvent à la charge. Avez-vous réponſe à cela, & n'eſt-il pas clair comme le jour que vous donnez à M. Bourdelin un ſentiment qu'il n'a point, & qu'il n'eſt pas poſſible qu'un homme d'honneur comme lui ait *expreſſément conſenti* que vous lui faſſiez en quelque ſorte déſavouer ſa propre ſignature, donnée deux fois ſur le même objet, après mûre réflexion, & en préſence d'un grand nombre de témoins. Franchement, Monſieur, il vaut mieux être votre ennemi que votre ami. Au premier titre, vous n'êtes pas fort à craindre, je crois l'avoir ſuffiſamment prouvé; votre amitié eſt plus à redouter, vous compromettez bien indiſcrettement ceux à qui vous l'accordez.

Ce que vous ajoutez de la ſurpriſe de M. Bourdelin, en voyant l'imprimé de ma Conſultation double du Manuſcrit que j'avois lu, eſt ſans contredit bien trouvé: car enfin M. Bourdelin ſavoit très-bien que le Manuſcrit que j'a-

c'eſt une fauſſeté manifeſte que d'avancer, comme vous le faites, que l'opinion des naiſſances tardives *ne peut être attribuée qu'à un petit nombre de Médecins.* Par égard pour vous, j'ai regardé cette fauſſeté comme une erreur, qui vous étoit échappée, parce que, quoique plein de ſavoir & de

---

vois lu, n'étoit que la moitié de la Conſultation, qu'une ſeconde moitié devoit être ajoutée à la premiere, & il faut convenir qu'après que cette réunion eſt faite, il eſt bien ſurprenant que le tout qui en réſulte, *ſoit double* de la moitié qu'on a vue.

Ce n'eſt point mon *Manuſcrit*, c'eſt la concluſion qui a été dreſſée ſous les yeux des Conſultans & de M. Bourdelin lui-même, que ce dernier a ſigné, c'eſt l'uſage : vos Conſultans, Monſieur, n'ont ſigné de même que la concluſion qui eſt à la fin de votre dernier écrit. La plupart de ces Meſſieurs m'honorent de leur bienveillance, & quelques-uns d'une intimité dont je ſens tout le prix. Ils ſont trop ſages, trop honnêtes, ils ont trop de bontés pour moi, pour que je les ſoupçonne d'avoir prétendu ſigner les choſes injuſtes & peu meſurées que vous écrivez contre moi.

Parce que vous dites que M. Bourdelin n'auroit pas ſigné certaines choſes qui ſont dans ma Conſultation, vous voudriez faire entendre qu'elle renferme des choſes répréhenſibles. Je ſuis ſûr qu'elle n'en contient point, & la preuve, c'eſt que vous n'en avez relevé aucune. S'il y en avoit, elles ne vous auroient pas échappées : vous voyez ſi bien juſqu'à la moindre paille dans l'œil de votre prochain, & d'ailleurs vous me voulez trop de bien pour ne me les avoir pas montrées.

probité, vous êtes ſi diſtrait par les occupations les plus importantes & les plus multipliées, que vous n'avez pu donner à ces détails toute l'attention dont vous êtes d'ailleurs très-capable. Je ne l'aurois pas même relevée, ſi votre autorité m'eût paru moins reſpectable, & moins faite pour produire la plus grande impreſſion ſur les eſprits prévenus, à juſte titre, en votre faveur. Si j'avois commis une auſſi groſſe faute, j'aurois cru devoir des remercimens à celui qui auroit pris la peine de me la faire appercevoir d'une maniere auſſi honnête. Vous êtes bien éloigné de penſer ainſi, on en peut juger par ce qui ſuit. *M. Petit, avec deux mots d'éloge, qui ne lui échappent qu'à regret, penſe-t-il avoir tempéré la dureté & l'injuſtice du reproche qu'il nous fait? ... Mais nous ne ſommes pas gens à ſouffrir patiemment le reproche d'inattention en matiere grave.* Cela eſt fier & menaçant: mais on ne me fait pas trembler aiſément: je vais donc continuer à raiſonner avec tranquillité .... Il n'y a point d'*injuſtice* dans le reproche

que je vous ai fait, puiſqu'il eſt plus clair que le jour que vous l'avez mérité en avançant une choſe fauſſe. Quant à la *dureté*, elle ne peut ſe rencontrer que dans l'expreſſion, ou dans la choſe elle-même. Si le reproche en lui-même eſt dur, il ne falloit pas vous en rendre digne. Pour ce qui eſt de l'expreſſion, elle ne péche que par un excès de ménagement, auquel ceux qui ne vous connoiſſent pas, ſont étonnés que vous n'ayez pas été ſenſible.

Il eſt vrai que pour donner quelqu'ombre de motif à la mauvaiſe humeur que vous faites voir ici, vous uſez d'un petit artifice qui vous eſt familier; vous tronquez le paſſage que vous citez de moi.... Vous ôtez d'abord ces paroles : *Si l'autorité de ces Ecrivains étoit moins reſpectable, nous nous diſpenſerions*, &c. Enſuite au lieu de mettre comme j'ai écrit : ſont *très-capables*, vous mettez ſeulement *ſont capables*. Enfin vous ſupprimez entiérement cette derniere phraſe : *Mais comme une pareille aſſertion venant de leur part pourroit faire la plus*

plus grande impreſſion ſur les eſprits prévenus à juſte titre en leur faveur, &c. Votre petite ruſe n'a pas réuſſi : mon paſſage tout tronqué, tout défiguré qu'il eſt dans votre citation, a paru à tout le monde plein de modération & de politeſſe, & la façon dont vous relevez ce que j'y ai dit, n'a ſervi qu'à faire tomber la prévention, dont les eſprits pouvoient avoir été ſurpris en votre faveur.

Puis-je, en finiſſant, vous demander, Mr, ſur quoi vous vous fondez pour prétendre que *les deux mots d'éloge* que je vous ai donné, ne m'échappent qu'à regret. Mon paſſage étant rétabli dans ſon intégrité, j'oſe demander aux gens les plus difficiles en fait d'éloge, ſi le ton qui y regne eſt celui d'un homme qui loue à regret, & ſi l'on n'y reconnoît pas au contraire celui d'un homme juſte & honnête, qui loue volontiers ce qu'il trouve d'eſtimable, même chez ceux qui penſent autrement que lui. Au reſte, Monſieur, vous êtes ici, contre votre ordinaire, bien précis & bien exact. Il n'y a en effet dans le paſſage en queſtion que *deux*

mots d'éloge ; ceux de *ſavoir* & de *probité :* Je n'ai regret qu'à la briéveté de cet éloge : j'aurois bien voulu pouvoir louer auſſi votre modération, votre urbanité, votre maniere décente de défendre votre opinion, ſur-tout la juſteſſe de votre Dialectique, &c.

Plus j'y réfléchis, M^r^, & moins je conçois comment vous avez pu vous figurer que les *deux mots d'éloge m'échapperent à regret :* car enfin quand on fait une choſe à regret, c'eſt ordinairement parce qu'on eſt forcé de la faire, & qu'on ne peut abſolument s'en diſpenſer. Vous êtes trop modeſte, pour vous perſuader que cette puiſſance qui m'auroit contraint de vous louer, quoiqu'*à regret*, eſt celle d'un mérite ſi tranſcendant, que, quoiqu'on faſſe, il faut le reconnoître, & bon gré malgré, lui payer un tribut de louanges & d'hommages. Ce point écarté, que reſte-t-il entre égaux, pour forcer l'un à louer l'autre ? Le charme de l'amitié, & le pouvoir de la reconnoiſſance. Quant au premier, Ciceron a dit : *amicitia, non niſi inter bonos.* Vous êtes certainement, Monſieur, du nombre de ceux que Ciceron dé-

ſigne : mais moi je ſuis un méchant, qui n'a jamais fait de mal à perſonne, & qui, en vous comblant en pluſieurs occaſions des marques de la conſidération la moins équivoque, a mérité votre indignation. Je ſuis un audacieux, qui oſe avoir un ſentiment oppoſé au vôtre, & qui pouſſe la témérité juſqu'à le prouver par des raiſons auxquelles vous n'avez pu trouver de réponſe. L'amitié ne peut exiſter entre des perſonnes de caractere ſi différent .... Il n'y a donc plus que la reconnoiſſance : mais ſur quoi ſe fonderoit-elle ? Je vous l'ai déjà dit, je ne tiens de vous que des choſes déſobligeantes. Eſt-ce-là le bienfait qui m'a forcé de faire votre éloge malgré moi ?

Que vous ſouffriez patiemment, ou non, le reproche très-fondé que je vous ai fait, c'eſt en vérité ce dont je m'embarraſſe, on ne peut pas moins : je n'ai rien à eſpérer de votre patience, ni à craindre de votre colere. En bonne régle pourtant la patience devant être la vertu de ceux qui ont tort, il eſt difficile qu'elle puiſſe convenir à perſonne mieux qu'à vous. Je ſuis bien aiſe de

vous dire encore que vous n'avez pas à vous plaindre de moi ſur cet article, je ne vous ai pas même ſoupçonné d'avoir cette vertu-là : j'ajouterai que ſi par le ton que vous avez pris avec moi, vous avez prétendu m'humilier ou me chagriner, vous êtes ici, comme ſur la queſtion que nous traitons, fort loin de votre compte. Il eſt vrai que s'il m'étoit arrivé de choquer volontairement un de mes Confreres, (vous, Monſieur, comme un autre,) ſi j'avois eu le malheur de m'oublier au point d'agir avec lui d'une maniere dure & offenſante, de lui ſuppoſer des torts qu'il n'a pas, de le pourſuivre avec aigreur & acharnement, ſans reſpecter ni la raiſon, ni la vérité, ni la bienſéance ; ſi me livrant à toute l'impétuoſité & l'acrimonie de mon humeur, j'avois eu l'indiſcrétion de donner au Public un aſſemblage monſtrueux d'inconſéquences, de contreſens, de contradictions, de ſuppoſitions gratuites, & même de fauſſetés multipliées, & de prétendre faire ſervir ce fatras à la défenſe d'une mauvaiſe cauſe

que j'aurois embraſſée. Il eſt vrai que ſi j'avois fait tout cela, mon humiliation ne ſeroit pas petite, & mon chagrin dureroit plus d'un jour. Mais n'ayant point commis de faute pareille, je ne vois pas pourquoi je rougirois ou je me chagrinerois, de ce qu'un autre en eſt coupable envers moi. Je ne penſe pas être tenu de faire pénitence pour les péchés d'autrui. Tout ce que je puis faire pour mon prochain, en pareil cas, c'eſt d'avoir grande pitié de lui, & de le plaindre bien ſincérement. D'après cela, ſoyez aſſuré, Monſieur, que vous me faites beaucoup de compaſſion.

J'ai vu vos procédés envers moi d'un œil ſi tranquille & ſi froid, que ſi l'importance de la queſtion ne l'eût pas exigée, & que la plus grande partie des Médecins, nos Confreres ne m'y eût pas excité, je n'aurois pas daigné vous répondre un ſeul mot. Vous pouvez tenir pour certain que, quelque choſe que vous diſiez ou que vous écriviez, je ne vous ripoſterai pas davantage. J'ai dû dire ce que l'intérêt de ma cauſe exigeoit. Le reſte n'eſt pas digne d'occuper le Public,

& je crois devoir mieux employer mon tems qu'à ſuivre des tracaſſeries, qui ne ſont nullement dans mon goût. Je ne diſpute pas de celui des autres. Ainſi, Mr, vous pouvez donner un libre eſſort au talent rare & unique dont votre ouvrage offre un ſi brillant échantillon. Rien ne doit vous gêner: vous pouvez compter de ma part ſur le ſilence le plus profond, & ſur quelque choſe de plus que de l'indifférence.

Pour peu qu'on ait mis d'attention à la lecture de tout ce qui vient d'être diſcuté, je crois, Monſieur, qu'on ſera pleinement convaincu 1°. que vous ne vous acquittez pas mieux des rôles de Phyſicien & de Juriſconſulte, que de celui de Compilateur; que tout ce que vous écrivez, comme Phyſicien, choque ouvertement les principes de la ſaine Phyſique; que ce que vous dites comme Juriſconſulte bleſſe autant la raiſon que les premieres régles du droit naturel, & qu'enfin vous ne mettez en compilant, ni choix, ni ordre, ni diſcernement, ni bonne foi. 2°. Que vous êtes dans une perpétuelle contradiction avec vous-même.

Ici vous fixez rigoureuſement le terme de l'accouchement à neuf mois & quelques jours, là vous l'étendez à dix mois & dix jours..... Dans un moment vous vous fâchez de ce qu'on ſouhaiteroit que vous ne vous mêliez point de Juriſprudence, dans un autre vous décidez que les matieres relatives à cette ſcience, ne ſont pas de notre compétence, &c.

3°. Qu'il n'eſt point du tout vrai que j'aye altéré aucun texte, que j'aye fait parler aucun Auteur contre ſa penſée, que j'aye cité deux fois le même fait dans le deſſein de le faire regarder comme double, & qu'à l'exception du nom d'un Auteur, (Veſlingius,) mis à la place de celui de ſon Commentateur, (Blaſius); le nom de Dodonœus qui s'eſt gliſſé pour un autre, (j'en avois à choiſir,) enfin une faute de copiſte ou d'imprimeur, qui n'influe en rien ſur le fond d'un raiſonneur clair: j'ai démontré que vos reproches d'infidélité, d'altération, de textes, &c. portent abſolument à faux, qu'ils ſont injuſtes en eux mêmes, & que le ton inſultant avec lequel vous les

faites, leur donne un caractere propre à révolter tous les honnêtes gens.

4°. Que les infidélités les plus palpables, les réticences malignes, même les fauſſetés les plus manifeſtes fourmillent dans votre ouvrage ; que vous écartez comme extravagants des Auteurs très-ſavans & très-ſages ; que vous faites penſer d'après autrui des hommes qui n'ont pris un parti que d'après leurs propres lumieres.... que vous citez comme neutres des Ecrivains qui ne le ſont pas, que vous donnez comme reprochables *par eux-mêmes* des faits contre leſquelles, à force de petites ruſes & d'arguties, vous ne pouvez fournir aucun reproche raiſonnable ; que vous vous autoriſez du ſentiment d'Auteurs, qui diſent préciſément le contraire de ce que vous prétendez ; que vous nous oppoſez comme contraires à notre opinion des Ecrivains, dont les uns ne prononcent rien ſur la queſtion préſente, les autres ſont de notre avis ; que vous m'accuſez de ne citer aucun Auteur de Juriſprudence médicinale, & qu'il ſe trouve cependant que de onze de ces Ecrivains

dont vous invoquez le témoignage. J'en ai cité cinq.... Enfin que, par des motifs que l'équité & la raiſon répudient, vous vous efforcez, dans l'occaſion préſente, d'élever l'autorité des Auteurs de Juriſprudence médicinale, au-deſſus de celle *des Médecins proprement dits*, &c.

5°. Qu'il n'eſt pas poſſible de trouver un Ouvrage, où l'on ait pouſſé plus loin le mépris de toute bienſéance & de toute politeſſe.

6°. Enfin qu'il ſemble que d'un bout à l'autre vous ayez pris à tâche de fouler aux pieds les régles les plus communes de la Dialectique, & d'enfiler, ſuivant l'occaſion, des raiſonnemens tels, que ce ſeroit leur faire trop d'honneur que de les qualifier du nom de Sophiſmes.

D'après ce réſumé, nous croyons pouvoir, à plus juſte titre que vous, Monſieur, nous flatter *d'avoir fait connoître l'Ouvrier par ſes propres œuvres ;* c'eſt au Public à décider ſi nous lui avons fait faire une bonne connoiſſance.

FIN.

FAUTES A CORRIGER.

Pag. 62, *lig.* 10, commence, dure & finit, *liſez*, commence & finit.

Pag. 80, *lig.* 10, de ce que vous avez écrit; en la ſuivant l'importance de la matiere, *liſez*, de ce que vous avez écrit en la ſuivant; l'importance de la matiere, &c.

Pag. 118, *ligne premiere*, au même niveau à beaucoup d'autres, celles, *liſez*, au même niveau; à beaucoup d'autres celle, &c.

Pag. 133, *lig.* 20, viſible, *liſez*, riſible.

Pag. 164, *lig.* 21, un homme en dignité, *liſez*, un homme conſtitué en dignité.

Nota. J'ai avancé que le nombre des Auteurs qui favoriſent l'opinion des naiſſances tardives *étoit de près de cinquante.* En voici la liſte : le Lecteur peut compter, & s'il ſe reſſouvient de ce que les textes de ces Auteurs portent, il verra qu'il n'y en a pas un ſeul qui ne mérite de trouver place dans cette Liſte ; il verra auſſi qu'il m'auroit été facile de la groſſir : mais il m'a paru que telle qu'elle eſt, elle doit ſuffire pour prouver ce que j'ai dit.

Noms des Auteurs favorables aux longues groſſeſſes.

Ariſtote, Galien, Pline, Varron, Aulugelle, Avicenne, Cardan, Pierre d'Apone, Schenchius, Speroni, Dulaurent, Horatius Augenius, Fortunatus Fidelis, Riolan, Spigel, Sennert, Kiperus, Blaſius, Mathœus, Trincavel, Blancard, Sylvius de Leboë, Zuingerus, Fontanus, Langius, Amatus Luſitanus, Bergerus, Deuſingius, Goelik, Alberti, Teichmeyer, Zacchias, Senac, Vanſ-Wieten, de Haller, Manhingam, Panthot, de Buffons, Heiſter, Wagner, Lamotte, Bertin, Hoffman, Harvée, Bayle, Perdulcis, Ortolobius; ajoutez les déciſions des Facultés de Médecine, &c.

L'Injuſtice de la tracaſſerie que me fait M. Bouvart au ſujet de M. Bourdelin, eſt telle, que quelques perſonnes pourroient héſiter à croire véritable ce que j'en ai dit : pour les convaincre que je n'ai rien avancé de faux, je joins ici le témoignage de quelques-uns des Médecins & Chirurgiens, qui étoient préſents à la Conſultation, qui s'eſt faite chez M. Gervais.

NOUS ſouſſignés, Docteurs en Médecine & Maîtres en Chirurgie de Paris, certifions, comme Témoins oculaires, que les faits rapportés par M. Petit, dans la Note placée à la page 267 de ſa Lettre à M. Bouvart, ſont conformes à la plus exacte vérité.

A Paris, ce 25 Janvier 1766.

Signé, BARBEU DU BOURG, MISSA, GERVAIS, LE BAS, D'ESTREMEAU.

coll. complet
18. I. 43. H.A.